



La communication au coeur de la gouvernance globale

Enjeux et perspectives de la société civile au Sommet mondial sur la société de l'information

Marc Raboy et Normand Landry

Département de communication
Université de Montréal
Mai 2004

Auteurs et remerciements

Marc Raboy est professeur titulaire au Département de communication de l'Université de Montréal, où il est responsable du Laboratoire de recherche sur les politiques de communication.

Normand Landry est étudiant au Département de communication de l'Université de Montréal et auxiliaire de recherche au Laboratoire de recherche sur les politiques de communication.

Nous remercions le Fonds de recherche sur la société et la culture du Québec pour l'appui accordé à cette recherche, dans le cadre du Programme de soutien aux équipes de recherche.

Nous remercions également Isabelle Mailloux-Béïque, Jeremy Shtern et Daniela Bartosova pour leurs précieuses contributions à l'élaboration du document.

Les présents documents sont disponibles à ces adresses :

Document principal : <http://www.lrpc.umontreal.ca/smsirapport.pdf>

Annexes : <http://www.lrpc.umontreal.ca/smsiannexes.pdf>

English version

An English version of this document will be available shortly. A summary article in English is available at <http://www.lrpc.umontreal.ca/wsis-raboy-gazette.pdf>

Marc Raboy et Normand Landry

Département de communication
Université de Montréal
CP 6128, succ. centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Canada

Téléphone:

+ 1 514 343-6111, poste 5419

+1 514 343-7171

Télécopieur:

+1 514 343-2298

Courriels:

marc.raboy@umontreal.ca

n.landry@umontreal.ca

Table des matières

Avant-propos.....	5
1 ^{ère} partie : la société de l’information et le sommet mondial sur la société de l’information: origine, enjeux, acteurs	7
1.1 La société de l’information : mise en contexte des enjeux et des problématiques.....	7
1.1.1. L’importance économique des technologies de l’information et de la communication	8
1.1.2. La fracture numérique ou l’émergence de nouvelles inégalités socio-économiques ...	11
1.1.3. Défis de la société de l’information	13
1.2 Historique et fondation institutionnelle du Sommet	17
1.2.1. Fondations institutionnelles et objectifs du Sommet pour les Nations Unies	17
1.2.2. La vision de l’UIT	19
1.2.3. Les structures organisationnelles du SMSI	20
1.3 Le multipartisme au Sommet mondial sur la société de l’information	33
1.3.1 Acteurs et rapports de force	33
1.3.2. Les ONG aux Nations Unies.....	35
1.3.3. L’intégration réelle des acteurs non gouvernementaux au SMSI	38
1.3.4. Les visions concurrentes au Sommet	41
2 ^{ème} partie : la société civile au Sommet mondial sur la société de l’information	46
2.1 : Mise en contexte de la participation de la SC au SMSI;.....	46
2.2. La structure organisationnelle de la SC au SMSI	57
2.2.1 La Division de la société civile	58
2.2.2 Le Bureau de la société civile	59
2.3 La plénière de la SC dans tous ses états	66
2.3.1 Structures et mandats	66
2.3.2. Les relations entre la plénière et le Secrétariat exécutif via le GCSC.....	69
2.3.5 La communication en ligne	75
2.4. Les revendications de la SC au SMSI : maintenir un discours cohérent dans un rassemblement hétérogène	79
2.4.1 Le combat pour l’agenda dans un sommet préoccupé par les procédures	79
2.4.2. Le combat pour l’agenda : les principaux obstacles	82
2.4.3 Les efforts de développement du contenu.....	86
2.4.4 Bilan et critique du développement des efforts de développement de contenu	95
2.5 Les thèmes mis à l’avant par la société civile	101
2.6. La SC au SMSI : avancées réalisées dans le cadre préparatoire du SMSI.....	131

2.6.1 Bilan des conférences régionales : de Bamako à la République Dominicaine	131
2.6.2 Bilan des Comités préparatoires.....	139
2.6.3 Processus préparatoire du SMSI I: l'intégration de la société civile dans une rencontre onusienne ?	152
³ ème partie : bilan et analyse des résultats de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information.....	155
3.1 Le Sommet mondial sur la société de l'information;	155
3.2 La société civile au SMSI.....	163
3.3 Le SMSI comme intersection de modèles liés à la gouvernance et à la communication...	174
Repères bibliographiques	186
Organisations internationales	186
Résolutions officielles sur le SMSI.....	187
Documents du Secrétariat exécutif du SMSI	187
Secteur Privé	189
Documents produits par la société civile dans le cadre du SMSI	189
Événements reliés au SMSI.....	191
Références liées à la société civile, aux enjeux, aux débats et aux thèmes du SMSI	191
Analyses générales du SMSI.....	195
Principaux sites Internet consultés	198
Sites officiels et institutions internationales.....	198
Sites des pays hôtes	198
Société civile	199
Secteur privé.....	201
Couverture du SMSI.....	201
Contenu des annexes	203

Avant-propos

Ce document fait état d'un phénomène tout à fait nouveau en politique internationale : la participation active des acteurs non gouvernementaux dans l'élaboration des politiques publiques à l'échelle supranationale. Depuis le Sommet de la terre de Rio en 1992, les rencontres internationales et multilatérales du haut niveau, portant sur une variété de thématiques, se multiplient. Mais « la société civile » - terme englobant d'une vaste nébuleuse de regroupements et d'associations hétéroclites et plus ou moins organisés – n'a jamais été aussi présente dans une telle rencontre qu'à Genève en décembre 2003, lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information.

Le document rend compte alors d'une rencontre de deux mondes. La diplomatie internationale, incarnation des États représentés à l'Organisation des Nations unies, n'est plus à ses premières heures. La société civile non plus. Des milliers d'ONG ont depuis plusieurs années un statut d'observateur auprès de l'ONU et certaines de ses agences affiliées. Depuis Seattle, d'autres acteurs de tous horizons ont fait connaître leur intérêt pour la chose publique internationale, faisant grands bruits aux récentes rencontres de Washington, Londres, Prague, et Québec.

Le SMSI marque toutefois une profonde césure avec ces événements par le rôle qu'y a joué la société civile. Intégrés au processus officiel, les acteurs non gouvernementaux ont clairement affirmé leur détermination à être présents au cœur des délibérations et à être considérés comme des partenaires à part entière. Le SMSI dresse ainsi le passage de la ferme contestation externe d'un processus décisionnel supranational à une intégration interne et formelle de la société civile en son sein. Celle-ci n'a pas manqué, tout en maintenant des positions de principe fermes sur les questions de fond la préoccupant, d'en critiquer largement le déroulement et les résultats.

Profitant d'une conjoncture favorable à son inclusion dans les négociations du SMSI, les participants issus de la société civile ont insisté pour maximiser les conditions de participation de celle-ci, et en ce faisant, ont réussi à s'organiser pour parler d'une voix cohérente – un exploit considérable pour des raisons évidentes. Des questions importantes doivent être posées concernant la légitimité des interventions au SMSI faites sous la parapluie de la société civile – cette interrogation s'inscrit aux côtés de questions semblables concernant la légitimité de bon nombre d'États membres de l'ONU et de la légitimité globale d'un processus politique international qui exclue toutes les populations de la terre d'une prise directe sur ses délibérations. La démocratisation du régime mondial de gouvernance politique en émergence doit être saisie sous différents angles.

Il n'est pas anodin que ce moment clé dans l'évolution d'un tel régime tourne autour des enjeux de la communication. Quoique rarement placée à l'avant-scène des grandes rencontres internationales, celle-ci s'impose en regroupant un ensemble de problématiques et de solutions aux grands enjeux globaux. Les grands événements onusiens comme le Sommet mondial sur la société de l'information constituent des arènes où s'affrontent divers paradigmes concurrents qui adressent ces enjeux et tentent de s'imposer en modèles dominants.

Les partisans d'une autre communication doivent donc y combattre sur deux fronts d'axes opposés, à la fois citoyen et politique. La bataille de l'opinion publique ne peut être gagnée que

par un large processus de sensibilisation et de conscientisation des populations, exigeant une forte présence au niveau national et international. Le combat politique orienté vers les décideurs publics, par ailleurs, doit nécessairement récupérer le travail de sensibilisation afin de s'en servir comme levier dans cette arène supranationale.

Le Sommet mondial sur la société de l'information fut donc un moment exceptionnel pour privilégier ce travail de fond. Le bilan que nous nous en tirons soutient qu'il a porté fruit, bien qu'il soit loin d'être terminé. La deuxième phase du SMSI prévue pour Tunis en novembre 2005 (devant porter notamment sur la solidarité numérique et la gouvernance d'Internet, avec, en toile de fonds, les droits humains) alimentera à la fois le débat politique et la réflexion. Il y aura également, entre-temps, d'autres lieux et d'autres enjeux (notamment le projet de convention sur la diversité culturelle préconisée par l'UNESCO, ainsi que la prochaine ronde de discussions au sein de l'OMC devant porter sur les produits et services audiovisuels, sans parler de l'évolution du régime international du droit d'auteur, des questions de cybersécurité, de la concentration des médias...). Enrichi par l'expérience de Genève 2003, nous pouvons désormais compter sur une présence constructive, visible, vigilante et efficace de la société civile dans ces débats.

Donc, le présent document, tout en tentant de dresser le compte rendu d'un moment dans l'émergence du nouvel environnement mondial des communications, constitue également un portrait ponctuel d'un « *work in progress* », soit l'émergence et l'affirmation de la société civile comme acteur politique à l'échelle internationale.

Montréal, mai 2004

1^{ère} partie : la société de l'information et le sommet mondial sur la société de l'information: origine, enjeux, acteurs

1.1 La société de l'information : mise en contexte des enjeux et des problématiques

Il existe actuellement un large consensus sur le rôle transformateur des technologies de traitement et de diffusion de l'information sur les économies et les sociétés. Autrefois industrielles, les économies des pays développés sont dorénavant en mutation vers des économies du savoir. Quant aux pays économiquement dits en voie de développement, l'implantation des technologies d'information et de communication (TIC) est vivement attendue. Il demeure toutefois difficile de quantifier et de circonscrire le phénomène que l'on dit globalisant, de cette instauration à l'échelle mondiale d'une « société de l'information ». Les enjeux que sous-entend ce phénomène sont certes nombreux et les acteurs concernés par l'actuelle mutation sociale et économique se manifestent désormais tant au niveau local qu'international. Les Nations Unies, prenant conscience de son ampleur, ont donc commandé une rencontre internationale sur le sujet. Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) s'inscrit alors dans un contexte particulier et éminemment politique. Membres de la société civile, représentants du secteur privé et des institutions internationales ainsi que chefs d'État se sont rencontrés à Genève en 2003 et le feront à nouveau à Tunis en 2005 dans l'objectif de faire valoir un ordre du jour et des positions répondant au mieux à leurs intérêts respectifs et communs.

Les enjeux du Sommet sont nombreux et complexes. Il est bien certain que la définition de la société de l'information qui sera adoptée retiendra des aspects qui favoriseront davantage certains acteurs au détriment de certains autres. Il est également évident que le SMSI s'inscrit dans un monde marqué par les inégalités d'accès et où les différents acteurs luttent afin de s'approprier les bénéfices et les profits engendrés par les révolutions des mondes de la communication et de l'information. L'importance qu'aura le Sommet dans la détermination des places et positions sur l'échiquier mondial restera à vérifier avec les années.

La place qu'occupera la société civile au sein des négociations entourant le SMSI dépend de nombreux facteurs que nous tenterons d'exposer dans le présent document. Nous nous proposons d'analyser la participation de la société civile au sein du processus préparatoire du SMSI en dressant une liste la plus exhaustive possible des moyens et des ressources engagées par la société civile en vue de surmonter les obstacles rencontrés et de s'illustrer comme acteur participatif du sommet.

Cette analyse se fera en 3 temps. Elle se concentrera d'abord sur le contexte d'émergence du Sommet mondial de la société de l'information dans ses différents aspects ; gouvernance, développement économique et social, fracture numérique. L'analyse sera ensuite concentrée sur l'organisation et les structures du Sommet ainsi que sur la place occupée par la société civile au sein du SMSI (organisation, participation et revendications). Elle se terminera finalement sur un bilan provisoire de la première phase du SMSI ayant eu lieu à Genève du 10 au 12 décembre 2003.

1.1.1. L'importance économique des technologies de l'information et de la communication

Une transformation est à l'œuvre dans la structure des économies de l'OCDE et c'est cette transformation, impulsée et facilitée par les technologies de l'information et des communications (TIC), qui a contribué à la forte croissance enregistrée par plusieurs pays de l'OCDE pendant la seconde moitié des années 90¹

Tout porte à croire que les TIC jouent un rôle catalyseur et transformateur des économies des pays industrialisés. L'OCDE note qu'une part croissante des investissements privés est consacrée aux TIC, atteignant jusqu'à 30 % du total des investissements non résidentiels aux États-Unis en 2000.

De plus en plus, les données micro-économiques tendent à montrer que la diffusion et l'utilisation efficaces de ces technologies font partie des principaux facteurs d'une croissance généralisée, surtout lorsqu'elles vont de pair avec des stratégies de ressources humaines fructueuses fondées sur l'éducation et la formation, et le changement organisationnel²

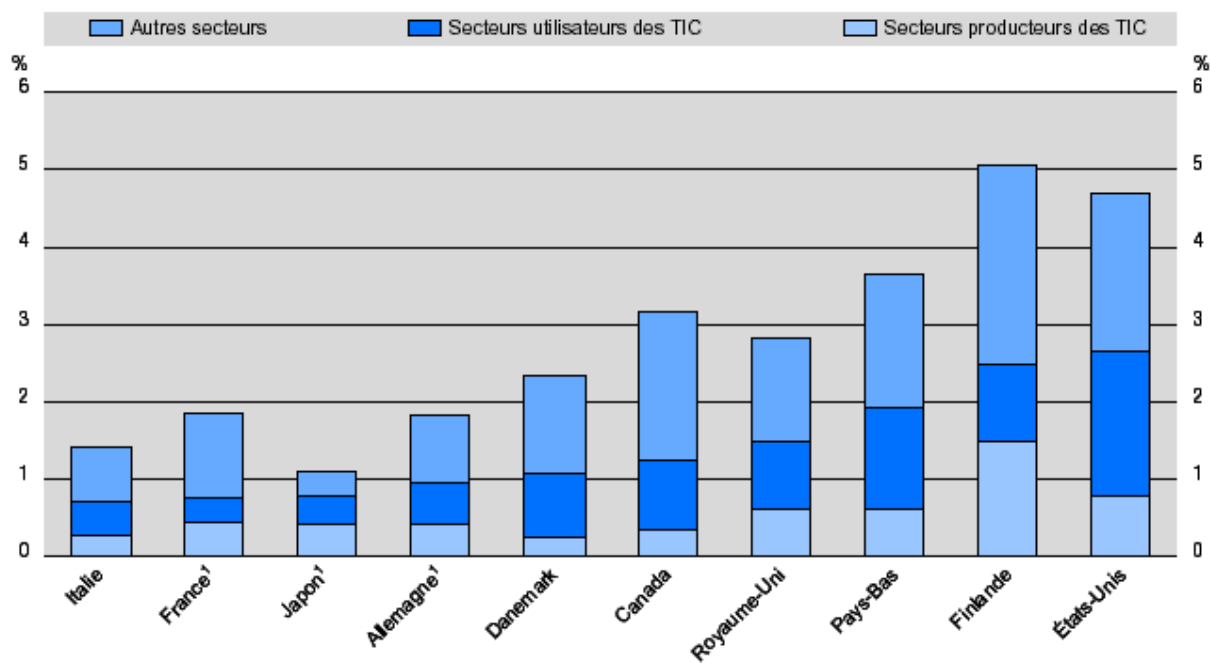
Les TIC remplissent également un rôle important dans l'accélération de la croissance de la productivité nécessaire au maintien des capacités compétitives. Les dépenses consacrées aux TIC

¹ Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE : *Les TIC et l'économie de l'information*. OCDE, Paris, 2002, p.23. www.sourceocde.org

² *ibid*, p.25

devraient passer de 2 200 milliards en 1999 à 3 000 milliards en 2003.³ Les recherches menées par l'OCDE révèlent que le secteur des TIC est en augmentation constante, à la fois au niveau de la production, de la valeur ajoutée, de l'emploi et des échanges. L'intensité (TIC/PIB) du secteur des technologies de l'information et de la communication représentait 8,3 % du PIB en moyenne chez les pays de l'OCDE en 2001. Les exportations d'équipements reliés aux technologies de l'information et de la communication représentent jusqu'à 5 % du PIB de certains membres de l'OCDE. Les taux de croissance des exportations de biens et services de TIC demeurent fortement plus élevés que le taux de croissance du PIB de ces mêmes pays.

Figure 3. Contribution des secteurs producteur et utilisateur des TIC à la croissance du PIB dans certains pays de l'OCDE, 1995-99
En pourcentage



OCDE *Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE : Les TIC et l'économie de l'information. Les TIC et leur rôle dans l'économie.* P. 26. Paris, 2002

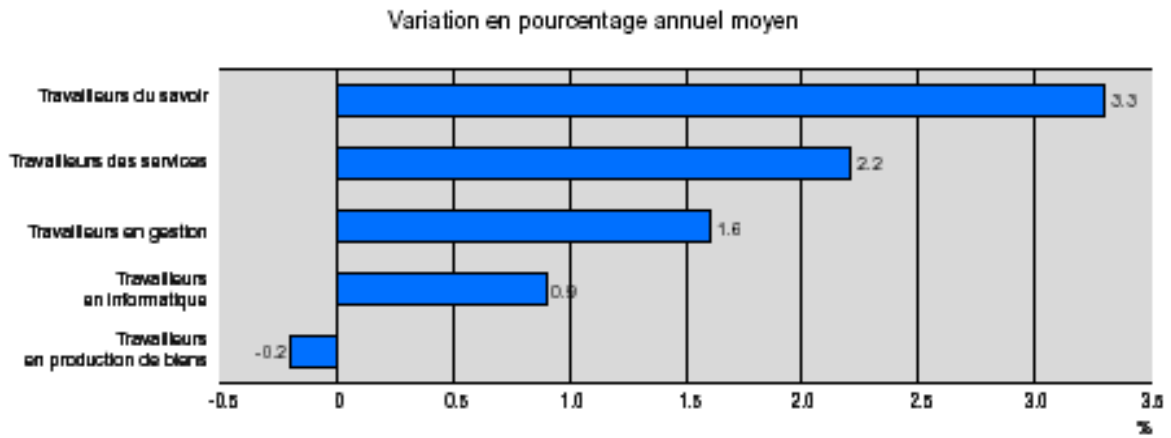
La restructuration des économies post-industrielles entraîne une relocalisation du secteur de l'emploi chez ces dernières (voir le tableau suivant). Le nombre de travailleurs des TIC passera de 2,2 millions de personnes en 1998 à plus de 3,9 millions en 2008 aux États-Unis.⁴ L'augmentation de l'importance du rôle économique des TIC forcera de nombreux pays à adopter

³ International Data Corporation, 2000. Dans le *Rapport annuel du PNUD 2001*.

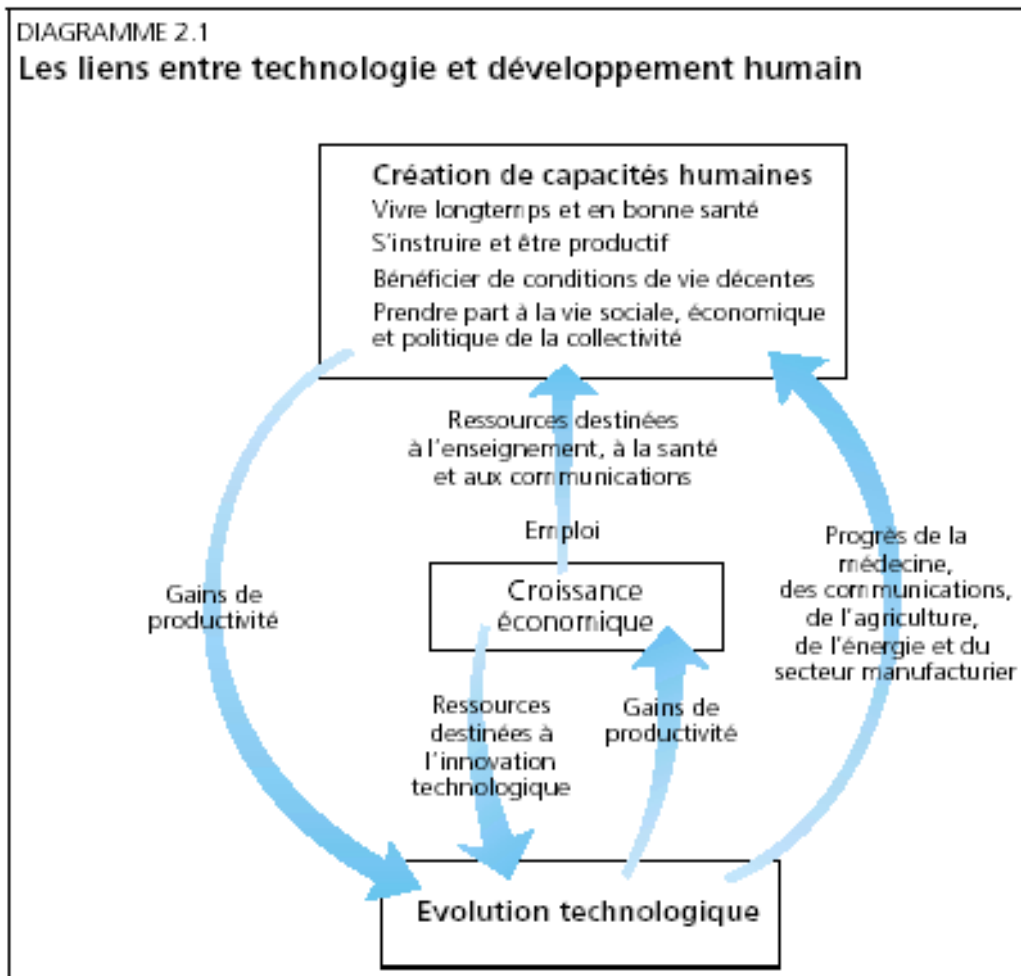
⁴ US Bureau of Labor Statistics, 2002, concernant des métiers: programmeurs, ingénieurs, analystes systèmes, administrateurs de base de données, spécialistes de l'assistance technique, et tous autres informaticiens.

des mesures afin d'assurer une main-d'œuvre formée et compétente. Ces technologies contribuent également de manière sensible au développement humain selon le PNUD.

Figure 1. Croissance de l'emploi dans les pays de l'UE et aux États-Unis par groupe professionnel, 1992-99



OCDE Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE : *Les TIC et l'économie de l'information. Compétence et emploi dans le domaine des TIC. P. 176. Paris, 2002*



Rapport mondial sur le développement humain 2001, *Mettre les technologies au service du développement humain*, PNUD 2001, p. 28.

1.1.2. La fracture numérique ou l'émergence de nouvelles inégalités socio-économiques

Une définition préalable du concept de fracture numérique s'impose pour comprendre le phénomène et ce qu'il implique. La définition du fossé (ou de la fracture) numérique retenue sera celle proposée par Elie Michel.⁵

D'une manière générale, le fossé numérique peut être défini comme une inégalité face aux possibilités d'accéder et de contribuer à l'information, à la connaissance et aux réseaux, ainsi que de bénéficier des capacités majeures de développement offertes par les TIC. Ces éléments sont quelques-uns des plus visibles du fossé numérique, qui se traduit en réalité par une combinaison de facteurs socio-économiques plus vastes, en particulier l'insuffisance des infrastructures, le coût élevé de l'accès, le manque de création locale de contenus et la capacité inégale de tirer parti, aux niveaux économiques et sociaux, d'activités à forte intensité d'information.

La fracture numérique est un phénomène séparant les « info-riches » des « info-pauvres » à de multiples niveaux, tant au niveau local (à l'intérieur d'une ville, selon les classes socio-économiques), que régional (entre provinces, entre le monde rural et urbain) et international.

Le Programme des Nations Unies Pour le Développement (PNUD) utilise un *indicateur de développement technologique*⁶ faisant cas des progrès de chaque pays sur la conception et la diffusion des technologies ainsi que des conditions nécessaires à leur utilisation (éducation, formation). Cet indicateur permet de présenter les disparités entre pays et à l'intérieur de ceux-ci. Les iniquités présentes concernant ces « vieilles » technologies demeurent actuellement fort importantes. Selon le PNUD, plus de deux milliards de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité. Le ratio de lignes téléphoniques passe de plus de 1 pour 2 habitants chez les pays avancés de l'OCDE à 1 pour 15 chez les pays en développement et à 1 pour 200 chez les pays les moins avancés. Bien que ne représentant un pourcentage de la population mondiale de 14 %, les pays membres de l'OCDE regroupaient 78 % des internautes en 2001⁷. Les 20 % les plus riches du globe occupent 74 % de l'ensemble des lignes téléphoniques comparativement à 1,5 % chez les 20 % les plus pauvres.

⁵ Michel, Elie. *Le fossé numérique. L'Internet, facteur de nouvelles inégalités ? Problèmes politiques et sociaux*, La documentation française, n°861, août 2001, p. 32.

⁶ PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2001*, annexe 2.1, p. 46.

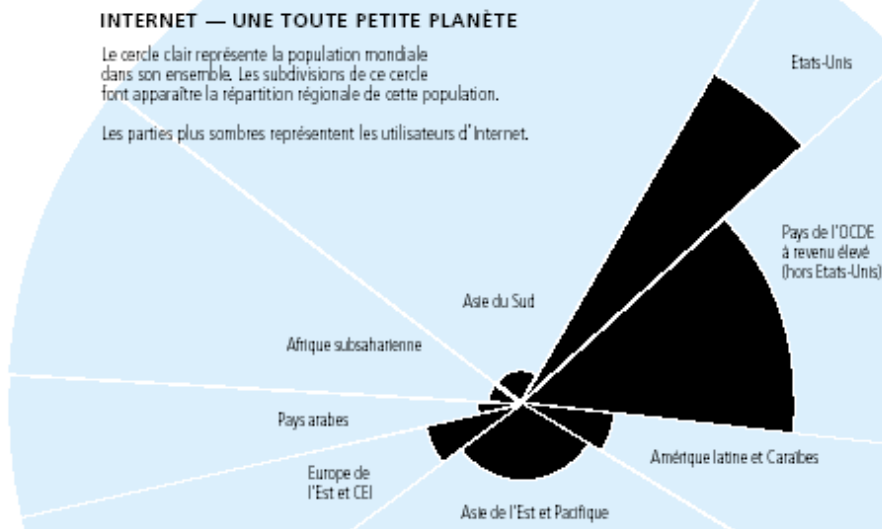
⁷ Les plus récentes statistiques laissent entendre que 19 % de la population du monde concentre maintenant 91 % des internautes. http://www.solidaritenumerique.org/fr/rubrique.php?id_rubrique=2

DES DISPARITES DANS LA DIFFUSION DES TECHNOLOGIES ANCIENNES ET NOUVELLES...

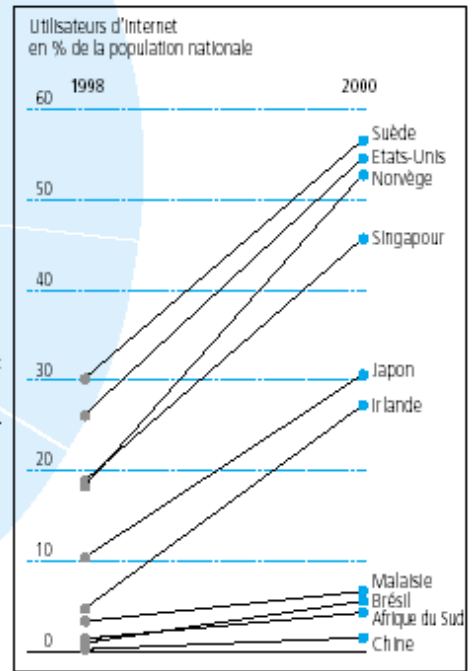
INTERNET — UNE TOUTE PETITE PLANÈTE

Le cercle clair représente la population mondiale dans son ensemble. Les subdivisions de ce cercle fort apparaissent la répartition régionale de cette population.

Les parties plus sombres représentent les utilisateurs d'Internet.



	Utilisateurs d'Internet (en % de la population)	
	1998	2000
Etats-Unis	26,3	54,3
Pays de l'OCDE à revenu élevé (hors Etats-Unis)	6,9	28,2
Amérique latine et Caraïbes	0,8	3,2
Asie de l'Est et Pacifique	0,5	2,3
Europe de l'Est et CEI	0,8	3,9
Pays arabes	0,2	0,6
Afrique subsaharienne	0,1	0,4
Asie du Sud	0,04	0,4
Monde	2,4	6,7

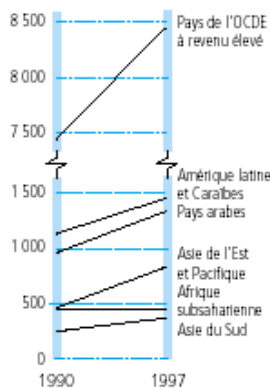


Source : Calculs effectués par le Bureau du Rapport mondial sur le développement humain d'après des données fournies par Nua Publish, 2001, et ONU, 2001c.

Rapport annuel du PNUD 2001, p.40

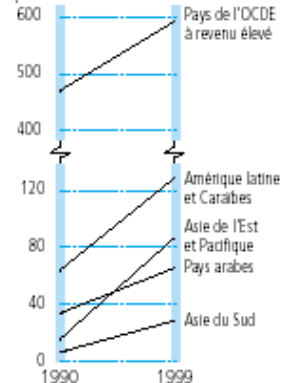
ELECTRICITE

KWh par habitant



TELEPHONES

lignes téléphoniques d'abonnés pour 1 000 habitants



Les statistiques sur la population connectée d'une façon ou d'une autre à un réseau de technologies de l'information sont à prendre au minimum avec une grande prudence. Les

estimations comparatives demeurent néanmoins très utiles pour cibler la problématique soulevée par la fracture numérique. Environ 10 % de la population mondiale aurait actuellement accès à Internet⁸.

Internautes selon les régions du monde

Total mondial	605.60 millions
Afrique	6.31 millions
Asie/Pacifique	187.24 millions
Europe	190.91 millions
Moyen-Orient	5.12 millions
Canada et États-Unis	182.67 millions
Amérique latine	33.35 millions

Source: How Many Online. http://www.nua.ie/surveys/how_many_online/index.html

Les pays membres de l'OCDE ont concentré en 1998 environ 86 % des demandes de brevets et ont produit 85 % des articles techniques et scientifiques. 54 % de toutes les redevances liées aux brevets sont allées aux États-Unis et 12 % au Japon pour cette même année.⁹

Facteurs socio-économiques importants de la fracture numérique dans un cadre national

- Écarts entre les zones rurales et urbaines
- Niveau d'éducation et revenus
- Âge
- Sexe

Le rôle des technologies de l'information et de communication pour le développement humain

- Participation accrue à la vie civique et politique
- Augmentation de la transparence dans les institutions publiques et privées
- Développement économique
- Participation accrue à la vue culturelle

1.1.3. Défis de la société de l'information

La notion de société de l'information est une notion contestée; même avant qu'elle soit problématisée, les grandes catégories d'acteurs concernés se différencient selon leurs intérêts,

⁸ Les chiffres présentés proviennent de NUA. *How Many Online?*
http://www.nua.ie/surveys/how_many_online/index.html

⁹ PNUD. *Rapport mondial sur le développement humain 2001, Mettre les technologies au service du développement humain*, 2001, p. 3936

leurs attentes et leurs stratégies en vue d'influencer l'orientation et le développement des communications.

Pour les États

Les cadres nationaux demeurent actuellement insuffisants pour réguler les flux communicationnels. Les contrôles s'appliquant aux technologies de l'information dites conventionnelles (radio, télévision et autres) ne s'appliquent que peu ou mal à la redéfinition mondialisée de la communication. La législation concernant Internet demeure pour le moins embryonnaire ; les outils que possèdent actuellement les États ne s'avèrent donc pas efficaces pour réglementer les réseaux. Cet aspect soulève un point majeur; il est question de décider qui contrôlera la société de l'information de demain et en fonction de quels intérêts.

La société de l'information est une société remplie de promesses pour les États ; les analyses prédisent d'importants débouchés au niveau de l'emploi et des retombées économiques intéressantes. Mais c'est une société qui contient également des dangers ; les États craignent les cyber-attaques, le terrorisme informatique, le piratage à grande échelle, l'espionnage industriel et politique. Dans un contexte post 11 septembre, les autorités politiques priorisent la sécurisation des réseaux informatiques.

La nécessité de légiférer dans la matière correspond également à un besoin concurrentiel ; les États se font compétition pour leurs places au sein d'un nouvel environnement multipartite.

Pour le secteur privé

Les dépenses liées aux TIC étaient de l'ordre de 3 000 milliards de dollars en 2003. Le secteur du logiciel est l'un des secteurs dont la croissance est la plus rapide au sein de l'OCDE et l'industrie de l'information et de la communication se développe rapidement. Si certains marchés semblent présentement saturés, les possibilités au niveau mondial demeurent considérables. Les TIC diminuent les coûts de production et favorisent la compétitivité. Le développement de la recherche et de l'innovation passe par une diffusion des produits ; il existe une offre grandissante au niveau international que le secteur privé souhaite saisir. Le commerce électronique atteindra

une valeur 233 milliards en 2004 et le commerce interentreprises sera évalué entre 1 000 et 1 200 milliards pour l'année 2003¹⁰. Les possibilités commerciales offertes par les TIC sont donc fort importantes. Le secteur privé doit donc s'assurer l'établissement des règles qui favorisent ses intérêts ainsi qu'une représentation effective du milieu des affaires dans les secteurs de négociations.

Pour les institutions onusiennes

Pour les agences internationales faisant partie de la famille de l'ONU, les défis de la société de l'information varient selon leurs histoires respectives et les mandats qui leurs sont confiés. L'UNESCO, en tant qu'institution responsable de la culture et de la communication, maintient un agenda officiel similaire en plusieurs points à celui de certains secteurs de la société civile. Elle est notamment préoccupée par les thèmes reliés à l'éducation, la liberté d'expression et la diversité culturelle. L'organisme chargé d'organiser le SMSI, l'Union internationale des télécommunications, cherche à coordonner et à gérer le développement des infrastructures des télécommunications, la mise en place de normes et de critères de compatibilité, la stimulation du secteur privé et des investissements. Les mandats fondamentaux des deux organismes constituent presque une invitation aux approches contradictoires en ce qui concerne les enjeux de la société de l'information. Ceci étant dit, l'ONU elle-même se rend compte depuis quelques années du besoin d'une approche multipartite sur ces questions, et a créé une groupe d'étude sur les TIC (« UN ICT Task Force ») qui essaie, du moins en principe, de réaliser un travail de coopération entre les différents acteurs.

Pour la société civile

Enfin, pour saisir les enjeux qui concernent la société civile, il importe d'en présenter préalablement une définition, ce qui demeure encore une entreprise ardue. Les nombreuses définitions concurrentes tendent à une certaine confusion sur ce qu'elle représente dans son essence. La définition adoptée par le SMSI et provenant du Corps commun d'inspection des Nations Unies sera retenue pour le cadre du présent document :

¹⁰ US Internet Council et ITTA, 2000.

A 'Civil Society' is the result of different components of populations and communities, and refers to the sphere in which citizens and social initiatives organise themselves around objectives, constituencies and thematic interests. They act collectively through their organisations known as Civil Society Organisations which include movements, entities, institutions autonomous from the State which in principle, are non-profit-making, act locally, nationally and internationally, in defence and promotion of social, economic and cultural interests and for mutual benefit. They intermediate between their constituencies/members, with the State as well as with United Nations bodies. They do this through lobbying and/or provision of services. Though belonging to the non-State actor category, they are different from the private sector and NGOs as they may not be registered, may replace the public sector, are not always structured and often their members are not officially recognized.¹¹

Provenant de milieux fort différents et étant d'allégeances diverses, les entités composant la société civile s'illustrent par leur hétérogénéité. De manière générale, la société civile vise à faire entendre un discours particulier sur des enjeux ciblés qui ne se trouve que peu ou pas tenu par les pouvoirs publics ou privés.

La multiplication des réseaux de communication sous-entend une redéfinition de la coopération entre les membres de la société civile et les pouvoirs publics et privés. La place qu'occupera la société civile au sein de la gouvernance globale est donc à déterminer. Principalement préoccupée par le développement (social, économique et culturel) dans le cadre du SMSI, la société civile vise à promouvoir la démocratisation, la transparence et un accès accru des diverses populations aux TIC. Il s'agit de réduire les écarts existants et d'adopter le cadre juridique offert par la Déclaration universelle des droits de l'homme. La protection et le développement des droits culturels demeurent également des préoccupations majeures. En 1990, les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France ont réalisé plus de 54 % du total des exportations mondiales de biens culturels.¹² Les grands réseaux et les multinationales de l'information contrôlent une large part des flux de ces biens intangibles. En entraînant de substantielles réductions de coût de production et de diffusion de contenus culturels, les technologies de l'information offrent un large éventail de possibilités pour faire entendre des groupes n'ayant jusqu'à présent que peu de présence dans l'arène médiatique (femmes, autochtones, minorités nationales, personnes handicapées, etc). Puissants outils de développement, les TIC soulèvent également les grandes questions liées à l'information et à la communication ; concentration des

¹¹ *Civil society and NGO open-ended Bureau*

http://www.worldsummit2003.de/download_en/CS_Bureau_30Jan_ENG.doc

¹² UNESCO. http://www.unesco.org/culture/industries/trade/html_fr/question3.shtml

médias, propriété intellectuelle, accès à l'information, éducation, liberté d'expression, droits sociaux, économiques et culturels. La forme que prendra l'intégration de ces technologies, publique ou commerciale, devient donc un enjeu culturel et politique pour les membres de la société civile.

1.2 Historique et fondation institutionnelle du Sommet

Les pays du tiers monde ne doivent pas rester éternellement otages des programmes de recherche définis par la demande commerciale mondiale. S'il doit y avoir, au XXI^e siècle, une forme de développement qui donne aux individus les moyens de leur autonomie, alors ce développement passe par la libération des potentiels créatifs et par la constitution de capacités technologiques. [...] Les initiatives planétaires qui répondent à cet impératif fourniront non seulement des solutions aux crises du moment, mais aussi des moyens d'affronter celles de demain.¹³

L'initiative qui a lancé le processus du SMSI date de la conférence plénipotentiaire de l'UIT en 1998 (Résolution 73, Minneapolis). Elle a été rappelée en 2000 (Résolution 1158 du Conseil de l'UIT) et en 2001 (Résolution 1179 du Conseil de l'UIT).¹⁴ L'idée, débattue avec le Secrétaire général des Nations Unies et le Comité administratif de coordination, a été adoptée telle que présentée dans la résolution *A/RES/56/183* de l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2001 à la suite d'un rapport de faisabilité positif pour le Sommet.

1.2.1. Fondations institutionnelles et objectifs du Sommet pour les Nations Unies

L'Assemblée générale des Nations Unies a donné son aval le 21 décembre 2001 à l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information en déléguant à l'Union internationale des télécommunications le soin de diriger le processus préparatoire.¹⁵

La résolution *A/RES/56/183* s'inscrit elle-même dans le cadre tracé par la Déclaration du millénaire¹⁶ et plus spécifiquement au point 20 de la Déclaration stipulant que les Nations Unies devront

¹³ Rapport annuel du PNUD 2001; *Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain*, p. 8.

¹⁴ Les résolutions sont disponibles sur le site officiel du SMSI.

http://www.itu.int/wsis/documents/background.asp?lang=en&c_type=res

¹⁵ La résolution *A/RES/56/183* sur le Sommet mondial sur la société de l'information est placée en annexe.

faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous, conformément aux recommandations contenues dans la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de 2000.

La Déclaration ministérielle du Conseil économique et social reconnaît ainsi

le consensus selon lequel les technologies de l'information et de la communication sont centrales à la création de l'émergence d'une économie globale basée sur le savoir et qu'elles peuvent jouer un rôle important dans l'accélération de la croissance, dans la promotion du développement durable et dans l'éradication de la pauvreté dans les pays en développement autant que chez les pays ayant des économies de transitions en facilitant leurs inclusions dans l'économie globale.

La Charte d'Okinawa, adoptée lors de la rencontre annuelle des gouvernements du G8 en juillet 2000, a également précédé et orienté la résolution A/RES/56/18 en déterminant les thèmes et enjeux importants qui seront repris dans le cadre de la structuration du SMSI. Les discussions ayant lieu au SMSI devront porter sur les thèmes mentionnés dans la résolution précédente, et s'articuleront principalement autour d'une vision, de l'accès et des applications :¹⁷

- *Vision : Élaborer une optique et une interprétation communes de la société de l'information*
- *Accès: "Faciliter l'accès de tous les pays, qui en ont un besoin urgent, aux technologies de l'information, de la transmission des connaissances et des communications aux fins du développement"*
- *Applications: "Exploiter le potentiel que recèlent les connaissances et la technologie pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire"*
- *Développement et élimination de la pauvreté*
- *Démocratie et bonne gouvernance*
- *Notre héritage commun (l'environnement)*
- *Protéger les groupes vulnérables et répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique*

¹⁶ Déclaration du millénaire.

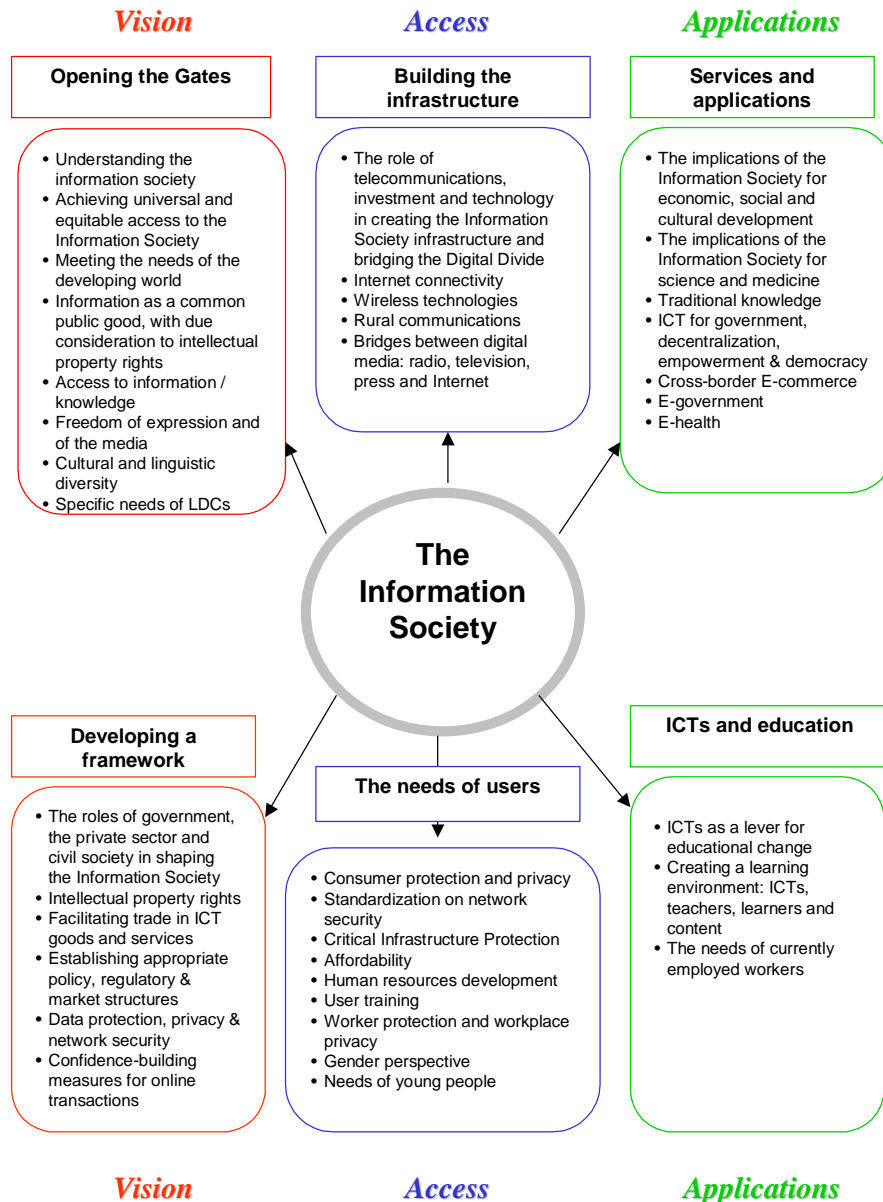
[http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/248d9a6849a10bc3c1256c3d004c6365/\\$FILE/N0055952.pdf](http://www.unhchr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/248d9a6849a10bc3c1256c3d004c6365/$FILE/N0055952.pdf)

¹⁷ Secrétariat exécutif du SMSI. *Thèmes proposés et résultats possibles*. (WSIS/PC-1/DOC/4-E).

<http://www.bta.org.bw/pubs/Document%20WSIS.pdf>

1.2.2. La vision de l'UIT

La documentation initiale publiée par l'UIT au sujet du SMSI laisse prévoir une approche foncièrement techniciste aux enjeux de la société de l'information. L'illustration suivante exprime la vision initiale de l'organisme onusien à l'aube de la première rencontre du Comité préparatoire¹⁸



¹⁸ Proposed Themes for the Summit and Possible Outcomes. http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/02/wsispc1/doc/S02-WSISPC1-DOC-0004!!MSW-E.doc?#a1

De manière plus synthétique, la Conférence plénipotentiaire (Marrakech, 2002) de l'UIT a défini trois objectifs au SMSI :¹⁹

1. *Assurer l'accès de tous aux TIC*
2. *Les TIC, outil de développement économique et social - Parvenir aux objectifs de développement du Millénaire*
3. *Confiance et sécurité dans l'utilisation des TIC*

Neuf thématiques ont alors été officiellement retenues au SMSI;

- 1) *Infrastructure de l'information et de la communication: financement et investissement, accessibilité économique, développement, durabilité*
- 2) *Accès à l'information et au savoir*
- 3) *Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement*
- 4) *Renforcement des capacités: développement des ressources humaines, éducation, formation*
- 5) *Sécurité*
- 6) *Créer un environnement propice*
- 7) *Des applications orientées - développement des TIC pour tous*
- 8) *Diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias*
- 9) *Comment franchir les obstacles à la réalisation d'une société de l'information à dimension humaine?*

Une analyse des approches présentes au SMSI sera faite plus en aval au point 1.3.4 intitulé *les visions concurrentes au Sommet*.

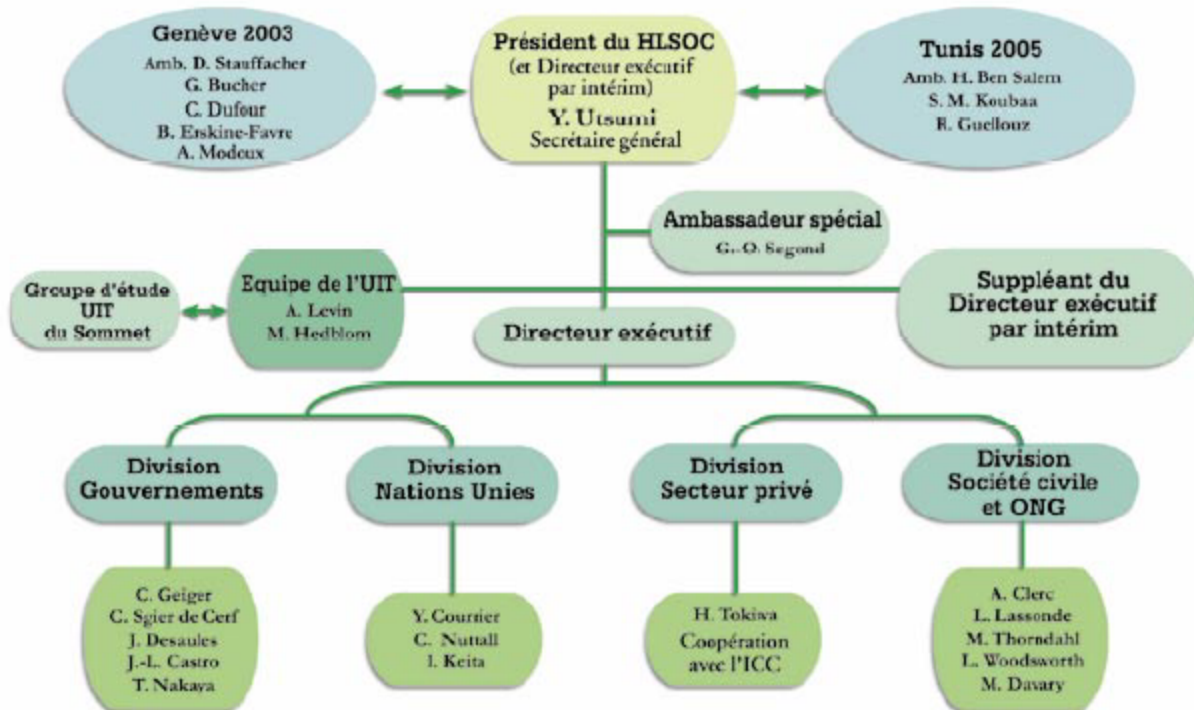
1.2.3. Les structures organisationnelles du SMSI

L'organisation du SMSI repose sur des structures se déclinant en différents paliers hiérarchisés de responsabilités et de compétences. Le Sommet se particularise par l'intégration formelle dans son organisation d'une pluralité d'acteurs provenant à la fois des agences onusiennes, des milieux gouvernementaux, du secteur privé et de la société civile.

¹⁹ Site officiel du SMSI. http://www.itu.int/wsis/newsroom/fact/content_themes_outcome-fr.html

Sommet mondial sur la société de l'information

Schéma organisationnel du Secrétariat exécutif



Le Comité d'organisation de haut niveau (HLSOC)

L'organisation du Sommet est confiée à un Comité d'organisation de haut niveau créé officiellement le 11 mars 2001. Celui-ci est composé des directeurs exécutifs des institutions spécialisées des Nations Unies concernées (FAO, AIEA, OACI, BIT, OIM, UIT, CNUCED, PNUD, PNUE, UNESCO, UNHCR, ONUDI, UPU, OMS, OMPI, OMM, les secrétaires exécutifs des Commissions économiques régionales des Nations Unies, le Président de la Banque Mondiale) et présidé par le Secrétaire général de l'UIT, Yoshio Utsumi. Le Comité d'organisation de haut niveau est placé sous le patronage de Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies. Le travail du Comité est principalement de coordonner les actions des institutions des Nations Unies dans la préparation et l'organisation du Sommet.

Le Secrétariat exécutif (SMSI/SE)

Le Secrétariat exécutif est placé sous l'autorité du Comité d'organisation de haut niveau pour assister à la préparation du SMSI. Pierre Gagné en est le Directeur exécutif (jusqu'à la fin de la première phase uniquement). Deux secrétariats exécutifs ont ainsi été créés dans le cadre du Sommet, l'un à Genève pour le Sommet de 2003, l'autre à Tunis, en vue de la seconde partie prévue en 2005.

Le mandat du Secrétariat exécutif peut se diviser en 5 aspects principaux:²⁰

- *Faciliter la préparation du Sommet pour le compte de toutes les parties prenantes*
- *Établir des projets d'ordre du jour et des projets de document pour les réunions du Comité de préparation*
- *Tenir toutes les parties prenantes au fait de l'évolution de la société de l'information et de la préparation du SMSI*
- *Établir des rapports d'avancement du processus de préparation*
- *Obtenir des patronages et assurer le financement du processus de préparation et du Sommet lui-même.*

Le Secrétariat exécutif est composé de collaborateurs provenant des différentes parties impliquées dans le Sommet, soit de membres représentant des États, des agences onusiennes participant au HLCOC, du secteur privé et de la société civile.²¹ Ces collaborateurs sont organisés dans quatre « divisions » responsables des liaisons avec les quatre groupes partenaires du Sommet, soit les gouvernements, les agences onusiennes, le secteur privé et la société civile.

Le Secrétariat exécutif suisse

La Suisse, pays hôte de la première phase du SMSI, a établi un Secrétariat exécutif suisse composé de personnes participant au Sommet et de professionnels spécialisés dans l'organisation et la gestion d'événements. Daniel Stauffacher dirige le Secrétariat et est également ambassadeur suisse au SMSI.

²⁰ SMSI, Le Forum. *Qui fait quoi ?* <http://smsi.internet.gouv.fr/contact.htm>

²¹ La provenance des membres du Secrétariat est indiquée en annexe.

Ambassadeur spécial au SMSI

L'Ambassadeur spécial de la Suisse au SMSI est responsable des contacts avec les représentants de haut niveau des gouvernements et des institutions onusiennes afin de les sensibiliser à l'importance et aux enjeux du Sommet. Il est également responsable des contacts avec le secteur privé et doit s'assurer que le Sommet reçoive une bonne couverture médiatique. Le poste est occupé par Guy-Olivier Second, anciennement Président du Conseil d'État de la République et canton de Genève (Suisse).

1.2.4. Les structures fonctionnelles du SMSI

La première phase du Sommet mondial sur la société de l'information repose principalement sur deux catégories d'événements préparatoires; les prepcoms (Comités préparatoires), chargés de faire avancer les négociations, et les conférences régionales, qui expriment les priorités et politiques déterminantes de chaque grande région du monde. La prépondérance des États sur tout autre acteur est reconnue de manière explicite lors de ces activités officielles. Les organisations non étatiques sont alors confinées dans des rôles de simples observateurs et de conseillers.

Plusieurs événements parallèles moins formels ont également lieu afin d'encourager la réflexion et la consultation des différentes parties concernées.



Brochure promotionnelle et explicative du SMSI. <http://www.itu.int/wsis/docs/brochure/wsis-fr.pdf>

Chargés de l'organisation matérielle du Sommet et de la liaison avec les principaux partenaires, le HLSOC et le Secrétariat exécutif ne sont pas censés jouer un rôle de fond dans l'élaboration du contenu du SMSI. Ceci revient aux participants eux-mêmes s'exprimant lors des événements tributaires au Sommet, notamment les conférences régionales et les réunions de préparation (prepcom). La figure reproduite ici – tirée d'un document officiel publié au tout début du processus préparatoire au SMSI – indique le chemin que devait prendre théoriquement les intrants au Sommet. Il y a plusieurs remarques intéressantes à faire à propos de cette figure : 1) d'abord, on s'y aperçoit du rôle prépondérant attribué aux États relativement aux autres principales catégories d'acteurs, les agences onusiennes n'y figurant même pas comme source d'alimentation du Sommet; 2) on s'aperçoit d'un rôle privilégié qui est curieusement attribué ici au « G8 Dot Force », mis sur pied lors de la rencontre annuelle des chefs d'États du G8 à Kyushu-Okinawa en juillet 2000 ; on comprend bien que cette instance soit l'instrument choisi par les pays du G8 pour intervenir au SMSI, mais on peut se demander de quel droit elle figure ici comme intrant privilégié ; 3) la figure attache une très grande importance aux conférences régionales, placées sur le même pied que les réunions préparatoires ; or, comme nous allons voir plus loin, la coloration finale des résultats du Sommet fut donnée presque exclusivement par les « prepcoms ». En fait, les structures effectives du SMSI ont passablement évoluées au fur et à mesure que le processus préparatoire avançait.

La documentation officielle du SMSI annonçait que « *la préparation du Sommet, le Sommet lui-même et toutes les activités associées devront être articulés sur les principes suivants*²² »: la transparence à tous les niveaux ; l'accès à l'information et partage de l'information ; l'expression des idées, des arguments et des positions ; une large ouverture des débats ; la disponibilité de mécanismes de consultation et de participation. Nous verrons plus loin à quel point ces principes se sont trouvés reflétés dans le déroulement des activités préparatoires au SMSI; dans un premier temps, nous les rappelons ici. Il s'agit des

²² UIT. Communiqué de presse du 5 juillet 2002. http://www.itu.int/newsarchive/press_releases/2002/17.html

Rencontres préparatoires à l'échelle mondiale

- **Prepcom 1**, Genève 1-5 juillet 2002
- **Rencontre informelle sur les contenus et les thèmes**, Genève 16-18 septembre 2002
- **Prepcom 2**, Genève, 17-28 février 2003
- **Réunion intersession**, Paris 15-18 juillet
- **Prepcom 3**, Genève 15-26 septembre 2003
- **Prepcom 3A**, Genève, 10-14 novembre 2003
- **Prepcom 3B**, Genève, 5,6,9 décembre 2003

Rencontres régionales

- **Afrique**, Bamako, 28-30 mai 2002
- **Pan-européen**, Bucarest, 7-9 novembre 2002
- **Asie-Pacifique**, Tokyo, 13-15 janvier 2003
- **Amérique latine et Caraïbes**, Bavaro, 29-31 janvier 2003
- **Proche-Orient**, Beyrouth, 4-6 février 2003

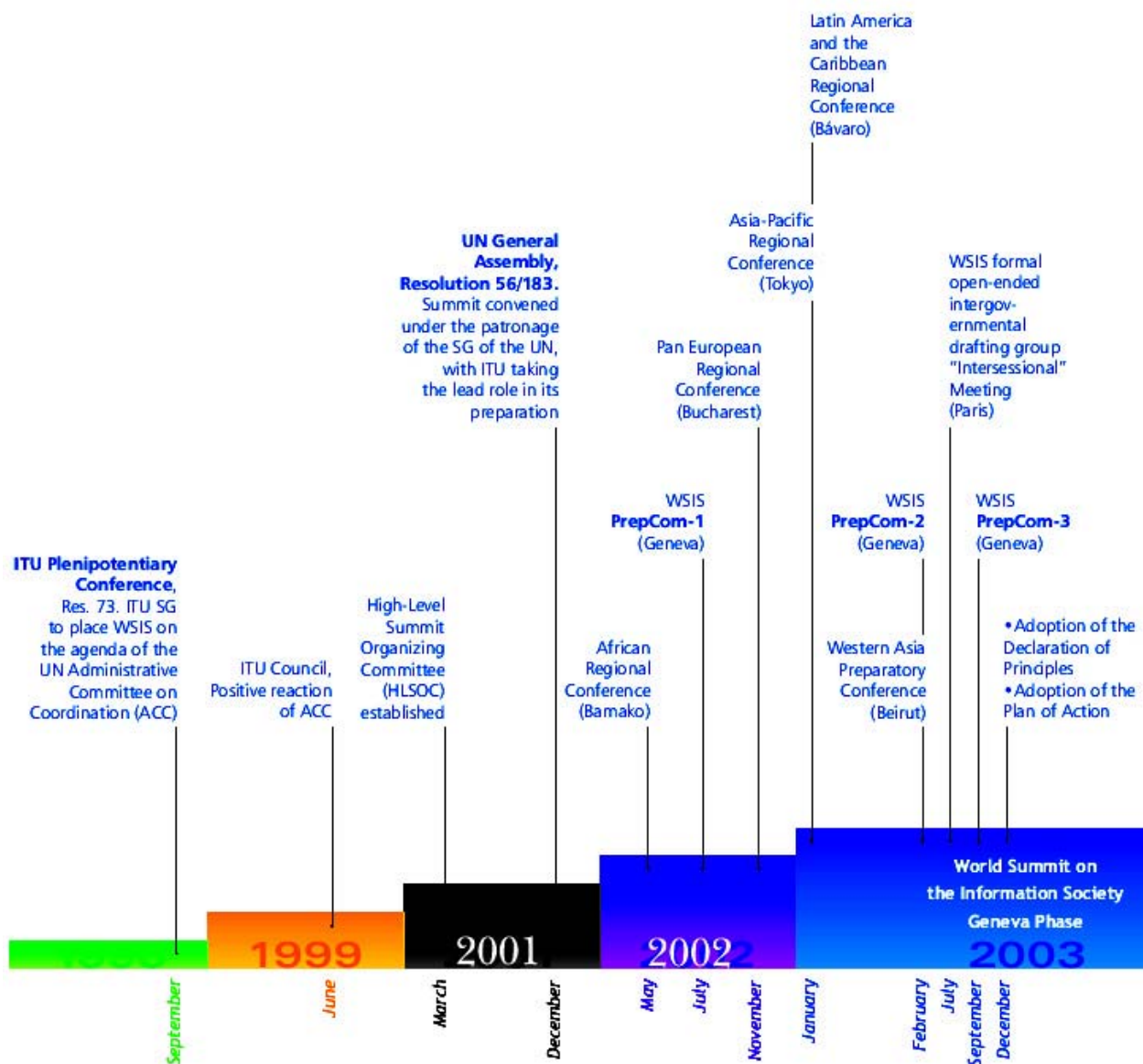
Conférences liées au SMSI

- **Conférence subrégionale de Bishkek-Moscou**
9-12 septembre 2002, Bishkek (Kirghizistan) et 23-24 octobre 2002, Moscou (Russie)
- **Mauritius Conference on Access to ICTs by All**
3-5 avril 2003, Pointe aux Piments (Maurice)
- **Première conférence des ministres sur l'information et la radiodiffusion dans la région d'Asie-Pacifique**
27-28 Mai 2003, Bangkok (Thaïlande)
- **Conférence régionale panarabe sur le SMSI**
6-18 juin 2003, Le Caire (Egypte)
- **World Information Technology Forum**
27-29 août 2003, Vilnius (Lituanie)
- **Sommet Mondial des Villes et des Pouvoirs Locaux sur la Société de l'Information**
4-5 décembre 2003, Lyon (France)
- **CERN - Le rôle de la Science dans la société de l'information**
8-9 décembre 2003, Genève (Suisse)

Comme nous pouvons nous en apercevoir, le SMSI fut alimenté par différents événements, de statut variable, faisant en sorte qu'il s'agisse – aux dires des organisateurs – d'un « sommet marguerite » en quelque sorte. Par ailleurs, un nombre impressionnant d'événements parallèles (« side events ») ont eu lieu sur les lieux mêmes du Sommet, dont le World Electronic Media Forum, le World Forum on Communication Rights, le World Forum on Community Media, ainsi

que plusieurs expositions du ICT For Development Platform. L'impact de certains de ces événements sera examiné dans la deuxième partie de ce document.

Calendrier des activités officielles



Négociations officielles et avancées vers la Déclaration de principes et le Plan d'action		
Événements officiels	Documents produits	Contenus des documents et impacts sur le processus
28-30 mai 2002 : Rencontre régionale préparatoire au SMSI de Bamako	Déclaration de Bamako	Principes et actions que la région africaine supporte au SMSI – Intrants pour la rédaction du Plan d'action et de la Déclaration Officielle du SMSI-
01-05 juillet 2002 : Prepcom 1	Règlement intérieur	Détermination des modalités de participation de chaque catégorie d'acteur et des procédures du Sommet.
16-18 septembre 2002 : Rencontre informelle sur le contenu et les thèmes	Document de discussion thématique informel.	Intrant informel concernant les thématiques à aborder et l'orientation des textes devant être adoptés au SMSI.
7-9 novembre 2002 : Rencontre régionale préparatoire au SMSI paneuropéenne de Bucarest	Déclaration de Bucarest	Principes et actions que la région européenne et nord-américaine supporte au SMSI – Intrants pour la rédaction du Plan d'action et de la Déclaration officielle du SMSI-
13-15 janvier 2003 : Rencontre régionale préparatoire au SMSI de la région de l'Asie-Pacifique à Tokyo	Déclaration de Tokyo	Principes et actions que la région asiatique supporte au SMSI – Intrants pour la rédaction du Plan d'action et de la Déclaration Officielle du SMSI-
29-31 janvier 2003 : Rencontre régionale préparatoire au SMSI de l'Amérique latine et des caraïbes à Bavaro	Déclaration de Bavaro	Principes et actions que la région latino-américaine supporte au SMSI – Intrants pour la rédaction du Plan d'action et de la Déclaration officielle du SMSI-
4-6 février 2003 : Rencontre régionale préparatoire au SMSI de l'Asie occidentale à Beyrouth	Déclaration de Beyrouth	Principes et actions que la région de l'Asie occidentale supporte au SMSI – Intrants pour la rédaction du Plan d'action et de la Déclaration officielle du SMSI-
17-28 février 2003 : Prepcom 2	Aucun document officiel d'importance n'a été produit (des propositions de documents en travail du Plan d'action et de la Déclaration de principes)	Début de la consolidation des intrants par le SMSI pour la rédaction du Plan d'action et de la Déclaration de principes
15-18 juillet 2003 : Rencontre intersession	Projet de Déclaration de principes et de Plan d'action	Négociations officielles autour de la formulation des documents finaux du Sommet.
15-26 septembre 2003 : Prepcom3	Projet de Déclaration de principes et de Plan d'action	Négociations officielles autour de la formulation des documents finaux du Sommet.
10-14 novembre 2003 : Prepcom 3A	Projet de Déclaration de principes et de Plan d'action	Négociations officielles autour de la formulation des documents finaux du Sommet.
5,6 et 9 décembre 2003 : Prepcom 3B	Projet de Déclaration de principes et de Plan d'action	Négociations officielles autour de la formulation des documents finaux du Sommet.
10-12 décembre 2003 : SMSI	Déclaration de principes et de Plan d'action	Textes finaux de la phase de Genève

Les prepcoms

Les Comités préparatoires (prepcoms) constituent des éléments majeurs de la structure fonctionnelle sur laquelle s'appuie le SMSI. Ces derniers ont comme objectif de définir les thèmes et l'orientation des sujets abordés afin d'arrêter un consensus devant conduire à l'adoption d'un Plan d'action et d'une Déclaration de principe lors du SMSI. Ils doivent également établir les procédures. Les prepcoms constituent donc les arènes où les principales négociations réunissent l'ensemble des parties prenantes. L'importance des comités préparatoires a été déterminée à partir de l'article 2 de la Déclaration A/RES/56/183 sur le Sommet mondial de la société de l'information, stipulant que

le soin de préparer le Sommet soit confié à un comité intergouvernemental à composition non limitée, qui en établirait l'ordre du jour, mettrait au point le texte du projet de déclaration et du projet de plan d'action et arrêterait les modalités de participation d'autres acteurs au Sommet.²³

La Déclaration A/RES/56/183 encourage également l'élaboration d'une plateforme participative multipartite intégrant divers organismes onusiens, le secteur privé et la société civile. Le Secrétariat exécutif est chargé « *d'élaborer des projets d'ordre du jour et des projets de document pour les réunions de préparation* », projets qui doivent encourager les contributions des différents acteurs impliqués. Théoriquement, la détermination du projet d'ordre du jour passe par une consultation active avec les États ; ces consultations thématiques ou régionales se font notamment par le biais de rencontres formelles et informelles. Les contributions des différents acteurs présents aux prepcoms seront intégrées à un document qui fera l'objet d'un vote d'approbation selon les règlements prévus par le SMSI.

L'accréditation des entités non gouvernementales est un préalable à leur participation aux prepcoms. Le Secrétariat exécutif évalue la pertinence de la demande d'accréditation en fonction de la corrélation entre les activités du demandeur, son engagement vis-à-vis la société de l'information et la thématique du Sommet. Le Secrétariat recommandera par la suite l'émission

²³ Déclaration A/RES/56/183. http://www.itu.int/wsis/docs/background/resolutions/56_183_unga_2002.pdf

de l'accréditation.²⁴ Les formes de participation accordées aux organisations non étatiques sont adaptées en fonction des expériences précédentes lors de rencontres onusiennes.

La participation des parties non gouvernementales au SMSI est prescrite par des règles explicites adoptées lors de prepcom 1 et formulées dans le *Rapport du Président du sous-comité 1 sur le règlement intérieur* (SMSI/PC-1/DOC/9). Cette réglementation exclut des négociations tout acteur n'étant pas un État membre des Nations Unies ou de ses institutions et confirme donc le rôle exclusivement consultatif de ces derniers au SMSI.

Les institutions onusiennes, entités privées et membres de la société civile participent donc aux réunions préparatoires en tant qu'observateurs, sans droit de vote sur les propositions débattues.²⁵

Adama Samassékou, Président de l'Académie africaine du langage et ancien ministre de l'Éducation du Mali, a été élu Président des Comités préparatoires du Sommet lors de prepcom 1. Deux sous-comités ont été créés lors de cette première rencontre ; le premier ayant la charge d'examiner le projet de Règlement intérieur du Comité préparatoire; le second a la responsabilité de l'examen des contenus et des thèmes proposés pour le Sommet. Le sous-comité 1 se réunit à huis clos alors que le sous-comité 2 est ouvert en principe aux observateurs (celui-ci n'accueille en pratique la société civile qu'en fonction du bon vouloir ponctuel des États).²⁶

Les contributions des différents acteurs demeurent fondamentales au processus préparatoire du Sommet. L'importance de ces contributions se trouve augmentée pour les acteurs n'ayant pas droit de vote et demeure leur principal outil pour influencer la prise de décisions au SMSI. La réglementation concernant les intrants se veut donc fort importante dans la définition des actions possibles à l'intérieur du Sommet.

²⁴ Les associations de la société civile et les entités du secteur privé seront accréditées à la phase I du SMSI par le Secrétariat exécutif. Toute accréditation à la phase I est automatiquement reconduite à la phase II de Tunis.

²⁵ Les enjeux soulevés par l'inclusion et la participation effective de ces acteurs seront discutés dans la seconde partie du présent document.

²⁶ SMSI. *Rapport de la première réunion du Comité de préparation*. (WSIS03/PREP-1/11(Rév.1)-F). 5 juillet 2002 http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/02/wsispc1/doc/S02-WSISPC1-DOC-0011!R1!MSW-F.doc

Les conférences régionales

Les rencontres régionales visent à concevoir et à déterminer les besoins et attentes spécifiques des différents acteurs de chaque région en ce qui a trait à la société de l'information. Aux États concernés par la conférence s'ajoutent la société civile et le secteur privé ayant des implications sur le territoire ainsi que plusieurs États étrangers concernés par la région. En plus de produire une déclaration qui servira d'intrant officiel du Sommet, ces réunions sont l'occasion pour les acteurs de la région de tenir des conférences, des tables rondes, des séminaires et de former des groupes de travail afin d'échanger des idées et de concevoir, par la confection d'alliances et la coopération, des plans d'action afin de répondre aux besoins locaux.

Les conférences régionales ont pour objets :

- *De procéder à une évaluation régionale des problèmes, des débouchés et des difficultés, compte tenu : A) des difficultés particulières dans la région considérée ; B) des difficultés directement liées à l'évolution de la société de l'information dans le monde.*
- *De formuler une vision d'une société de l'information pour la région considérée, ainsi qu'une stratégie permettant de concrétiser cette vision.*
- *D'établir une plate-forme de dialogue et de contribution impliquant toutes les parties prenantes.*
- *De faciliter le partage des données d'expérience et de permettre de mieux comprendre les préoccupations des pays de la région, de les aider à définir leurs positions respectives et de cerner les grands thèmes du Sommet.*
- *De faire le point des programmes existants et d'étudier les réseaux en place dans les différentes régions, pour ensuite considérer des exemples de meilleures pratiques.*
- *D'examiner de nouveaux programmes et de nouveaux engagements pour la région considérée et ses sous-régions, afin de surmonter les difficultés et de progresser plus facilement vers la concrétisation de la vision de la société de l'information.*
- *De préparer des contributions pour examen par les réunions du Comité de préparation.*

Objectifs des rencontres mondiales et régionales

Il est du travail du Secrétariat exécutif de s'assurer que les contributions des divers acteurs participant aux différentes conférences soient intégrées à celles émanant des prepcoms dans des documents faisant la synthèse de l'ensemble des propositions en vue d'exprimer un consensus qui sera à la base de la formulation de la Déclaration de principes et du Plan d'action du SMSI.

Les procédures de rétention et d'abandon des intrants utilisées par le Secrétariat dans l'accomplissement de cette tâche demeurent nébuleuses. Celui-ci dispose d'un certain pouvoir de jugement arbitraire sur la rédaction des documents en négociation.

Les sous-comités

Deux sous-comités ont été créés dans le cadre du processus préparatoire pour assister le Comité de préparation dans sa tâche. Le sous-comité 1 sur les règles de procédures est chargé d'arrêter et d'établir l'ensemble des règles sous lesquelles se déroulera le Sommet, en déterminant notamment le rôle et les modalités de participation de chaque joueur dans le processus. Le sous-comité 2 sur le contenu et les thèmes a comme mandat de réunir les diverses contributions gouvernementales afin de produire des documents thématiques reflétant l'évolution des négociations. Les documents ainsi produits seront par la suite soumis à adoption par les États membres lors des prepcoms. Les modalités de participation de ces sous-comités sont particulièrement importantes pour les diverses parties prenantes car elles déterminent le rapport de force décisionnel dans la construction de l'agenda du processus préparatoire. Ainsi, les règles gouvernant les intrants au Sommet sont précisées dans le rapport du président du sous-comité 1 au premier prepcom :

Rapport du président du sous-comité 1 sur le règlement intérieur²⁷

Article 44

Sous-comités

1 Le Comité de préparation peut créer les sous-comités qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

2 Sauf disposition contraire au présent règlement, chaque État participant au Comité de préparation, ainsi que la Communauté européenne, peut être représenté(e) dans chaque sous-comité.

²⁷ SMSI. *Rapport du président du sous-comité 1 sur le règlement intérieur*. (WSIS/PC-1/9-F) 4 juillet 2002. http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/02/wsispc1/doc/S02-WSISPC1-DOC-0009!!MSW-F.doc

Article 55

Représentants d'organisations non gouvernementales, d'organismes de la société civile et d'entités du secteur privé

1 Les organisations non gouvernementales, les entités de la société civile et du secteur privé accrédités pour participer au Sommet peuvent désigner des représentants pour participer en tant qu'observateurs aux séances publiques du Comité de préparation et de ses sous-comités.

2 À l'invitation du président de l'organe concerné et sous réserve de l'approbation de celui-ci, ces observateurs peuvent faire des déclarations verbales sur des questions pour lesquelles ils ont une compétence particulière. Si le nombre de personnes demandant à prendre la parole est trop élevé, il sera demandé aux organisations non gouvernementales, aux organismes de la société civile et aux entités du secteur privé de constituer des groupes qui s'exprimeront par l'intermédiaire de porte-parole.

Les institutions onusiennes, les commissions régionales, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile sont de fait exclus des débats et de la participation aux sous-comités, auxquels ils peuvent toutefois assister. Le contentieux sur ce règlement a non seulement dominé les débats, mais a suscité des controverses marquantes lors du prepcom 1.

Le groupe de travail de l'UIT sur le SMSI

Le Conseil de l'UIT a constitué un groupe de travail sur le SMSI, ouvert à tous les États membres des Nations Unies et aux membres des Secteurs de l'UIT (entreprises privées, organisations nationales et internationales) désirant travailler à la confection de la contribution de l'UIT aux Comités préparatoires du Sommet.

The Digital Opportunity Task Force (DOT Force)

Le Sommet de Kyushu-Okinawa en juillet 2000 a donné naissance à une volonté, chez les chefs d'États du G8, d'aborder plus en profondeur les enjeux de la société de l'information et de la fracture numérique. La Charte d'Okinawa a donc appelé à la création du groupe, composé à la fois de membres du public, du secteur privé et d'organisations à buts non lucratifs. *The Digital Opportunity Task Force (DOT Force)* fournit une expertise aux membres du G8 et élabore des plans d'action en vue de répondre aux enjeux liés aux télécommunications et à la société de l'information.

ICT Task Force

Créé en mars 2001 par le Secrétaire général des Nations Unies à la demande du Conseil économique et social, le *ICT Task Force* se veut une initiative devant « apporter une dimension véritablement globale à la multitude d'efforts déployés pour combler la fracture numérique, élever l'opportunité digitale et ainsi fermement placer les TIC au service du développement pour tous ». Le *ICT Task Force* doit contribuer à la préparation du SMSI en fournissant des intrants et des expertises.

1.3 Le multipartisme au Sommet mondial sur la société de l'information

Depuis lors, Rio (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement 1992) sert de référence pour mesurer la participation de la société civile aux conférences et aux sommets : la Conférence sur les femmes de Beijing, la Conférence sur les droits de l'Homme de Vienne, Habitat II, la Conférence sur la population tenue au Caire ou la Conférence sur les changements climatiques qui s'est tenue à Kyoto en décembre dernier. Kofi Annan, Sao Paulo, 1998²⁸

1.3.1 Acteurs et rapports de force

La détermination des finalités du Sommet répond à la fois aux besoins exprimés par les participants mais aussi, et dans une large mesure, aux rapports de forces qui sous-tendent les relations qu'ils entretiennent entre eux. Ces mêmes rapports de force sont exprimés à la fois par la *nature* des différents participants, et par leurs *positions* au SMSI.

Les États ont le pouvoir de légiférer et de déterminer, par des politiques de développement économique et social, de l'importance et de l'étendue de la considération à accorder au développement de la société de l'information. La marque de la souveraineté nationale assure la prépondérance des États aux Nations Unies. Cette culture propre à l'ONU s'exprime notamment par les dispositions procédurales adoptées à l'article 2 de la Déclaration sur le Sommet mondial de la société de l'information²⁹ :

²⁸ Communiqué de presse SG/SM/6638. *Le Secrétaire général décrit l'émergence d'une nouvelle ère mondiale où la société civile à un rôle de plus en plus important aux côtés des institutions officielles.* 14 juillet 1998

http://www.un.org/french/partners/civil_society/brazil.htm

²⁹ Résolution 56/183 des Nations Unies.

http://www.itu.int/wsis/docs/background/resolutions/56_183_unga_2002.pdf

(The General Assembly) recommends that the preparations for the Summit take place through an open-ended intergovernmental preparatory committee, which would define the agenda of the Summit, finalize both the draft declaration and the draft plan of action, and decide on the modalities of the participation of other stakeholders in the Summit.

L'article 2 consacre donc le caractère prééminent du pouvoir décisionnel dont jouissent les États en ce qui a trait aux éléments d'importance du Sommet. Seuls les États ont droit de vote aux Comités préparatoires ; ces derniers jouent donc un double rôle au SMSI en apportant à la fois des contributions qui expriment leurs intérêts et en ayant le pouvoir de votation sur l'ensemble des points importants à débattre. En ce sens donc, le SMSI n'innove que peu par rapport aux précédents onusiens.

Le secteur privé dispose néanmoins d'outils efficaces pour représenter ses intérêts au SMSI. Les TIC jouent un rôle fort important au niveau du développement économique et les gouvernements tendent une oreille attentive à ses demandes. Le rôle privilégié du « Dot Force » du G8 a déjà été souligné. L'OCDE accorde pour sa part au secteur privé le titre de principal promoteur de la recherche, du développement et de la formation liés à la société de l'information. Dès lors, l'implication de ce dernier dans l'implantation effective des TIC se fait majeure ; ce rôle est reconnu par les États qui cherchent à attirer le maximum d'investissements à l'intérieur de leurs frontières respectives et à multiplier les liens avec le secteur privé :

Ils (les gouvernements) accordent en outre de plus en plus d'attention aux mesures visant à stimuler l'investissement dans les infrastructures à large bande et l'utilisation de ces infrastructures. Ils sont aussi de plus en plus conscients des économies qui peuvent être réalisées grâce aux partenariats public-privé dans la promotion du développement et de l'utilisation des TIC.³⁰

Ce désir de plaire aux entreprises privées se fait d'autant plus manifeste que certains États, en particulier les premiers concernés par la fracture numérique, ont un besoin urgent d'investissements directs. Les mouvements de libéralisation des économies, tant au niveau régional que mondial, favorisent également la représentation des intérêts du secteur privé au SMSI.

³⁰ OCDE. *Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE : Principales conclusions*. Paris, 2002.p.28.
<http://www.sourceocde.org/=i>

La société civile est sans doute l'acteur le moins favorisé dans l'élaboration des rapports de force au SMSI. Convoqué au Sommet pour « son pragmatisme », son « expérience sur le terrain » et le rôle de légitimation qu'elle confère à l'entreprise, la société civile fait face à de nombreux défis qui seront expliqués plus en détail plus loin. Retenons toutefois ici que la société civile fait face à des problèmes de financement, de structuration interne et de manque de réels moyens de pression sur les États. Les règles d'accréditation et de participation au Sommet ne lui permettent pas de constituer une force nécessaire à la représentation effective des intérêts qu'elle défend dans le cadre des structures officielles; une grande part des énergies qui sont investies par ses membres au sein du Sommet est donc consacrée à améliorer le rapport de force en présence en sa faveur.

1.3.2. Les ONG aux Nations Unies

L'inclusion et la participation effective des acteurs non étatiques sont dorénavant des enjeux pour les conférences et événements onusiens. Les réformes entreprises au sein de l'ONU concernant le rôle et la place réservée aux différentes composantes de la société civile et du secteur privé ont redéfini les relations déterminant la gouvernance internationale. Les raisons qui ont engendré cette réforme sont d'ordre pragmatique :

L'une des principales raisons pour que la société civile participe aux conférences et aux sessions spéciales de l'Assemblée générale est de pouvoir contribuer aux résultats de ces rencontres et prendre part au processus d'implantation et de suivi.³¹

La participation des organisations non gouvernementales n'est pourtant pas un phénomène récent, comme l'indique l'Article 71 de la Charte des Nations Unies.³²

Le Conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent de questions relevant de sa compétence. Ces dispositions peuvent s'appliquer à des organisations internationales et, s'il y a lieu, à des organisations nationales après consultation du membre intéressé de l'Organisation.

³¹ UN. Office of the President of the Millennium Assembly, 55th session of the United Nations General Assembly. *Reference document on the participation of civil society in United Nations conferences and special sessions of the General Assembly during the 1990s Version I.* August 2001

³² ONU. Charte des Nations Unies. Mai 2003, <http://www.un.org/french/aboutun/charte/>

Plusieurs États insistent depuis de nombreuses années pour que l'inclusion des ONG se fasse de manière plus complète et transparente. Certains facteurs d'importance (mondialisation des marchés, requêtes répétées pour une reconnaissance claire des droits économiques et sociaux, conscientisation mondiale à la pauvreté) ont ouvert la voie à une présence plus active de la société civile aux Nations Unies.³³

Les États membres ont pris la décision en 1993 de réviser les règlements relatifs à l'inclusion des organisations non gouvernementales au sein du système onusien, règlements qui dataient à l'époque de 1968. La révision a été complétée en 1996 par la résolution ECOSOC 1996/31³⁴ qui demeure actuellement la référence en vigueur au sein des Nations Unies.

Extraits de la Résolution 1996/31

Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales

Réaffirmant la nécessité de prendre en considération toute la diversité des organisations non gouvernementales aux niveaux national, régional et international,

Reconnaissant l'ampleur des compétences des organisations non gouvernementales et les moyens dont ces organisations disposent pour appuyer l'Organisation des Nations Unies dans ses travaux,

Tenant compte des changements survenus dans le secteur non gouvernemental, notamment de l'émergence d'un grand nombre d'organisations nationales et régionales,

[...]

6. Il conviendrait d'encourager les organisations non gouvernementales de pays en développement à participer davantage aux conférences internationales convoquées par l'Organisation des Nations Unies.

7. Il conviendrait d'encourager la participation des organisations non gouvernementales de pays en transition économique.

La Résolution établit également trois niveaux de statut consultatif pour les ONG. Le statut général consultatif est détenu par les importantes ONG dont les travaux couvrent un large spectre des préoccupations du Conseil économique et social (ECOSOC). Le statut consultatif spécial est

³³ Francesco Mezzalama. Joint Inspection Unit. *Involvement of Civil Society Organizations Other Than NGOs And The Private Sector In Technical Cooperation Activities: Experiences And Prospects Of The United Nations System*, 2002

³⁴ 1996/31. *Consultative relationship between the United Nations and non-governmental organizations*. <http://www.un.org/documents/ecosoc/res/1996/eres1996-31.htm>

réservé aux ONG ayant un champ de compétence spécifique dans l'un des secteurs du Conseil. La dernière catégorie réunit une liste d'ONG dont les compétences peuvent être utilisées de manière occasionnelle dans les travaux des Nations Unies. Toutes les ONG ayant un statut consultatif à l'ECOSOC sont accréditées lors de rencontres internationales. Ceux qui ne détiennent pas un tel statut doivent s'accréditer au secrétariat respectif de l'événement.

Extraits de la Résolution 1996/31 (Suite)

42. Une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général ou spécial ou inscrite sur la Liste et qui souhaite participer à une conférence internationale convoquée par l'Organisation des Nations Unies et intéressant son domaine de compétence, ainsi qu'aux réunions de l'organe préparatoire de cette conférence, est en règle générale accréditée à cette fin. Une organisation non gouvernementale non dotée du statut consultatif et qui souhaite être accréditée peut adresser au secrétariat de la conférence une demande à cette fin, en se conformant aux dispositions énoncées ci-après.

51. Une organisation non gouvernementale accréditée auprès de la conférence peut être autorisée à faire une brève déclaration devant le comité préparatoire et la conférence réunie en séance plénière et devant leurs organes subsidiaires, cette autorisation étant accordée selon l'usage établi par l'Organisation des Nations Unies, à la discrétion du Président et avec l'assentiment de l'organe intéressé.

52. Une organisation non gouvernementale accréditée auprès de la conférence peut présenter pendant les travaux préparatoires les communications écrites qu'elle juge appropriées, rédigées dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Ces communications ne sont pas publiées comme documents officiels, sauf dispositions contraires du Règlement intérieur adopté par l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétaire général a élaboré la réglementation spécifique à la participation des ONG dans le rapport A/53/170,³⁵ publié en 1998 et enrichi en 1999 par le rapport A/54/329.³⁶ La Déclaration du Millénaire a par la suite renforcé les prédispositions institutionnelles à la participation des organisations non gouvernementales à l'ONU en donnant un nouveau mandat aux possibilités étendues aux ONG travaillant de concert avec l'organisation.

20. Nous décidons en outre:

• D'établir des partenariats solides avec le secteur privé et les organisations de la société civile en vue de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté.

30. Nous décidons par conséquent :

³⁵ Disponible en ligne. <http://www.un.org/french/geninfo/ngo/new/docs/a53170f.pdf>

³⁶ Disponible en ligne. <http://www.un.org/french/geninfo/ngo/new/docs/a54329f.pdf>

- De donner au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et à la société civile en général la possibilité de contribuer davantage à la réalisation des objectifs et programmes de l'Organisation.³⁷

1.3.3. L'intégration réelle des acteurs non gouvernementaux au SMSI

La Déclaration sur laquelle est fondé le Sommet reconnaît explicitement l'impératif de former des réseaux de coopérations avec tous les acteurs d'importance engagés dans la société de l'information afin d'atteindre les objectifs visés par la Déclaration du millénaire.³⁸ Cette nécessité s'explique par la complémentarité des compétences, pouvoirs, et champs d'action respectifs des acteurs concernés. L'UIT considère que « le Sommet est construit pour intégrer activement la communauté globale » et que cela inclut la représentation et la participation des gouvernements, du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales.

Extrait de la Déclaration sur le Sommet mondial sur la société de l'information³⁹
A/RES/56/183

Convaincue qu'il est nécessaire, au plus haut niveau politique, de dégager un consensus mondial et une volonté collective de faciliter l'accès de tous les pays, qui en ont un besoin urgent, aux techniques de l'information, de la transmission des connaissances et de la communication, aux fins du développement, en vue de recueillir tous les avantages de la révolution des technologies de l'information et de la communication, et d'examiner l'ensemble des questions que soulève l'avènement de la société de l'information, en élaborant une optique et une interprétation communes du fonctionnement de la société de l'information, et par l'adoption d'une déclaration et d'un plan d'action qui seraient appliqués par les gouvernements, les institutions internationales et tous les secteurs de la société civile,

[...]

Considérant qu'il faut tirer le meilleur parti possible des synergies et instaurer une coopération entre les diverses initiatives concernant les technologies de l'information et de la communication actuellement prises ou prévues, aux niveaux régional et mondial, pour promouvoir les technologies de l'information et de la communication et en faire appliquer le potentiel au développement par d'autres organisations internationales et la société civile,

[...]

Encourage la contribution effective et la participation active de tous les organes compétents des Nations Unies, en particulier le Groupe d'étude des technologies de l'information et de la communication, et encourage les autres organisations intergouvernementales, notamment les institutions internationales et régionales ainsi que les organisations non gouvernementales, la société civile et le secteur privé à contribuer et à participer activement au processus intergouvernemental préparatoire et au Sommet proprement dit.

³⁷ Déclaration du millénaire.

[http://www.unhcr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/248d9a6849a10bc3c1256c3d004c6365/\\$FILE/N0055952.pdf](http://www.unhcr.ch/Huridocda/Huridoca.nsf/0/248d9a6849a10bc3c1256c3d004c6365/$FILE/N0055952.pdf)

³⁸ Disponible sur Internet à cette adresse : <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.pdf>

³⁹ Parties soulignées par les auteurs pour dégager les éléments renforçant la nécessité de la participation de la société civile

Le Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan a présenté le climat qui devrait sous-tendre les relations entre l'ONU et la société civile dans un discours présenté à Sao Paulo en 1998 :

Il va sans dire que les relations entre l'ONU et la société civile ont changé du tout au tout. [...] Pour traiter correctement les problèmes mondiaux, un véritable partenariat entre les ONG et l'ONU n'est pas une option parmi d'autres, c'est une nécessité. [...] Cependant, en dépit des manifestations attestant le dynamisme de la société civile, l'ONU ne disposait pas des moyens adéquats pour la faire participer à ses activités en tant que partenaire à part entière. [...] J'ai donc fait du renforcement de la coopération avec les ONG un thème essentiel de mes propositions, sachant que notre action commune aura davantage de chance de réussir si elle est appuyée par tous les acteurs concernés de la communauté internationale.⁴⁰

Le Sommet mondial sur la société de l'information marque un tournant dans la façon dont est conduite l'intégration des acteurs au système de négociation officiel des Nations Unies. Pour la première fois, un sommet onusien est pourvu d'une structure organisationnelle composée de diverses composantes ; personnels des États membres, du secteur privé, de la société civile et de diverses agences onusiennes s'y côtoient. De même, la volonté clairement affichée de la part des organisateurs du Sommet d'inclure ces acteurs dès le début du processus préparatoire constitue un fait nouveau aux Nations Unies. Soulignons toutefois que cette volonté s'est heurtée à la vision des États ; nous y reviendrons lors de la seconde section du document. Notons tout de même ici qu'un autre précédent historique a été réalisé lors du SMSI ; pour la première fois les entités du secteur privé ont été autorisées à être accréditées individuellement, contrastant ainsi avec la procédure d'accréditation habituelle en vigueur lors des Sommets précédents. Traditionnellement, seules les associations collectives représentant des regroupements d'entités du secteur privé (tels que la International Chamber of Commerce) sont accréditées. La formule privilégiée lors du SMSI s'apparente de près à celle de l'UIT, où les entités individuelles du secteur privé peuvent siéger à côté des États comme membres associés.

Les organisateurs du SMSI estiment donc que le rôle de la société civile sera crucial dans la définition d'une société de l'information équitable axée sur le développement. Le rôle que joue la société civile au sein du Sommet est également politique ; il confère une légitimité supplémentaire au SMSI en y positionnant des enjeux spécifiques basés sur les besoins des

⁴⁰ Discours Kofi Annan devant le groupe parlementaire de Parlato, 14 juillet 1998.
http://www.un.org/french/partners/civil_society/brazil.htm

populations. « *L'engagement de la société civile est capital pour la construction et l'acceptation de la société de l'information.* »⁴¹

Les organisateurs du Sommet considèrent également le rôle à jouer pour le secteur privé comme étant fondamental, celui-ci devant assurer le développement durable des infrastructures, du contenu et des applications de la société de l'information. Le secteur privé peut être fortement impliqué dans des coopérations avec les institutions publiques afin de favoriser le développement des infrastructures et la formation de la main-d'œuvre. En favorisant le développement de marchés et l'intégration des TIC, le secteur privé joue un rôle également politique considéré par le SMSI.

Les organisations internationales impliquées dans le Sommet remplissent principalement une fonction d'expertise liée à la nature de leurs mandats respectifs. Leurs spécialisations et leurs champs de compétences en font des partenaires clés de l'implantation des politiques du SMSI. L'expertise est en effet très recherchée au SMSI, qui gère un sujet technique et complexe.

La participation réelle des entités non gouvernementales au Sommet s'inscrit dans le cadre fixé par les résolutions qui ont marqué les années 1990 sur le sujet. Si les organisateurs du SMSI ont montré une volonté d'ouverture, les États ayant adopté le *Règlement intérieur* sont restés conservateurs. Les ONG et le secteur privé détiennent un statut consultatif au SMSI. Le processus préparatoire reconnaît de fait le caractère pluraliste du Sommet mais également la prépondérance de l'influence des acteurs étatiques dans la détermination de l'événement.

Le rôle qui est offert par le SMSI à la société civile et aux entités du secteur privé est donc le suivant :

- Apporter une variété d'expertises dans des champs de compétences spécifiques
- Soulever des préoccupations et des enjeux et les soumettre aux débats du Comité préparatoire
- Conseiller les délégations sur la construction et l'implantation de politiques envisageables
- Développer de nouvelles avenues de développement économique et social

⁴¹ Site officiel du SMSI. *Projet de plan d'action* (WSIS/PC-2/DT/3). http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispcip/td/030721/S03-WSISPCIP-030721-TD-GEN-0002!R1!MSW-F.doc

- Faire du lobbying auprès des acteurs étatiques
- Afficher et défendre leurs intérêts respectifs à un niveau international
- Orienter les discussions conduisant à l'élaboration et au vote de la Déclaration de principe adoptée à Genève en 2003
- Favoriser l'implantation effective du Plan d'action adopté à Genève en 2003

Le pouvoir décisionnel au SMSI (participation active aux sous-comités et droit de vote) est toutefois réservé aux délégations gouvernementales.

Le secteur privé semble s'être contenté du sort que le SMSI lui a réservé. La société civile, par contre, a revendiqué un plus grand rôle dans les délibérations dès le départ, se fiant des promesses annoncées par la Déclaration du Sommet. Comme nous allons voir dans la seconde partie du document, ces interventions ont abouti à une importante victoire politique consacrant le rôle institutionnalisé de la société civile aux Nations Unies, la création d'un Bureau de la société civile lors de prepcom 2.

1.3.4. Les visions concurrentes au Sommet

Les intérêts des diverses parties prenantes s'articulent clairement au SMSI. Il ne peut pas cependant se réduire en un seul lieu de rencontre de positions ; il s'agit également d'une arène où se déroule un jeu politique mettant en cause les représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile. Ce jeu est marqué par la construction d'alliances, où chacun tente de réaliser un maximum de gains possibles selon ses champs d'actions et ses intérêts respectifs. Plusieurs éléments permettent de cibler et de déterminer les objectifs poursuivis par les parties prenantes au SMSI.

Les États

La société de l'information est l'affaire de tous les gouvernements, quel que soit le niveau de revenu du pays ou l'état de ses infrastructures. Les gouvernements ont un rôle fondamental à jouer pour mettre les bienfaits de la société de l'information à la portée de tous, par le biais de l'élaboration de stratégies et des cadres nationaux et internationaux, indispensables si l'on veut relever les défis de cette nouvelle société. Mais par le souci de l'intérêt public, les gouvernements peuvent contribuer à sensibiliser l'opinion, faciliter l'accès du public aux informations et faire en sorte que les technologies de l'information et de la communication

bénéficient à tous sous l'angle de l'amélioration de la qualité de la vie, du renforcement des services sociaux et de l'expansion économique.⁴²

Les politiques des États présents au SMSI sur la société de l'information et sur le Sommet varient considérablement en fonction des diverses réalités nationales. Les travaux du sous-comité 2 sur les contenus et les thèmes permettent d'identifier les grands principes qui orientent les positions défendues par les États et de cibler l'éventail des thématiques qu'ils se proposent de considérer au SMSI.⁴³ L'emphase des gouvernements au SMSI est placée sur les thèmes liés aux applications, à la sécurisation des réseaux et au développement des infrastructures. Bien que certains États ont manifesté une certaine ouverture aux revendications de la société civile, notamment au niveau des droits à la communication et à la considération du rôle social des TIC, l'attention réelle qui est accordée à ces enjeux demeure restreinte.

Il importe donc de demeurer prudent dans l'analyse des éléments retenus dans les documents finaux; ils n'auront certainement pas tous la même importance dans la hiérarchisation des priorités à accorder par les gouvernements. L'attention consacrée aux mesures commerciales risque donc d'être sensiblement plus élevée que celle consacrée à l'évaluation des mesures visant à réduire la fracture numérique, de même que celle accordée à la sécurité des réseaux sera certainement plus aiguisée que les préoccupations concernant les droits humains. Derrière le langage subtil et attrayant des principes gouvernementaux se dévoileront des intérêts spécifiques qui entreront parfois en conflit avec les éléments éthiques formulés dans les divers documents. Nous y reviendrons dans l'analyse critique du Sommet en fin de ce document.

Le secteur privé⁴⁴

Conjointement avec les pouvoirs publics et la société civile, le secteur privé jouera un rôle actif en proposant un modèle économique viable afin d'atteindre les buts qui ont été fixés à l'échelle planétaire en termes de développement. Par sa contribution, le secteur privé aide à créer des conditions matérielles propres à favoriser l'accès universel aux services des TIC à valeur ajoutée. En participant au Sommet, il contribuera à promouvoir la croissance économique, l'établissement

⁴² Basic information about WSIS. Site officiel. <http://www.itu.int/wsis/basic/about-fr.html>

⁴³ Sous-comité 2. *Projet de déclaration reposant sur le débat qui s'est déroulé au groupe de travail du sous-comité 2.* (WSIS/PC-2/DT/2-F). 25 février 2003. http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/td/030217/S03-WSISPC2-030217-TD-GEN-0002!!MSW-F.doc

⁴⁴ Pour plus d'information sur le secteur privé au SMSI, voir le site Internet du Coordinating Committee on Business Interlocutors (CCBI) http://www.iccwbo.org/home/e_business/wsis.asp

*de nouveaux partenariats et le transfert de technologies, à sensibiliser davantage l'opinion aux nouvelles technologies et à stimuler la création de contenu et d'emplois qualifiés sur le plan local.*⁴⁵

Comparativement aux autres acteurs, le secteur privé s'est manifesté au SMSI de façon relativement discrète. Sa présence s'explique par son désir d'orienter les politiques économiques des États et il y a lieu de croire que le secteur bénéficie déjà d'un accès passablement facile à ces derniers. Par ailleurs, certains États, notamment les États-Unis, se font presque les porte-parole des intérêts du secteur privé et lui réserve un rôle privilégié dans les stratégies de développement de la société de l'information. Ceci étant dit, la vision des possibilités qu'offre le SMSI pour le secteur privé est claire.

Le Coordinating Committee on Business Interlocutors (CCBI) et la Chambre de commerce internationale (ICC) demeurent les principaux groupes de représentation des intérêts du secteur privé au SMSI. La Chambre de commerce internationale préside le CCBI, qui regroupe les organisations suivantes:⁴⁶

- International Chamber of Commerce (ICC) - Chair
- Business Council for the United Nations (BCUN)
- Business and Industry Advisory Committee to the OECD
- Global Business Dialogue on electronic commerce (GBDE)
- Global Information Infrastructure Commission (GIIC)
- Money Matters Institute (MMI)
- United States Council on International Business (USCIB)
- World Economic Forum (WEF)
- World Information Technology and Services Alliance (WITSA)

Selon la porte-parole du CCBI:

*This Summit and the preparatory process can provide a unique and essential mechanism to achieve global understanding of the policy, regulatory, and infrastructure issues that are critical to ensuring that the information society is accessible by all. (Ayesha Hassan, prepcom 1)*⁴⁷

⁴⁵ Basic information about WSIS. Site officiel. <http://www.itu.int/wsis/basic/about-fr.html>

⁴⁶ Déclaration générale de Ayesha Hassan à prepcom 1 au nom de CCBI. Juillet 2002. http://www.itu.int/wsis/docs/pc1/statements_general/ccbi.doc

⁴⁷ Déclaration générale du CCBI/ICC lors de prepcom 1. Disponible sur le site officiel du SMSI. http://www.itu.int/wsis/documents/listing-all-pc.asp?lang=en&c_event=pc1

Les éléments déterminants pour assurer l'universalité de l'accessibilité de la société de l'information sont ainsi d'ordre technocratique ; l'universalité des TIC passe par le développement d'infrastructures et la création d'un climat propice à l'investissement. Cette vision particulière est très forte chez le secteur privé, de même qu'elle se retrouve chez certains États, les États-Unis en tête.

La vision, les thèmes et les contenus chers au secteur privé ont été explicités de façon très claire dans un document du CCBI⁴⁸ qui a servi de contribution à prepcom2.

Le point B de la section *Messages clefs et attentes du secteur privé par rapport au Sommet* résume pratiquement l'essence du discours corporatif présent au SMSI : libéralisation des marchés, développement des politiques économiques favorisant la compétition et l'investissement, annulation des obstacles au commerce. La conception apportée par le secteur privé sous-entend que le développement social passe par l'adoption de mesures économiques précises. Il n'est fait mention à aucune reprise du concept de fracture numérique et d'enjeux sociaux, à l'exclusion de passages argumentant que l'adoption de politiques économiques favorables aux entreprises favoriserait le développement local.

La société civile

La société civile contribue activement à attirer l'attention sur les conséquences socioculturelles des changements actuels et sur la nécessité de justifier démocratiquement les options stratégiques prises à tous les niveaux. Sa diversité et la façon souvent pragmatique dont elle aborde différentes questions en font un acteur clé du nouveau partenariat international que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies appelle de ses vœux.⁴⁹

La société civile regroupe un ensemble d'entités hétéroclites d'allégeances et de natures différentes. L'articulation d'un discours unifié est donc difficile à obtenir, bien que certaines préoccupations, thèmes et enjeux regroupent un grand nombre de ses membres. Celle-ci a donc décidé de s'organiser de manière cohérente lors de prepcom 1. Le Groupe de travail sur les contenus et les thèmes de la société civile, mis sur pied lors de prepcom 1, se veut le lieu où les

⁴⁸ Ayesha Hassan. Coordinating Committee of Business Interlocutors. *What are the contents and themes that business supports for the summit?* (WSIS/PC-2/C/0035). 10 Décembre 2002 http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/c/S03-WSISPC2-C-0035!!MSW-E.doc

⁴⁹ Basic information about WSIS. Site officiel. <http://www.itu.int/wsis/basic/about-fr.html>

diverses positions se réunissent en un tout articulé et cohérent. Les thématiques principalement portées par la société civile sont orientées autour du développement durable, la gouvernance démocratique, l’alphabétisation, l’éducation, la recherche, les droits humains, le savoir global commun, la diversité linguistique et culturelle, les questions de genre et la « sécurité de l’information ».

La société civile part du postulat que le marché seul ne peut résoudre les enjeux soulevés par le Sommet. Dès lors, une nouvelle tangente s’impose pour celle-ci, reposant davantage sur des critères d’éthique et de justice sociale que sur le développement de marchés. S’il existe certaines complémentarités entre les deux divisions (nécessité du développement économique, de la formation et de l’éducation aux TIC), des positions opposées demeurent, notamment sur le rôle à jouer par le secteur public dans la société de l’information, sur la notion de bien public, sur les critères d’accès (le droit qui s’oppose à la demande). Les relations entre société civile, secteur privé et États au SMSI semblent donc figées dans une dynamique utilitariste ; le besoin de l’autre est réciproque, mais la coopération se fait avec méfiance.

2^{ième} partie : la société civile au Sommet mondial sur la société de l'information

Le Sommet mondial sur la société de l'information est avant tout un événement politique. Les différentes parties qu'il réunit – société civile, délégations gouvernementales et secteur privé – y tenteront de maximiser leurs gains respectifs, que ce soit de manière individuelle ou par le jeu des alliances. En ce qui concerne la société civile, il s'agit d'une expérience inédite, à la fois en termes de son organisation et de la manière de sa participation. La section suivante présentera un historique de cette expérience suivi d'un bilan qu'on peut en tirer.

2.1 : Mise en contexte de la participation de la SC au SMSI; Historique et enjeux de l'organisation de la société civile au SMSI⁵⁰

Dans de nombreux domaines, mais tout particulièrement dans les domaines qui ont de nombreuses ramifications dans l'ensemble de la société, on ne peut plus concevoir une mise en oeuvre efficace des politiques et des programmes sans la participation active de la société civile⁵¹

La société civile contribue activement à attirer l'attention sur les conséquences socioculturelles des changements actuels et sur la nécessité de justifier démocratiquement les options stratégiques prises à tous les niveaux. Sa diversité et la façon pragmatique dont elle aborde les différentes questions en font un acteur clé du nouveau partenariat international que le secrétaire général des Nations Unies appelle de ses vœux.⁵²

Mobilisée dès l'annonce de la tenue d'un sommet tripartite sur les enjeux de la société de l'information, la société civile s'est rapidement positionnée comme un acteur profondément impliqué dans le déroulement du processus préparatoire. Les premières bribes d'informations parvenant alors à cette dernière lui laissèrent imaginer l'émergence d'une nouvelle ère de négociations aux Nations Unies, les organisateurs laissant planer les possibilités «d' une pleine participation de la société civile et de tous les acteurs» dans un « Sommet multipartenaires » d'un genre nouveau.

⁵⁰ Un tableau recensant les dates importantes du processus officiel et de la société civile est placé en annexe.

⁵¹ Secrétariat exécutif du SMSI. *Participation du secteur privé, de la société civile et d'autres acteurs*. (WSIS/PC-1/DOC/3-F). 31 mai 2002. http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/02/wsispc1/doc/S02-WSISPC1-DOC-0003!!MSW-F.doc Mai 2003

⁵² Brochure promotionnelle du SMSI, p. 7. Disponible en ligne <http://www.itu.int/wsis/docs/brochure/wsis-fr.pdf> Juin 2003.

Les premières réactions furent donc pour le moins enthousiastes, quoique modérées par un brin de scepticisme. Après des décennies de mise à l'écart, la société civile internationale, en pleine expansion, allait être incorporée dans un processus décisionnel global. Les questionnements sur la forme que prendrait cette inclusion ont vite émergé, plusieurs organisations ayant placé la barre haute pour le SMSI.

Ce contexte a fait en sorte que des différents membres de cette nouvelle nébuleuse dite la société civile se sont réunis très tôt de manière plus ou moins formelle afin de constituer des forces regroupées. Entre autres choses, ils ont cherché à développer des relations et des stratégies novatrices hors des grandes institutions onusiennes. De nouveaux liens se tissent. Plusieurs se côtoient régulièrement depuis un certain temps dans des lieux tels que le Forum social mondial. Les rassemblements commencent à s'effectuer en fonction de divers critères, principalement géographiques, institutionnels (groupes de médias, ONG spécialisées en droits humains, etc.), thématiques (fracture numérique, droits à la communication...) ou sectoriels (jeunesse, genre...). Plusieurs organisations se retrouvent donc à la fois dans différents groupes.

Le processus de participation démontre à quel point la société civile est véritablement plurielle. Les différences d'approches et de méthodes de travail sont nombreuses chez les différents acteurs désirant participer au SMSI. Si les concentrations, les expériences et les domaines d'interventions varient sensiblement entre les organisations, il n'empêche qu'il existe plusieurs dimensions où elles se retrouvent et se rassemblent. Dans l'ensemble, la société civile cherche à contribuer – en tant que partenaire – aux travaux en apportant une expérience pratique sur le terrain et une perspective à la fois non gouvernementale et non commerciale des enjeux de la société de l'information. À travers les diverses étapes du processus, une vision commune commence à émerger : la société civile présente au SMSI se fera le porte-parole des sans-voix et des déshérités, en défendant des enjeux inoculés par les discours dominants et en partageant sa vision d'une société de l'information basée sur les principes de la justice sociale, du développement humain et des droits de l'homme.

Plusieurs organisations et associations se sont investies dans des activités connexes liées au Sommet en marge des activités officielles et du courant dominant de la société civile. À titre

d'exemple, celles-ci ont grandement contribué au *World Electronic Media Forum*, dédié à la discussion portant sur le futur du rôle des médias électroniques dans des sociétés dites de l'information. Les nombreuses conférences, tables rondes et rencontres de discussions ont accordé une large tribune aux représentants des organisations non gouvernementales et non commerciales. Le Forum a pris place du 9 au 12 décembre 2003, à Genève.⁵³

Le Sommet mondial des Villes et des Pouvoirs Locaux sur la Société de l'Information a également été une occasion d'importance pour la société civile d'exprimer ses préoccupations et ses revendications. Élus locaux, maires, ONG, associations communautaires et entités du secteur privé se sont retrouvés le 4 et 5 décembre 2003 à Lyon dans une atmosphère largement plus ouverte que celle ayant eu cours au SMSI lui-même. La rencontre a débouché sur la *Déclaration de Lyon*,⁵⁴ qui a été reçue par le Secrétariat exécutif comme une contribution pour le SMSI.

L'adoption de la formule organisant le SMSI sous l'optique d'un « sommet marguerite » a permis à celui-ci d'être nourri par une panoplie d'activités périphériques où la société civile a été très présente.

*Le rôle catalyseur de la campagne « CRIS »*⁵⁵

En décembre 2000, Mohammed Harbi, un cadre senior de l'UIT, a fait remarquer lors d'une rencontre internationale d'internautes communautaires (Global Community Networking Conference) à Barcelone que la participation des ONG et d'autres associations de la société civile serait cruciale à la réussite d'un sommet mondial que l'UIT était occupée à organiser à la demande de l'ONU. Il n'est pas clair au nom de quelle autorité Harbi faisait cette remarque, mais elle a capturé l'imagination des participants présents, qui ignoraient à l'époque l'existence même du SMSI à l'ordre de jour onusien.⁵⁶

⁵³ Voir le site de l'événement. <http://www.wemfmedia.org/index.html>. Un rapport définitif sur l'événement est disponible en ligne à cette adresse : http://www.wemfmedia.org/documents/final_report.pdf

⁵⁴ Disponible à cette adresse. http://www.wsis2005.org/wsis/documents/pc3/declaration/dec_lyon_eng.pdf

⁵⁵ Les auteurs de ce document sont membres de la campagne CRIS; cependant, ils s'expriment ici en tant que chercheurs et à titre personnel.

⁵⁶ Pour plus d'information sur les débuts de la participation de la société civile dans le processus préparatoire du SMSI, voir le numéro thématique intitulé "*Communication Rights in the Information Society*" du journal *Media Development* (no. 4, 2002) du World Association for Christian Communication.

Au cours des mois subséquents, les membres de *Voices 21*, une association informelle d'activistes des médias, de praticiens et d'individus formée en 1999 avec objectifs de sensibiliser les publics aux enjeux liés aux médias et à la communication,⁵⁷ a commencé à réfléchir à la manière dont elle pouvait influencer les résultats du SMSI. Il a alors été décidé de ressusciter le *Platform for Democratization of Communication*, un regroupement d'organisations non gouvernementales formé à Londres en novembre 1996 incluant des adhérents tels que *l'Association mondiale des artisans des radios communautaires* (AMARC), *l'Association for Progressive Communication* (APC) et la *World Association for Christian Communication* (WACC).

Le 16 juin 2001, le Révérend Carlos A. Valle, secrétaire général du WACC, a écrit au nom de la Plateforme au coordonnateur intérimaire du SMSI, Arthur Levin, lui demandant d'organiser une réunion à Genève afin de « clarifier les opportunités pour l'implication de la société civile » tout en générant des idées et possibilités concernant le processus.⁵⁸

La lettre affirmait :

Our WSIS NGO Working Group is beginning to formulate ideas on the participation of civil society, and also on the Themes under consideration at this important summit. The response to the WSIS from all members of the group is positive and enthusiastic, and indeed others with whom we are in communication also recognise immediately the importance of this event.

Comme la réponse tardait à venir, la Plateforme a décidé de tenir une réunion par elle-même à Londres au début de novembre 2001 afin de faire avancer le processus. Il a été décidé alors de renommer le groupe en tant que *Platform on Communication Rights* et de lancer une campagne pour les droits à la communication dans la société de l'information (Communication Rights in the Information Society, i.e. CRIS). La raison d'être de la campagne CRIS sera « d'assurer que les droits à la communication soient centraux pour la société de l'information et pour le prochain Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ».⁵⁹ La déclaration sur la mission de la campagne affirmait les points suivants :

⁵⁷ Voir <http://www.comunica.org/v21/>.

⁵⁸ Archive personnelle.

⁵⁹ Voir *Media Development*, no. 4, 2002.

Our vision of the Information Society is grounded in the Right to Communicate, as a means to enhance human rights and to strengthen the social, economic and cultural lives of people and communities.

Crucial to this is that civil society organisations come together to help build an information society based on principles of transparency, diversity, participation and social and economic justice, and inspired by equitable gender, cultural and regional perspectives.

The World Summit on the Information Society offers an important forum to promote this objective. We aim to broaden the WSIS agenda and goals especially in relation to media and communication issues, and to encourage the participation of a wide spectrum of civil society groups in the process.

Le lien fait par CRIS entre les droits à la communication et la participation de la société civile dans un sommet mondial n'est pas fortuit. Il s'insère au cœur d'un lien plus fondamental encore entre les enjeux et les processus qui viendra à marquer l'entière expérience du SMSI.

Un événement clef de cette période est survenu quelques jours après le lancement de la campagne CRIS. La Plateforme a uni ses forces avec une fondation allemande, la *Friedrich Ebert Stiftung* (FES), qui cherchait à réunir un groupe de diffuseurs publics pour discuter l'implication des médias au SMSI. La Plateforme et la FES ont donc organisé une réunion à Genève les 19-20 novembre 2001 d'une quarantaine de personnes, avec des participants provenant à peu près de part égale d'organisations non gouvernementales et d'organisations médiatiques. Le thème de la réunion était « *Communication as a Human Right in the Information Society: Issues for the WSIS* ». ⁶⁰

La réunion a focalisé à la fois sur les enjeux et les processus pertinents au SMSI. Lors du second jour de la rencontre, des représentants de l'UIT, de l'UNESCO et de la « Division de la société civile » du Secrétariat exécutif du SMSI ont participé aux discussions et un large échange a pris place sur l'étendue des possibilités concernant l'implication de la société civile au Sommet. La réunion a ainsi apporté pour la première fois aux participants une idée claire de ce que sera le SMSI et de la manière dont il sera structuré.

Les responsables de l'UIT et du SMSI ont insisté sur le fait qu'il y aura place pour une implication significative de la société civile et que cette participation était perçue comme

⁶⁰ Un rapport complet de cette réunion est disponible en ligne à cette adresse; <http://www.crisinfo.org/live/index.php?section=2&subsection=2&id=22>.

essentielle – bien qu’un certain nombre de gouvernements étaient hostiles à l’idée. Il était clair de plus que l’agenda pour le SMSI était encore loin d’être déterminé.

Le rôle de l’UNESCO

La participation formelle des membres de la société civile aux activités directement associées au SMSI a débuté avec des consultations des ONG par l’UNESCO en février 2002. Plusieurs membres de la société civile se sont donc réunis en février 2002, à l’invitation de l’UNESCO, afin de définir les thématiques qu’ils souhaitaient voir abordées au SMSI. Les organisations invitées détenaient une expertise particulière dans les champs de préoccupations de l’organisme onusien et représentaient et les consultations thématiques, du nombre de quatre (« *Infostructure* » *in developing countries*, *Cultural diversity and public domain of information*, *Freedom of expression in the Information Society*, *Education in and for the Information Society*), ont permis l’élaboration subséquente d’un texte d’intrants et de recommandations formulant les principes devant guider la participation de la société civile au SMSI. Chacune de ces consultations a réuni des acteurs non gouvernementaux ayant une expertise particulière dans le domaine concerné. Une cinquième rencontre a ensuite eu lieu en avril 2002 afin d’élargir la discussion à la participation de la société civile au SMSI. Une centaine de représentants et une dizaine d’organisation non gouvernementales se sont donc réunis afin de discuter du rôle et de la place des ONG et la société civile dans la préparation et la tenue du Sommet, et de formuler des propositions devant être incluses dans la Déclaration de principes et le Plan d’action.

Cette série de rencontres marqua, selon Bruce Girard et Sean O Siochru,⁶¹ l’apogée des aspirations de la société civile en terme de participation au SMSI.

Le texte adopté lors de la cinquième rencontre en avril 2002 exigeait notamment les points suivants :

- *Lancement immédiat d’un processus de renforcement des interactions et de la communication sur le SMSI, non seulement soutenu par le secrétariat et les autres*

⁶¹ *La société civile enlisée dans le système*. Bruce Girard et Sean O Siochru. Novembre 2003.
<http://www.unige.ch/iued/wsis/DEVDOT/00300.HTM>

donateurs, mais également planifié et piloté par les organisations existantes de la société civile.

- *Adoption explicite et mise à l'essai d'un protocole sur la dissémination et la transparence de l'information dans le processus du SMSI.*
- *Représentation de la société civile au Bureau du sommet afin d'assurer sa participation au processus préparatoire en cours et d'en augmenter la transparence.*
- *Clarification des critères de sélection et d'invitation des ONG souhaitant participer au sommet. Préciser en particulier la différence entre groupes d'influence (lobbies) et ONG.*
- *Création d'un fonds de soutien à la représentation effective et équilibrée de la société civile. Les Etats et agences donatrices seront encouragés à y contribuer. Allocation des moyens selon des critères définis en commun, par une agence compétente telle que le Service de liaison non gouvernemental des Nations unies (SLNG).*
- *Renforcement de la décentralisation du processus de consultation et de mobilisation par des " animateurs " régionaux travaillant dans les réseaux des ONG et disposant de moyens adéquats.*
- *Reconnaissance officielle des consultations organisées par la société civile, instauration de mécanismes d'intégration de leurs résultats au processus officiel.*
- *Identification des problèmes actuels et émergents par un mécanisme de suivi des progrès dans tous les domaines de la société de l'information.*
- *Création d'un forum d'ONG parallèle au sommet et dans lequel la société civile discute et prépare ses contributions au processus et à ses résultats.*
- *Certaines de ces propositions - tels la représentation au Bureau et le protocole explicite sur la transparence - dépassaient ce que la société civile avait jusqu'alors obtenu, sans pourtant, l'un dans l'autre, pouvoir être jugées excessives ou trop coûteuses. D'un ton modéré, elles suivaient une politique des petits pas.⁶²*

Plusieurs participants maintiennent une posture critique face aux procédures de participation ayant cours à l'UNESCO, qui feraient selon eux une large place à des ONG institutionnalisées, proches des Nations Unies et majoritairement occidentales. Les ONG peuvent en effet, selon les règles de procédures en vigueur aux Nations Unies, être accréditées individuellement lors des rencontres internationales où elles sont invitées. Le degré de leur participation est cependant laissé à la discrétion des gouvernements, et peut varier d'un statut d'observateur jusqu'à un droit de parole limité. Dans le cas du SMSI, l'appel pour un sommet tripartite a suscité des attentes

⁶² Preparing the World Summit on the Information Society Consultations with non-governmental organizations http://portal.unesco.org/ci/file_download.php/Recommendations.doc?URL_ID=4148&filename=10313861080Recommendations.doc&filetype=application%2Fmword&filesize=67072&name=Recommendations.doc&location=user-S/

passablement élevés, notamment de la part des groupes et associations intéressés au sujet mais n'ayant pas l'habitude de jouer le jeu onusien. Par ailleurs, pour beaucoup d'acteurs plus expérimentés, le moment était venu pour insister sur une participation plus déterminante aux résultats. Enfin, la définition de la société civile selon le SMSI laissait croire à l'inclusion d'un éventail plus large de participants que ceux provenant du secteur des ONG.

La conférence régionale africaine de Bamako

Le processus officiel menant au SMSI prévoyait une série de conférences régionales ainsi que des rencontres du comité préparatoire devant alimenter le Sommet lui-même. La conférence régionale de Bamako en mai 2002⁶³ était la première de ces rencontres. Après les consultations de l'UNESCO, Bamako a été une première occasion pour de nombreuses organisations de la société civile de se rencontrer afin de partager des expériences et de commencer à élaborer une stratégie commune en vue d'avoir un impact sur le déroulement du processus préparatoire. Il est alors apparu que l'organisation et la structuration de la société civile répondraient en effet à la fois à des impératifs logistiques, tactiques et stratégiques, et que la mise en commun des ressources et des savoirs ainsi que le développement de stratégies coordonnées ajouteraient profondément à la capacité d'action des acteurs individuels. Bamako a révélé à la fois les possibilités ainsi que les écueils de la participation de la société civile au SMSI. De tous les événements officiels organisés dans le cadre du processus préparatoire au SMSI, la conférence régionale de Bamako est probablement celui qui a lancé le signal le plus positif à la société civile, lui accordant une place substantielle dans l'élaboration et la mise en application de la société de l'information et en soutenant de manière profonde les thématiques qui lui sont chères.⁶⁴ Les politiques défendues par la rencontre régionale constituent ainsi un premier intrant officiel d'importance pour le Sommet.

Prepcom I

Bien que le séminaire CRIS-FES de Genève, les consultations de l'UNESCO et la conférence régionale de Bamako aient fourni des premières occasions de rencontre pour de nombreuses

⁶³ Voir le site officiel de l'événement : <http://www.wsis2005.org/bamako2002/index-02.html>

⁶⁴ Voir à cet effet le point 2.6.1 *Bilan des conférences régionales : de Bamako à la République Dominicaine.*

associations, l'organisation de la société civile au SMSI a toutefois véritablement débuté lors de la première rencontre du comité préparatoire, « Prepcom 1 », tenu à Genève du 1^{er} au 5 juillet 2002.

Les ONG et d'autres organisations de la société civile accréditées au prepcom 1 (du nombre de 117 environ⁶⁵) sont arrivés à Genève sans savoir de manière précise quel genre de participation leur serait accordé. La Division de la société civile a prévu un colloque parallèle aux délibérations officielles, où différents participants de la société civile ont été invités à faire des interventions sur différents thèmes, mais il n'y avait aucun cadre prévu pour des discussions d'ordre politique portant plus précisément sur le Sommet comme tel. Les partisans d'une participation plus active et plus déterminante se sont donc organisés sur place pour créer ce genre d'espace. À travers ces efforts essentiellement spontanés a émergé une « plénière » de la société civile, lieu de rencontre ouvert à tous, qui est rapidement devenu un lieu de concertation et de développement des stratégies communes visant à maximiser l'influence de la société civile dans le processus en cours.

Les rencontres de la plénière de la société civile ont donné lieu à la création de divers caucus et groupes de travail, devant se pencher sur des enjeux précis. Orientés en fonction de préoccupations communes (droits de l'Homme, question de genre, développement durable, etc.) ou parce qu'ils regroupaient des acteurs en provenance d'une même région, les caucus constituent « les noyaux durs » de la production de contenus concertés entre les acteurs de la société civile. Ils sont appelés à transmettre leurs positions au Groupe de travail sur le contenu et les thèmes de la société civile (également formé lors de prepcom 1), chargé de rédiger des textes cohérents regroupant l'ensemble des préoccupations des membres que la plénière regroupe.

Le Groupe de travail sur le contenu et les thèmes remplit un rôle politique particulièrement important comme intrant de la société civile au SMSI. Son rôle est de réunir les diverses contributions en provenance des groupes de travail et des caucus dans des documents unifiés afin de porter les revendications de la société civile avec une voix et une légitimité politique plus grandes. Il continuera à fonctionner pour la durée de la période menant à la première phase du

⁶⁵ Un tableau exposant l'évolution du nombre d'entités de la société civile accréditées au SMSI est placé en annexe.

Sommet (Genève 2003) et comme nous verrons plus loin, il jouera un rôle clé dans la préparation de la déclaration autonome de la société civile.

La plénière se veut une instance véritablement inclusive invitant toute personne et organisation qui le souhaite à y participer activement, en accord avec ses besoins et ses intérêts :

A key principle underlying the structures of civil society is that there must be multiple avenues and means for participation, and that all civil society entities can select the nature, level and extent of participation according to their needs and interests. Civil Society can constitute itself into a Plenary (CSP) at every official convening of the WSIS process, such as Regional Conferences, Prepcoms, Intersessional meetings and Summits. The CSP is open to the participation of all civil society participants,⁶⁶

Les décisions y sont prises à la suite de votes obtenus à la majorité dans le respect des représentants présents lors de leurs tenues. Cette participation est toutefois limitée à ceux qui peuvent être physiquement présents lors des rencontres de la plénière, ce qui entraîne *de facto* une ségrégation envers les organisations défavorisées en termes financiers ou géographiquement éloignées. Le problème de la représentativité de la plénière est réel; elle ne représente que les entités de la société civile accréditées au SMSI. L'accréditation préalable au SMSI représente ainsi un frein supplémentaire à la représentativité de la société civile bien que le nombre d'organisations accréditées ait fortement augmenté depuis prepcom 1. Mais l'ouverture de la plénière à la pleine participation de ces dernières lui confère rapidement une crédibilité comme interlocuteur auprès des instances officielles. La dernière séance plénière regroupant les membres de la société civile lors de prepcom 1 a consacré le rôle de la plénière comme instance décisionnelle et outil fonctionnel de gestion concertée. Elle est par la suite devenue l'organe de référence ultime pour les décisions prises en commun au nom de la société civile au SMSI. Les divers caucus et groupes de travail qui la composent et créés lors de prepcom 1 ont également continué à évoluer et à grandir. Environ 223 représentants de la société civile étaient présents lors de prepcom 1.

Ceci dit, le déroulement et les résultats officiels de prepcom 1 ont engendré une grande déception pour de nombreuses organisations de la société civile. Tel que mentionné précédemment, la résistance des délégués gouvernementaux face à une participation étendue de la société civile a

⁶⁶ Site de la plénière de la société civile au SMSI. <http://www.wsis-cs.org/cs-overview.html>

contrasté avec le discours officiellement tenu par les organisateurs du Sommet. Les efforts d'inclusion sont restés minimes, notamment au niveau de l'espace politique et des structures offerts à la société civile. Les tentatives d'organisation de cette dernière ont dès lors été largement tributaires des difficultés de participation au processus officiel.

Bruce Girard de la campagne CRIS a été désigné pour exprimer le point de vue de la plénière de la société civile à l'issue de prepcom 1. Il articule clairement le sentiment ressenti par les participants :

We came to the Prepcom because the issues related to the promised information society are fundamental to our concerns for social, economic, and human development, and because we believe that a vision of a people-centred information society can only be achieved with the full and active participation of civil society.

We also came here because statements made by the UN Secretary-General, Kofi Annan, and declarations and official documents issued by the United Nations, the ITU and the WSIS Secretariat repeatedly emphasised the need for the full participation of NGOs and civil society.

[...]

Major decisions faced by government had to do with how we would be able to participate in the official process, including such things as how and how often we would be able to address official sessions. However, the results of three days of meetings behind closed doors leave us with serious reservations. We had hoped for innovation. In their most optimistic interpretation, the agreements reached here represent a variation on established practices, but nothing in the way of positive innovation. Other interpretations see the decisions reached here as a major setback - eroding rights and responsibilities won by civil society in the UN system over the past fifty years.

Encouraged by the various declarations, announcements and official documents, we had hoped to be able to contribute to the process by participating in the organising bureau, joining in formal and informal agenda discussions, and having a voice in decisions concerning the ongoing participation of civil society in the process. We hoped to be able to actively contribute new ideas to the partnership we were invited to join.

What we got was disappointing.

We will not be able to participate as observers in the bureau. We can be excluded from participation in the agenda development. We have no guarantee of inclusion in significant aspects of the formal process.

We are also disturbed by the possible precedent of accrediting individual firms to UN summits. The private sector has always been capably represented by its trade and industry associations, accredited by the UN as NGOs, but this summit is also proposing the formal accreditation of individual firms, responsible primarily to their shareholders or individual owners. A decision to include individual commercial actors in this manner in a UN summit, without the appropriate

*discussion and reference to established procedures, is unprecedented and we will be challenging it at the highest levels of the UN system.*⁶⁷

En résumé donc, les résultats de prepcom 1 sont mitigés pour la société civile. Ayant été conviée au SMSI – et jouant ainsi un rôle légitimant la rencontre onusienne – elle croyait pouvoir y contribuer. Une exclusion feutrée des débats et des instances décisionnelles l’entraînerait à soutenir par défaut ou sinon à se dissocier des politiques sur lesquelles elle n’aura pas eu d’impact. De manière paradoxale, les angles sous lesquels la société civile aborde les problématiques de la société de l’information représentent également un aspect recherché par le SMSI.

D’un autre côté, un sommet onusien représente une large tribune permettant de consolider et de diffuser les principes et les projets de la société civile sur la scène internationale. Il s’agit d’un élément de première importance pour nombre d’associations présentes au SMSI. Des structures importantes ont été mises en place à Genève en juillet 2002 dans la foulée des efforts de la société civile de maintenir un important niveau de présence au Sommet. Les événements compris jusqu’à la fin de prepcom 1 constituent donc l’ancrage par lequel la société civile a organisé sa participation au SMSI. Ils ont défini le cadre dans lequel elle s’est insérée comme acteur au Sommet. Ce cadre fera l’objet des points suivants.

2.2. La structure organisationnelle de la SC au SMSI

Avant d’aller plus loin, nous rappelons ici les structures officiellement mises en place par le SMSI en vue d’encourager la participation de la société civile. Il s’agit pour l’essentiel de deux structures : la *Division de la société civile*, créée à l’intérieur du Secrétariat exécutif du SMSI dès le déclenchement des préparatifs, et le *Bureau de la société civile*, créé au prepcom 2 afin de faciliter la liaison entre l’organisation officielle du SMSI et les structures autonomes de la société civile issue du prepcom 1.

⁶⁷ Bruce Girard. Déclaration faite en conférence de presse à la suite de prepcom 1. 5 juillet 2002.
<http://www.communities.org.uk/displayResource.cfm?ResourceID=181>

2.2.1 La Division de la société civile

La Division de la société civile est l'une des quatre constituantes du Secrétariat exécutif. Son rôle est de faciliter et de maximiser la participation de la société civile. Il s'agit donc de la courroie de transmission officielle entre la société civile et les autres acteurs concernés par le SMSI. Elle a été créée au début de l'organisation du Sommet, fin 2001 et est dirigée par Alain Clerc et Louise Lassonde, qui assument respectivement les fonctions de directeur et de coordonnatrice de la division.⁶⁸ En tant que structure de coordination soutenue par le Secrétariat exécutif, la Division de la société civile se doit d'être un lieu de réseautage entre les diverses organisations constituantes de la société civile. Elle jouera un rôle instrumental et stratégique important en ce qui concerne le développement des relations entre la société civile et le Sommet.

Le mandat de la Division de la société civile est le suivant ;

- *informer et sensibiliser tous les acteurs et les partenaires concernés à travers le monde ;*
- *veiller à ce que les préoccupations exprimées par la société civile soient prises en compte dans les résultats du Sommet ;*
- *animer des groupes de travail de la société civile ;*
- *animer les plate-formes d'échange électronique pour favoriser les contributions de la société civile ;*
- *développer les relations avec les médias afin de faire entendre les préoccupations de la société civile ;*
- *valoriser l'expertise et les expériences des acteurs de terrain ;*
- *collaborer avec les autres divisions du Secrétariat exécutif (site Web, consultations et concertation, diffusion de l'information et rédaction des documents reflétant la contribution de la société civile).⁶⁹*

Quoique les efforts dévoués de son personnel soient fort appréciés par les participants de la société civile, la Division demeure l'objet de critiques importantes en ce qui concerne l'accomplissement de certaines tâches liées à son mandat. La Division constitue l'instance officielle de diffusion d'information pour la société civile au SMSI, mais celle-ci est demeurée

⁶⁸ Alain Clerc et Louise Lassonde sont les principaux responsables d'une ONG établie à Genève ayant pour nom la *Fondation du devenir*, dont la mission est de développer la réflexion et la mise en application concrète des idées et initiatives visant à améliorer la qualité de vie des citoyens.

⁶⁹ Site officiel de la Division de la société civile. http://www.geneva2003.org/wsis/main_c02_16.htm

problématique tout au long du processus. La transmission de l'information n'a été que peu efficace, s'appuyant de manière excessive sur l'envoi électronique, demeurant incapable de rejoindre les membres dans des délais raisonnables et faisant état de problèmes de ciblage. L'annonce de la tenue de la rencontre informelle sur le contenu et les thèmes de septembre 2002, par exemple, n'a été faite à la société civile par la DSC que moins de deux semaines avant la tenue de l'événement. La visibilité des revendications de la société civile, dans les médias et auprès des autres acteurs, est demeurée de faible envergure.

Dès le départ, les intrants de la société civile ne reçoivent qu'une faible considération dans la documentation officielle du SMSI. Il s'agit en réalité d'un constat de faiblesse relative pour la Division de la société civile, causé à la fois par manque de volonté de la part du Secrétariat exécutif et par la pénurie de ressources appropriées. Le sous-financement chronique auquel font face les ONG au SMSI constituent également un indice important des difficultés éprouvées par la Division pour faire valoir les besoins de la société civile au sein du Secrétariat exécutif. L'importance de la Division de la société civile se retrouve, par contre, dans le rôle de secrétariat qu'il occupe pour les intervenants de la société civile et, suite à la création du Bureau en février 2003, comme secrétariat de celui-ci.

2.2.2 Le Bureau de la société civile

La création d'un Bureau de la société civile est d'abord le fruit d'une longue campagne de lobbying de la part du Groupe de coordination de la société civile auprès du Président du processus préparatoire et du Secrétariat exécutif dans la foulée du prepcom 1. Idée controversée de part et d'autre, elle a été officiellement acceptée par le Comité préparatoire lors de sa seconde rencontre (prepcom2) et entérinée par la plénière de la société civile le 28 février 2003.

Les implications de cet événement sont lourdes en importance pour l'insertion de la société civile dans les processus politiques à l'échelle internationale. Il s'agit d'une première ; jamais auparavant les acteurs non gouvernementaux n'ont été formellement inclus dans les structures délibératives d'un événement mondial de ce type. S'ajoutant au Bureau intergouvernemental créé officiellement lors de prepcom 1, le Bureau de la société civile se veut l'interlocuteur des États en

ce qui concerne les aspects formels de la participation de la société civile au SMSI. Le rôle des Bureaux étant de faciliter l'inclusion et la représentation de leurs organisations constituantes dans les processus du Sommet, ces derniers remplissent une tâche procédurale, en ce sens qu'ils accomplissent des actions liées aux domaines administratifs et organisationnels du processus préparatoire.

La vocation du Bureau de la société civile est donc d'abord logistique ; il s'agit de donner à la société civile les structures nécessaires à sa participation effective au Sommet. Pour y arriver, le Bureau vise la facilitation des échanges, une meilleure dissémination de l'information et une amélioration des communications.

Le Bureau de la société civile représente pour plusieurs une importante victoire politique dans le processus préparatoire du SMSI. Il s'agit d'une percée qui pourrait créer un précédent lors des rencontres internationales. Selon l'annonce officielle faite par l'organisation du SMSI :

The Civil Society Bureau is a decisive turning point in the history of the United Nations and of international negotiations. Indeed, it is the first time that civil society will have the means to effectively participate in the debate and will assume its responsibilities as a government interlocutor.⁷⁰

Ce point de vue est largement partagé par les militants de la société civile :

The terrain the NGOs have gained is important. The only intergovernmental agency that had recognized the participation of independent sectors prior to this is the International Labour Organization (ILO), which has representatives of governments, businesses and trade unions sitting on its administrative council.⁷¹

Le Bureau de la société civile exprime également la reconnaissance de la légitimité et du rôle de la société civile au SMSI. La victoire de cette dernière en est donc une de statut. Le Bureau, composé des « grandes familles » de la société civile, regroupe ses membres sous la bannière de représentants divers autour d'un pivot thématique central (correspondant généralement à un domaine d'intervention particulier ou d'une thématique d'importance) sous la direction d'une organisation représentative. Le rôle de cette organisation est de représenter ses membres par son

⁷⁰ Newsletter, 22 avril 2003; Establishment of a Civil Society Bureau: A historic event!, Site officiel du SMSI. <http://www.itu.int/wsis/newsletter/2003/apr/a2.html>

⁷¹[CRIS Info] Liste ouverte. Titre du courriel : *Civil Society Wins a Place at WSIS Table*. Bruce Girard. 01-03-2003

calibre et son rayonnement. Les décisions qui y sont prises sont votées par les représentants après une consultation préalable de leurs membres.

Le mandat du Bureau de la société civile se lit comme suit :

- *Tout comme pour le Bureau gouvernemental, le Bureau Société Civile et ONG a des fonctions d'ordre organisationnel. Le Bureau SC n'a pas pour vocation de se pencher sur les thèmes et les débats de substance du Sommet. Il ne peut prendre position sur les questions de substance au nom des différentes familles. Concrètement, le Bureau SC prend des décisions sur des questions organisationnelles liées aux différents aspects du processus préparatoire et du Sommet, telles que⁷² :*
- *Proposer les modalités de représentation de la société civile au Prepcom et au Sommet et se prononcer sur toute autre question en rapport avec les arrangements pratiques et organisationnels relatifs à la participation de la société civile au processus ;*
- *Déterminer les besoins logistiques et matériels, et établir les critères et lignes directrices pour l'organisation des événements société civile du Sommet (programme, espace, critères de sélection des exposants, stands, etc.) ;*
- *Agir comme « entité relais » entre les familles de la société civile afin d'accroître la mobilisation et la participation à travers l'échange d'informations et autres initiatives ;*
- *Établir les règles, les critères et proposer les mécanismes les plus adéquats pour apporter un soutien financier à la société civile : identifier des organisations, des réseaux et des individus qui devraient bénéficier de bourses ; établir un comité de sélection des bénéficiaires qui jouera le rôle de 'broker' pour les diverses demandes de financement ;*
- *Développer le concept de la participation de la société civile au processus SMSI et au Sommet en lien avec la Division société civile du Secrétariat exécutif;*
- *Apprécier les différentes informations et documents publiés pendant le processus préparatoire du Sommet, les commenter, suggérer des améliorations et promouvoir l'accès à ces informations par l'ensemble de la société civile.*
- *Le Bureau SC se réunira entre et pendant les réunions du Prepcom en fonction des besoins. Le Bureau réunit la session plénière de la société civile et des ONG pendant les Prepcom et au Sommet. Pour être le plus efficace possible, le Bureau sera composé de vingt à vingt-deux membres exécutifs, chacun représentant une famille de la société civile.*

Chaque famille, disposant ainsi d'un représentant, réunit diverses ONG en une catégorie spécifique en fonction de trois critères :⁷³

⁷² Site officiel de la Division de la société civile au SMSI. *Société civile et ONG*, « Bureau ouvert ». http://www.geneva2003.org/wsis/documents/cs_bureau_17_02_fr.doc 17 février 2003.

⁷³[CRIS Info] Liste ouverte. Document intitulée *Civil Society and NGO Open ended Bureau* en provenance du courriel *MEETING : CS Bureau- social movements*. Sean O Siochru. 13-02-2003

- *L'appartenance à une culture institutionnelle commune et l'existence d'un mécanisme de consultation informel dans chaque famille*
- *Une organisation « parapluie » de calibre international qui réunirait plusieurs membres sous une structure de référence commune*
- *Des mécanismes de communication à l'intérieur d'une famille qui permettront la dissémination d'information et les échanges entre les membres d'une même famille.*

La structure du Bureau prévoit la représentation de 21 familles⁷⁴ différentes dont 5 représentent les diverses régions du monde : Afrique, Asie, Amérique Latine et les Caraïbes, Europe et Amérique du Nord, Moyen Orient et Asie occidentale.

Trois groupes de travail ont été formés lors de la première rencontre du Bureau (21 février 2003) :

- Groupe sur l'information et la diffusion
- Groupe de travail sur les tâches du sous-comité 2
- Groupe de travail sur les finances et le budget

L'instance politique décisionnelle de la société civile demeure toutefois la plénière ; le rôle du Bureau est logistique et doit répondre à sa volonté. Il n'est donc pas tributaire, contrairement à la Division de la société civile, du Secrétariat exécutif. Le Bureau de la société civile échange également avec le Bureau intergouvernemental ; les deux institutions pourront dorénavant communiquer entre elles de manière horizontale (en passant, généralement, par le Secrétariat exécutif, sinon par l'office du Président du comité préparatoire).

L'idée demeure toutefois sujette à critiques. La division arbitraire de la société civile en « familles » ne semble vraiment convenir à personne. En procédant à une nomenclature des organisations à l'intérieur de catégories exclusives mais floues telles que « *Mouvements sociaux* » ou « *Bénévoles* », la constitution du Bureau soulève le problème d'une représentation déficiente. Les membres du Bureau n'ont pas de responsabilités claires et n'ont pas de comptes à rendre aux organisations qu'ils représentent. Aucun mécanisme précis ne veille à ce que le coordonnateur d'une famille remplisse avec efficacité ses fonctions. De même, les organisations sans but lucratif y côtoient les entités commerciales, qui profitent du flou entourant la mise en application du règlement et du couvert offert par la définition large de la société civile ayant cours au SMSI. Des

⁷⁴ Voir en annexe pour une description des familles.

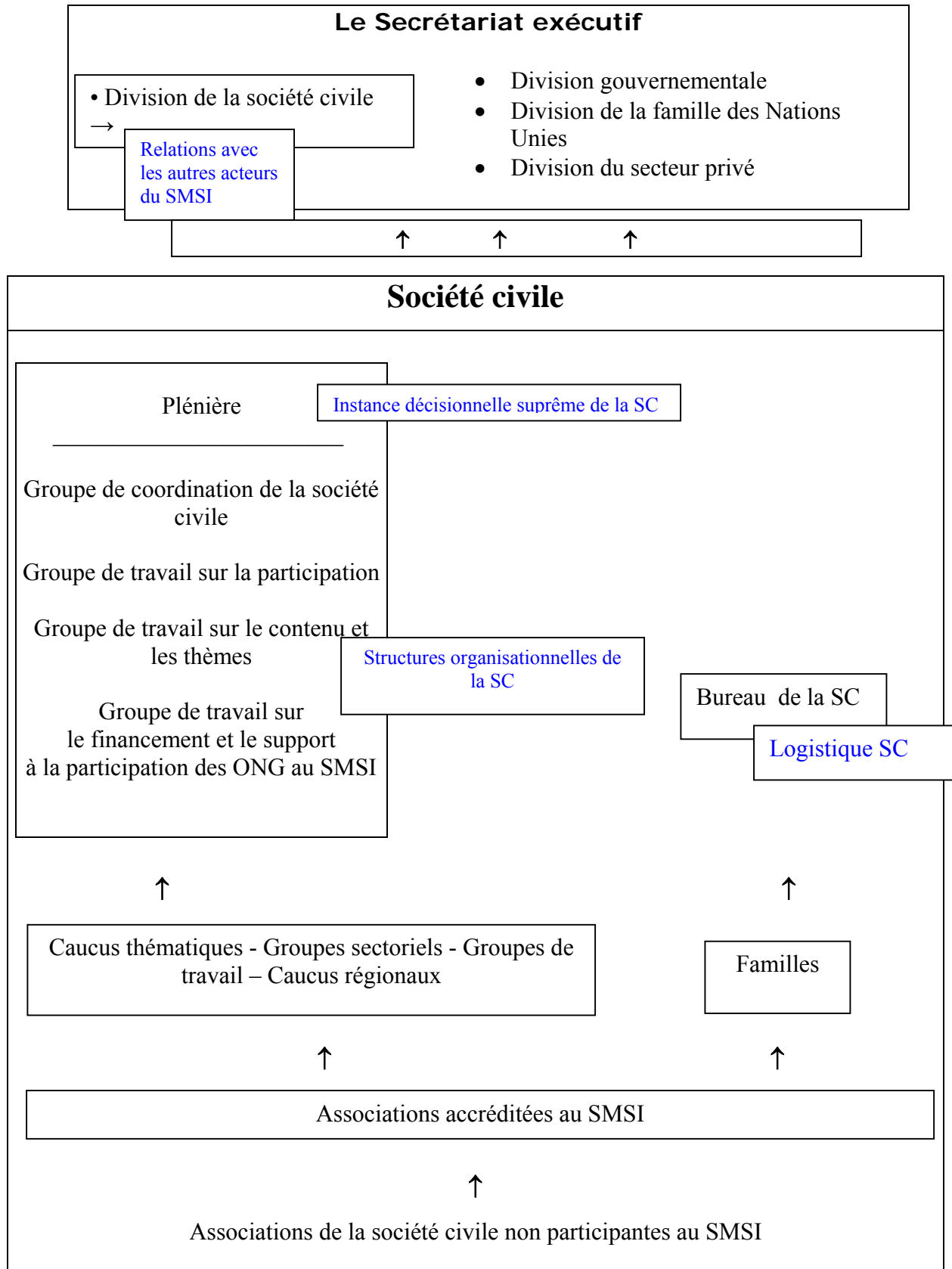
questions concernant la transparence et l'efficacité font en sorte que le Bureau de la société civile est demeuré une source de tension dès sa création.

En fait, la création du Bureau de la société civile ne fait que renforcer le sentiment de besoin, chez les participants, des structures autonomes et imputables.

Principaux outils pour la participation de la société civile au SMSI

Ordre chronologique	Paternité	Fonctions
Division de la société civile Date de création : automne 2001	Secrétariat exécutif du SMSI	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission de l'information entre la SC et les médias, le secrétariat exécutif et les autres divisions du Sommet - Favoriser la diffusion des préoccupations de la SC - Secrétariat de la SC
Plénière de la société civile Date de création : prepcom 1, juillet 2002	Organisations et groupes de la société civile présents au SMSI	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer un échange entre les organisations de la SC - Développer des stratégies communes - Évaluer les modes de participation et soumettre des suggestions - Coordonner les activités et les discours de la SC - Rechercher des méthodes de financement - Assurer une cohérence chez la société civile (au niveau des actions et des positions) - Travailler sur des enjeux ciblés
Groupe de travail sur le contenu et les thèmes Date de création : prepcom 1, juillet 2002	Organisations et groupes de la société civile présents au SMSI	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une demande active de contribution auprès des caucus pour qu'ils rédigent des documents explicitant leurs positions - Synthétiser et agréger les contributions des caucus et groupes de travail - Rédiger des textes balancés reflétant les positions des organisations de la SC - Soumettre les textes communs au Secrétariat du SMSI en accord avec les dates de tombée.
Bureau de la société civile Date de création : 28 février 2003	Accord entre la Société civile et le Secrétariat exécutif. La décision de créer un Bureau de la société civile a été prise par le Comité préparatoire du SMSI et a été soutenue par le Président des Comités préparatoires et par le Secrétariat exécutif.	<ul style="list-style-type: none"> - Le Bureau SC prend des décisions sur des questions organisationnelles liées aux différents aspects du processus préparatoire et du Sommet - Agir comme « entité relais » entre les familles de la société civile - Déterminer les besoins logistiques et matériels - Apprécier les différentes informations et documents publiés pendant le processus préparatoire du Sommet, les commenter, suggérer des améliorations et promouvoir l'accès à ces informations par l'ensemble de la société civile.

Structures de participation de la société civile au SMSI



2.3 La plénière de la SC dans tous ses états

2.3.1 Structures et mandats

La plénière de la société civile a été formée lors de prepcom 1 (juillet 2002). Les membres des différents groupes, caucus et sous-comités qui la composent ont été appelés à déléguer l'un des leurs à un Groupe de coordination de la société civile (GCSC). Tous les groupes, y compris le Groupe de coordination de la société civile, restent ouverts et continueront à accueillir des nouveaux membres tout au long du processus.

Comme nous l'avons vu, la création d'une plénière répond au besoin de constituer un rapport de force plus juste et de coordonner, à défaut d'unifier, les différentes voix de la société civile.

La plénière de la société civile ne se veut ni exhaustive ni la voix officielle des membres de la société civile. Il s'agit d'un instrument politique auquel peuvent souscrire tous les acteurs qui le désirent. La plénière ne se réunit qu'aux prepcoms et au SMSI et constitue l'instance décisionnelle collective de la société civile bien qu'aucune association ne soit vraiment tenue d'en respecter les décisions. Elle exprime un accord commun sur divers éléments ciblés (organisations, contenus, thèmes) et ne prétend pas représenter la diversité de ses membres. Les caucus sont créés par les acteurs qui désirent voir traités de manière particulière certains enjeux thématiques ou régionaux précis. Les sous-comités sont instaurés par la plénière de la société civile et fonctionnent par le biais des travaux effectués par des groupes de travail sur des éléments précis. Ils ne représentent que leurs signataires et uniquement sur les éléments ratifiés par ces derniers.

Le Groupe de coordination de la société civile a le double mandat d'assurer une certaine coordination entre les différents acteurs participant à la plénière et d'assurer la liaison avec le Secrétariat exécutif du SMSI et les autres instances. Ses fonctions officieuses dépassent néanmoins ce mandat. Le Groupe de coordination de la société civile propose des initiatives, tant au Secrétariat exécutif qu'à la plénière de la société civile. Le GCSC remplit donc ainsi également un certain rôle de direction, officieux, auprès de la société civile. Les membres du

GCSC proviennent des divers groupes et caucus présents dans la plénière, ce qui lui donne une certaine légitimité auprès du Secrétariat et des délégations gouvernementales.

L'importance du Groupe de travail sur le contenu et les thèmes (GCT) a été mentionnée précédemment. Le travail de rédaction et de synthèse qu'il accomplit est éminemment politique et d'une grande importance pour l'ensemble des membres participants à la plénière.

Le Groupe de travail sur le contenu et les thèmes regroupe les thématiques, principes et plans d'action jugés prioritaires par les différents groupes et caucus de la société civile. Les contributions sont alors synthétisées dans des documents tentant d'adresser de manière cohérente le plus grand nombre des revendications découlant des intrants. Les documents en travail ainsi formés sont par la suite retransmis aux divers groupes et caucus, qui y réagissent en formulant des commentaires et des critiques. Une version finale est par la suite soumise pour ratification et acheminée au Secrétariat exécutif comme intrant officiel. Les avantages d'un tel processus sont nombreux. Cela évite en premier lieu de submerger les délégations gouvernementales sous le poids des contributions. Cela permet également d'éviter les répétitions à l'intérieur de la société civile (ainsi que le gaspillage des ressources et des énergies) et d'offrir une tribune forte et unifiée à tous les acteurs le désirant.

Dans la constellation des intrants de la société civile, nombreux seront ceux qui ne seront que peu ou pas consultés, marginalisés par le volume de la documentation. Les documents synthétiques du Groupe de travail sur le contenu et les thèmes, accessibles et offrant un survol assez complet des positions de la société civile, n'en jouent qu'un rôle plus important pour cette dernière.

1. La société civile s'est constituée elle-même en plénière à chaque réunion du SMSI, Prepcoms, Intersessions, Sommets. Elle est ouverte à tous les membres de la société civile, et bien sûr chaque organisation est libre de ne pas participer, cependant la grande majorité a fait ce choix. En matière de prise de décision concernant le SMSI, elle constitue l'organe suprême.

2. Elle a approuvé l'existence du Bureau, et le Bureau a donné son accord explicite pour qu'il soit soumis au contrôle de l'assemblée plénière de la société civile et il doit lui rendre régulièrement compte.

3. L'assemblée plénière de la SC a approuvé le groupe "Contenu et Thème" qui doit aussi lui rendre compte, et elle a approuvé, la plupart, sinon tous, les divers caucus, groupes de travail, etc.

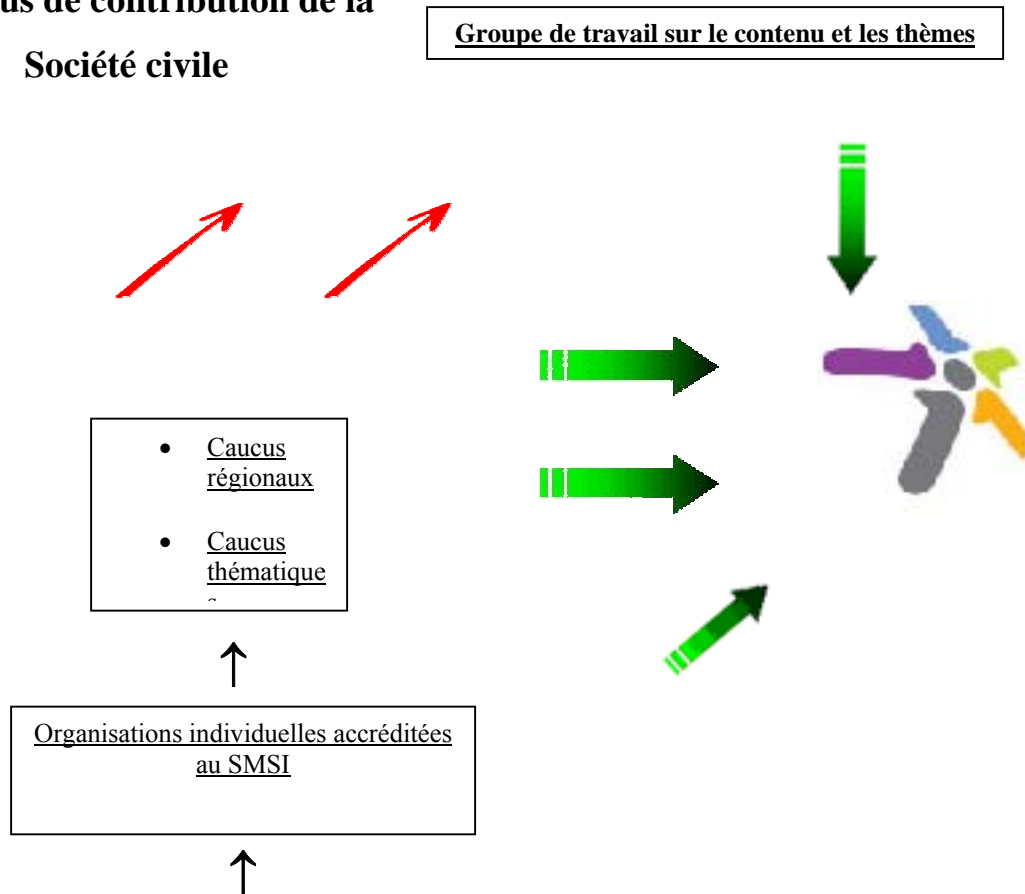
4. La division société civile du Secrétariat est au service de l'assemblée plénière et de tout ce que l'assemblée plénière met en avant, bien qu'elle puisse assurer un soutien à n'importe quel groupe qui a choisi de ne pas s'associer avec la Plénière.

5. Concernant le fonctionnement (actuellement important) de la plénière de la SC entre les rencontres en chair et en os, les points suivants ont été convenus par la plénière de la société civile à la Prepcom 2 (extrait de la description de la liste plenary@wsis-cs.org list) :

"l'assemblée plénière de la société civile, après avoir été convoquée, est la source de toute légitimité pour les activités de la société civile. Entre les Prepcoms, une "assemblée plénière virtuelle de la SC" a été créée (plenary@wsis-cs.org) comprenant les organisations et autres entités de la société civile qui sont à ce jour accréditées et enregistrées aux deux Prepcoms, quoique les organisations qui ont un intérêt majeur dans le débat, mais qui ne sont pas impliqués dans le processus du Sommet auront aussi l'opportunité de participer.

Cette liste ne sera pas un lieu où des décisions seront prises, dans le sens qu'il ne sera pas procédé à des votes, mais il sera un espace qui incitera à un débat plus large et une plus grande transparence dans l'organisation de la société civile durant le Sommet"⁷⁵

Processus de contribution de la Société civile



Organisations de la société civile non participantes au SMSI

⁷⁵[WSIS CS-Plenary] Liste ouverte. Titre du courriel : *A constructive proposal*, 26 juillet 2003. Traduction des 5 points rédigés par Sean O Siochru réaffirmant le rôle et le mandat des diverses structures de la société civile. Traduction de Jean-Pierre Pinet, [WSIS CS-Plenary], *French translation*, 25 juillet 2003.

Groupes formés à la suite de la création de la plénière de la société civile⁷⁶

<p>Groupes de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail sur la participation • Groupe de travail sur le contenu et les thèmes • Groupe de travail sur le financement et le support à la participation des ONG au SMSI 	<p>Caucus régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caucus asiatique et du pacifique • Caucus africain de la société civile • Caucus de l'Amérique Latine et des Caraïbes • Caucus des pays arabes • Caucus du Moyen Orient et Asie de l'Ouest • Caucus européen • Caucus nord-américain
<p>Groupes sectoriels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe des jeunes • Groupe des ONG sur le genre • Groupe de travail des personnes handicapées • Groupe des autochtones • Créateurs et promoteurs actifs de la culture • Groupe de travail universitaire et de recherche • Groupe de travail technique/scientifique • Groupe de travail sur les médias • Groupe des syndicats • « Think tanks » 	<p>Caucus thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Droits à la communication • Environnement et les TIC • Bénévolat et nouvelles technologies • Valeurs et éthiques • La gouvernance en ligne/la démocratie en ligne • Santé • Langage et culture • Sécurité de l'information • Gouvernance d'Internet • Droits de propriété intellectuelle/sphère publique • Applications/préoccupations globales • Informations scientifiques • Filles et enfants • Droits humains
<p align="center">Groupe de coordination de la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équipe de traduction • Comité de nomination des orateurs • Équipe de rédaction 	

2.3.2. Les relations entre la plénière et le Secrétariat exécutif via le GCSC

La qualité des relations entretenues entre la plénière et le Secrétariat exécutif du Sommet dépend de la capacité ainsi que la volonté de ce dernier de supporter la société civile sur trois enjeux

⁷⁶ Les mandats des différentes constituantes de la plénière de la société civile sont placés en annexe.

principaux : la participation, les problèmes logistiques (financement, bureau, matériel, etc.), et l'inclusion des intrants de la société civile.

La capacité du Secrétariat exécutif à influencer de manière effective le processus semble être pour le moins limité. Il n'est premièrement pas de son ressort de se substituer aux délégations gouvernementales dans la prise des décisions. Il n'est pas dans son mandat non plus de déterminer les modes de participation. Donc, quoique le Secrétariat exécutif demeure un acteur institutionnel officiel fort, son rôle politique semble avoir été plutôt faible. Rencontré par un membre de la société civile et interrogé sur la tenue à huis clos de deux des trois jours de la rencontre informelle sur le contenu et les thèmes ayant pris place à Genève de septembre 2002, le directeur exécutif Pierre Gagné a simplement affirmé que les « délégations gouvernementales ont demandé que ces jours soient fermés », en s'excusant du fait qu'il serait difficile pour beaucoup d'acteurs de la société civile de se déplacer pour une journée uniquement.⁷⁷ Cette incapacité à s'imposer comme acteur assurant un certain équilibre à l'intérieur du Sommet mine certainement les relations avec le Secrétariat et le discrédite.

Les difficultés de communication entre la société civile et le Secrétariat exécutif, ainsi que le manque de financement chronique offert par ce dernier, contribuent à sa dévaluation par les différentes organisations participant au Sommet.

Le Groupe de coordination de la société civile a exprimé ses frustrations à plusieurs reprises au cours du processus par l'envoi de lettres au Secrétariat exécutif. Une lettre⁷⁸ envoyée le 10 septembre 2002 fait état des tensions entre le Secrétariat et le GCSC à divers niveaux, notamment en ce qui concerne la considération des intrants de la société civile :

Among the list of official documents available on the web regarding the upcoming Informal meeting on content and themes, is a document dated August 13 and entitled "Compilation of Statements made at Prepcom-1 on Themes and Content of the World Summit on the Information Society (WSIS)". This document has been elaborated by the WSIS Secretariat. Obviously this compilation, which has an official status, will serve as the basis of the ongoing work of sub-committee 2.

First of all we are concerned to note that this document has merged, in its part C, private sector and civil society inputs. While civil society groups have always stated an openness and

⁷⁷ [WSIS-prep1] Liste privée. 02-09-2002

⁷⁸ [WSIS-prep1] Liste privée. 10-09-2002

acceptance to the involvement of all stakeholders in this process, we do believe that there are disadvantages to both sectors to have their view reflected together.

Secondly, this compilation only takes into account oral statements that have been made during the July 4th session of Prepcom 1 on content and themes. The efforts of civil society organizations have been disregarded, since their many statements, circulated during Prepcom 1 and available on the CSD website, have not been taken into account.

Il existe donc une sorte de relation paradoxale entre le Secrétariat exécutif et la plénière de la société civile marquée par une interdépendance. Limité dans ses actions, le Secrétariat semble toutefois demeurer de bonne volonté. La création d'un Fond de facilitation et du Bureau de la société civile exprime cette volonté (limitée) d'inclure la société civile au processus officiel. Le Président des Comités préparatoires, Adama Samassékou, demeure considéré comme un allié chez la société civile. Il a activement soutenu la création du Bureau de la société civile et demeure généralement ouvert aux propositions et aux besoins exprimés par la société civile. De même, Samassékou a participé à de nombreuses rencontres avec des membres de la société civile, de manière formelle ou informelle. Le Président des Comités préparatoire a rapidement joué un rôle de modérateur entre la société civile et les délégations gouvernementales, cherchant notamment à désamorcer les crises en plaidoyant sur la nécessité du dialogue et de la patience. Des représentants de la société civile ont également eu des rencontres informelles avec le secrétaire général de l'UIT, Yoshio Utsumi, à plusieurs reprises.

La structure organisationnelle du SMSI

<p>“ High Level Summit Organizing Committee “ (UIT)</p>
<p>Le travail du Comité est principalement de coordonner les actions des institutions des Nations Unies dans la préparation et l’organisation du Sommet.</p>

Secrétariat exécutif			
Division gouvernementale	Division des agences ONU	Division du secteur privé	Division de la société civile
<p>Secrétariats respectifs des diverses parties prenantes au Sommet. Elles veillent aux communications externes, facilitent la participation, contribuent à la diffusion des contributions et assurent l’intégration des positions des parties prenantes dans les textes officiels.</p>			

« Prepcoms » et instances officielles

Bureaux	
<p>Bureau intergouvernemental (créé au Prepcom 1)</p>	<p>Bureau de la société civile (créé au Prepcom 2)</p>
<p><i>Assurent les modalités techniques de participation et la communication avec les autres parties prenantes</i></p>	

Organisation des procédures et développement du contenu		
<p>Sous-comité 1 sur le règlement intérieur (créé lors de prepcom 1)</p>	<p>Sous-comité 2 sur le contenu et les thèmes (créé lors de prepcom 1)</p>	<p>Groupes de travail intergouvernementaux (créés au Prepcom 3)</p>
<p><i>Arrête les modalités de participation au Sommet et définit le règlement intérieur</i></p>	<p><i>Développe les politiques et les orientations des textes officiels</i></p>	<p><i>Définit des consensus entre différents acteurs gouvernementaux sur des sujets thématiques particuliers</i></p>

Instances autonomes

Structure d’intégration des acteurs non gouvernementaux	
<p>Coordinating Committee of Business Interlocutors (CCBI)</p>	<p>Plénière de la société civile (créée lors de prepcom 1)</p>
<p>Réunissent les intrants de leurs membres afin de produire des positions communes et concertées. Lieux de discussion et d’échanges.</p>	

2.3.3. L'inclusion des acteurs non étatiques: les difficultés pratiques rencontrées au SMSI par la société civile

Le Sommet mondial sur la société de l'information a comme objectif affiché de combattre les inégalités d'accès et de renforcer la participation de tous à la gestion d'une société connectée, démocratique et transparente. La réalité vécue par les organisations de la société civile en son sein contraste pourtant de façon notoire avec ces idéaux. Le SMSI incarne en réalité cette fracture sociale et participative si décriée, les exclus de notre société de l'information brillant par leur absence au Sommet lui-même. Incapable d'offrir les ressources nécessaires à une participation acceptable de la société civile, le SMSI entretient la marginalisation des organisations en provenance du Sud, des pays émergents et des États en transition économique, pourtant directement concernés par l'agenda officiel.

Les faibles capacités de financement du SMSI ont donc un impact direct sur le déséquilibre géographique, démographique et ethnique que l'on retrouve au sein de la société civile participant au Sommet. Ce déséquilibre était présent dès les consultations préparatoires organisées par l'UNESCO pour les ONG en vue du Sommet, en février 2002. Selon une observatrice :

It is hardly surprising to find that most of the NGOs attending either have offices in UNESCO itself, or else are located in adjoining European countries. The result is an extreme white Western (and middle-aged - or even older - male) bias in representation. There is also a limitation posed by the kinds of NGO with which UNESCO has 'formal relationships'. These tend to be 'professional', as opposed to 'civil rights' or 'activist' in orientation.⁷⁹

Cette critique, loin de perdre de la vigueur, gagne au contraire en force avec l'avancée des travaux préparatoires, notamment après prepcom 1:

What this process does is to leave the "voice" of Civil Society in the hands of those who

- happen to live close enough to the meeting venue to be able to get there*
- happen to not have anything else pressing to do at that particular time*
- happen to be able to find a benefactor (or self-finance) the trip, accommodation etc. for participation.⁸⁰*

Des signaux clairs ont été envoyés au Secrétariat exécutif sur ce point:

⁷⁹[Cris-liaison] Liste privée. 13-02-2002

⁸⁰[WSIS-prep1] Liste privée. 31-07-2002

Without direct financial support, it is obvious that civil society, especially in countries in development, will not be able to fully participate in the process leading up to the Summit, be it at the national, regional or international levels.⁸¹

L'octroi de fonds pour une participation directe provient en majeure partie des contributions des gouvernements, ce qui soulève l'important point de l'indépendance des acteurs non gouvernementaux.

Le Sommet est lui-même en position financière précaire, reposant sur les contributions volontaires de la communauté internationale. La résolution *A/RES/56/183* ne prévoit pas de fonds pour le Sommet, encourageant ainsi son autofinancement. Les ressources allouables aux ONG sont donc limitées, excluant dès lors du champ de vision international des groupes directement concernés par le thème du SMSI. Cette dynamique engendre un cercle vicieux renforçant la visibilité des entités ayant les moyens et les capacités d'assister aux événements, qui sont par la suite plus à même de recevoir des contributions financières et de marginaliser les organisations moins puissantes.

La « course à la bourse », cette capacité à trouver et à renouveler des sources de financement, devient donc un critère prépondérant dans la participation effective des ONG au SMSI.

Les désaccords intergouvernementaux sur la place de la SC dans le processus

Le rôle à jouer de la société civile dans la gouvernance globale est en constante redéfinition. Les Nations Unies démontrent depuis une dizaine d'années une ouverture grandissante envers une participation accrue des organisations non gouvernementales dans la consultation et la mise en application de politiques touchant les champs d'intérêt respectifs exprimés par celles-ci. Cette ouverture ne fait toutefois pas l'unanimité chez les membres de l'ONU. Certains États (notamment la Chine, l'Iran, le Pakistan, l'Inde, la République Dominicaine) sont en effet hostiles à une redistribution des responsabilités de la gouvernance internationale et nationale. La Conférence régionale d'Asie-pacifique a notamment donné lieu à une situation où cette hostilité

⁸¹ Working Group 1: Civil Society Participation in the WSIS. *Modalities for civil society participation in the WSIS: A Paper for Consideration at the UNESCO/WSIS/NGO Consultation on Preparation of the WSIS Issues and options.* <http://comunex.comunica.org/wsisis/docs/wg109.pdf>. 18 avril 2002.

s'est exprimée. La Chine, soutenue par l'Iran et l'Inde, a en effet tenté de pousser les ONG hors du comité de travail chargé de produire une déclaration pour la fin de la conférence. La tentative s'est soldée par un échec, mais révèle une dimension fort importante de la dynamique présente dans le cadre du SMSI.

Le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) proscrit l'accréditation individuelle des membres du secteur privé sur le principe que les entreprises commerciales ne remplissent pas un rôle représentatif et ont des intérêts pouvant être incompatibles avec les buts et intérêts des Nations Unies. Le secteur privé se trouve donc représenté par des organisations « parapluies » tel que le Coordinating Committee of Business Interlocutors (CCBI). Le SMSI a ignoré cette règle et a permis l'accréditation individuelle des « entités » du secteur privé. Prepcom 1 considère donc les entreprises commerciales au même niveau que les ONG, ce qui constitue en soi un précédent fort important dans les pratiques onusiennes et modifie 50 ans de relations entre les Nations Unies et la société civile. L'UIT maintient quant à elle une pratique institutionnelle permettant l'accréditation individuelle des entreprises commerciales. Cette disposition a été transférée au SMSI. Le secteur privé s'y voit donc offrir une double représentation, à la fois individuelle et collective. Cette nouvelle dynamique affaiblit la société civile qui voit dès lors son influence diluée parmi les intérêts du secteur privé. L'inclusion individuelle de corporations à but lucratif n'a pas été débattue publiquement à prepcom 1 et a démontré le manque de transparence du processus préparatoire. L'accréditation individuelle des entreprises commerciales soulève également plusieurs questions sur la légalité d'une telle action à l'intérieur du cadre onusien.

2.3.4 La communication en ligne

Les nouvelles technologies de communication se sont rapidement retrouvées au cœur d'un processus de création d'un nouvel espace public en ligne de la société civile présente au Sommet. Des réseaux ont été mis sur pied dès prepcom 1 et se sont développés de manière distincte les uns des autres. Véritable vecteur et catalyseur de la participation de la société civile au SMSI, la communication en ligne s'est imposée comme un élément central de son développement.

Une structure électronique sur Internet a donc été instaurée d'une manière à réfléchir l'organisation formelle et physique de la société civile (reprenant en ligne une plénière virtuelle, le Groupe de travail sur le contenu et les thèmes et l'ensemble des caucus et groupes de travail), s'imposant ainsi comme le principal mode de participation mis à la disposition de ses membres.

Outil par excellence pour lutter contre les effets néfastes de l'éloignement géographique, du manque de financement et de ressources, la communication en ligne prend dorénavant une place organisationnelle primordiale lors des grandes rencontres internationales auxquelles participe la société civile.

Wsis-prep1

<https://ssl.cpsr.org/mailman/listinfo/wsis-prep1>

Première liste générale créée par la société civile dans le cadre du processus préparatoire du SMSI I, et dédié à celui-ci, Wsis-prep1 est demeurée pour plusieurs mois un espace d'échange central entre les différents acteurs y participants. Le développement de structures plus formelles de participation chez la société civile (plénière, groupe de travail sur le contenu et les thèmes, groupes de travail et caucus thématiques) s'étant également accompagné de listes de discussion correspondantes, Wsis-prep1 a été progressivement reléguée un rôle de moins en moins considérable.

La plénière virtuelle (SC Virtual Plenary)

<http://mailman.greenet.org.uk/mailman/listinfo/plenary>

La plénière virtuelle a été mise sur pied conjointement à la plénière physique lors de prepcom 1 afin de garantir un haut niveau de transparence et l'accès le plus large possible aux débats et questions d'ordre général touchant la société civile. Tous peuvent ainsi y contribuer et les archives demeurent ouvertes et libre d'accès.

La plénière de la société civile, qui se réunit physiquement lors des prepcoms et au Sommet, demeure la source de la légitimité de la société civile ainsi que son instance décisionnelle suprême. La plénière virtuelle ne correspond pas quant à elle à un espace de prise de décision mais à un lieu où s'y expriment à la fois les organisations officiellement accréditées au Sommet

et celles qui y manifestent un grand intérêt sans pourtant participer formellement. La plénière virtuelle fait ainsi le pont entre les réunions physiques des organisations de la société civile.

Seule obligation à la participation à la plénière virtuelle, les individus et les organisations doivent s'inscrire dans la définition suivante de la société civile;

La société civile comprend des organisations - incluant les mouvements, réseaux et entités - qui sont autonomes de l'État, ne sont pas intergouvernementales ou ne représentent pas le secteur privé, et qui sont en principe sans but lucratif, agissent localement, nationalement, et internationalement dans la défense et la promotion des intérêts sociaux, économiques et culturels pour un bénéfice mutuel⁸².

Véritable espace public consacré au SMSI, la plénière virtuelle assure le développement d'un lien social entre les acteurs y participant, renforçant ainsi un sentiment de communauté et d'appartenance. Elle intègre et récupère les acteurs exclus du Sommet et renouvelle et développe les relations entre acteurs et organisations. On y discute d'enjeux généraux liés à la participation, aux thématiques importantes du SMSI ainsi qu'aux développements des événements officiels et connexes liés au Sommet. Grand forum de concertation et de discussion, la plénière virtuelle tente de développer une stratégie commune à adopter dans le cadre du Sommet et est génératrice d'une information librement partagée entre tous.

Liste sur le Contenu et les thèmes (CS Content and Themes list)

<http://mailman.greennet.org.uk/mailman/listinfo/ct>

La liste sur le Contenu et les thèmes demeure le principal outil par lequel sont formulés les débats généraux relatifs à la production de positions concertées au sein de la société civile. Si la formulation précise du contenu revient aux caucus en fonction du principe de division du travail convenu, plusieurs propositions et formulations sont arrêtées à la suite de débats ayant eu lieu sur la liste. On y discute notamment du processus de contribution, des politiques à adopter et à défendre, des stratégies à privilégier afin de diffuser le matériel et de leur donner un impact et des éléments à revoir et à modifier.

Utilisée comme le principal canal de discussion lié aux thématiques du SMSI, la liste est également profondément ancrée dans un processus rétroactif au coeur même de la formulation

⁸² <http://mailman.greennet.org.uk/mailman/listinfo/plenary>

des textes concertés de la société civile. Le Groupe de travail sur le contenu et les thèmes a la tâche de réunir, de synthétiser et d'organiser les contributions des groupes de travail et des caucus en des documents cohérents. Les textes ainsi produits doivent être par la suite approuvés par les entités contributrices, qui les commentent et les amendent abondamment. Un nouveau cycle de rédaction s'ensuit. La liste sert d'espace à ce mouvement.

Les archives sont publiques; la transparence est une nécessité fondamentale de la concertation thématique de la société civile.

*Caucus et groupes de travail*⁸³

La différence entre un groupe de travail et un caucus n'a jamais été clairement établie. L'on considère toutefois qu'un groupe de travail réunit plusieurs acteurs différents sur une thématique ou un enjeu précis – droits d'auteurs, information scientifique, etc. – alors qu'un caucus regroupe une sous section de la société civile ayant une identité commune. Cela comprend notamment le Caucus sur les droits de l'Homme, le Caucus sur les médias communautaires et le Caucus des jeunes.

Les groupes et les caucus doivent parvenir à s'entendre sur la définition des positions à défendre et de l'agenda à privilégier malgré l'éloignement physique – notamment entre les grandes rencontres telles que les prepcoms. Ils doivent être en mesure de proposer des soumissions ponctuelles et de réagir dans des délais parfois très courts. Les listes internes propres à chacun d'eux constituent les réseaux de communication à la base de ces échanges. On y arrête les contributions et on y discute d'enjeux précis (évitant ainsi de polluer les listes générales). Les discussions ayant lieu sur ces listes ont des valeurs stratégiques qu'il importe de conserver; elles sont donc fermées. Les archives ne sont disponibles qu'à leurs membres.

⁸³ Les adresses électroniques des listes de discussions des groupes de travail et des caucus sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.wsis-cs.org/caucuses.html>

2.4. Les revendications de la SC au SMSI : maintenir un discours cohérent dans un rassemblement hétérogène

La production de documents illustrant les positions et les enjeux à défendre est un élément central des activités des acteurs participants au SMSI. Pour la société civile, la production et la dissémination de positions communes ont été des activités centrales tout au long du processus ayant conduit au SMSI. Les documents ainsi réalisés regroupent les éléments faisant consensus et élaborent une vision partagée d'une société qui se décline au pluriel et où les dimensions de l'information et de la communication se côtoient. À « la société de l'information » privilégiée par les organisateurs du Sommet la société civile opposera « des sociétés de l'information et de communication ». Ce choix de mots, d'apparence banale, s'inscrit alors dans un combat pour la détermination de l'agenda du Sommet.

La présente section fera la démonstration des efforts déployés collectivement par les membres de la société civile dans le développement de ses positions communes. Largement tributaire de l'efficacité de l'organisation de la société civile et de ses structures au Sommet, le développement de matériel collectif requiert d'importants efforts de la part des membres impliqués.

2.4.1 Le combat pour l'agenda dans un sommet préoccupé par les procédures

Le développement d'un rapport de force acceptable est une condition préalable à la capacité d'un acteur d'avoir un impact significatif sur l'agenda officiel. Les questions concernant les procédures et l'agenda sont ainsi intimement liés au SMSI. La société civile a rapidement compris la relation unissant participation et agenda et a développé une stratégie répondant à ces deux catégories d'enjeux.

Enjeux liés à la participation de la société civile au SMSI

- Création d'un rapport de force acceptable pour la société civile
 - Cohérence dans le discours
 - Développement de solidarités
- Structuration de la société civile
 - Développement de la plénière
 - Création d'un Bureau de la SC

- Définition du règlement intérieur et des modalités de participation des différents acteurs
 - Éclaircissement des statuts des parties prenantes
 - Définition du statut législatif des membres de la société civile
 - Droits de parole aux débats
 - Ouverture des rencontres aux membres de la société civile

Enjeux liés à l'agenda

- Assurer une diffusion large et extensive des documents produits
- Soutenir la considération effective des intrants de la société civile et intégration de ces intrants dans les documents finaux

Le combat pour l'agenda : principales activités

- Lobbyings nationaux
- Lobbying auprès des délégations gouvernementales au SMSI
- Lobbying auprès du Secrétariat exécutif pour la considération des intrants de la SC
- Développement et diffusion d'intrants/positions/contenus de manière individuelle
- Développement et diffusion d'intrants/positions/contenus collectifs
- Création de groupes de travail sur différentes thématiques

Le jeu politique des grandes rencontres internationales a entraîné la société civile dans un travail de réseautage, de partage d'expériences et d'échanges d'expertises. Il importe pour cette dernière de tisser des alliances et des solidarités, mais également de développer des positions communes sur des enjeux partagés. Les stratégies privilégiées visent à la fois les niveaux local, national et international, et s'inscrivent tant de manière formelle qu'informelle au SMSI.

Des délégués ont exprimé tôt la nécessité de commencer le travail de lobbying au niveau national.⁸⁴ Le processus du SMSI est demeuré selon certains confus ; plusieurs délégués gouvernementaux n'ont qu'une idée partielle des enjeux liés à la communication ou abordent le Sommet selon l'angle du ministère envoyé au Sommet. Il s'agirait donc pour la société civile de développer des réseaux au niveau national, d'engendrer la réflexion et le débat sur la société de l'information et d'influencer les politiques gouvernementales afin de palier à ce constat. Plusieurs acteurs de la société civile ont activement travaillé au niveau national afin de se faire « recruter »

⁸⁴ [WSIS-prep1] Liste privée. 31-10-2002

par les délégations de leurs pays et de jouir ensuite d'un plus haut niveau d'intégration au processus officiel.

Le lobbying auprès des délégations gouvernementales présentes au SMSI s'est construit de deux manières complémentaires ; formellement dans le cadre des procédures officielles et de manière officieuse par un lobbying auprès de délégations plus réceptives aux demandes de la société civile. Certains gouvernements (Canada, Costa Rica, Uruguay, Mali, France...) ont démontré promptement des degrés d'ouverture supérieurs envers la société civile et constituent des alliés potentiels. Le lobbying officiel (prise de parole en plénière et distribution de positions et d'avenues d'actions possibles), bien que considéré comme le principal moyen d'action, demeure limité en efficacité. Les volontés d'inclusion réelles des acteurs non étatiques sont réduites. Malgré tout, la nécessité de maintenir un certain niveau de visibilité et une présence officielle forte a entraîné la société civile à investir d'importantes ressources dans ces formes d'actions jusqu'en novembre 2003, où elle s'est désolidarisée d'avec le processus officiel.⁸⁵

Ce travail de relations publiques ne se limite pas à la sphère gouvernementale, il englobe également les instances officielles et le Secrétariat exécutif du Sommet. Le Groupe de coordination de la société civile a ainsi joué un rôle fort important dans la détermination des relations entre la société civile et le Secrétariat exécutif. Le travail de lobbying qu'il effectue auprès du Secrétariat a donné des résultats somme toute positifs. La tâche effectuée par le GCSC consiste à maintenir la pression sur le Secrétariat exécutif concernant l'intégration effective des préoccupations de la société civile et le développement des modes de participation de cette dernière aux événements officiels.

La plénière de la société civile s'est bien gardée d'être une instance où il aurait été question d'uniformiser les discours des participants ; elle a plutôt recherché une certaine cohérence dans le message et le développement de solidarités, sachant que la force de la société civile réside dans sa capacité à multiplier les points de vue et à aborder des enjeux de manières différentes et novatrices. En dernière compte, elle a par ailleurs réussi à créer un consensus important autour de la déclaration *Shaping Information Societies for Human Needs*, qui fut adoptée à l'unanimité le 8

⁸⁵ Voir le communiqué de presse à cet effet. *Statements on failure of preparatory process towards the summit.*
<http://www.worldsummit2003.org/>

décembre 2003 après un peu plus de deux mois de rédaction collective animée par le Groupe de travail sur le contenu et les thèmes.

L'impact réel des différentes contributions de la société civile sur le processus officiel demeure difficile à évaluer de manière précise mais il est évident qu'il n'est pas considérable, loin s'en faut. Certains travaux en ont d'ailleurs fait l'analyse.⁸⁶ La diffusion des contributions produite au SMSI est également (et surtout) perçue par les membres de la société civile comme une excellente opportunité de faire connaître leurs organisations respectives, leurs champs d'actions et leurs positions sur des enjeux précis. L'objectif affiché de plusieurs organisations est de développer au Sommet des réseaux et des convergences d'intérêts.

Les structures instaurées lors de prepcom 1 permettent d'instaurer un climat propice à l'échange et au développement de solidarités. Le travail de synthèse effectué par le Groupe de travail sur le contenu et les thèmes rapproche et reformule de manière articulée des éléments étant relativement éloignés sur le spectre des préoccupations de la société civile (par exemple la gouvernance d'Internet et le rôle des communications par rapport aux droits humains). Le poids politique que procure le consensus, qu'il soit général ou circonscrit dans une communauté d'intérêt, est également recherché de manière active par les participants. Les différents groupes de travail créés à partir de prepcom 1 permettent à la fois de renforcer les liens entre les membres de la société civile, de développer et d'approfondir la réflexion sur des enjeux précis, et de soumettre des documents ayant un impact plus significatif.

2.4.2. Le combat pour l'agenda : les principaux obstacles

L'attitude des États

Il a été démontré précédemment que le cadre onusien n'est pas propice à l'inclusion de la société civile. Les rencontres des Nations Unies sont d'abord des réunions intergouvernementales ; elles peuvent être appuyées par des observateurs mais demeurent fortement encadrées par la

⁸⁶ *Does Input lead to Impact?*

How Governments treated Civil Society Proposals in Drafting the 21 September 2003

<http://www.worldsummit2003.de/en/web/467.htm>

conception voulant que seules les nations délibèrent et légifèrent. Dès lors, les intrants de la société civile ne sont encore considérés qu'en fonction de leurs poids dans le processus de négociation (qui est pratiquement nul) et sont abordés comme des porteurs de pistes de réflexion et d'orientation pouvant être approfondies ou non. Le système onusien fonctionne par consensus : les États peu ouverts aux intrants de la société civile jouissent donc d'un certain pouvoir leur permettant d'en limiter l'impact, et les positions controversées de la société civile, ou qui risquent de heurter un État puissant, n'ont que très peu de chance d'être adoptées dans cette arène politique et diplomatique. Certains pays n'abordent également pas le SMSI comme un événement visant à encadrer un phénomène aussi large que la société de l'information et préfèrent se concentrer sur des éléments arrêtés et ciblés. Les États-Unis ne souhaitent voir à l'agenda du SMSI que trois éléments :⁸⁷ sécurité des réseaux, développement des infrastructures, utilisation du potentiel humain. Il n'est donc pas question pour eux de ratifier des documents contraignants, ni de se concentrer sur des problématiques dans le détail, ni de revoir les politiques des institutions internationales telles que l'UIT, l'OMC et l'ICANN. Ce genre de conceptions, partagées par un certain nombre de pays ayant des industries de TIC fortes, mine sensiblement l'intégration des apports de la société civile au SMSI. La visibilité et la force politique de ces pays sont également considérablement plus élevées que celles de la société civile.

Certains intellectuels, tels que Alain Toner, perçoivent dans le SMSI une arène où la géopolitique mondiale de l'information rassemble les intérêts des pays dominants :

As must now be clear, behind the WSIS' 'broad and general view' of 'knowledge dissemination, social interaction, economic and business practices, political engagement, media, education, health, leisure and entertainment' lies a very specific and ongoing set of strategies designed to use control of information, and information property, to advance Northern interests on the global scene.⁸⁸

Certains États ne reconnaissent également pas la légitimité des ONG et refusent une participation effective de ces dernières aux négociations et aux discussions officielles de l'ONU. La vulnérabilité des pays en voie de développement, par exemple, et leurs besoins urgents d'investissement semblent les encourager à adopter des positions conciliantes et ouvertes au

⁸⁷[WSIS-prep1] Liste privée. 12-02-2002

⁸⁸ Metamute.

http://www.metamute.com/look/article.tpl?IdLanguage=1&IdPublication=1&NrIssue=26&NrSection=10&NrArticle=873&ST_max=0&search=search&SearchKeywords=wsis&SearchLevel=0

discours technocratique dominant au SMSI. En somme, le support politique offert par les États à la société civile est très limité. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que la société civile éprouve des difficultés à transmettre ses agendas.

Meryem Marzouki, coordonnatrice du Caucus des droits de l'Homme, a été mandatée par la plénière de la société civile pour s'exprimer au nom de la société civile lors de la réunion intersession de juillet 2003. Elle articule un sentiment partagé aux seins des diverses organisations regroupées par la plénière :

Nous vous avons parlé, mais nous n'avons pas le sentiment d'avoir été entendus, ni même écoutés. Notre légitimité n'est pas la vôtre, elle ne traduit certes pas une représentativité, mais elle est forte d'une expertise, d'une expérience de terrain, de la défense d'une vision de l'intérêt général. Vous n'avez pas su la reconnaître ni en tenir compte jusqu'ici.⁸⁹

Les délégations gouvernementales démontrent toutefois une réelle volonté de coopération avec les entités du secteur privé, qui jouissent de conditions de participation enviables et d'une écoute attentive de la part des représentants nationaux. L'accréditation individuelle de ces dernières au Sommet et la vision fortement orientée vers le marché que l'on retrouve dans les documents officiels de la première phase illustrent le phénomène.

Faiblesses de la société civile

La grande diversité de la société civile, bien qu'étant une richesse et une force, peut également être une faiblesse au niveau politique. Multiplier les points de vues et les pistes de réflexions sont des fonctions naturelles de la société civile, qui remplit de ce fait un rôle social important. Dans un contexte politique toutefois, cet éventail peut constituer un élément d'affaiblissement, la concentration de la force étant relativement réduite. La concertation et le support, éléments clefs d'une campagne politique, demeurent difficiles à atteindre pour les associations présentes au SMSI. Les discours concurrents, les répétitions et l'atomisation des acteurs en fonction de leurs intérêts particuliers risquent, dans un premier temps, d'affaiblir la clarté des messages et de miner la crédibilité. L'organisation en plénière et en groupes de travail structurés vise à contrer les

⁸⁹ Meryem Marzouki, en plénière de la réunion intersession. 18 juillet 2003.
<http://www.iris.sgdg.org/actions/smsi/hr-wsis/dhsi-sc-180703.html>

effets pervers de la diversité. La construction d'un agenda fort et cohérent demande un important investissement en temps et en ressources.

L'insuffisance du financement offert par le SMSI et le manque de moyens mis à la disposition de la société civile n'encouragent pas les acteurs marginalisés à développer des positions fortes et à participer de manière active à leur diffusion. La société civile qui se retrouve à participer activement aux négociations conduisant à Genève est elle-même une élite ; nombre d'organisations et d'ONG du Sud sont exclues du Sommet parce qu'il n'y a pas de structures financières et organisationnelles permettant leur intégration d'une manière satisfaisante.

Les enjeux liés à la participation au SMSI ont également relégué les efforts de développement de contenus au second plan lors de la première phase du processus préparatoire. La société civile a dû travailler d'arrache-pied pour produire des documents de qualité avec les faibles moyens financiers et techniques dont elle disposait.

La faible visibilité du SMSI dans les médias nuit par ailleurs à la prise en considération des positions de la société civile. La mobilisation de l'opinion publique est un moyen privilégié par les ONG pour faire pression sur les institutions nationales et internationales ; or, l'indifférence dans laquelle s'est organisé le SMSI a privé la société civile d'un poids politique qui lui aurait été fort utile dans la promotion de son agenda.

2.4.3 Les efforts de développement du contenu

Documents thématiques importants produits en commun par la société civile dans le cadre de la phase préparatoire du SMSI I ⁹⁰		
Prepcom 2, 17-28 février 2003	<i>“Seven Musts”: Priority Principles Proposed by Civil Society</i>	http://bscw.fit.fraunhofer.de/pub/bscw.cgi/0/42953741
	<i>Plan of Action: Civil Society’s Priorities</i>	
	<i>Contribution on Common Vision and Key Principles for the Declaration</i>	
	<i>Contribution on List of Issues for the Declaration and the Action Plan</i>	
	<i>Civil Society Statement to Prepcom 2 on Vision, Principles, Themes and Process for prepcom2</i>	http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/c/S03-WSISPC2-C-0071!!PDF-E.pdf
Rencontre intersession, 15-18 juillet 2003	<i>Civil Society Priorities</i>	http://www.worldsummit2003.de/download_en/WSIS-CS-CT-Paris-071203.rtf
Prepcom 3, 15-26 septembre 2003 10-14 novembre 2003 5,6,9 décembre 2003	<i>Civil Society Essential Benchmarks for WSIS</i>	http://geneva2003.unige.ch/SP/imprimersans.php?id_article=174
SMSI 10-12 décembre 2003	<i>Civil Society Summit Declaration</i>	http://www.worldsummit2003.de/en/web/467.htm
	<i>WSIS Civil Society Declaration Highlights</i>	
	<i>Civil Society Essential Benchmarks (refined, 12 December 2003)</i>	

Les véritables enjeux du SMSI concernent son agenda. Souvent subordonnées aux questions de procédures dans le cadre des débats et rapports de force qui ponctuent le Sommet, il va de soi que les préoccupations véritablement substantielles concernent l’approche thématique et le contenu. La société civile se doit de développer des positions claires, étoffées, accessibles et largement diffusées pour être considérée comme un acteur crédible pouvant être intégrée dans les processus de négociation et de dialogue.

Le rôle joué par la plénière et ses différents sous-comités, groupes de travail et caucus est justement, et dans une large part, d’encourager la production de matériel thématique et d’assurer une certaine cohérence dans le discours global de la société civile.

⁹⁰ Ce tableau n’inclut pas les documents de contributions et de réaction aux textes officiels ou aux « non-papiers ». Les documents indiqués en rouge ou en caractères gras sont particulièrement importants pour la société civile.

Prepcom 1, juillet 2002, et ses suites

Les membres de la plénière de la société civile ont semblé reconnaître leurs lacunes en terme de matériel thématique lors de prepcom 1. Des efforts supplémentaires en vue de palier à cette situation ont donc été déployés par le Groupe de travail sur le contenu et les thèmes à la suite de cette réunion. Les débats et les discussions entourant l'organisation de la société civile illustrent les différentes conceptions et évolutions liées au mandat de ses différentes composantes. Sally Burch⁹¹, une des âmes dirigeantes du Groupe de travail sur le contenu et les thèmes concevait ce dernier notamment comme étant temporaire et à courte durée de vie. Or, le rôle réel joué par ce Groupe de travail est devenu beaucoup plus grand ; il a finalement constitué un élément clef de la production et de la diffusion des positions de la société civile.

La volonté de développer un agenda plus étoffé s'est fait sentir à de nombreuses reprises au cours de la période qui a suivi prepcom 1. Un Forum mondial de la société civile (Genève, juillet 2002) a été l'occasion pour de nombreux participants du SMSI de raffiner leurs approches et concepts. Un groupe de travail sur le SMSI a d'ailleurs été créé lors de ce Forum. Divers thèmes y ont été abordés : l'accès à l'information dans les pays en voie de développement, la société de l'information et la gouvernance et le rôle des femmes dans la société de l'information.

Comme nous l'avons déjà indiqué, cette période a été particulièrement tendue. Aucune ONG du Sud n'était présente lors de la « rencontre informelle »⁹² sur le contenu et les thèmes s'étant déroulée à Genève du 16 au 18 septembre 2002, rencontre convoquée à court délai et tenue pour la majeure partie à huis clos. La rencontre visait pourtant le développement de la réflexion sur la société de l'information, notamment au niveau des principes et des thèmes.

La rencontre régionale européenne préparatoire au SMSI en novembre 2002 a aussi fait remonter en surface les tensions entre la société civile et l'organisation du Sommet. Le Groupe de coordination de la société civile désirait tenir une session de travail en vue de développer l'agenda alors que les organisateurs y voyaient plutôt une rencontre multipartite incluant cette

⁹¹[WSIS-prep1] Liste privée. 01-08-2002

⁹² Rencontre convoquée par l'organisation du SMSI, appelée informelle parce qu'elle n'était pas prévue dans le programme préparatoire officiel du Sommet.

dernière aux séances de discussion. N'ayant jusqu'à présent reçu que fort peu de considération pour les intrants qu'elle a soumises, la société civile ne manifestait qu'un faible intérêt à investir ses ressources dans une participation formelle alors qu'elle se devait impérativement de développer des positions concertées à l'intérieur même de ses instances.

Un Forum de consultations en ligne, animée par l'UNESCO (décembre 2002-janvier 2003), visait également à amener des positions claires et intégrées au processus préparatoire du SMSI ainsi qu'à favoriser le dialogue et l'échange au sein de la société civile autour de 8 thèmes :

- *Éthiques et principes*
- *Institutions publiques et coûts*
- *Langage, diversité culturelle et propriété intellectuelle*
- *Développement et emplois*
- *Éducation, entraînement et recherche*
- *Droits*
- *Développements des TIC*
- *La Société civile au SMSI et après*

Plus de 300 représentants d'organisations non gouvernementales se sont enregistrés au Forum de l'UNESCO.⁹³ La tenue même de ce Forum a cependant soulevé une certaine controverse. Des réserves ont été exprimées quant au danger de reproduire en ligne les mêmes inégalités que l'on retrouvait lors des consultations physiques : exclusion des acteurs n'ayant pas accès aux moyens financiers et technologiques pour participer de manière effective, prédominance des ONG institutionnalisées, répétitions des même discours par les mêmes gens et marginalisation des acteurs les moins puissants.

Prepcom2, 17-28 février 2003

Les contributions pour prepcom 2 du GCSC et du Groupe de travail sur le contenu et les thèmes de la société civile ont certainement été beaucoup plus substantielles que celles produites précédemment. La contribution officielle soumise à la seconde rencontre du Comité

⁹³ Discussion Forum for Civil Society on the World Summit on the Information Society.
http://portal.unesco.org/ci/file_download.php/Final+NGO+consultation+report.doc?URL_ID=7820&filename=10450461860Final_NGO_consultation_report.doc&filetype=application%2Foctet-stream&filesize=38400&name=Final+NGO+consultation+report.doc&location=user-S/

préparatoire,⁹⁴ orientée autour des trois axes (vision, principes, thèmes) et défendus par la plénière, se veut un intrant fort et structuré.

Le Groupe de travail sur le contenu et les thèmes a également commencé à produire des documents fort intéressants faisant la synthèse des positions communes chez la société civile lors du premier trimestre de 2003. Le premier document du genre s'intitule *Plan of Action: Civil Society's Priorities*.⁹⁵ La société civile propose dès lors de manière étoffée des moyens d'actions concrets et des échéanciers en vue d'atteindre des objectifs précis. Le document constitue en fait une réponse au Plan d'action proposé par le sous-comité intergouvernemental sur le contenu et les thèmes et reprend, selon l'optique et les préoccupations de la société civile, les neuf points proposés dans le document « officiel »⁹⁶ :

- *Infrastructure de l'information et de la communication: financement et investissement, accessibilité économique, développement, durabilité*
- *Accès à l'information et au savoir*
- *Le rôle des gouvernements, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC pour le développement*
- *Renforcement des capacités: développement des ressources humaines, éducation, formation*
- *Sécurité*
- *Créer un environnement propice*
- *Des applications orientées - développement des TIC pour tous*
- *Diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias*
- *Comment franchir les obstacles à la réalisation d'une société de l'information à dimension humaine*

⁹⁴ Civil Society Coordinating Group. *Civil Society Statement to Prepcom 2 on Vision, Principles, Themes and Process for Prepcom2*. (WSIS/PCIP/DT/2(Rév.1)-F). http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/c/S03-WSISPC2-C-0071!!PDF-E.pdf

⁹⁵ <http://www.ngocongo.org/ngonew/WSIS-CS-ActionPlan-02272003.doc>

⁹⁶ Projet de plan d'action (WSIS/PCIP/DT/2(Rév.1)-F). Disponible sur le site Internet officiel du SMSI. http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispcip/td/030721/S03-WSISPCIP-030721-TD-GEN-0002!R1!MSW-F.doc Juin 2003.

Les objectifs de la société civile sont exprimés dans le document de contenu le plus important qu'elle a produit au cours de prepcom 2, intitulé "*Seven Musts*": *Priority Principles Proposed by Civil Society*. Ce document est le fruit d'une large consultation en ligne parmi les membres de la société civile et synthétise une sphère consensuelle dans laquelle s'inscrivent les acteurs ayant ratifiés le document :

1. Sustainable Development

An equitable Information Society needs to be based on sustainable economic and social development and gender justice. It cannot be achieved solely through market forces.

2. Democratic Governance

ICTs should facilitate democratic governance and foster participation by citizens. Transparent and accountable government structures at local, national and international levels should be established.

3. Literacy, Education, and Research

Only an informed and educated citizenry with access to the means and outputs of pluralistic research can participate in and contribute to Knowledge Societies. Access to tools and facilities that enable lifelong learning need to be created, extended and secured.

4. Human Rights

The existing human rights framework should be applied and integrated into the Information Society. ICTs should be used to promote awareness of, respect for and enforcement of universal human rights standards.

5. Global Knowledge Commons

Global knowledge commons and the public domain constitute resources that are cornerstones of a global public interest. They should be protected, expanded and promoted.

6. Cultural and Linguistic Diversity

Recognizing cultural development as a living and evolving process, linguistic diversity, cultural identity and local content need to be not only preserved but also actively fostered.

7. " Information Security "

"Information security" concerns should not infringe in any way on people's privacy and right to communicate freely, using information and communications technologies.

Ces sept thématiques regroupent l'ensemble des préoccupations majeures exprimées par la société civile lors de prepcom2. Chacun des points mentionnés précédemment se divise en une multitude de sous-catégories et d'enjeux (gouvernance d'Internet, droits de communication, gouvernance en ligne, développement culturel, genre, environnement, fracture numérique, etc). L'ensemble des principes directeurs et des points fondamentaux que sous-entendent les sept « musts » ci-dessus se retrouvent explicités dans le document du GCSC intitulé *Civil Society*

*Statement to Prepcom 2 on Vision, Principles, Themes and Process for WSIS*⁹⁷. Il s'agit certainement du document de cette époque le plus abouti de la société civile en matière de contenus et de thèmes. Il est endossé explicitement par un minimum de 38 organisations. Les visions, les thèmes et les principes qui y sont présentés constitueront le gros des revendications de la société civile réunie par la plénière au SMSI.

La société civile a également diffusé un ensemble de principes phares devant guider son action au cours de prepcom 2 :⁹⁸

GUIDING PRINCIPLES

- 2.1 *Centrality of human rights and sustainable human development*
- 2.2 *The Right to Communicate*
- 2.3 *The global information commons*
- 2.4 *Access to information and the means of communication*
- 2.5 *Promoting cultural and linguistic diversity*
- 2.6 *Incorporating a gender perspective*
- 2.7 *Incorporating a youth perspective*
- 2.8 *Taking a Democratic Perspective on Information and Communication Societies*

THEMES

- 3.1 *Understanding the Foundations and Building the Framework*
 - 3.1.1 *Contributions of information and communication technologies to the opportunities for human and social development*
 - 3.1.2 *Bridging Divides to Information and Communication Societies*
 - 3.1.3 *Knowledge Society*
 - 3.1.4 *People, Communities, and Rights*
 - 3.1.5 *Gender Perspectives*
 - 3.1.6 *Youth Perspectives*

Rencontre intersession, 15-18 juillet 2003

Les travaux gouvernementaux n'ayant pas suffisamment avancé du fait des blocages ayant émergé lors de la seconde rencontre du Comité préparatoire, les organisateurs du Sommet ont convenu de la tenue d'une rencontre intersession sensée faire le pont entre prepcom 2 et prepcom 3 en donnant plus de temps aux délégués pour parvenir à des accords. La société civile y a contribué de manière très active.

⁹⁷ Site officiel du SMSI. http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsisp2/c/S03-WSISPC2-C-0071!!PDF-E.pdf

⁹⁸ *Civil Society Statement to Prepcom 2 on Vision, Principles, Themes and Process for WSIS* (WSIS/CSCG/5). 18 décembre 2002. <http://cham4.jinbo.net/maybbs/pds/wsisp2/archive/WSIS-CSCG-5-English.pdf>

Le Groupe de travail sur le contenu et les thèmes a également été en mesure de livrer un texte synthétisant les thématiques et les enjeux prioritaires pour la société civile (*Les priorités de la société civile*) en vue de la rencontre intersession de Paris (15-18 juillet 2003).⁹⁹

Cinq thématiques communes et quatre catégories d'enjeux y ont été identifiés comme étant prioritaires par la société civile :

- *Développement démocratique durable*
- *Droits de l'Homme*
- *La connaissance comme bien public global*
- *Diversité culturelle et linguistique*
- *Égalité des sexes*
 - *Questions "de sécurité de l'information"*
 - *Questions d'accès et d'infrastructure*
 - *La gouvernance mondiale des TIC*
 - *Attention à l'égard d'autres processus régionaux et internationaux*

Les priorités de la société civile se veut l'illustration des efforts déployés par le Groupe de travail sur le contenu et les thèmes afin de coordonner les intrants de la société civile de manière stratégiquement effective. Le grand nombre de documents produits dans le cadre du SMSI rend la considération par les délégations gouvernementales des contributions individuelles des membres de la société civile peu probable.

Le processus de consultation à la base de la rédaction du document a permis de dégager un consensus sur des points fondamentaux pour les différents groupes réunis par la plénière de la société civile. Les cinq thématiques et quatre catégories d'enjeux que l'on retrouve dans *Les priorités de la société civile* recouvrent le spectre des préoccupations de cette dernière au SMSI à la veille de la troisième rencontre du Comité préparatoire.

Le point portant sur la gouvernance mondiale des TIC a engendré d'importants débats¹⁰⁰ au sein de la plénière de la société civile. Les discussions ont principalement porté sur la position à défendre vis-à-vis des grandes organisations internationales gouvernant Internet. Le contexte est

⁹⁹Disponible sur Internet : http://www.worldsummit2003.de/download_en/WSIS-CS-CT-Paris-071203.rtf 12 juillet 2003.

¹⁰⁰ Un résumé des débats est disponible sur le site de la société civile allemande pour le SMSI : <http://www.worldsummit2003.de/en/web/401.htm> . Juillet 2003.

en effet particulier. The Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) et l'Union internationale des télécommunications (UIT) luttent au niveau international afin de s'arroger les responsabilités liées à la gouvernance d'Internet. La rivalité opposant les deux institutions laisse peu de marge de manœuvre à la société civile.¹⁰¹ La rédaction de positions sur la gouvernance des TIC devient dès lors sensible et politiquement risquée. La société civile craint une mainmise des législations nationales sur Internet ou le renforcement de l'UIT au détriment d'ICANN, perçue comme un moindre mal dans les circonstances actuelles.

Prepcom 3, 15-26 septembre, 10-14 novembre, 5,6,9 décembre 2003

La troisième rencontre du comité préparatoire marque un tournant pour la société civile. Celle-ci se rend compte, lors des quinze jours prévus initialement pour le prepcom, que ces positions les plus importantes ont peu de chance d'être incluses dans les documents finals du Sommet. Les négociations intergouvernementales se veulent de plus en plus ardues, et il est même question que le Sommet soit avorté par manque de consensus. L'accès des représentants de la société civile aux groupes de travail intergouvernementaux, mis sur pied pour chercher à négocier un consensus sur les points en litige, est fortement limité. Le 26 septembre, à la fin d'une séance marathon ayant cours jusqu'à 23 : 00 heures, le prepcom suspend ses travaux jusqu'à la mi-novembre.

Au cours de cette période, la société civile produit plusieurs documents en réaction aux avancés des travaux gouvernementaux. L'urgence d'une participation étendue au processus de contribution aux textes officiels, bien présente par le rapprochement des délais imposés par le SMSI, entraîne le Groupe de travail sur le contenu et les thèmes dans une rédaction intensive. Le faible impact de ses contributions sur les textes officiels en travail conduit toutefois la société civile à se désengager du processus de rédaction, à retirer son support aux textes intergouvernementaux et à s'engager dans un processus de rédaction d'une déclaration qui lui soit propre. Dans un dernier document faisant part d'un consensus au sein de la plénière sur les points essentiels qu'elle considère non négociables, la société civile énumère les priorités devant

¹⁰¹ ICANN est contrôlé par le Département de commerce des Etats-Unis, tandis que l'UIT, toujours fermée à la société civile, reste fortement sous l'emprise du secteur privé.

encadrer une définition de la société de l'information. Celles-ci – constituant le dernier mot de la société civile sur le sujet – se décomposent en 10 éléments thématiques :¹⁰² droits de l'homme, réduction de la pauvreté et le droit au développement, développement durable, justice sociale, instruction, éducation et recherche, diversité culturelle et linguistique, accès et infrastructure, gouvernance et environnement propice, domaine public du savoir global, sécurité et protection de la vie privée.

Le Sommet mondial sur la société de l'information, 10-12 décembre 2003

Les gouvernements continueront à négocier jusqu'à la veille même du Sommet. La société civile suit ces négociations avec un certain recul, et travaille sur sa propre déclaration ainsi que sur les autres activités (« side events ») où plusieurs de ses membres les plus actifs seront impliqués pendant la semaine du Sommet.

La société civile termine pendant ces jours la production de sa pièce maîtresse, la déclaration intitulée *"Shaping Information Societies for Human Needs"*. Adoptée à l'unanimité lors de la séance plénière de la société civile du 8 décembre 2003, cette déclaration demeure le texte le plus important qu'elle ait produit au cours de la première phase (Genève) du SMSI. Le document exprime à la fois un consensus élevé sur les éléments fondamentaux défendus par la société civile mais également un fort intransigence politique lui apportant crédibilité, visibilité et considération. Les grands principes qui y sont exprimés se regroupent en quatre sections exprimant l'ensemble des vues de la plénière sur la définition d'une société de l'information à visage humain. Afin d'en rendre l'accès plus accessible aux médias, un résumé synthétisant l'ensemble des points fondamentaux a également été produit.¹⁰³

Le processus collaboratif par lequel la déclaration a été produite constituait un exploit en lui-même. Essentiellement produit en ligne sur une période d'environ deux mois, il a mis à contribution l'ensemble des caucus et des groupes de travail ayant participé aux préparatifs du SMSI, sous la coordination du Groupe de travail sur le contenu et les thèmes. La réussite de

¹⁰² Le texte complet est placé en annexe.

¹⁰³ La déclaration de la société civile, de même que les textes les plus importants produits par la société civile, est placée en annexe du document.

l'entreprise illustre la motivation et la maturité de la société civile, celle-ci pouvant aboutir à un consensus sur un vaste ensemble de thèmes dans une période très courte, sans ressources et dans des conditions minimales. L'exercice a mis en relief de façon remarquable le processus intergouvernemental ayant cours pendant la même période.

2.4.4 Bilan et critique du développement des efforts de développement de contenu chez la société civile

La légitimité est un concept à la base de tout exercice politique, et la participation de la société civile au SMSI n'y fait pas exception. La société civile est sensée exprimer les voix oubliées, présenter des enjeux inoculés par le discours officiel et soumettre des manières de faire différentes et novatrices en vue de défendre les intérêts des populations marginalisées. La légitimité de la société civile est pourtant critiquée très tôt dans le processus préparatoire. La problématique est récurrente aux grandes rencontres internationales et au sein des organisations progressistes en général. La plupart des porte-parole de la société civile ne proviennent pas des milieux où les besoins et les enjeux se trouvent. Ces derniers jouissent, au contraire, des avantages offerts par un haut niveau d'interconnexion et d'intégration aux réseaux mondiaux.

Les ONG présentes au SMSI sont généralement constituées de professionnels maintenant des déséquilibres sur les plans géographiques, économiques, démographiques et les genres. Les groupes sociaux peu représentés au Sommet sont justement ceux qui manquent cruellement des ressources sur lesquelles se penche le SMSI. Les ONG africaines ne sont, notamment, que fort peu présentes dans le processus officiel. Leur participation demeure au plus sommaire. Cela n'est toutefois pas un propre au SMSI ; il s'agit d'une problématique récurrente aux grands événements internationaux.

L'absence d'un financement adéquat de la part du SMSI pour les organisations du Sud a réduit de manière très sensible leur participation aux principaux événements et aux lieux de prises de décisions. Les thèmes de la pauvreté, du développement durable et de la solidarité Nord-Sud ont été portés par des organisations occidentales tenues pour la plupart par des intellectuels ou des professionnels. Le Sud n'a eu que peu d'opportunité de faire entendre de manière significative les voix de sa société civile.

Si elle n'est pas avare en déclarations de bonnes intentions à propos de l'égalité des sexes, des droits des peuples autochtones, du respect de la pluralité de langues - alors que l'on a imposé de fait et sans guère de protestation la langue anglaise comme seule langue de travail de la Société civile - il a fallu que le Groupe Afrique menace de rédiger sa propre déclaration pour que la problématique du développement apparaisse comme prioritaire¹⁰⁴.

La société civile a néanmoins structuré les acteurs en des groupes cohérents, capables de produire des documents précis et étoffés sur des préoccupations d'importance, en amont ou en aval des développements du SMSI. Certains caucus, comme le Caucus des jeunes, le Caucus des droits de l'homme, le Caucus sur les questions de genre, sont demeurés particulièrement actifs et ont contribué de manière efficace à propager les intrants de la société civile. La coopération avec la Division de la société civile s'est également améliorée avec le temps.

Si dans l'ensemble l'organisation de la société civile a réussi à produire des documents de grande qualité aux moments opportuns, certains éléments de critiques importants subsistent néanmoins. Deux questions ont marqué de manière récurrente les débats de la société civile; la représentativité et la légitimité.

Le problème de représentativité demeure, depuis la construction de la plénière, un sujet irrésolu. Au nom de qui s'exprime les organisations présentes? En leurs noms ou aux noms des gens que touchent leurs organisations? Ou bien encore considèrent-ils incarner une société civile mondiale? La valeur de cette représentativité, quelle qu'elle soit, est également un sujet de débat. Il n'est toujours pas claire, ni pour ses membres, ni pour les autres acteurs du Sommet, en quel nom la société civile formule ses positions. Il devient dès lors plus difficile de saisir la nature des intérêts défendus.

Plusieurs se questionnent également sur la légitimité que revendique la société civile au SMSI. Si les gouvernements bénéficient d'une légitimité politique et le secteur privé d'une légitimité économique, celle que peut revendiquer la société civile demeure floue. On lui reconnaît une expertise et une expérience sur le terrain nécessaires à l'implantation des politiques de

¹⁰⁴ Bruno Jaffré et Jean-Louis Fullsack, site Internet du CSDPTT, <http://www.csdptt.org/IMG/pdf/SMSI2003finsite.pdf>. Février 2004

communication mais tous ne partagent pas l'opinion qu'elle possède la légitimité pour revendiquer une participation dans l'élaboration de politiques internationales.

Une concurrence a été maintenue, dès prepcom 2 et jusqu'à la fin de la phase I du SMSI, entre la société civile et les représentants gouvernementaux. Au cœur de cette compétition se trouve la légitimité de la représentation de l'intérêt public – formulée par les gouvernements au travers de la Déclaration de principes et du Plan d'action officiels du Sommet – et les contributions de la société civile, synthétisées dans sa déclaration autonome. Les acteurs gouvernementaux et ceux de la société civile entrent en compétition afin de légitimer l'élaboration d'une certaine conception de l'intérêt général.

L'attribution des rôles des diverses parties prenantes par les organisateurs du Sommet encourage cette rivalité en laissant planer un flou sur la chasse gardée des parties prenantes.

Les gouvernements¹⁰⁵

La société de l'information est l'affaire de tous les gouvernements, quel que soit le niveau de revenu du pays ou l'état de ses infrastructures. Les gouvernements ont un rôle fondamental à jouer pour mettre les bienfaits de la société de l'information à la portée de tous, par le biais de l'élaboration de stratégies et des cadres nationaux et internationaux, indispensables si l'on veut relever les défis de cette nouvelle société. Mus par le souci de l'intérêt public, les gouvernements peuvent contribuer à sensibiliser l'opinion, faciliter l'accès du public aux informations et faire en sorte que les technologies de l'information et de la communication bénéficient à tous sous l'angle de l'amélioration de la qualité de la vie, du renforcement des services sociaux et de l'expansion économique.

La société civile¹⁰⁶

La société civile contribue activement à attirer l'attention sur les conséquences socioculturelles des changements actuels et sur la nécessité de justifier démocratiquement les options stratégiques prises à tous les niveaux. Sa diversité et la façon souvent pragmatique dont elle aborde différentes questions en font un acteur clé du nouveau partenariat international que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies appelle de ses vœux.

Enfin, les problématiques liées à la représentativité et la légitimité de la société civile au SMSI s'inscrivent dans un contexte plus large voyant la multiplication des ONG transnationales et la recomposition de la gouvernance internationale. L'espace public est en redéfinition dans nombre de pays occidentaux, entraînant ainsi l'émergence de nouvelles formes de participation politique.

¹⁰⁵ Site officiel du SMSI. Basic informations about WSIS. <http://www.itu.int/wsis/basic/about-fr.html>

¹⁰⁶ Ibid.

De nouveaux acteurs, distincts des pouvoirs publics et privés traditionnels, cherchent à adresser de manière légitime leurs discours dans un nombre croissant de forums et à participer à la gestion des affaires publiques. Il va de soi que leur inclusion effective aux processus de distribution de pouvoir soulève ces questions de représentativité et de légitimité.

Grandes étapes de développement de contenu

La société civile n'a pas été à l'avant-garde du développement de contenu lors de la première année du processus préparatoire officiel du SMSI et semble plutôt avoir joué un rôle de réaction vis-à-vis des intrants gouvernementaux. La majorité des énergies a été consacrée aux préoccupations liées à sa propre participation dans le processus jusqu'à la préparation pour le second Comité préparatoire. Cette situation s'est sensiblement modifiée à partir de prepcom2. Dès la fin de prepcom 1, le GCSC s'est évertué à multiplier les occasions de rencontres des acteurs de la société civile afin de développer des espaces de travail.

Le Groupe de travail sur le contenu et les thèmes a d'ailleurs joué un rôle politique fort important en réunissant les diverses contributions de divers groupes et caucus en des documents cohérents et appuyés. Prepcom 2 a été le lieu où la société civile a véritablement commencé à distribuer de manière manifeste un fort intrant en terme de contenu. Les récentes avancées en terme de participation obtenu dans le cadre de la rencontre de même que l'atteinte d'un certain niveau d'organisation et de coordination ont permis à la société civile de développer plus efficacement des positions communes.

Les problèmes de définition de la société civile ont affaibli ses contributions. Le président du Comité préparatoire, Adama Samassékou, a reconnu l'enjeu que représente le manque de clarté sur la définition de la société civile :

La société civile est un concept qui recouvre des réalités très diverses. Il existe à l'ONU une tradition codifiée pour les ONG mais rien de tel pour la société civile. Il faudra donc se pencher sur cette réalité et trouver ensemble des modes opératoires satisfaisants et constructifs. En somme, il est nécessaire d'élaborer une typologie des acteurs de la société civile qui corresponde à l'objet du Sommet. Il est indispensable que toutes les composantes de la société civile puissent participer au Sommet sur la base de modes de représentation qui leur sont propres.¹⁰⁷

¹⁰⁷ Adama Samassékou lors de la rencontre informelle sur le contenu et les thèmes. Juillet 2003.

Le processus de consultation et de recherche de consensus au sein de la société civile a pris le premier de deux tournants importants au cours de la réunion intersession de juillet 2003. Il s'agit d'une période où la société civile a dû faire face à nombreux reculs fondamentaux au niveau du contenu des textes officiels en travail.

On y a déploré notamment des reculs sur les droits à la communication, les questions de genre, la gouvernance démocratique de l'Internet, le domaine public, la diversité culturelle et les logiciels libres. Les questions de droits d'auteurs et de propriété intellectuelle ont été au cœur des préoccupations gouvernementales, au détriment d'enjeux considérés comme vitaux par la société civile. Le Groupe de travail des ONG sur les stratégies relatives aux questions de genre a fortement réagi à la suppression des paragraphes pertinents à ce sujet du projet de Déclaration de principes. Le Caucus des droits de l'homme s'est également lancé dans un intense lobbying afin de garder les droits de l'homme et les libertés fondamentales au sein des documents en travail. C'est dans un contexte tendu que le Groupe de travail sur le contenu et les thèmes a produit le texte consensuel *Civil Society Priorities Document*.

Les obstacles ainsi rencontrés ont donc encouragé les acteurs de la société civile à rechercher le consensus afin de constituer un poids politique plus considéré par les autres parties du SMSI; cette volonté s'exprimera ensuite jusqu'au Sommet lui-même.

Le second tournant a été pris officiellement le 26 septembre 2003, alors que la société civile a lancé un ultimatum aux délégations gouvernementales, en affirmant dans un communiqué de presse « *que si les gouvernements continuent d'exclure nos principes, nous ne donnerons pas de légitimité aux documents finaux et officiels du SMSI* ». ¹⁰⁸ Cette politique a conduit à la décision d'élaborer une déclaration autonome de la société civile.

Critique et obstacles au processus de développement de contenu

La recherche du consensus implique un haut niveau de discussion et d'implication de la part des acteurs en présence. La société civile regroupe un ensemble d'organisations hétéroclites ayant des

¹⁰⁸ <http://www.worldsummit2003.de/en/web/467.htm>

expériences et des points de vues parfois passablement opposés. Le cadre offert par le SMSI constitue donc un lieu où s'affrontent des paradigmes et des idéologies. La formulation de positions communes entraîne nécessairement la rencontre d'approches opposées débouchant sur des conflits parfois importants.

Certains ratés en ont découlés, entraînant une perte de cohérence de l'image de la société civile au SMSI. Lors de la réunion intersession de juillet 2003, certains membres du Caucus des médias ont attaqué publiquement la campagne CRIS et ceux qui supportaient le concept du droit de communiquer. C'était symptomatique d'une division plus profonde :

La polarisation des opinions, qui semble remonter aux débats ayant entouré le projet de Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC) à l'UNESCO lors des années 1970-1980, témoigne des divisions au sein de la société civile et des divergences entre le groupe de travail sur le contenu et les thèmes et le caucus des médias.¹⁰⁹

Le processus de rédaction des documents lui-même mine la légitimité des textes. Certains membres de la société civile critiquent un processus qu'ils jugent anti-démocratique et peu transparent. Les contributions, devant fréquemment être soumises en un temps très court par courrier électronique, ne reçoivent pas une rétroaction toujours suffisante et font parfois l'objet d'adaptations jugées arbitraires. Ces contributions aux documents en travail sont également inconsistantes selon les événements. Le Caucus africain, par exemple, quoique très présent lors de prepcom 3, n'a que peu contribué à l'élaboration de la Déclaration de la société civile.

Pour certains, la légitimité à donner à la Déclaration de la société civile n'est également pas claire :

Cette Déclaration, est-il spécifié sur sa page de garde, a été « Adoptée à l'unanimité par la plénière de la société civile du SMSI le 8 décembre 2003 ». Relativisons cette emphase en précisant que « la société civile du SMSI » présente pour approuver ce document par acclamation n'a pas dépassé la soixantaine, alors que les organisateurs avaient accrédité plus de 1300 [sic] associations pour ce Sommet.¹¹⁰

¹⁰⁹ Plateforme des réseaux citoyens. <http://www.globalcn.org/fr/article.ntd?id=1556&sort=1.25> Février 2004

¹¹⁰ Bruno Jaffré et Jean-Louis Fullsack, site Internet du CSDPTT, <http://www.csdptt.org/IMG/pdf/SMSI2003finsite.pdf>, Février 2004. Il s'agit plutôt de 481 associations inscrites au SMSI. Voir <http://www.itu.int/wsis/geneva/newsroom/index.html>

2.5 Les thèmes mis à l'avant par la société civile

Certaines thématiques ont pris une importance particulière pour les groupes de la société civile au cours du développement préparatoire menant au Sommet. Il s'agit d'un ensemble de concepts élaborés graduellement qui se sont imposés comme le noyau dur des revendications et des priorités de la société civile. Le point qui suit dresse un portrait des thématiques les plus importantes pour la société civile au SMSI.

La fracture numérique

Problématique majeure du SMSI, la fracture numérique est demeurée un sujet de haute controverse tout au long du processus préparatoire. Si l'ensemble des acteurs présents au SMSI s'entendent pour la résorber, les moyens à prendre pour y arriver n'ont pas fait l'unanimité.¹¹¹ Les statistiques sont pourtant dorénavant connues : 91% des connexions Internet sont concentrées entre les mains de 19 % de la population mondiale; il y a plus de lignes téléphoniques à Manhattan que dans toute l'Afrique sub-saharienne ; moins de 1% des Africains ont accès à Internet. Auprès de la société civile, de même que parmi les chefs d'États, le constat est unanime; l'accès à la connaissance grâce aux nouvelles technologies est l'une des clés du développement durable.

Éradiquer la fracture numérique suppose un financement monétaire et un engagement sérieux des pays riches à contribuer au développement des réseaux de communication des pays du Sud. Les États demeurent donc hésitants sur la conduite à adopter pour y arriver. L'initiative du président sénégalais Abdoulaye Wade de créer un *Fond de solidarité numérique*¹¹² a obtenu un écho positif chez les membres de la société civile, qui ont officiellement supporté l'idée.

Le Fond de solidarité numérique propose une méthodologie marginaliste; en fonction de critères quantitatifs (nombre d'ordinateurs par habitant, taux de pénétration d'Internet, développement des réseaux de communication, pourcentage de la population utilisant les TIC, etc.), l'on dresse

¹¹¹ Cet élément fera partie d'une critique de la première phase du SMSI à la section 3 du présent document

¹¹² Voir le site Internet du Fond de solidarité numérique : <http://www.solidaritenumerique.org/>

deux bornes, l'une supérieure, l'autre inférieure, entre lesquelles la société de l'information prend effectivement place. Il s'agit de « l'espace » dans lequel l'intégration des technologies de communication et de l'information est suffisamment présente pour que l'on puisse considérer les États qui s'y trouvent comme membres effectifs à la société de l'information. En deçà d'un certain seuil, les pays à faible développement de télécommunications sont considérés comme exclus. Les pays fortement intégrés à la société de l'information doivent alors tenter, par divers moyens de financement et de coopération avec les pays moins intégrés à la société numérique, d'inclure un maximum de nations à l'intérieur de ces « bornes » de la société numérique.

Le président Wade propose un financement qu'il qualifie de « sans douleur » pour les États partie prenante, principalement basé sur les contributions volontaires et les mécanismes suivants, à titre indicatif :

- 1 cent de dollar par communication internationale ;
- 1 dollar par achat d'ordinateur personnel ;
- 1 dollar par équipement réseau, etc.

Si la société civile supporte l'instauration d'un fond de solidarité numérique, elle demeure réservée sur certains points; pour être soutenu, le processus de gestion des fonds devra être clair, transparent, et inclusif. La position de la société civile sur le financement d'une solidarité numérique a été distribuée lors de prepcom 3 au travers d'un document intitulé *Civil Society Statement on Information and Communication Solidarity Funding Mechanisms*;¹¹³

For both new and existing mechanisms, we believe that serious consideration should be given to the following concerns:

Mechanisms for the distribution and implementation of such funds must be fully transparent and accountable, and ensure that the funds will reach the people who need them. The cost of administering the fund needs to be kept to a minimum.

- *Fair rules for distributing international telecom charges based on solidarity must be re-established.*
- *Funding must not lead to further indebtedness and dependency to unequal trade relations, nor to privatization and deregulation. Funding must not lead to further reinforcing private and public monopolies.*
- *Contributions to any newly established fund must reflect a multi-stakeholder participation, providing contributions from governments and the private and commercial sector as well as from citizens.*

¹¹³ <http://www.worldsummit2003.de/en/web/472.htm>

- *Funds must be managed and administered by people of the South.*
- *Gender parity must exist in all such mechanisms and all spheres and in all levels of decision-making and implementation.*
- *Funding mechanisms should not be established under the simplistic notion that digital divides can be redressed mainly by addressing issues of infrastructure or connectivity. They must be accompanied by funding for education, applications, content, and dissemination.*
- *In order to ensure that the funds actually reach the most marginalized, mechanisms need to be set up to ensure distribution of these funds take into account intersectionality of race, class, gender, ethnicity and other lines of discrimination.*
- *Must address traditional and community media, not only the Internet. It should take into full account low-end but appropriate technology, including indigenous knowledges.*
- *Must also be used to promote cultural and linguistic diversity.*
- *Must support technological sustainability, including the use and production of free software and the fostering of user-centered technology development practices.*

Certains déplorent que l'idée derrière le Fond de solidarité numérique perpétue une voie classique du développement économique international ne pouvant pas apporter de solutions satisfaisantes aux problèmes structurels rencontrés par les pays sous-développés.

La Déclaration de la société civile inclut un point sur le financement de la société de l'information et au projet de Fond de solidarité numérique.

Droits humains

Le SMSI s'ancre dans un paradigme qui prend pour prémisse que le monde subit l'impact d'une troisième révolution industrielle – la révolution numérique –, et que l'ensemble des rapports sociaux, culturels, économiques et politiques s'en trouvent affectés. Le titre du Sommet l'indique lui-même, il s'agit d'un événement portant sur la *société de l'information*, un terme qui a été décrit par de nombreux auteurs comme étant nébuleux et imprécis. Le projet de Déclaration de principes du 5 juin 2003 définit la société de l'information comme étant

une nouvelle forme de structure sociale élaborée, dans laquelle le développement très poussé des réseaux TIC, l'accès équitable et généralisé à l'information, l'existence d'un contenu adapté dans des formats accessibles et l'efficacité de la communication doivent aider les être humains à se réaliser pleinement, doivent promouvoir le développement socio-économique durable, améliorer la qualité de la vie et doivent contribuer à la lutte contre la pauvreté et la faim.¹¹⁴

¹¹⁴ Projet de Déclaration de principes datant du 5 juin 2003. Site officiel du SMSI I. http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispcip/td/030721/S03-WSISPCIP-030721-TD-GEN-0001!R1!MSW-F.doc

La marque d'un biais idéologique important réside dans cette définition, à une époque où 2 milliards d'êtres humains n'ont toujours pas accès à l'électricité et où la grande majorité de la population de la planète n'a jamais envoyé de coup de fil. Cees J. Hamelink, professeur en communication à l'Université d'Amsterdam, préfère utiliser le terme de « développements informationnels » pour parler de cette « révolution ».¹¹⁵ Toutes les sociétés n'ont pas le même niveau de pénétration des technologies de l'information et de la communication et les impacts qu'elles produisent sur les communautés humaines varient sensiblement en fonction de données culturelles, politiques et économiques. Référence normative universellement acceptée, le régime des droits humains permet de déterminer les dimensions dans lesquels les TIC ont un impact sur la vie humaine, et cela à un niveau tant national qu'international.

Hamelink présente quatre dimensions affectées par le développement de la « société de l'information », qu'il décline en des éléments du droit international et qui sont ainsi pertinents dans le cadre du SMSI¹¹⁶ :

<p><i>Technology</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Access to technical education</i> • <i>Use of technology to promote human rights</i> • <i>Equal sharing benefits of technology</i> • <i>Protection against harmful effects</i> • <i>Participation in public policy making</i> • <i>Attention for the needs of disadvantaged groups</i> 	<p><i>Culture</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Self-determination of cultural development</i> • <i>Diversity of creative work and media contents</i> • <i>Participation in cultural life</i> • <i>Recognition of cultural practices</i> • <i>Sharing benefits of scientific developments</i> • <i>Use of the mother tongue</i> • <i>Protection of cultural heritage</i> • <i>Involvement in cultural policies</i>
<p><i>Politics</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Freedom of expression</i> • <i>Freedom of opinion</i> • <i>Protection against incitement to hatred and discrimination</i> • <i>Protection of privacy</i> • <i>Protection of prisoners of war</i> • <i>Presumption of innocence</i> • <i>Responsibility to provide information about matters of public interest</i> • <i>Elimination of stereotyped contents</i> 	<p><i>Economy</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Self-determination of economic development</i> • <i>Right to development</i> • <i>Protection of intellectual property</i> • <i>Corporate responsibility</i> • <i>Privacy-security</i>

¹¹⁵ Cees J. Hamelink, *Human Rights in the Information society* (P.124-150), dans *Communicating in the information society*. UNSRID 2003. Disponible en ligne: <http://files.planetgrey.org/cris/hamelink.pdf>

¹¹⁶ Ibid.

Les droits humains ont constitué une thématique pour laquelle un fort niveau d'engagement a été investi de la part d'organisations de la société civile. Les contributions ont été nombreuses et plusieurs ressources ont été placées à la disposition des acteurs partenaires.

Un portail en ligne a notamment été créé sur *les Droits de l'homme pour le Sommet mondial sur la société de l'information*¹¹⁷, dans lequel on retrouve les thématiques primordiales liées au sujet et un ensemble de ressources pertinentes. Le Caucus des droits de l'homme de la société civile est resté très actif et a contribué de façon substantielle au SMSI I.

Un important intrant aux droits de l'homme au SMSI a également été produit lors du *Colloque international sur la société de l'information, la dignité humaine et les droits de l'homme* ayant eu lieu le 3 et 4 novembre 2003. Celui-ci a débouché sur une *Déclaration des droits de l'homme, de la dignité humaine et de la société de l'information*.¹¹⁸ Le texte soutient une série de droits considérés comme particulièrement importants dans la société de l'information; liberté d'expression et d'information, absence de discrimination, égalité entre hommes et femmes, droit à la vie privée, droit à une justice équitable, protection des droits d'ordre moral et matériel sur les créations intellectuelles, le droit de participer à la vie culturelle, les droits des minorités, le droit à l'éducation, et le droit à un niveau de vie acceptable, à la santé, à une alimentation convenable, à un logement décent.

Toutefois, la contribution la plus significative des membres de la société civile aux droits de l'homme au SMSI provient de sa déclaration intitulée *"Shaping Information Societies for Human Needs"*.

La société civile entrevoit une société de l'information ayant comme socle le régime international des droits de l'homme, réaffirmant et renforçant l'universalité et l'indivisibilité des droits proclamés dans les grands textes internationaux des Nations Unies. Cette vision s'exprime au point 2.2 *Centrality of Human Rights* de la Déclaration de la société civile :

¹¹⁷ A Human Rights Portal to the World Summit on the Information Society. <http://www.hri.ca/WSIS/>

¹¹⁸ Disponible en ligne. <http://www.iris.sgdg.org/actions/smsi/hr-wsis/pdhre-statement-fr.html>

*An information and communication society should be based on human rights and human dignity. With the Charter of the United Nations and the Universal Declaration of Human Rights as its foundation, it must embody the universality, indivisibility, interrelation and interdependence of all human rights - civil, political, economic, social and cultural - including the right to development and linguistic rights. This implies the full integration, concrete application and enforcement of all rights and the recognition of their centrality to democracy and sustainable development. Information and communication societies must be inclusive, so that all people, without distinction of any kind, can achieve their full potential. The principles of non-discrimination and diversity must be mainstreamed in all ICT regulation, policies, and programmes.*¹¹⁹

De manière particulière, la déclaration met l'accent sur les droits suivants :

Freedom of Expression

Right to Privacy

Workers' Rights

Rights of the Child

Regulation and the Rule of Law

Rights of Indigenous Peoples

Right to Participate in Public Affairs

Women's Rights

Rights of Persons with Disabilities

La Déclaration de la société civile s'inscrit dans un contexte de mécontentement par rapport aux documents officiels. Sa rédaction répond notamment à une stratégie visant à démontrer les failles des documents intergouvernementaux par la comparaison des textes.

*Whereas the governments hesitated to reaffirm long agreed-upon human rights standards in their Declaration, the Civil Society Declaration develops ideas and strategies on how to realise, fulfil and bring forward the development and human rights of all people from a social justice focus.*¹²⁰

Le document suivant illustre le climat de tension prévalant lors de la réunion intersession de juillet 2003, où le Caucus des droits de l'homme a livré un plaidoyer éloquent pour que l'on maintienne de solides références aux normes internationales en matière de droits humains dans les documents du Sommet.

Exactly 10 years ago, in Vienna at the World Conference on Human Rights, over 170 governments reaffirmed their commitment to human rights. As governments, you collectively stated that human rights were universal, indivisible, interrelated and interdependent. You agreed that

¹¹⁹ *Shaping Information Societies for Human Needs*, Déclaration de la société civile au SMSI I.

<http://www.worldsummit2003.de/en/web/467.htm>

¹²⁰ Press Release. *Civil Society Launches its Declaration at the World Summit on the Information Society*. Geneva, 11th December 2003. <http://www.worldsummit2003.de/en/web/467.htm>

their protection was the first responsibility of governments. Today, as we debate the challenges of the information and communication society, let us not forget what has already been agreed upon.

Human rights are not a sectoral issue, relevant to only certain stakeholders. Human rights are one of the essential purposes of the United Nations, according to its Charter. The advent of information and communication technologies offers both opportunities and threats for those rights. If this Summit fails to reaffirm the centrality of human rights to its deliberations, we will have not only missed an opportunity, we will have sacrificed the civil, political, economic, social and cultural rights that we all hold dear.

The Human Rights Caucus welcomes the references to human rights in the draft Declaration of Principles. However, human rights should figure prominently throughout both the Declaration of Principles and the Plan of Action and WSIS should concentrate its efforts on devising concrete strategies to see that the rights recognized in international law are effectively implemented.

We support the reference to Article 19 of the Universal Declaration of Human Rights in Paragraph 10 of the Draft Declaration of Principles. This article must not only be affirmed, but also enforced. As we sit here in Paris, countless individuals in various parts of the world are detained simply for exercising, often using ICTs, their basic democratic rights to freedom of expression and freedom of association.

Privacy, a human right enshrined in international law, encounters specific challenges with the introduction of ICTs. Its protection will require strong language in Paragraph 52 of the Declaration of Principles and Chapters 5 and 6 of the Plan of Action. Privacy is not an ethical or moral issue; it is a fundamental human right.

In the name of a war against terrorism and with the pretension of increasing our security, human rights are being violated: right to a fair trial, presumption of innocence, equality before the law, freedom of assembly and association, freedom of movement and freedom from all forms of discrimination.

We don't need a culture of security, we need to ensure the security of cultures. That means that everyone, without discrimination, must be able to freely exercise their cultural rights and to use their own languages. ICTs will facilitate the realization of the right to education and knowledge only if fair and equitable access is within reach. That is the essence of a right to communicate.

"Everyone is entitled to a social and international order in which the rights and freedoms set forth in this Declaration can be fully realized". That is the promise of Article 28 of the Universal Declaration of Human Rights. The World Summit on the Information Society must not betray it.¹²¹

Le Caucus des droits de l'homme dans la société de l'information a travaillé de manière intensive à éviter une régression significative des droits humains au SMSI par rapport aux autres rencontres globales onusiennes. S'il a contribué à « éviter un désastre » il a également parvenu à faire passer quelques éléments d'importance dans les documents officiels;

¹²¹ *Back to Basics: WSIS and Human Rights.* Human Rights in the Information Society (HRIS) Caucus. <http://www.iris.sgdg.org/actions/smsi/hr-wsis/hris-speech-160703.pdf>

GENÈVE, 12 DÉCEMBRE 2003 -- Le Caucus des droits de l'homme, formé par des organisations de la société civile participant au SMSI, est soulagé de constater qu'une régression majeure par rapport au consensus international sur les droits de l'homme a pu être évitée dans la Déclaration de principe finale. Le Caucus, qui comprend plus de 45 organisations, s'est mobilisé depuis la première conférence préparatoire, il y a 18 mois, afin que les droits de l'homme ne soient pas écartés de l'agenda du SMSI.

Certaines des contributions du Caucus ont été prises en compte. Nous sommes satisfaits que le document s'ouvre par la référence aux droits de l'homme. Les quatre premiers paragraphes contiennent plusieurs principes promus par le Caucus des droits de l'homme. Les principes essentiels d'universalité et d'indivisibilité sont réaffirmés et les références à la Déclaration universelle des droits de l'homme, comme à la Déclaration de Vienne et à la Charte des Nations Unies, sont bien présentes.¹²²

Le droit de communiquer

The time will come when the Universal Declaration of Human Rights will have to encompass a more extensive right than man's right to information ... This is the right of men to communicate. (Jean D'Arcy, 1969)¹²³

Le droit de communiquer est un concept polémique qui polarise les positions liées au régime international de l'information et de la communication. Il renvoie à un dépassement de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des grands textes qui y sont associés. Pour ses protagonistes,

*le droit à communiquer est perçue comme plus fondamentale que les droits d'information tels qu'accordés par le droit international. L'essence de ce droit serait basée sur l'observation que la communication est un processus social fondamental, un besoin humain de base et la fondation de toutes les organisations sociales.*¹²⁴

Selon Hamelink, quatre éléments expliquent le trafic de l'information entre les gens dans des sociétés de l'information :

- La dissémination des messages
- La consultation de l'information
- L'enregistrement des données (public ou privé)
- L'échange d'information entre les gens

¹²² Communiqué de presse du Caucus des droits de l'homme dans la société de l'information. 12 décembre 2003. <http://www.iris.sgdg.org/actions/smsi/hr-wsis/hris-pr-121203-fr.html>

¹²³ Cité par le WACC. <http://www.wacc.org.uk/modules.php?name=News&file=print&sid=790>

¹²⁴ Cees J. Hamelink, *Human Rights in the Information Society* (p156) dans *Communicating in the information society*. UNSRID 2003. Disponible en ligne: <http://files.planetgrey.org/cris/hamelink.pdf>

Le régime de protection des droits de l'homme n'assure pourtant que les trois premiers éléments;

Modèles de transmission de l'information	Droits de l'homme correspondant
<ul style="list-style-type: none"> • La dissémination des messages 	<ul style="list-style-type: none"> • Liberté d'expression
<ul style="list-style-type: none"> • La consultation de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'information
<ul style="list-style-type: none"> • L'enregistrement des données (public ou privé) 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la vie privée
<ul style="list-style-type: none"> • L'échange d'information entre les gens 	...

Cela a conduit la communauté internationale à s'inscrire dans une conception qui ne considère pas le caractère fondamental de l'échange entre les individus; le caractère interactif, rétroactif et participatif de la communication est ainsi nié, vidant alors le processus de son essence éminemment sociale.

L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme suppose ainsi un processus de transmission unidirectionnel qu'il faut dépasser en y intégrant le caractère profondément interactif et participatif. L'accès effectif aux procédés de communication, tant individuel que collectif, serait ainsi une composante fondamentale d'un droit de communiquer. La campagne CRIS a formulé une interprétation très complète du droit de communiquer. CRIS s'est en effet imposée comme le grand promoteur du droit de communiquer au SMSI, contestant ainsi le modèle dominant en vigueur dans la communication internationale voulant que l'on limite au minimum les interventions des pouvoirs publics dans le domaine des communications. Au travers des débats et des discussions, la campagne a fait avancer ses idées tout en modifiant son discours afin d'en perfectionner l'argumentaire et la légitimité.

L'idée d'un droit de communiquer, mise en arrière-plan à la suite des débats orageux entourant le NOMIC à l'UNESCO, n'en n'est pas moins restée vivante. L'ancien Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications Pekka Tarjanne a notamment suggéré en 1992 que l'on amende la Déclaration universelle des droits de l'homme afin d'y inclure le droit de communiquer. Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies, a également affirmé son appui

au concept en affirmant « *que des millions de gens dans les pays les plus pauvres sont privés du droit de communiquer, perçu de manière croissante comme un droit humain fondamental* ». ¹²⁵

L'UIT elle-même, chargée d'assurer et d'organiser la tenue du SMSI, se reconnaît le mandat d'assurer la mise en place effective d'un droit de communiquer. Cette préoccupation est présente sur certaines brochures officielles du Sommet. ¹²⁶

Le droit de communiquer s'insère aussi dans une perspective critique des tendances néfastes affectant les médias; monopolisation, commercialisation à outrance, désinformation et manipulation du contenu, guerre de l'information et manque de pluralisme. Il s'agit de se réappropriier la communication comme un processus social fondamental à la base des sociétés humaines et comme outil de développement social et économique.

Certaines critiques de la conception à la base de ce droit en gestation demeurent fort pertinentes pour comprendre les enjeux que l'avènement d'un droit de communiquer soulèverait. De nombreuses voix se sont élevées pour rappeler qu'ouvrir la Déclaration universelle des droits de l'homme à des amendements serait un processus très dangereux. Le climat suivant la Deuxième Guerre mondiale était particulièrement propice à l'adoption d'une déclaration très progressiste, climat qui est aujourd'hui disparu. Rouvrir la Déclaration pourrait entraîner d'importants reculs. Le texte lui-même constitue de plus un ensemble cohérent et structuré ; en modifier le contenu risquerait de conduire à des incohérences ou à des réinterprétations de ses constituants.

De même, l'interprétation extrêmement large que l'on peut donner au droit de communiquer risque d'en rendre l'application uniforme très difficile. Plusieurs organisations croient davantage à une application préalable sur le terrain des droits à la communication plutôt qu'à une formalisation abstraite dans des textes internationaux.

Sean O Siochru, porte-parole de CRIS, affirme qu'il n'y a jamais eu intention de la part des promoteurs du droit de communiquer de focaliser exclusivement sur son intégration dans le droit international. ¹²⁷ Il ne s'agit pas non plus, selon lui, d'exposer des lacunes dans la Déclaration

¹²⁵ Kofi Annan, 17 mai 2003. <http://www.itu.int/wsis/newsroom/news/telecom/annan.doc>

¹²⁶ <http://www.itu.int/itudoc/gs/promo/gs/wsis/84126.pdf>

¹²⁷ Sean O Siochru, *Democratising Communication Globally : Building a Transnational Advocacy Campaign*. 2003

universelle des droits de l'homme mais de développer une stratégie plus large et encourager la conscientisation sur le sujet.

Le droit de communiquer suppose l'intervention d'une certaine forme de régulation, ou du moins la participation active des États dans sa réalisation; celui-ci doit pouvoir offrir un cadre légal et régulateur afin d'en permettre l'expression tangible sur le terrain. Il s'agit d'un élément clef de la divergence opposant les groupes consacrés à la liberté d'expression et ceux qui soutiennent le droit de communiquer.

Les visions concurrentes de CRIS et d'ARTICLE 19, une ONG impliquée dans la défense de la liberté d'expression, ont conduit à certaines tensions entre les deux organisations. À l'hiver 2003, un texte de Cees Hamelink a circulé chez les membres de CRIS en vue de l'éventuelle rédaction d'une « Déclaration sur le droit de communiquer ». Ce texte, quoique non intentionné à une diffusion publique, a attiré l'attention d'Article 19. L'ONG a vivement réagi au texte de Hamelink, qu'elle décrit comme « *imposant une série de restrictions vagues à la liberté d'expression et contraires à la législation internationale.* »¹²⁸ La polémique entre CRIS et ARTICLE 19, qui a débuté immédiatement avant prepcom 2, s'est poursuivie lors de la seconde réunion du Comité préparatoire. Une session a notamment été organisée lors de prepcom 2 où les deux organisations ont débattu de leurs visions respectives.¹²⁹

ARTICLE 19 CRITIQUES RIGHT TO COMMUNICATE DRAFT

The draft Declaration circulated by Hamelink seeks to impose a number of wide-ranging and in some cases thoroughly discredited restrictions on freedom of expression. One example of many is its requirement of protection against misleading information. False news provisions have been widely abused around the world and have been condemned by both international and national courts. The right to communicate must, at a minimum, respect established rights, including the right to freedom of expression.

It also fails to set out in any useful detail the positive content of the right to communicate. Several of its provisions reiterate, word-for-word, rights already recognised in the Universal Declaration of Human Rights, sometimes with minor, usually unhelpful, additions. And it contains only one brief clause on the issue of equitable access to the media and the means of communication, central to any legitimate conception of the right to communicate.

¹²⁸ [CRIS info] Liste ouverte. *Article 19 Critiques Right to Communicate draft*. John Barker. 05-02-2003

¹²⁹ Voir agenda des sessions de travail sur les médias. <http://www.itu.int/wsis/docs/pc2/inf/workshop/flyer4.doc>

Les divergences d'opinions autour du droit de communiquer se sont transformées, dans certains cas, en d'agressives batailles politiques. Le *World Press Freedom Committee* (WPFC), une plateforme réunissant 44 organisations¹³⁰ proches des grands lobbies médiatiques, a lancé de vives attaques contre la campagne CRIS. Faisant référence aux débats ayant eu lieu à l'UNESCO autour du Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC) dans leurs dénonciations du concept, ces groupes s'opposent à toute considération jugée comme restrictive ou limitative de la libre circulation de l'information.

Le jeu politique, conjugué à des divergences idéologiques, provoque donc une certaine tension au sein des membres de la société civile. L'éventail sous lequel se présente les ONG, fort large, recouvre des acteurs proches des milieux corporatistes et des institutions officielles de même que des groupes beaucoup plus alternatifs et même oppositionnels aux pouvoirs établis et au statut quo. Il s'agit d'une tension inhérente à la société civile. Les débats entourant le droit de communiquer ne sont pas uniquement conceptuels mais s'ancrent dans le cadre d'une lutte politique.

Les oppositions rencontrées vis-à-vis du droit de communiquer s'orientent principalement autour de deux axes. Certains s'opposent de manière générale au lancement d'un débat aux Nations Unies sur la définition d'un nouveau droit à intégrer ultérieurement à la Déclaration universelle des droits de l'Homme. C'est notamment le cas de Article 19.

[ARTICLE 19]

*ARTICLE 19 endorses, in principle, the idea of an authoritative statement on the right to communicate. However, we are of the view that there is the potential within the framework of existing rights to accommodate the legitimate claims made in the name of the right to communicate. Any elaboration of it must not trench on recognised rights but rather offer an interpretation that expands and strengthens them.*¹³¹

[CRIS]

We wanted to explore in what ways the notion of communication could be taken under the protection of the human rights regime. This exploration is part of a discussion that had begun in 1969 with Jean D'Arcy's famous article on the right to communicate. Jean d'Arcy introduced the right to communicate by saying "the time will come when the Universal Declaration of Human

¹³⁰Notons le *North American Broadcasters Association*, le *International Association of Periodical Press*, et le *International Press Institute*.

¹³¹ARTICLE 19. <http://www.iris.sgdg.org/actions/smsi/hr-wsis/list/2002/msg00039.html> Juin 2003.

*Rights will have to encompass a more extensive right than man's right to information...This is the right of men to communicate". This new approach was motivated by the observation that the provisions in existing human rights law (such as the Universal Declaration of Human Rights or the Covenant on Civil and Political Rights) were inadequate to deal with communication as interactive, two-way traffic and as a process of dialogue.*¹³²

Toby Mendel, directeur du programme de droit d'ARTICLE 19, explique ainsi les positions de son organisation;

*ARTICLE 19 takes as a starting point the idea that the right to communicate cannot be exercised in a hostile environment and that this implies that States do not impose undue restrictions on content of what may be expressed.*¹³³

Ainsi selon ARTICLE 19, le droit de communiquer ne peut s'appliquer effectivement que dans des pays jouissant d'un niveau de démocratie somme toute assez élevé; l'autoritarisme étatique demeure un obstacle majeur à la concrétisation d'un tel droit.

D'autres acteurs récusent plutôt la conception même des droits à la communication telle que formulée par ses protagonistes. Les droits à la communication supposent l'établissement d'un certain contrôle sur les institutions et les structures de communication afin de mettre au service des populations des réseaux leur permettant de sortir de l'exclusion et de contribuer de manière participative à leurs sociétés.

Le concept du droit de communiquer a grandement évolué chez ses partisans au cours de la phase préparatoire du SMSI I. La campagne CRIS a modifié son approche afin de passer à un terme moins formalisant et plus générique; les droits à la communication.

*A right to communicate is now used interchangeably with « communication rights », which is a term less legalistic. The CRIS campaign, for instance, has done that, while moving away from a Right to Communicate that focuses on international law. This is not to deny that international law should make reference to the right to communicate; but rather that it is not a useful or strategic demand at this point and indeed that its pursuit could be counterproductive. The difference might be seen in switching that "everyone should have a Right to Communicate and it should be codified in international Law" to the more colloquial use of rights as in "everyone has a right to communicate and it should therefore be protected and enforced".*¹³⁴

Cette transition sémantique s'explique pour des raisons à la fois stratégiques et conceptuelles;

¹³² CRIS. http://www.vecam.org/article.php3?id_article=173 Juin 2003.

¹³³ Toby Mendel, *The Right to Communicate: An overview*. octobre 2003

¹³⁴ Sean O Siochru, *Democratising Communication Globally : Building a Transnational Advocacy Campaign*.

All the trends identified as potentially dangerous to human development can be seen as blocking and limiting people's right to communicate. And it appeals directly to universal rights. Furthermore, the idea that communication, not information or even knowledge, nor simply free speech and freedom of information, should be at the core of reforming media and communication is appealing. The interactive nature of communication, not simply as issuing and receiving information but interacting on matters of substance and thereby setting in motion processes of deepening mutual understanding and of overcoming divisions, is at the heart of media and communication in society.¹³⁵

Au travers des conflits entre acteurs de la société civile, un processus de conciliation a pris forme en vue d'arriver à une vision partagée d'une société de l'information humaine assurant à tous le bénéfice d'une communication ouverte, accessible, fluide et transparente. D'une stricte position d'opposition, diverses organisations, telles que CRIS et ARTICLE 19, ont tenté des rapprochements afin de faire évoluer la situation. Cette volonté de dialogue et de travailler ensemble s'illustre notamment au travers l'organisation du *World Forum on Communication Rights* (11 décembre 2003, Genève),¹³⁶ lancé à l'initiative de CRIS et organisé conjointement avec APC la Heinrich Böll Foundation, Panos UK, World Association for Christian Communication, l'Association mondiale des artisans de la radio communautaire (AMARC), People's Communication Charter, General Intelligence Group, et le Caucus des droits humains dans la société de l'information.

Droits de propriété intellectuelle, brevet, marque de commerce et domaine public

La société civile présente au SMSI s'est rapidement et solidement mobilisée autour des enjeux liés aux droits de propriété intellectuelle, brevets, et marques de commerce. Elle a développé un discours axé sur la critique du régime actuel des DPI (droits de propriété intellectuelle) et du modèle de développement dominant au SMSI – un modèle largement axé sur une procédure visant à encourager les investissements privés et ayant ainsi comme socle le marché. Cette approche a été fortement critiquée par les organisations de la société civile, jugeant plutôt que les DPI assurent la perpétuation des inégalités d'accès, le maintien des privilèges et d'un système inefficace incapable de résoudre la fracture numérique.

¹³⁵ Ibid.

¹³⁶ Voir le site Internet de l'événement. <http://www.communicationrights.org/>

Les organisations particulièrement concernées par le sujet se sont organisées dans un Groupe de travail sur les brevets, droits de propriété intellectuelle et marques de commerces. Le groupe rejette le terme « droit de propriété intellectuelle », qui porte « *des biais et encourage une généralisation exagérée et simpliste* ». ¹³⁷ Le Groupe préfère la terminologie alternative de « droits de production intellectuelle ». Le terme ainsi critiqué se voit également fréquemment remplacé par « monopole intellectuel limité », qui a une connotation négative et limitatrice. Il s'agit ainsi de lutter contre le caractère naturalisant la propriété intellectuelle comme un droit intrinsèque et absolu.

Le régime des DPI a été abordé généralement selon une double approche par la société civile. Certains acteurs ont opté pour un lobbying visant à réformer le système en vigueur afin de rétablir l'équilibre entre les intérêts privés et publics. D'autres, dont le Groupe de travail sur les brevets, droits de propriété intellectuelle et marques de commerces, ont préféré focaliser leurs interventions sur une critique plus radicale de la conception même des DPI ainsi perçus comme des outils de domination économique. La légitimité même du régime de protection intellectuelle, telle que définie par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (WIPO) et l'Organisation mondiale du commerce au travers des Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (TRIPS), s'en trouve ainsi contestée.

¹³⁷ Site du Groupe de travail sur les brevets, droits de propriété intellectuelle et marques de commerces du SMSI.
<http://www.wsis-pct.org/>

Les documents produits par la société civile au cours du processus préparatoire du SMSI I illustrent cette tension entre les deux approches.

Approche réformatrice des DPI	Approche contestatrice de la légitimité des DPI
<p>Contribution on Common Vision and Key Principles for the Declaration (Prepcom 2)</p> <p>The global commons, developed as it is by means of public funding and the will of creators, and deriving from our shared physical environment, constitutes a public resource that should not be sold for profits.</p> <p>The concept of fair use should be protected to maximize the potential of creativity in the public sphere. Non commercial use of digital contents should be regarded as fair use and thus protected. Authors should be enabled to donate their intellectual contents to the public domain without technological or financial obstacles.</p> <p>Global intellectual rights regimes should be reviewed to restore the balance between common interest of sharing knowledge and culture on the one hand and ensure continuing expansion of creation on the other. They should also protect the access to past knowledge, in any new format and media, as part of the global heritage of humanity.</p> <p>Civil society priorities documents (3 août 2003)</p> <p>The privatisation of knowledge and information through copyright, patents and trademarks is ceasing to be an effective means of rewarding creative endeavour or encouraging innovation. Instead it is contributing to the growth of inequality and the exploitation of the poorest peoples and communities.</p>	<p>Comments on the Draft non-paper of the President of the WSIS Prepcom on the declaration of principles (30 octobre 2003)</p> <p>'Intellectual property rights' (as distinct from its component of copyright, patents, trademarks etc.) is a relatively recent, industry-driven, concept that attempts to assert that the rights to the use of intellectual products is limited to those granted a temporary monopoly by the state. It suggests others have no rights. In fact, this is precisely the opposite of what is intended with these concepts. The right that all people can use intellectual products is enshrined in the idea of the Public Domain, a legally ancient one and an integral part of all Treaties etc. There are exceptions made to this right, however, the goal of which is to ensure that (while maximum access is maintained for all) mechanisms are also in place to ensure that overall social creativity is also optimised. These exceptions grant a monopoly of use for a period, as a means by which creative effort can be rewarded. It therefore makes no sense to talk of a balance between "intellectual property, on the one hand, and its use, and knowledge sharing, on the other".</p> <p>The existing paragraph confuses "the protection of intellectual property" with the "granting of temporary monopoly right over the use of intellectual products", resulting in the erroneous suggestion that only such temporary 'owners' have any rights at all.</p> <p>Vision in process¹³⁸</p> <p>The simplistic notion that monopolies lead to an increase in creativity – suggested by statements as the following: “Intellectual property protection is essential to encourage the innovation and creativity in the information society.” (§ 38, Oct 24, 2003, non-paper by Mr. Samassékou) – ignores the fact that for thousands of years human creativity fared rather well without monopolies. The WSIS “Declaration of Principles” describes the current situation as fair and balanced, yet it is characterized by the hijacking of indigenous knowledge, the digital divide, and by cultural underdevelopment.</p>

L’approche réformatrice s’est graduellement imposée auprès de la société civile. Très critique envers le régime actuel des droits de propriété intellectuelle, la société civile n’en conteste pas directement le fondement mais propose plutôt de profonds et significatifs changements sur sa

¹³⁸ Vision in process, http://www.worldsummit2003.de/download_de/Vision_in_process.pdf

nature et sa portée. La Déclaration de la société civile y consacre le point 2.3.3. *The Public Domain of Global Knowledge*; l'extrait suivant en donne l'esprit.

Limited intellectual monopolies, also known as intellectual property rights, are granted only for the benefit of society, most notably to encourage creativity and innovation. The benchmark against which they must be reviewed and adjusted regularly is how well they fulfil this purpose. Today, the vast majority of humankind has no access to the public domain of global knowledge, a situation that is contributing to the growth of inequality and exploitation of the poorest peoples and communities. Yet instead of extending and strengthening the global domain, recent developments are restricting information more and more to private hands. Patents are being extended to software (and even to ideas), with the consequent effect of limiting innovation and reinforcing monopolies. Drugs that could save millions of lives are denied to disease sufferers because pharmaceutical companies that hold the patents resist making them available to those countries that can not pay high prices. Copyright periods have been extended again and again, making them practically indefinite and defeating their original purpose.

La société civile a également fait la promotion du domaine public au SMSI de manière active – luttant ainsi contre la position très pro-marché affichée par les autres protagonistes – afin de proposer un développement économique et social passant par la socialisation et la solidarité collective. La propagation du savoir public en ligne et hors Internet, notamment par le développement de bibliothèques connectées, de réseaux communautaires et universitaires, est une composante fondamentale de demandes de la société civile.

Knowledge is the heritage of all humanity. It is an unlimited resource that grows and is enriched as it is shared. Extending and protecting the information in the public domain (global information commons) is a major way of bridging the digital and information divide within and between countries and ensuring conditions for intellectual creativity, technological innovation and participation in the information society.

The personal and public domain knowledge shall be shared between people.

In a democratic society, information and communications are the foundation for transparency, debate and decision-making and for informed choice of an active citizenry.

(...)

Research and academic freedom are keystones of the information society. Academic and public research results should be as far as possible included in the public domain. The public domain plays a crucial role in the creation, evaluation and dissemination of knowledge.¹³⁹

L'ouverture des marchés et les politiques favorisant l'investissement ne seraient ainsi que peu pertinentes pour résoudre les problématiques qu'adresse le Sommet. Cette position a été

¹³⁹ *Contribution on Common Vision and Key Principles for the Declaration.*
http://www.choike.org/nuevo_eng/informes/997.html

réaffirmée à la suite d'un document de commentaires sur le "non-paper" produit par Adama Sammasékou en vue de débloquent les négociations difficiles de prepcom 3 :

The question of how to encourage the building of the rich public domain should be strongly addressed.

We propose to add the following sentence: "Any research, especially those funded by public bodies, should enrich the public domain. This must be ensured by the promotion of efficient models for self-publication, open content contributions and other alternative models for the production, publication and sharing of scientific knowledge and the use of non-proprietary formats".

We propose to add the word "free" before "sharing of research results" and to replace the words: "universal access with equal opportunities for all to scientific knowledge and the creation and dissemination..." with the words: "open access to scientific knowledge and promoting the creation, with equal opportunities for all..."¹⁴⁰

L'articulation la plus complète de la vision de la société civile sur le domaine public et les droits de propriété intellectuelle est sans doute celle produite dans le document *Plan of Action : Civil Society Priorities*¹⁴¹, distribué lors de Prepcom 2. Ce document est placé en annexe. La Déclaration de la société civile, également placée en annexe, en exprime clairement l'esprit.

La gouvernance de l'Internet

Lancé lors de prepcom 2 en février 2003, le Caucus de la gouvernance globale des TIC (*ICT Global Governance Caucus*) de la société civile, anciennement appelé le Caucus de la gouvernance globale de l'Internet, a débuté ses travaux au début du mois d'avril de la même année. Wolfgang Kleinwächter et YJ Park en sont les points de contacts. Les débats sur les positions à prendre sur le sujet ont été très nombreux et ont été particulièrement vifs lors de l'été 2003, alors que se déroulait la réunion intersession et que la société civile recueillait des intrants des caucus afin de produire ses priorités. Les débats ont rapidement porté sur la question suivante; faut-il utiliser le cadre du SMSI pour établir une critique constructive de la *Internet Corporation for Assigned Names and Numbers* (ICANN), organisme contrôlé par le secteur privé

¹⁴⁰ *Comments on the Draft non-paper of the President of the WSIS Prepcom on the declaration of principles.*

<http://www.worldsummit2003.de/en/web/467.htm>

¹⁴¹ *Plan of Action: Civil Society Priorities.* Disponible en ligne.

<http://bscw.fit.fraunhofer.de/pub/bscw.cgi/0/42953741>

sous le patronage du gouvernement américain, et appeler à des changements institutionnels chez lui? Les avis ont été immédiatement partagés entre deux approches concurrentes.

La ICANN n'est pas exempte de critiques. Organisation privée enregistrée en Californie, elle est redevable au Département de commerce des Etats-Unis. Elle était dirigée jusqu'en 2001 par un comité de 19 membres représentant les groupes de développeurs et de distributeurs et par neuf directeurs représentant le public (les utilisateurs). Un Comité consultatif intergouvernemental était également ouvert aux gouvernements, bien que leurs recommandations ne soient pas contraignantes. En régissant l'attribution des adresses IP et en gérant les noms de domaines, ICANN représentait il y a quelques années «une sorte de gouvernement de l'Internet», selon Wolfgang Kleinwächter.

Plusieurs analystes critiquent la dominance américaine de l'organisation. Au fil des années, ICANN est devenue très centrée sur les Etats-Unis et la présence des neuf directeurs représentant les utilisateurs n'a pas été en mesure de contrebalancer la force du secteur des affaires. Les réformes qui ont suivi le 11 septembre 2001 ont réduit la participation des utilisateurs et renforcé celle des gouvernements.

Certains gouvernements ont saisi l'opportunité offerte par le SMSI pour questionner la légitimité d'ICANN, qui incarne, par sa position géographique et la composition de ses membres, la fracture numérique et l'iniquité dans les réseaux de communication mondiaux. Le gouvernement américain jouit de prérogatives évidentes dans la gestion de la corporation. La société civile s'est inscrite dans ce mouvement questionnant la légitimité d'ICANN et a débuté un processus interne de consultation sur la position à adopter sur le sujet.

La critique publique de la corporation américaine n'a pas été une chose allant de soi dans le contexte prévalant au moment du processus préparatoire du Sommet. ICANN et l'UIT se livrent depuis plusieurs années une lutte politique afin de s'arroger la responsabilité de la gouvernance de l'Internet. La société civile devait prendre en considération que ses critiques d'ICANN risqueraient de servir l'UIT, qui demeure une organisation fermée à toute participation de la société civile et qui maintient un agenda néo-libéral (ouverture des marchés, prépondérance du

secteur privé, déréglementation). La société civile redoute également un renforcement du contrôle gouvernemental dans la gestion de l'Internet et certains individus maintiennent une position très prudente à ce sujet :

To explain ICANN's weaknesses (many), etc., would only serve to invite these governments and intergovernmental organizations to step in. (...) The best thing is to get this issue out of WSIS where we have absolutely no voice, and keep it where we (and by we I mean everyone on the planet except some pretty clueless govt. reps in Geneva and ITU Sector members) can have some influence, effect some change. And, for what it's worth, ICANN's a private sector non-profit organization that operates in the public interest (to what degree, just don't bother to discuss in WSIS, it will make things worse, not better.)¹⁴²

¹⁴²Liste de discussion du Caucus de la gouvernance globale des TIC. Liste privée.31-05-2003

Différentes options se sont donc présentées au Caucus de la gouvernance mondiale des TIC, que YJ Park a synthétisé¹⁴³ de manière à refléter les arguments de chacune.

<p>Position A.</p> <p>Those who support ICANN and avoid serious discussion about the mission of ICANN in the WSIS context believing that ICANN is the only workable solution.</p> <p>Rationale: If this is controlled by the gov'ts or Int' governmental bodies, it is more difficult to protect civil societies' rights.</p> <p>Concerns from others: Even though people say ICANN is a privatized international entity, many still believe it is USG's agency and it is unacceptable for civil society to allow or recognize one monopoly when it comes to "Internet Address management", which can be compared to oil or resource in the cyberspace.</p>	<p>Position C.</p> <p>Intergovernmental approach is more sensible and we should focus on that.</p> <p>Rationale: It is dangerous for the gov'ts or governmental organization to control the Internet but it is unacceptable to allow "one gov't" controls the whole Internet since it has been known it does care civil society better than any other gov't's in the world.</p> <p>Concerns from others: If it happens, we expect no substantial or meaningful participation from civil society in the decision-making process at all.</p>
<p>Position B.</p> <p>Those who encourage competition between ICANN and ITU expecting more rights for the civil society.</p> <p>Rationale: ICANN, the first International experiment for Internet coordination body since 1998, failed and even itself admitted its failure. It is time for civil society to try another workable model.</p> <p>Concerns from others: In theory, it sounds attractive for civil society to play a role of intermediary or kingmaker in this context but it is a dream and the dream does never come true.</p>	<p>Position D</p> <p>It is difficult to decide position at this moment with limited background and watch what others say on this list.</p> <p>II. [Suggestion] Non-negotiable Governance principles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Civil society should be recognized as main policy maker together with the government when it comes to Internet Policy. 2. The "global" decision-making process should be globally managed and global resource should be fairly distributed. 3. Internet users as an individual should have rights to participate in the decision making as related stakeholders.

Le différend opposant Adam Peake et Meryem Marzouki sur la question illustre les vues et les perceptions des enjeux liés à la gouvernance d'Internet au sein de la société civile.

¹⁴³Liste de discussion du Caucus de la gouvernance globale des TIC. Liste privée. 21-06-2003

Adam Peake¹⁴⁴

I request that the following paragraph be deleted from the Civil Society Priorities Document:

"To these ends, the current management of Internet names and numbers and other related mechanisms should be re-examined with the full participation of all stakeholders in light of serving public interests and compatibility with human rights standards."

It can only serve to support the arguments of governments that wish to gain control over Internet resource allocation, and others hoping to see the ITU or some other inter-governmental organization take control of Internet naming and addressing.

Meryem Marzouki¹⁴⁵

I cannot disagree more with your request for deleting from the CS draft document a sentence which calls that management of Internet names and numbers and other related mechanisms should SERVE THE PUBLIC INTERESTS AND BE COMPATIBLE WITH HUMAN RIGHTS STANDARDS. This is the least minimum civil society organizations could demand.

Moreover, this is fully compatible with general civil society requesting the whole document and since the beginning of the WSIS process. Not to mention that it is a constant request of civil society organizations in the framework of other summits and more generally speaking of international/intergovernmental meetings.

Saying that it can only serve to support the arguments of governments to control Internet resource allocation is a misinterpretation.

Let me remind you and everyone that the current situation is that the control of Internet resources is currently in the hands of the US government through the DoC under the cover of ICANN. Is this what we want ? Surely not.

Les documents produits au cours de cette période démontrent l'évolution des discussions au sein de la société civile. Le paragraphe sur la réévaluation des mécanismes d'attribution des noms et chiffres de l'Internet, présent dans le document contenant les priorités de la société civile à la réunion intersession de juillet 2003, a disparu dans la version suivante.

¹⁴⁴[WSIS-CT] Liste ouverte. Adam Peake 14 juillet 2003. <http://mailman.greennet.org.uk/public/ct/2003-July/000226.html>

¹⁴⁵[WSIS-CT] Liste ouverte. Meryem Marzouki. 14 juillet 2003. <http://mailman.greennet.org.uk/public/ct/2003-July/000227.html>

<p>Civil Society Priorities Document: (12 July 2003). Presented to the Intersessional Meeting Paris 15-18 July 2003</p>	<p>Civil Society Priorities Document: (3 August 2003). Revised version released for consultation in preparation for PrepCom-3.</p>
<p><i>Global ICT Governance</i></p> <p>In an information and communication society, good governance must be based on the values of participation, inclusiveness, transparency and accountability. This particularly implies the democratic management of international bodies dealing with ICTs. Given the borderless characteristics of ICTs, decision-making bodies should respect the principles of democracy and openness as well as sovereignty.</p> <p>In particular, the management of the core resources of the Internet, that are the Internet protocols, standards and identifiers such as domain names and IP addresses, must serve the public interest at the global, national and local levels. Furthermore, any decision made on protocols and standards should be compatible with international human rights standards articulated in the International Bill of Rights (i.e. the Universal Declaration of Human Rights, the International Covenant on Civil and Political Rights, and the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights), and specially the rights to freedom of expression, to privacy, and the principle of non-discrimination. Such decisions should also allow for a better-balanced flow of information.</p> <p><u>To these ends, the current management of Internet names and numbers and other related mechanisms should be re-examined with the full participation of all stakeholders in light of serving public interests and compatibility with human rights standards.</u></p>	<p><i>Global ICT Governance</i></p> <p>In an information and communication society, good governance must be based on the values of participation, inclusiveness, transparency and accountability. This particularly implies the democratic management of international bodies dealing with ICTs. Given the borderless characteristics of ICTs, decision-making bodies should respect the principles of democracy and openness as well as sovereignty.</p> <p>In particular, the management of the core resources of the Internet, that are the Internet protocols, standards and identifiers such as domain names and IP addresses, must serve the public interest at the global, national and local levels. Furthermore, any decision made on protocols and standards should be compatible with international human rights standards articulated in the International Bill of Rights (i.e. the Universal Declaration of Human Rights, the International Covenant on Civil and Political Rights; and the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights), and specially the rights to freedom of expression, to privacy, and the principle of non-discrimination. Such decisions should also allow for a better-balanced flow of information.</p>

La Déclaration de la société civile fait une large place à la gouvernance globale des TIC et de la communication dans son point 2.4.7. La société civile y renoue avec une approche favorisant des changements organisationnels;

*Procedurally, decision-making processes must be based on such values as inclusive participation, transparency, and democratic accountability. In particular, institutional reforms are needed to facilitate the full and effective participation of marginalized stakeholders like developing and transitional countries, global civil society organisations, small and medium-sized enterprises, and individual users.*¹⁴⁶

(...)

In light of the relevant controversies in the WSIS process, special attention must be given to improving the global coordination of the Internet's underlying resources. It must be

¹⁴⁶ "Shaping Information Societies for Human Needs", point 2.4.7, <http://www.worldsummit2003.de/en/web/467.htm>

remembered that the Internet is not a singular communications "platform" akin to a public telephone network; it is instead a highly distributed set of protocols, processes, and voluntarily self-associating networks. Accordingly, the Internet cannot be governed effectively by any one organisation or set of interests. An exclusionary intergovernmental model would be especially ill suited to its unique characteristics; only a truly open, multistakeholder, and flexible approach can ensure the Internet's continued growth and transition into a multilingual medium. In parallel, when the conditions for system stability and sound management can be guaranteed, authority over inherently global resources like the root servers should be transferred to a global, multistakeholder entity.

(...)

As a viable first step in this direction, we recommend the establishment of an independent and truly multistakeholder observatory committee to: (1) map and track the most pressing current developments in ICT global governance decision-making; (2) assess and solicit stakeholder input on the conformity of such decision-making with the stated objectives of the WSIS agenda; and (3) report to all stakeholders in the WSIS process on a periodic basis until 2005, at which time a decision could be made on whether to continue or terminate the activity.

Les États n'ayant pas été en mesure de parvenir à un consensus sur la gouvernance des TIC, le SMSI a confié la tâche à Kofi Annan de former un groupe de travail devant préparer le terrain pour la seconde phase du Sommet, qui se déroulera à Tunis en 2005.¹⁴⁷

Questions de genre

Les organisations préoccupées par les questions de genre sont demeurées particulièrement actives au cours de la phase préparatoire conduisant à Genève. Elles se sont distinguées par un haut niveau d'implication formelle et informelle. Deux groupes ont constitué les références de la société civile en ce qui trait aux questions de genre : le Caucus du genre du SMSI (WSIS Gender Caucus) et Groupe de travail des ONG sur les stratégies relatives au genre (NGO Gender Working Group)

Le Groupe de travail sur les stratégies relatives au genre résume ainsi ses fonctions au cœur du SMSI;¹⁴⁸

Ensuring that all NGO documents and statements include gender concerns and a gender perspective throughout

¹⁴⁷ Déclaration de principe du SMSI I. Site officiel du SMSI. http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsis/doc/S03-WSIS-DOC-0004!!MSW-F.doc

¹⁴⁸ http://www.cinterfor.org.uy/public/english/region/ampro/cinterfor/conf/2003/world_s.htm

Raising the specific concerns that women's NGOs might have in relation to civil society processes and avenues for participation

Participating in both civil society plenary and WSIS gender caucus in their lobbying and advocacy efforts

Raising awareness within the wider women's movement context about WSIS and the information and communication concerns that should be advocated for by women's movement actors.

Si les questions de genre semblent être demeurées des éléments de première importance pour la société civile, il semble que certains militants considèrent l'attention qui est faite à ces questions insuffisantes;

Within civil society as represented in caucuses and families working towards WSIS, the gender approach has found some allies outside the NGO GSWG (Gender strategies Working Group), yet it has by no means been supported throughout civil society. Within governmental delegations, the Canadians have most consistently championed this approach. In sum, it appears that the majority of representatives - be they from governments, civil society, or business - favor a minimum of references to targeted interventions in limited contexts on behalf of girls and women over gender mainstreaming.¹⁴⁹

Les organisations de genre développent au SMSI une « gender mainstreaming approach », une stratégie visant à lutter contre la segmentation des inégalités entre les hommes et les femmes en sujets ou dossiers particuliers. Il s'agit de développer une approche sur le genre qui cherche à s'appliquer dans toutes les sphères des sujets discutés.

Le Caucus du genre formule ainsi ses revendications au SMSI;

Preparatory processes

- 1. Include gender perspectives in every facet of the Summit - from policy and planning to action, monitoring and evaluation, and also include targets for the participation of women;*
- 2. Ensure active participation of gender equality advocates in the preparatory process of the WSIS and the Summit itself to ensure that global ICT policy integrates gender quality goals;*
- 3. Include women as leaders and decision-makers in all planning processes for the Summit;*
- 4. Facilitate and encourage participation of women as members of national delegations and representatives of civil society and business by setting targets for delegations to include at least 30 percent women including gender and ICT experts;*

¹⁴⁹ Heike Jensen, *Gender and the WSIS Process: War of the Words, Visions in Process*, http://www.worldsummit2003.de/download_de/Vision_in_process.pdf

5. Implement an information dissemination campaign that includes a wide range of media such as radio, drama and print, and in a variety of languages, on ICT as a tool for the empowerment of women;

6. Commission a study on the interaction between gender equality and ICT, which should include development of a gender equality and ICT baseline, indicators, conceptual tools and case studies on the impact of ICT on achieving gender equality, to inform the dialogue of the Summit.

WSIS Declaration

Include principles in the WSIS Declaration to establish that:

Information and communication technologies have an important role to play in promoting human development, eradicating poverty and promoting gender equality;

The benefits of information and communication technologies should be available to all, as recognized in the UN Millennium Declaration and should be promoted through recognition of a Universal Right to Communicate within the international human rights framework. The women's human rights community can serve as a key partner in the development and protection of these rights.

Plan of Action

Develop specific criteria in the WSIS Plan of Action to include, for example:

Programmes to reform decision-making processes in the telecommunications and ICT sector to ensure good governance, greater accountability to all stakeholders and to improve the participation and representation of women and gender equality advocates in all levels of policy making including participation across generations. These programmes should also develop monitoring mechanisms at all levels in the telecommunications and ICT sector to assess the extent of women's greater access and control over resources necessary for their empowerment and to deliver support for capacity building and training that facilitates wide participation by women and gender ICT specialists in policy and decision making;

Programmes that facilitate women's active participation in the telecommunications and ICT sector through implementing projects that encourage and support entrepreneurship and women's employment, including women's access to international markets;

Programmes that specifically involve maximizing ICT contribution to the goals of peace, equality and development by developing and encouraging innovative ICT applications that aim to reduce poverty, eliminate HIV/AIDS, promote conflict resolution and peace building, support women's reproductive and productive roles, facilitate education and literacy and reducing violence against women.¹⁵⁰

La Déclaration de la société civile reprend les préoccupations exprimées par les groupes préoccupés par le genre et les synthétise au point 2.13. de la déclaration « *Shaping Information Societies for Human Needs* ».

¹⁵⁰ *Input to World Summit on the Information Society*. Prepared by WSIS-Gender Caucus.
<http://www.genderwsis.org/uploads/media/GenderCaucusInputPrepCom2.pdf>

Médias

Il existe trois grands modèles médiatiques de diffusion de l'information pouvant exister et coexister dans des régimes démocratiques; privé/entrepreneurial, public et alternatifs/communautaires.¹⁵¹ Si la libéralisation des monopoles médiatiques d'État a eu des impacts positifs sur la pluralité des sources d'information disponibles au public chez les États occidentaux, elle a également contribué à renforcer une tendance encourageant le développement de nouveaux monopoles privés. Les services de diffusion publique servent donc, en ayant des vocations éducatives, citoyennes et culturelles, à contrebalancer le modèle privé qui définit principalement le public en terme de consommateur. Il s'agit d'offrir une information de qualité et accessible aux citoyens qui s'inscrivent dans un espace public. Ces deux modèles demeurent néanmoins construits sur un schéma communicationnel hiérarchique; l'information est produite par une élite professionnelle sélectionnée selon des critères de compétence et elle se diffuse aux citoyens qui sont appelés à la recevoir plus ou moins passivement.

Le modèle alternatif/communautaire propose une approche différente, dans laquelle les citoyens produisent et diffusent eux-mêmes de l'information à l'intérieur de leurs communautés, afin d'exprimer des enjeux spécifiques qui les concernent, et cela sur un ton et une manière de faire qui sont les leurs. Il devient ainsi possible d'adresser sous un angle original une série d'enjeux délaissés par les grands médias. De nombreux auteurs considèrent que les médias communautaires et alternatifs contribuent de manière importante au développement durable. Si ce modèle contient de grandes promesses sociales et démocratiques, il demeure chroniquement sous-financé. Le SMSI a rapidement été perçu par les protagonistes des médias communautaires comme une arène où il était possible de faire la promotion de ce modèle original sous l'angle du développement social et économique des communautés défavorisées. De nombreux acteurs de premier plan des médias communautaires se sont donc réunis dans le Caucus des Médias communautaires (Community Media Caucus), qui est demeuré un cadre d'expression sensiblement différent du Caucus des Médias (Media Caucus), représentant plutôt les médias dominants.

¹⁵¹ Marc Raboy, *Communicating in the Information Society*, UNRISD, 2003. <http://files.planetgrey.org/cris/raboy.pdf>

Le Caucus des médias a maintenu une double approche au SMSI, axée à la fois sur la réaffirmation du rôle fondamental des médias de masse qualifiés de « traditionnel » – presse écrite, télévision, radio – et sur la nécessité d’assurer et de renforcer les libertés d’expression et d’opinion, la liberté de presse et l’indépendance des médias. Les débats au sein même du Caucus ont été fort nombreux, principalement du fait de sa composition hétéroclite ;

The experience of the ‘media caucus’, that operated under the civil society umbrella with a motley range of actors, was one of the most complex to manage. In reality it was more of a ‘multi-stakeholder’ group than a civil society one, since some of the media organizations present were clearly part of the state, others identified with private sector interests, and there were also representatives from UN organizations, in addition to community media groups, journalists’ associations, and organizations that defend freedom of expression.

The only issues on which consensus could be reached were the defense and implementation of freedom of expression, access to information including in the digital environment, and the concern that security issues should not affect freedom of expression. It is thus clear that a much broader civil society platform will be needed to defend media reform issues.¹⁵²

Le Caucus des médias a dû livrer, tout au long du processus préparatoire conduisant à Genève, une bataille d’arrière-garde afin d’inclure les médias traditionnels dans les textes officiels du SMSI. Ceux-ci sont demeurés peu présents dans les débats ayant conduit à Genève, cédant plutôt la place aux nouvelles technologies.

Cette situation a été fortement critiquée par le Caucus des médias communautaire, qui a ainsi soulevé une faille importante au SMSI ;

Steve Buckley, president of AMARC, criticized strongly the Information and Communication Technology (ICT)-centered WSIS approach. He stressed that “the Summit’s emphasis on ICTs and ‘e-strategies’ is mainly adequate for elite economies” taking into account that about a third of the world’s population has limited or even no access to electricity. He wondered why the WSIS Declaration of Principles intends explicitly to “... promote the development goals of the [UN] Millennium Declaration, namely the eradication of extreme poverty and hunger...” without strengthening the most widespread, accessible and cost-effective means of communication. According to Buckley, radio has been proven to be an affordable, decentralized and simple-to-manage medium especially for the poorest and most marginalized communities. At the WSIS about 50 states were willing to recognize the growing importance of community media by mentioning them explicitly in the official documents as tools for poverty reduction and strengthening democratic values. They were encouraged in doing so by the positive experiences of multilateral bodies like the UNDP, UNESCO and the World Bank. Nevertheless, three states -

¹⁵² Sally Burch. *Global media governance: Reflections from the WSIS experience*. Site Internet du WACC. <http://www.wacc.org.uk/modules.php?name=News&file=article&sid=1485>

*Mexico, El Salvador and China - vetoed any reference to Community Media in the Declaration of Principles as well as in the Action Plan.*¹⁵³

Les acteurs provenant des médias communautaires ont déploré, tout au long du processus préparatoire conduisant à Genève, une absence chronique de référence à ces médias dans les textes officiels. Une rare référence aux médias communautaires, jumelés avec les médias de service public, a été faite dans le projet de Plan d'action du 22 août 2003 (WSIS03/PC-3/3-E) ;

*Public service broadcasting and community media have specific and crucial roles to play in ensuring the participation of all in the Information Society*¹⁵⁴.

Ce sous paragraphe a par la suite été retiré des textes, ne laissant plus qu'une modeste référence aux médias communautaires dans le Plan d'action officiel;

*Appuyer les médias communautaires et soutenir les projets qui utilisent à la fois les médias traditionnels et les nouvelles technologies pour faciliter l'utilisation des langues locales, la collecte d'informations sur le patrimoine local et sa préservation, en particulier en ce qui concerne la diversité des paysages et la diversité biologique, et reconnaître que ces médias sont un moyen d'atteindre les communautés rurales et isolées et les groupes nomades.*¹⁵⁵

Steve Buckley rappelle, devant l'utopisme affichée au SMSI face aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, que les médias conventionnels restent un choix stratégique fondamental dans un contexte où « 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'électricité et que la population globale augmente plus rapidement que le taux d'électrification ».¹⁵⁶

*For poor people especially those in rural communities, the most widespread and accessible communication technologies remain the traditional media, particularly radio - an oral medium, low cost and receivable by 90 per cent of the world's population. If the WSIS is to contribute effectively to the internationally agreed development goals then it is to the traditional media that it must look first to bridge the communications divide. There is a pressing case to take a fresh look at the traditional media from the perspective of development, eradication of poverty and the rights of poor people.*¹⁵⁷

¹⁵³ Site de la Heinrich-Böll-Foundation sur la société civile au SMSI.

<http://www.worldsummit2003.de/en/web/589.htm>

¹⁵⁴ Site officiel du SMSI http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc3/doc/S03-WSISPC3-DOC-0003!!MSW-E.doc

¹⁵⁵ Site officiel du SMSI. http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsis/doc/S03-WSIS-DOC-0005!!MSW-F.doc

¹⁵⁶ Steve Buckley, *Community Media and the Information Society*. <http://www.ifex.org/en/content/view/full/55412/>

¹⁵⁷ Ibid.

Les positions sur les médias communautaires se trouvent explicités au 2.3.2.2 de la Déclaration de la société civile.¹⁵⁸

Le Caucus des médias a parallèlement milité pour l'organisation de la défense des libertés médiatiques. Les positions ainsi formulées s'expriment notamment dans la contribution du Caucus à la Déclaration officielle lors de prepcom 3;

Prepcom III¹⁵⁹

Media Caucus Proposal for Text to be included in the WSIS Declaration

Freedom of expression, media freedom and editorial independence are central to any conception of an information society.

The guiding overriding principle of WSIS on freedom of expression and media freedom should be Article 19 of the universal declaration of human rights:

"Everyone has the right to freedom of thought; this right includes freedom to hold opinions without interference and to seek, receive and impart information and ideas through any media and regardless of frontiers."

Article 19 needs to be implemented, for all media regardless of the technologies used.

Security and other considerations should not be allowed to compromise freedom of expression and media freedom.

New information and communication technologies will strengthen the important role of traditional media, such as broadcasting and print press,

Legislation to ensure the participation of all in the information society should:

- 1. promote and defend the existence and development of free and independent media,*
- 2. encourage pluralism and diversity of media ownership and avoid excessive media concentration,*
- 3. recognize the specific and crucial role of public service broadcasting and community media,*
- 4. transform state-controlled media into editorially independent organizations.*

International standards of labor rights and social protections must apply to all media workers.

Formulation of professional and ethical standards in journalism are the responsibility of media professionals themselves.

¹⁵⁸ Déclaration de la société civile, <http://www.worldsummit2003.de/en/web/467.htm>

¹⁵⁹ [WSIS Thetha] Liste ouverte. 16 septembre 2003. <http://lists.sn.apc.org/pipermail/wsis/2003-September/000020.html>

Ces éléments se trouvent reformulés dans la Déclaration de la société civile au point 2.3.2.1, « *The Role of the Media* ».

2.6. La SC au SMSI : avancées réalisées dans le cadre préparatoire du SMSI

Les différentes étapes qui ont marqué le processus préparatoire du SMSI ont toutes constitué des enjeux précis au double niveau de l'agenda et de la participation. Certaines rencontres ont été plus ouvertes que d'autres, à la fois vis-à-vis de l'inclusion formelle des acteurs non étatiques et de la considération qui leur était accordée. La présente section se propose de dresser un bilan général en survolant des moments importants marquant la préparation du Sommet.

2.6.1 Bilan des conférences régionales : de Bamako à la République Dominicaine¹⁶⁰

Les conférences régionales ont été l'occasion de saisir les enjeux et les priorités des différentes régions (Afrique, Asie-pacifique, Amérique Latine et les caraïbes, Asie de l'Ouest) et de déterminer l'orientation que souhaitent donner au SMSI les délégations provenant des différentes régions. La société civile a été très présente lors de ses rencontres, avec comme objectif de soulever des enjeux propres aux différentes régions.

Chaque conférence régionale a donné lieu à une déclaration se divisant en une manifestation de principes et un plan d'action qui serviront d'intrants officiels au SMSI. Les conférences ont intégré, à des niveaux différents et selon des angles spécifiques, des éléments se rapprochant des principes soulevés par la société civile. Le survol des différentes déclarations de principes régionales permettra de dresser un court bilan des volontés d'ouvertures face aux principes qu'elle y a exprimés. Les principes formulés reposent d'abord sur des éléments jugés comme fondamentaux puis sur les 9 points à l'agenda officiel du SMSI : infrastructure de l'information et de la communication, accès à l'information et au savoir, rôle des États, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement, renforcement des capacités, sécurité, création d'un environnement propice, application des TIC, diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias, la dimension éthique des TIC.

¹⁶⁰ Cette section fera l'analyse des positions adoptées par les délégations gouvernementales lors des rencontres régionales et sera fondée sur l'étude du document *WSIS/PC-2/030217/TD/GEN/0001 (rev. 2)*. Une version retravaillée du document est placée en annexe.

Bamako (Afrique):

Principes

La conférence régionale de Bamako, première activité officielle préparatoire à la phase I du SMSI, semble avoir démontré une réelle volonté d'ouverture envers les préoccupations et le désir de participation de la société civile. La déclaration parle notamment d'offrir

à tous les citoyens les moyens leur permettant d'utiliser les réseaux dans un esprit de service public, d'adapter les infrastructures aux besoins des populations et du citoyen, de faire des efforts particuliers pour les femmes et les jeunes, de mettre en œuvre un plan d'action opérationnel orienté sur les spécificités culturelles et linguistiques.

Bamako exprime la nécessité de

garantir le droit à l'expression et à la protection des informations relevant du domaine public mondial de sorte à garantir le droit inaliénable de tout citoyen d'accéder librement aux informations constituant le patrimoine de l'Humanité diffusée sur tous les supports, y compris les nouveaux supports multimédias.

Ce point revêt une importance particulière pour la société civile en général et pour CRIS en particulier de par sa proximité avec le fondement philosophique de la campagne.

La déclaration de Bamako¹⁶¹ insiste également sur l'utilisation des réseaux pour le développement démocratique au niveau local, national, régional et international. Dans l'ensemble, Bamako semble avoir concentré ses préoccupations sur le développement des infrastructures et sur le développement humain, en ciblant les thèmes de la gouvernance et les besoins des groupes spécifiques. La place qui est faite à la société civile à travers la déclaration de Bamako dans la gouvernance et la gestion de la société de l'information est probablement la plus importante parmi celles qui lui ont été proposées au travers des divers documents rédigés dans le cadre du processus préparatoire.

¹⁶¹ La Déclaration est disponible sur le site officiel du SMSI. http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/doc/S03-WSISPC2-DOC-0004!!MSW-F.doc

Plan d'action

La déclaration de Bamako

demande l'implication pleine et effective de la société civile et des acteurs locaux dans le développement des applications des nouvelles technologies de l'information et de la communication

et démontre une réelle volonté d'intégrer la société civile dans le processus lié à la société de l'information. La Conférence régionale africaine considère que le développement de partenariats est fondamental et invite à la fois les ONG, le secteur privé, les gouvernements et les institutions intergouvernementales à lui fournir aide et assistance. Bamako vise également à établir des politiques favorisant l'accès universel, notamment par une politique fiscale appropriée, le développement d'une production indépendante et d'un fond destiné à la numérisation des bibliothèques.

Bucarest (Paneuropéen):

Principes

La Conférence régionale européenne envisage une société de l'information où toutes les personnes, sans aucune discrimination, exercent leur droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées, par quelque moyen d'expression que ce soit.

La société de l'information offre de grandes possibilités de promouvoir le développement durable, la démocratie, la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance. L'exploitation complète des nouvelles opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leur association avec les médias traditionnels, ainsi que des mesures appropriées face aux enjeux de la fracture numérique, devraient être des éléments clés de toute stratégie, nationale ou internationale, visant à réaliser les objectifs de développement fixés par la Déclaration du Millénaire. Il faut en outre privilégier une approche centrée sur l'être humain, qui mette l'accent sur les objectifs sociaux, culturels et économiques, ainsi que sur la gouvernance, l'objectif étant de faire en sorte que les connaissances et l'expérience de chacun trouvent leur place dans ce processus en tant que moteur de la nouvelle société de l'information.¹⁶²

Mis à part cette déclaration de principes générale qui renouvelle la foi de la conférence dans les droits humains, Bucarest ne semble pas s'être concentré principalement sur le développement social et humain mais se rapproche plutôt de la vision plus technocratique de l'UIT. La

¹⁶² La déclaration est disponible sur le site du SMSI. http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/doc/S03-WSISPC2-DOC-0005!!MSW-F.doc

déclaration fait mention de la nécessité de *créer un environnement ouvert et concurrentiel*, de développer la formation aux TIC et la confiance du consommateur, d'augmenter la cybersécurité et l'appui au commerce électronique.

La déclaration accorde également une place prépondérante au rôle des États dans la gestion de la société de l'information. Le rôle offert au secteur privé et à la société civile semble être confiné dans le soutien des politiques gouvernementales. La fonction démocratique de l'information y est également reconnue ; les TIC ne sont pas une fin en soi, mais un moyen. Les principaux principes de la déclaration de Bucarest sont la promotion de l'accès à l'information et au savoir, la promotion d'un accès universel à un coût abordable, la promotion de la diversité linguistique et culturelle, le développement du potentiel humain par l'éducation et l'expérience, l'encadrement de la société de l'information et le développement de la confiance et l'utilisation sécuritaire des TIC. Les thèmes prioritaires sont l'amélioration de la gouvernance en ligne, la création d'entreprises plus compétitives et la création de meilleurs emplois, l'augmentation du contenu local.

On y considère la société de l'information comme un phénomène mondial bien qu'elle soit davantage considérée par la société civile comme étant de nature plus internationale que globale, de nombreux États et la majorité de la population de la planète étant toujours marginalisés sur les réseaux de communication mondiaux.

Plan d'action

La rencontre régionale de Bucarest a donné lieu à un certain bras de fer entre le GCSC et les organisateurs roumains. La demande de quatre sessions particulières pour la société civile et le refus de cette dernière de fournir des orateurs désignés, préférant en ce sens une discussion vive, ont contrarié les Roumains. Plusieurs membres de la société civile souhaitaient en effet organiser Bucarest comme un lieu d'échange et de discussion plutôt qu'une rencontre formelle avec une prise de parole par alternance. Le plan d'action émergeant de la conférence propose une démarche concentrée sur 5 éléments : le cyberapprentissage, afin de former la main-d'œuvre et d'élargir l'accès; le cybergouvernement, pour augmenter la transparence et l'efficacité ; le e-business ; la cybersociété, favorisant développement de contenus et des applications locales afin

de répondre aux besoins spécifiques des communautés ; les cyberstratégies nationales, afin d'appliquer les TIC aux différentes réalités.

Tokyo (Asie-Pacifique)

Principes

La déclaration de la conférence régionale de Tokyo est axée sur des principes se rapprochant davantage de ceux de la société civile. On y mentionne la nécessité de cibler les groupes sociaux les plus défavorisés en spécifiant l'importance que revêt la prise en compte des personnes handicapées. La déclaration vise également à

mieux équilibrer le partage des connaissances mondiales au service du développement et à souligner l'importance du rôle et du secteur privé et de la société civile dans l'élaboration de technologies, réseaux et services d'information et de communication.

Tokyo mentionne également la nécessité de tenir compte des déséquilibres des échanges d'informations, de la diversité des genres, des jeunes, des spécificités culturelles et linguistiques.

La situation économique et humaine précaire de l'Asie se trouve illustrée à travers la déclaration de Tokyo, qui semble se concentrer davantage sur l'éradication du fossé numérique et la diminution des inégalités plutôt que sur l'accès aux marchés et le développement technologique. Les priorités de Tokyo passent par le développement des infrastructures, la sécurisation de l'accès universel aux TIC, la préservation de la diversité linguistique et culturelle, le développement des capacités humaines, l'établissement de structures de régulation légales et politiques, la formulation d'un équilibre entre les droits de propriété intellectuelle et l'intérêt public, sécuriser des TIC, développer des collaborations.

Plan d'action

On propose le développement de cybercommunautés (Cybersanté, Téléenseignement, Commerce électronique, Cybergouvernement) afin de répondre aux besoins de la population, améliorer la transparence et la formation. Le développement de centres d'information et de communication communautaires est également une voie abordée pour rejoindre les populations vivant en zones rurales. Tokyo propose d'instaurer d'étroits réseaux de collaborations entre les ONG, le secteur

privé, les gouvernements locaux et nationaux et les institutions internationales. La déclaration mentionne le désir de lutter contre la cybercriminalité.

Bavaro (Amérique Latine et Caraïbes)

Principes

Bavaro semble avoir été consacré presque exclusivement aux enjeux inter-États. La conférence reconnaît toutefois la nécessité d'intégrer les segments vulnérables (les personnes âgées, les enfants, les communautés rurales, les populations autochtones, les personnes de capacités différentes, les chômeurs, les personnes déplacées et les migrants). Le passage vers la société de l'information doit se faire sous la conduite des États ; une concertation est nécessaire entre ces derniers pour en faciliter l'implantation. Il importe, entre autres de développer des règles compatibles, de partager les expériences, de fournir de l'assistance technique et d'améliorer la coopération régionale et internationale. Une mesure voulant que l'accès aux TIC soit garanti par le droit international a également été adoptée sous réserves, notamment de la part des États-Unis et du Canada.

Plan d'action

La mise en œuvre des moyens permettant de répondre aux défis de la société de l'information passe d'abord par le développement du marché. Il s'agit notamment

d'accorder une attention spéciale à l'adoption de stratégies et de politiques visant à faciliter la pénétration des technologies de l'information en vue de promouvoir les exportations et les investissements dans la région,

de développer des accès à bas prix et d'encourager les investissements privés. Le domaine public aura néanmoins plusieurs tâches à accomplir ; renforcer l'offre d'une main-d'œuvre qualifiée, développer des accès communautaires, organiser la collaboration avec le secteur privé et la société civile, renforcer la coopération internationale, administrer le spectre radioélectrique dans le souci de l'intérêt général, encourager le commerce électronique, établir des cadres législatifs. La déclaration cible trois secteurs à développer en particulier ; le cybergouvernement, la cybersanté, le cyberenseignement.

Beyrouth (Asie occidentale)

Principes

La déclaration émanant de la conférence de Beyrouth est marquée par l'absence totale de la considération de la société civile. Cette dernière n'y est mentionnée qu'à quelques reprises, de manières vagues et sans consistance. La principale thématique que l'on y retrouve concerne le développement d'institutions et d'infrastructures en vue d'augmenter la pénétration des TIC sur le territoire, réduisant de ce fait la fracture numérique et augmentant l'accès aux populations vulnérables. Renforcer les capacités de la région envers les TIC est fort important, considérant la faiblesse du secteur dans la région. L'instabilité politique et les impératifs sécuritaires sont à la base d'une volonté de sécuriser les technologies de l'information et de la communication.

La déclaration de Beyrouth prône également des réformes juridiques, réglementaires et politiques afin d'encourager l'investissement, le commerce électronique et le développement de la gouvernance en ligne.

Il est essentiel d'instaurer les concepts tels que la cyberdémocratie et la cybergouvernance dans le processus de prise de décisions des administrations locales et des gouvernements. Il faudrait mettre en place une procédure de contrôle des applications utilisées pour la gestion des affaires publiques et de suivi des résultats obtenus.

La proposition d'élaborer des indicateurs sur les TIC demeure une approche intéressante afin d'établir des diagnostics en fonction des conditions particulières à chaque région.

Plan d'action

Une approche en quatre points est proposée ; cybergouvernement, téléapprentissage, cybersanté, cybercontenu (favoriser le matériel en arabe). La déclaration mise beaucoup sur le partenariat régional et mondial avec les grandes institutions (UNESCO, Groupe d'étude des Nations Unies sur les TIC, UIT) de même que l'investissement, à la fois privé et public. La création de partenariats est également à encourager, ainsi que la réforme des politiques de régulation. Il faut pallier aux échecs de marchés par un financement public approprié.

Synthèse des bilans des conférences régionales

Le degré de considération des thèmes chers à la société civile varie considérablement d'une conférence régionale à l'autre. Cela s'explique par les préoccupations socioéconomiques, politiques et culturelles particulières des différents milieux. Bamako semble avoir été la conférence régionale qui se rapproche le plus des positions et des thèmes de la société civile en matière de développement et de droits humains. L'extrême précarité des populations locales explique certainement cette emphase. L'Afrique est le continent qui a le plus à gagner d'une société de l'information solidaire et humaine. L'Asie rejoint également une position orientée vers le développement social. La région de l'Europe, où l'industrie des TIC est forte, considère relativement peu les enjeux sociaux et focalise surtout sur le développement des marchés bien qu'elle demeure ouverte aux thèmes proposés par la société civile. Les rencontres de Bavaro et de Beyrouth n'ont que très peu considéré ces enjeux, se concentrant plutôt sur les politiques d'ajustement nationales et internationales.

De manière générale donc, les conférences régionales se sont principalement concentrées sur les thématiques liées au développement des infrastructures et à l'établissement d'un environnement propice à l'investissement et l'implantation des TIC. Bamako et Tokyo semblent se démarquer de Beyrouth, Bavaro et Bucarest au niveau de la priorisation des thèmes et des enjeux. La place accordée au marché et à l'établissement de politiques commerciales, prioritaire chez les trois dernières conférences régionales, semble plutôt être reléguée au second plan pour Bamako et Tokyo.

Les conférences régionales semblent avoir donné le ton aux prepcoms. Les principes liés au développement humain, à l'information publique, à la diversité culturelle et linguistique, l'intégration des perspectives des jeunes et des genres, et le rôle démocratique par l'information et la communication, bien que considérés, ne sont pas prioritaires.

Une approche très libérale (au sens économique du terme) s'exprime à travers les différents plans d'action. La sécurisation des investissements, le développement des réseaux, les partenariats public-privé, et la mise en œuvre de politiques commerciales compatibles au niveau régional et international demeurent les priorités des gouvernements. Bamako fait ici aussi membre à part, en

se concentrant davantage sur les besoins sociaux que sur le développement des infrastructures privées.

Le marché est donc perçu comme le principal moteur de développement social. Les priorités de la société civile (développement des accès communautaires et de politiques publiques fortes, utilisation des TIC pour les groupes défavorisés, développement d'un accès équitable et effectif pour encourager le développement social) sont davantage perçues comme les conséquences souhaitées de politiques d'investissements et d'ouverture aux marchés appropriées que comme des impératifs à réaliser. Le discours technocratique de l'UIT semble donc avoir des échos chez les délégations gouvernementales.

Le rôle confié à la société civile semble également (exception faite de Bamako) être substantivement moins important de manière appliquée qu'en principe. La société civile a présenté elle-même, lors des prepcoms, ce qu'elle considère être son rôle dans l'établissement de la société de l'information.¹⁶³

Le rôle qui semble concédé à la société civile en est un d'exécutant ; il s'agit pour cette dernière d'être présente sur le terrain, notamment en vue d'appliquer les politiques publiques en matière d'accès et d'utilisation effective des TIC. La place accordée à la société civile dans la gouvernance de la société de l'information n'est donc pas de grande envergure.

Les conférences régionales, en plus de fournir des intrants officiels au SMSI, illustrent des tendances au niveau politique concernant les thèmes, les contenus, et la participation. Ils constituent donc des préliminaires aux prepcoms.

2.6.2 Bilan des Comités préparatoires

Les trois rencontres du Comité préparatoire ont été l'occasion pour la société civile de prendre le pouls des événements qui ont ponctué le SMSI. Les grandes orientations prises par le Sommet

¹⁶³ *Plan of Action: Civil society's priorities.* <http://www.ngocongo.org/ngonew/WSIS-CS-ActionPlan-02272003.doc>
28 février 2003.

étant d'ores et déjà déterminées par les prepcoms, ceux-ci constituent des enjeux stratégiques pour la société civile.

Prepcom 1

La société civile a manifestement été frustrée dans ses attentes vis-à-vis des modalités de participation qui encadrent son action et son influence au SMSI. L'accréditation individuelle des entités commerciales est sans précédent dans l'histoire des Nations Unies. L'absence d'innovation au niveau de l'inclusion de la société civile au SMSI a été une déception pour de nombreux acteurs qui avaient placé de hautes attentes, le SMSI s'étant présenté comme tripartite.

Le concours de la société civile au SMSI remplit une fonction politique en lui conférant une légitimité étendue et les questionnements sur la volonté réelle de voir dépasser ce rôle d'apparence se sont multipliés auprès des membres de la société civile après prepcom 1.

La première rencontre du Comité préparatoire a ouvert la réflexion sur la participation de la société civile au Sommet. Manifestement, la place et l'attention qui seront accordées à la société civile sont plus faibles que souhaitées. Les intrants de la société civile, peu considérés par les délégations gouvernementales, n'ont qu'une place limitée dans le processus officiel. Le processus de décision manque également de transparence. Les ONG doivent composer avec une visibilité réduite à l'intérieur et à l'extérieur du Sommet, engendrée par la faiblesse de la couverture médiatique consacrée au SMSI. Le questionnement sur la pertinence de contribuer à renforcer la crédibilité d'une rencontre onusienne qui exclue *de facto* la société civile préoccupe les participants. Le règlement intérieur adopté lors du prepcom 1 écarte la société civile de tout pouvoir décisionnel et la subordonne à la division gouvernementale.¹⁶⁴

Le règlement intérieur stipule notamment que la société civile n'a pas droit de vote lors des délibérations et ne participe pas aux négociations; qu'en principe, les sous-comités ne sont ouverts à la participation qu'aux États membres des Nations Unies, qui demeurent libres de

¹⁶⁴ Voir en annexe les extraits du Rapport du Président du sous-comité sur le règlement intérieur.

déterminer s'ils en permettent l'ouverture à la société civile; que les ONG et les membres du secteur privé détiennent le même statut.

Les déceptions étaient donc nombreuses à la suite de l'adoption du règlement intérieur sur la participation.

*In the most optimistic interpretation, this agreement on rules and modalities for participation represents a variation on established practices, but little in the way of positive innovation.*¹⁶⁵

Le refus feutré du SMSI d'inclure les ONG au processus délibératif précédent le Sommet s'inscrit dans la culture onusienne. Bien qu'ayant récemment élargi la participation de la société civile aux rencontres internationales, les ONG sont pour ainsi dire exclues de manière institutionnalisée des mécanismes de décisions par les acteurs gouvernementaux ou onusiens. Le Sommet mondial sur la société de l'information démontre plutôt un certain conservatisme au niveau de la place à accorder à la société civile, contrastant ainsi avec les grands discours officiels d'inclusion.

La fermeture de sessions aux observateurs de la société civile, loin « d'être l'exception », semble constituer une pratique largement utilisée par les États. La rencontre informelle de Genève illustre le phénomène. Cette rencontre a été convoquée en septembre 2002 dans le but de faire avancer les travaux sur les thèmes du Sommet, laissés en suspens dans la foulée des longues discussions sur les procédures qui ont accaparé le débat lors du premier prepcom. Deux des trois jours de cette rencontre étaient réservés exclusivement aux délégations gouvernementales et fermées aux observateurs. Cela supposait donc que les ONG désirant participer à la rencontre devaient effectuer le voyage pour participer à une session d'une journée, ce qui a eu comme effet principal d'exclure de nombreux acteurs de la rencontre. Seules les ONG détenant les moyens financiers, ou étant d'une proximité géographique, ont été en mesure de participer au processus – et même là, pour faire une contribution minimale. Conjugué à la carence communicationnelle dont a fait preuve le SMSI dans l'envoi d'invitations aux membres de la société civile pour cette rencontre, il ressort que le Sommet fait preuve d'un sérieux manque de transparence.

¹⁶⁵ *Civil Society Plenary Statement on Rules of Procedure, Accreditation and Modalities for NGO Participation.* http://www.wsis.info/doc/Accreditation_and_Rules_Final.doc Parution le 5 juillet 2002.

La création de la plénière, des sous-comités, des groupes de travail et des caucus est un événement marquant de la participation de la société civile au SMSI. Les résultats de cette organisation, s'ils se sont fait un peu attendre dans un premier temps, sont rapidement devenus substantiels. CRIS a joué un rôle particulièrement important, dans un premier temps, dans la structuration de la société civile et dans la diffusion de son agenda. Une importante quantité d'énergie a été consacrée aux activités de réseautage lors de prepcom 1.

Le premier prepcom n'est pas parvenu à un accord sur les contenus et les thèmes qui seront abordés au Sommet. La société civile a craint de voir les discussions avancer lors des rencontres intersessions, où elle se trouve à la fois moins présente et moins organisée.

Le document *Thèmes proposés pour le Sommet et résultats possibles*,¹⁶⁶ produit par le Secrétariat exécutif au mois de mai 2002 et présenté lors de prepcom 1, a néanmoins lancé la discussion sur les thématiques qui seront abordés au SMSI. Certains éléments y sont intéressants bien que beaucoup de réserves aient été formulées. Les points portant sur le développement et l'élimination de la pauvreté, la démocratie et la bonne gouvernance et la protection des groupes vulnérables rejoignent les positions de la société civile.

Prepcom 1 : un bref résumé de la participation de la société civile à l'événement

Les membres de la société civile ont constaté, lors des inscriptions précédant le prepcom, que le Segment de la société civile avait lieu dans le sous-sol de l'UIT, physiquement distinct du Centre de conférence, limitant de ce fait les possibilités d'échanges informels.

1^{er} juillet

La première session du sous-comité 1 sur les procédures n'est ouverte qu'aux délégations gouvernementales. Sean O Siochru et Michel Egger, qui sont respectivement membres des délégations irlandaise et suisse, assistent à la session « qui a mal auguré. » Certains pays – le

¹⁶⁶ Secrétariat exécutif du SMSI. Thèmes proposés pour le Sommet et résultats possibles. Site Internet officiel du SMSI. http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/02/wsisp1/doc/S02-WSISPC1-DOC-0004!!MSW-F.doc (WSIS/PC-1/DOC/4-F) Juin 2003.

Pakistan, l’Iran, l’Égypte – manifestent un clair désir de voir la participation limitée aux seuls gouvernements.

2 juillet

Une rencontre avec l’ambassadeur français au SMSI permet aux membres de la société civile de tâter le pouls sur la réglementation encadrant la participation de la société civile qui sera adoptée. Sean O Siochru décrit le brouillon du règlement intérieur comme offrant « *a watered down version of the World Summit on Sustainable Development*¹⁶⁷ ».

3 juillet

Pierre Gagné rencontre Meryem Marzouki et Sean O Siochru. Le Directeur exécutif semble déterminé à assurer une pleine et effective participation à la société civile.

5 juillet

Yoshio Utsumi accepte de considérer et de répondre aux demandes des ONG concernant leur participation dans les structures de l’UIT. Les ONG ont également l’opportunité de participer à la rencontre du sous-comité gouvernemental sur le contenu et les thèmes. Les modalités concernant le droit de parole de la rencontre (toute déclaration verbale adressée étant considérée comme un intransigant officiel) manquent de transparence. On n’assigne qu’un seul orateur pour la société civile, les grilles horaires étant pleines. Les membres de la société civile n’ont pas été informés des mesures d’octroi de plages horaire pour faire une déclaration.

Sean O Siochru exprime et résume ses impressions sur prepcom 1 de cette manière:

*But in fact the real decisions had been taken. Minimal provision is being made to allow the participation of civil society; the doors are being opened wide to private sector individual firms; and the agenda will be left to the tender mercies of a (probably closed) meeting sometime in the Autumn.*¹⁶⁸

L’influence que peut avoir l’Union internationale des télécommunications en ce qui a trait à la participation des ONG au SMSI est évidente. L’UIT est connue pour demeurer fermée d’accès aux membres de la société civile. Elle s’oppose ainsi à l’UNESCO (organisation rivale pour l’organisation du Sommet) qui fait une place relativement large aux organisations non gouvernementales en son sein.

¹⁶⁷[WSIS] Liste privée. 17-02-2002

¹⁶⁸ Ibid.

L'industrie des télécommunications représente un marché commercial extrêmement important pour les différentes économies nationales. La considération économique du domaine de l'information et de la communication par les instances politiques contribue certainement à expliquer la tiédeur de ces derniers concernant l'intégration effective de la société civile dans les processus décisionnels conduisant au Sommet. Cette dernière privilégie plutôt le renforcement de l'investissement public et la socialisation des ressources.

Avec le recul, ce genre de résultats au niveau de la participation de la société civile au SMSI était à prévoir. L'échec du Sommet de Johannesburg, postérieur à *Prepcom 1*, illustre les difficultés que rencontreront pour encore plusieurs années les ONG désirant participer aux grandes rencontres mondiales. Le concept de souveraineté étatique est encore très ancré, et chèrement défendu, comme principal facteur de légitimité et de participation sur la scène internationale.

Prepcom2

Prepcom 2 a été le cadre de certaines avancées d'importance en ce qui a trait au concours de la société civile au Sommet et a apporté de nombreux nouveaux éléments au niveau de la participation et de l'agenda. Les contributions de la société civile ont été beaucoup plus substantielles qu'à la première rencontre du Comité préparatoire. Malgré les courts délais, le groupe de rédaction sur les contenus et les thèmes de la société civile a été en mesure de produire et de distribuer des documents importants lors de la rencontre. Les intrants effectués lors de *Prepcom 2* démontrent une capacité de formuler des positions de manière cohérente et structurée.

Malgré les critiques, le mode de fonctionnement que s'est donnée la société civile au SMSI a été en mesure de contribuer efficacement à son développement. Les pressions effectuées par cette dernière ont conduit à une clarification des délimitations entre le secteur privé et la société civile au niveau de l'accréditation.¹⁶⁹ Plusieurs entités privées se réclament toutefois toujours de la société civile (au Bureau notamment), entraînant de ce fait une certaine confusion et un affaiblissement de cette dernière.

¹⁶⁹ [WSIS-prep1] Liste privée. 26-02-2003

Le sous-comité 1 sur la participation de la société civile a accueilli avec satisfaction la création d'un Fond de facilitation pour les membres de la société civile participant à prepcom2. Pierre Gagné s'est également engagé à répondre de manière urgente à toute proposition ou guide de conduite qui lui serait soumis en vue d'améliorer la transparence des procédures de communications du Secrétariat. La création d'un Bureau de la société civile est perçue par plusieurs comme une avancée majeure. L'événement crée un précédent dans le système onusien et vise une intégration plus effective de la société civile. Le dialogue avec le Bureau gouvernemental devrait s'en trouver facilité, celui-ci étant maintenant ouvert à la participation de son homologue.

De manière générale, les travaux des sous-comités et des plénières ont été ouverts aux membres de la société civile, qui ont été en mesure d'y faire quelques déclarations orales. Les groupes de travail demeurent fermés. Un « groupe d'observateurs » se réunit en même temps qu'eux afin de discuter et de rédiger des mêmes enjeux que les groupes gouvernementaux.

Les acteurs regroupés sous la bannière des observateurs n'ont toutefois toujours pas de voix officielles dans la rédaction des textes du Sommet. Ces derniers rédigent, par groupes de travail, des intrants correspondants à ceux produits par les groupes de travail gouvernementaux. Dans l'ensemble, prepcom 2 a été plus ouvert et plus transparent que prepcom 1. La société civile y a d'ailleurs réalisé quelques gains importants. Le processus en ce qui concerne la participation, bien qu'innovant, demeure toutefois ancré dans la logique qui prévaut au SMSI et dans les sommets onusiens en général.

Victor Van Oeyen a formulé,¹⁷⁰ à juste titre, l'une des préoccupations majeures de la société civile au SMSI ; il y a danger que les revendications de cette dernière soient entendues mais non considérées.

¹⁷⁰ [CRIS Members] Liste privée. 22-07-2003

La réunion intersession

Les travaux n'étant toujours pas suffisamment avancés compte tenu du délai ultime de décembre 2003, il est décidé de tenir une rencontre dite « intersession » à Paris au mois de juillet. La réunion intersession, qui s'est déroulée au siège de l'UNESCO, du 15 au 18 juillet 2003, a été particulièrement frustrante en terme de contenu pour la société civile. Myriam Horngren, du Caucus sur les droits à la communication (et également coordonnatrice de la campagne CRIS), exprime ce sentiment :

The WSIS's latest articulation of communication rights is the narrowest ever imaginable, mostly as the Intersessional ended in Paris on Friday. All reference to Human rights have been taken out of the Draft Declaration and with it any reference to communication rights or the right to communicate.

Media are also completely absent, as well as traditional forms of communication. Earlier in the week all this was indeed in the draft. Now we all needed a much shortened document, but it seems that all the cutting back has been done at the expense of human rights, communication rights which include the media and the traditional forms of communication amongst other key issues.

The WSIS is now solely focusing on ITs (without the Cs) and on the digital divide as the only "new information society" issue worth its salt, with the usual framework of market liberalisation as the only remedy to solving Digital Divide (as if it was an illness of itself with no relation to human rights, economic and social issues).¹⁷¹

Elle partage ainsi l'opinion exprimée par Meryem Marzouki au nom de la société civile lors de la session plénière du 18 juillet, voyant comme « inquiétant » le manque d'ouverture des délégations gouvernementales :

Il serait trop long de détailler ici toutes nos inquiétudes face à la menace pesant sur chacun des droits qui constituent, dans le contexte du Sommet, le socle des droits de la communication. Les organisations de la société civile continueront de les exprimer et de proposer les formulations qui leur semblent adéquates, dans l'espoir de pouvoir enfin contribuer de façon effective aux travaux des représentants des États. [...] Nous disposons aujourd'hui, avec les techniques de l'information et de la communication, de moyens importants pour réaliser pleinement et effectivement cette vision et ce projet [de société]. Au lieu de nous y atteler avec enthousiasme, nous sommes contraints de vous dire que vous risquez d'abandonner cette vision, pour la remplacer par des considérations techniciennes et technicistes. Au lieu de contribuer à faire progresser tous les droits universellement reconnus, nous sommes contraints de vous alerter sur les risques de leur régression.¹⁷²

¹⁷¹ Myriam Horngren, sur la liste IS : Voices of the South; 22-07-2003;

http://www.dgroups.org/groups/IS/index.cfm?op=dsp_showmsg&listname=IS&msgid=78877&cat_id=2777

¹⁷² Meryem Marzouki. 18 juillet 2003. <http://www.iris.sgdg.org/actions/smsi/hr-wsis/dhsi-sc-180703.html>

Paulo Henrique Lima (*Rits*, Brésil) déplore¹⁷³ des reculs sur les droits à la communication, les questions de genre, la gouvernance démocratique de l'Internet, le domaine public, la diversité culturelle et les logiciels libres. Les intrants de la société civile n'auraient reçu que peu de considération selon lui. Les droits d'auteurs et de propriété intellectuelle ont occupé une large partie des débats, au détriment des enjeux jugés comme fondamentaux par la société civile.

Discutés en groupe de travail, les droits à la communication ont été reçus froidement par les États y participant. Les délégations ont effacé le terme de la Déclaration de principes, étant incapable de s'entendre sur une définition claire du concept.¹⁷⁴

Le Groupe de travail des ONG sur les stratégies relatives aux questions de genre a également dû se battre afin d'éviter la disparition des questions de genre du document en travail de la Déclaration de principes.

La société civile a été en mesure de présenter aux délégations gouvernementales son document relatif aux priorités de la société civile¹⁷⁵ lors de la réunion, fruit d'un large processus de consultation en ligne. L'organisation de la société civile et sa capacité à produire des documents unifiés augmentent en efficacité et en qualité au fur et à mesure qu'avance le processus préparatoire.

Prepcom 3

Dernière chance pour celle-ci d'avoir un impact sur les textes officiels, la troisième rencontre du Comité préparatoire était également un lieu de planification stratégique déterminant pour la société civile; après plus d'un an et demi de participation éreintante au processus, la société civile se devait de faire des choix cruciaux quant aux stratégies finales à adopter au SMSI I.

¹⁷³ <http://mailman.greennet.org.uk/public/lac/2003-July/000308.html>

¹⁷⁴ Plus d'informations : <http://www.worldsummit2003.org/>

¹⁷⁵ Disponible en ligne à cette adresse : http://www.worldsummit2003.de/download_en/WSIS-CS-CT-Paris-071203.rtf . Également placé en annexe.

Les choix pris par la société civile au cours de cette période découlent largement des relations qu'elle a entretenues avec la partie gouvernementale. Les difficultés de participation persistantes, les limitations d'accès aux plénières et aux groupes de travail intergouvernementaux, de même que le faible impact enregistré par les contributions de la société civile à la Déclaration des principes du Sommet ont poussé celle-ci à revoir sa stratégie conduisant au SMSI I.

Les problèmes ont en effet été nombreux lors de prepcom 3, s'orientant à la fois sur la participation et sur le contenu.

Le blocage dans les négociations autour des sections les plus controversées de la Déclaration des principes a poussé les délégués gouvernementaux à créer des groupes de travail sectoriels lors du prepcom 3. Ils ont pourtant tôt fait de limiter la participation de la société civile à ces groupes de travail. Les négociations ont par ailleurs été particulièrement difficiles, et le prepcom s'est vu obligé de suspendre ses travaux plutôt que d'ajourner à la fin des quinze jours prévus pour la discussion ; enfin, le prepcom 3 devait se réunir à trois reprises (15-26 septembre, 10-14 novembre, 5-6 et 9 décembre 2003) avant de parvenir à un consensus sur les textes à soumettre au Sommet. Les délégués ont dû travailler jusqu'à la dernière heure pour éviter que la phase I du SMSI ne soit un échec monumental.

Six groupes de travail ont été mis en place le 17 septembre 2003, dès le début du prepcom 3 ;

- Droit à communiquer (présidé par le Canada)
- Sécurité sur Internet (présidé par l'Italie pour l'Union européenne)
- Gouvernance d'Internet (présidé par le Kenya)
- Environnement propice (présidé par le Brésil)
- Identité culturelle (présidé par l'Inde)
- Médias et liberté d'expression (présidé par la Suisse)

La société civile a dû composer non seulement avec des plénières gouvernementales qui lui étaient fermées, mais également avec des modalités de participation aux groupes de travail pratiquement réduites au minimum. Quelques minutes lui étaient allouées aux débuts de chaque réunion des groupes de travail pour présenter ses positions sur les enjeux avant qu'il soit obligé de sortir pour l'essentiel de la réunion, tenue à huis clos; à la fin de chaque séance, les représentants de la société civile peuvent de nouveau entrer dans la salle pour y être informés des

avancées des négociations. Plusieurs acteurs de la société civile ont déploré le fait qu'ils s'adressaient principalement à des salles vides lors de leurs allocutions, les représentants des États n'étant pas présents pour cette période. Ce mode de fonctionnement a été adopté unanimement en plénière gouvernementale.

Les délégués gouvernementaux n'ont pas été plus généreux envers la société civile lors de la reprise du prepcom à la mi-novembre, celle-ci n'ayant eu accès aux salles de négociations que quelques heures avant de s'en faire exclure. Une situation, selon le site Internet de la Fondation Heinrich Böll consacré au SMSI, qui fait de l'approche multipartenaire, officiellement affichée par le Sommet, une *complète farce*.¹⁷⁶

Progressivement inscrite comme simple légitimatrice d'un processus non transparent sur lequel elle n'a que peu d'impact et qui produit des résultats qu'elle ne supporte pas, la société civile a remis en question sa participation au SMSI. La grogne était telle que le président des Comités préparatoire, Adama Samassékou, a crû nécessaire de s'adresser à la société civile afin de désamorcer la crise et d'éviter une rupture;

Je voulais vous dire qu'en lisant votre compte-rendu de la façon dont les choses se passent et votre analyse, aujourd'hui, je peux comprendre et je suis d'accord avec votre frustration. Et je le dis pas pour faire plaisir. Je le dis parce que je le crois profondément.

(...)

Alors, j'ai simplement un appel à vous faire dans ce cas là : ne gâchez pas le bénéfice de votre propre combat. Vous avez tenu depuis le début jusqu'ici à marquer votre présence auprès des autres partenaires dans une approche constructive. Ceux des partenaires qui en doutaient ont compris non seulement votre importance, mais aussi votre productivité. Specifically those who didn't attach importance;

On peut dialoguer entre acteurs.

Évidemment, dans toute communauté, il y a des gens qui ont une propension à créer le drame, qui ne peuvent se satisfaire que lorsqu'il y a des grandes difficultés. C'est ce qui les fait mouvoir. Malheureusement pour eux, je ne suis pas de ceux là. Et je souhaite que nous soyons nombreux à bâtir quelque chose de grand et de durable sans que la violence s'exprime. Sans crier au scandale, sans provoquer de situation de chantage.

¹⁷⁶ Site Internet de la Fondation Heinrich Böll consacré au SMSI. <http://www.worldsummit2003.de/en/nav/14.htm>

*Je voudrais là que je sois bien compris. C'est un appel que je lance pour que cette affaire ne prenne pas le pas sur ce que nous avons fait jusque là.*¹⁷⁷

Le discours du président des Comités préparatoires ne semble pas avoir convaincu les membres de la société civile participant au Sommet. Les analyses négatives de l'ensemble du processus se sont succédées; l'intégration au SMSI n'était désormais plus perçue comme une volonté d'ouverture mais comme une planification stratégique de la part des organisateurs du Sommet. Selon Arne Hintz :

During the third preparatory conference PrepCom3, it became increasingly obvious that the opportunities for civil society to participate in the summit process are by no means the result of a gracious gesture by the WSIS organisers. Rather, letting NGOs participate has served to integrate potentially critical voices. A repetition of scenes of street confrontation, as in Seattle, Genoa, or just recently during the G8 summit in Geneva itself, damaging as they would be to publicity efforts, had to be prevented. Thus the "multi-stakeholder approach" has represented a direct response both to the summit protests of the past years and to the lack of legitimacy of large government summits, which had been highlighted by those protests.

*At PrepCom3, even the most cautious points of criticism by the essentially excluded and thereby frustrated NGOs led to sensitive reactions by the WSIS secretariat, the governments, and PrepCom President Samassékou. Attempts to pacify and accommodate civil society were triggered, particularly, by plans for an alternative civil society declaration as that document would have the potential to destroy the carefully nurtured impression of broad civil society support to the official WSIS declaration.*¹⁷⁸

La société civile a ainsi discuté des limites des procédures formelles et de la nécessité d'éviter son instrumentalisation par les organisateurs du SMSI. Dans un communiqué de presse datant du 26 septembre 2003, la société civile stipule que « *si les gouvernements continuent à exclure nos principes, nous ne prêterons pas de légitimité aux documents officiels finaux du SMSI* ». ¹⁷⁹

Il s'agissait d'éviter que le SMSI soit erronément perçu comme un processus inclusif et multipartenaires, mais également de s'assurer que les critiques formulées par la société civile soient audibles et que celle-ci soit en mesure de montrer une vision plus progressiste et englobante que celle proposée par les délégations gouvernementales. Cette stratégie a emmené la société civile à annoncer son retrait partiel du processus officiel ainsi que sa nouvelle orientation au SMSI dans un document émis le 14 novembre 2003 :

¹⁷⁷ Verbatim de l'intervention de M. Adama Samassékou, Président du PrepCom, lors de la séance plénière des représentants de la Société civile le mardi 23 septembre 2003.

<http://www.globalcn.org/fr/article.ntd?id=1745&sort=1.10.5.3>

¹⁷⁸ Arne Hintz. *Civil Society legitimation is crucial for WSIS*. <http://www.worldsummit2003.de/en/nav/14.htm>

¹⁷⁹ Civil Society Press Release, 26 September 2003. <http://www.worldsummit2003.de/en/nav/14.htm>

Pour la première fois, la société civile a participé de la sorte au processus préparatoire d'un sommet. Nous nous sommes fortement engagés pour faire inclure des thèmes et contenus, que certains ne pensaient pas voir figurer dans les textes. Nous avons eu quelques succès, mais dans un grand nombre de domaines, nous n'avons pas été entendus, ou même écoutés.

Si les gouvernements veulent parvenir à un accord, ils peuvent le faire en 5 minutes. Nous avons l'impression que la volonté politique de parvenir à une vision commune manque.

C'est pourquoi nous avons décidé de cesser d'offrir des contributions au processus intergouvernemental. Nous ne voulons pas donner notre accord à des textes qui représentent le plus petit dénominateur commun entre les gouvernements - si celui-ci existe encore.

Nous avons mis en lumière les points essentiels, ou non négociables, aux yeux de la société civile et nous en présentons la dernière version aujourd'hui. Dans le processus actuel de compromis et de négociations, les gouvernements risquent cependant de faire l'impasse sur ces points fondamentaux.

Ce constat accentue notre conviction que tous les acteurs doivent être inclus dans le processus décisionnel. Là où les responsables politiques ne parviennent pas à un consensus, les voix de la société civile, des communautés de base et des citoyens peuvent et devraient faire une différence.

Nous n'avons pas besoin de la permission des gouvernements. Nous prenons nos propres responsabilités. Aujourd'hui quelqu'un doit assumer un « leadership ». Si les gouvernements ne le font pas, alors la société civile le fera.

Nous avons commencé à formuler notre propre vision. Celle-ci est l'aboutissement de deux années de développements politiques et de consultations démocratiques, aussi bien en ligne que hors ligne.

Nous présenterons notre vision au Sommet de Genève, en décembre 2003. Nous invitons toutes les parties, de tous les secteurs de la société, de se joindre à nous pour construire une discussion et un débat ouverts, dans un vrai processus multipartenaire.

Lors du prepcom 3, la position de la société civile s'est donc stabilisée. Après deux ans de participation dans les préparatifs au SMSI, elle fait un bilan lucide de l'influence qu'elle a eue sur le processus et de ce que cette participation lui a apporté. La société civile restera présente à l'intérieur des quatre murs du Sommet mais il n'accordera pas son support et sa légitimité aux documents officiels. Les gouvernements seuls devront prendre la responsabilité de la déclaration des principes et du plan d'action qu'ils auront produits... seuls. La société civile émet une critique radicale du processus tel qu'il est, et s'engage à rester vigilante face à la suite des travaux intergouvernementaux. Ceci étant dit, elle compte aussi se servir de l'espace politique du SMSI pour raffiner et promouvoir sa propre vision de la société de l'information – une société plurielle

et communicationnelle. Cette vision sera consacrée dans la déclaration que la plénière adoptera à l'unanimité à Genève le 8 décembre 2003.¹⁸⁰

2.6.3 Processus préparatoire du SMSI I: l'intégration de la société civile dans une rencontre onusienne ?

The very participation of the NGOs, restricted though it is, raises questions. To what extent is their involvement solicited merely to give the Summit legitimacy? Without the NGOs the emptiness of the windy sermonising might be all the more apparent. On the other hand, the absence of any real decision making intent at WSIS means that there is scarcely a process to 'launder'.¹⁸¹

Plusieurs éléments laissent à penser qu'il existe une réelle, quoique faible, volonté de la part des organisateurs du Sommet d'inclure les acteurs regroupés sous la bannière de la société civile. Les difficultés rencontrées, bien que de natures variables, ont beaucoup à voir avec la culture institutionnelle des Nations Unies. Les grands forums onusiens sont des institutions intergouvernementales (et non pas des plateformes multipartenaires) où les États demeurent dépositaires du pouvoir politique. Dans cette optique, le terrain accordé à la société civile a toujours été fortement limité ; le SMSI I représente un premier pas hésitant vers une reformulation de son intégration au processus onusien.

La présentation du Sommet mondial sur la société de l'information comme étant un sommet tripartite pose problème en elle-même. Le cœur même de la problématique réside dans les conceptions concurrentes du multipartisme lors des rencontres internationales. L'élargissement du processus de consultation aux acteurs non étatiques constitue en soi une intégration de ces derniers pour les États membres. La société civile, bien au contraire, perçoit le simple rôle de « consultant » comme aliénant. Il a pour effet de lier les mains des ONG et entraîne le morcellement et l'instrumentalisation des messages de la société civile par les pouvoirs publics.

Dans le contexte onusien, la bonne volonté du Secrétariat exécutif du SMSI ne peut qu'avoir un impact limité face à des États peu ou pas ouverts à un élargissement du rôle officiel des entités

¹⁸⁰ *Position de la Société Civile à la fin du Processus préparatoire pour le Sommet Mondial sur la Société de l'Information*, Genève, le 14 novembre 2003. Disponible en ligne à cette adresse :

http://www.worldsummit2003.de/download_en/CS-press-statement-14-11-03-final-french.rtf

¹⁸¹ Alan Toner. *Unzipping the World Summit on the Information Society*. 4 juillet 2003.

http://www.metamute.com/look/article.tpl?IdLanguage=1&IdPublication=1&NrIssue=26&NrSection=10&NrArticle=873&ST_max=0&search=search&SearchKeywords=wsis&SearchLevel=0.

n'émanant pas des pouvoirs publics. Bien qu'il s'agisse d'un appareil administratif plus que politique, le Secrétariat demeure avant tout chargé de veiller au bon développement des travaux en appliquant la volonté exprimée par les délégués gouvernementaux, notamment sur la question de la participation des acteurs non étatiques.

Par sa nature, le secteur privé ne tend pas à exiger de pouvoirs décisionnels lors de telles rencontres, bien qu'il se fasse très actif dans un lobbying visant l'accroissement de son influence. Le pouvoir des entreprises semble néanmoins s'être accru au cours des dernières décennies. La fin de la polarité Est-Ouest sur la scène internationale et les profondes mutations de l'économie politique globale ont transformé les relations entre le secteur privé et les pouvoirs publics. Le secteur privé constitue maintenant un « partenaire » fort considéré.

Il n'y a donc pas, à la base, d'accords préalables sur le caractère d'une rencontre multipartite tenue par les Nations Unies entre les différentes parties. Le manque de transparence et le déficit démocratique que l'on retrouve au SMSI sont largement tributaires de la culture onusienne vis-à-vis les organisations ne relevant pas des pouvoirs publics.

Les problèmes structurels que rencontre le SMSI sont également responsables des difficultés rencontrées par la société civile. Le sous-financement du Sommet nuit directement à la participation des ONG (et de manière particulièrement ressentie par les organisations du Sud) qui luttent pour financer leur participation à l'événement. La Division de la société civile ne possède pas les ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Le Secrétariat exécutif doit composer avec une société civile exigeant une plus grande place au SMSI et des institutions peu enclines à collaborer à la réalisation des objectifs politiques des acteurs non étatiques. Il en découle un double discours et un éparpillement des énergies.

Les difficultés de communication entre le Secrétariat exécutif et les ONG ont également contribué à instaurer un climat de méfiance entre la direction du SMSI et la société civile. La volonté d'instaurer un véritable dialogue des acteurs non étatiques est ainsi questionnée.

Malgré tout, une volonté d'inclure la société civile s'est faiblement faite sentir à travers différentes initiatives prises ou encouragées par le Secrétariat. Ce dernier a notamment révisé et modifié ses procédures de communication et a lancé un Fond de Facilitation de la société civile.

L'expérience du SMSI indique que les États ne démontrent pas d'ouverture significative face à une intégration plus complète de la société civile au niveau international. La négociation est une activité qui dépend des rapports de force; aussi n'est-il pas dans l'intérêt des représentants des pouvoirs publics de concéder du terrain à des organisations qui se démontrent fort critiques à leurs égards. En confinant la société civile dans un rôle d'observateur, il est vrai que les gouvernements s'offrent le double avantage de retirer une légitimité de leur participation tout en protégeant leur prérogative décisionnelle. À ce niveau donc, il est vrai que la société civile assure une certaine bonne figure au SMSI. C'est justement de ce rôle que tentent de s'extirper les organisations regroupées sous sa bannière.

En somme, l'attitude rencontrée par les acteurs non gouvernementaux dans le cadre du processus préparatoire du SMSI I ne découle pas tant d'une volonté de faire bonne figure en instaurant des améliorations circonscrites et peu significatives que d'une incapacité à agir de manière significative afin de résoudre les gouffres entre les demandes de la société civile et les offres du Sommet mondial sur la société de l'information.

3^{ème} partie : bilan et analyse des résultats de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information

La clôture de la première phase du SMSI le 12 décembre 2003 a marqué la fin d'un long processus ayant débuté cinq ans auparavant lors de la conférence plénipotentiaire de l'UIT. D'énormes efforts ont été investis dans l'entreprise. Les différentes parties prenantes au Sommet – société civile, secteur privé, agences onusiennes et États – ont tous mené bataille afin d'influencer les résultats en fonction de leurs visions et intérêts respectifs. Le bilan que l'on peut en tirer est donc complexe et dépend largement de la perspective dans laquelle s'insère l'analyste.

Sans être exhaustive, la présente section cherchera à présenter un triple bilan du Sommet mondial sur la société de l'information sous l'angle d'une analyse des résultats du Sommet. Il s'agira dans un premier temps de focaliser sur les résultats officiels : la conclusion des négociations, les thématiques retenues et celles qui ont été reléguées à Tunis. Le SMSI I sera ensuite considéré sous l'optique de la société civile; une analyse critique de sa participation au processus, des résultats qu'elle y a obtenus et de ses réalisations autonomes sera présentée. Une réflexion plus générale sur le Sommet, conceptualisé comme une arène où les modèles dominants en matière de gouvernance internationale et de communication sont confrontés, complètera enfin le texte.

3.1 Le Sommet mondial sur la société de l'information; bilan des résultats officiels

*Nous sommes fermement convaincus qu'ensemble, nous entrons dans une nouvelle ère à l'immense potentiel, celle de la société de l'information et de la communication élargie entre les hommes. Dans cette société naissante, l'information et le savoir peuvent être produits, échangés, partagés et communiqués au moyen de tous les réseaux de la planète. Si nous prenons les mesures nécessaires, tous les habitants de la planète pourront bientôt ériger ensemble une nouvelle société de l'information basée sur le savoir partagé et fondée sur une solidarité mondiale et sur une meilleure compréhension mutuelle entre les peuples et les nations. Nous ne doutons pas que ces mesures ouvriront la voie à l'édification d'une véritable société du savoir.*¹⁸²

¹⁸² Déclaration de principes du SMSI I. http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsis/doc/S03-WSIS-DOC-0004!MSW-F.doc

Avec plus de 11 000 participants officiellement inscrits, le SMSI I s'est inséré dans la tradition des grandes rencontres globales des Nations Unies. L'événement a coûté plus de 11.8 millions de francs suisses et les États y ont contribué pour environ quatre millions¹⁸³ (3,4 millions de dollars US), ce qui en fait un Sommet onéreux. Le centre Palexpo de Genève a été mobilisé plusieurs semaines à l'avance en prévision du Sommet.

Le Sommet mondial sur la société de l'information est le premier sommet global consacré aux enjeux de la gouvernance et aux politiques de la communication. L'affirmation progressive d'une révolution numérique – considérée par les organisateurs du Sommet comme une troisième révolution industrielle¹⁸⁴ - et de ses impacts sociaux, politiques, économiques et culturels, ont été considérés suffisamment importants pour convaincre l'Union internationale des télécommunications de se lancer dans l'organisation de cet événement à grande échelle.

Malgré tout, le Sommet mondial sur la société de l'information n'a que peu retenu l'attention des grands médias, qui n'y ont pas trouvé les thèmes porteurs médiatiquement des rencontres onusiennes précédentes (Sommet de la terre, Johannesburg 2002; Quatrième conférence mondiale sur la femme, Beijing 1995; Sommet des droits de l'homme, Vienne 1993). Il a été particulièrement difficile de clarifier les thématiques et enjeux du SMSI auprès des médias et des populations. Les organisateurs ont dû travailler d'arrache-pied afin de présenter le Sommet sous un angle moins techniciste et le positionner dans un contexte de développement social et humain. La corrélation entre la pauvreté, l'exclusion sociale et économique, les droits de l'homme et les technologies de l'information et de la communication (TIC) n'a pas été suffisamment et clairement établie. En définitive, le SMSI I est passé relativement inaperçu auprès des populations. Il n'a pas été en mesure de capturer l'agenda des préoccupations de l'opinion publique.

Privé des habituelles manifestations à grandes échelles ayant cours lors des grands événements internationaux, le SMSI I est demeuré un « sommet silencieux ». D'aucuns affirment maintenant

¹⁸³ Site officiel du SMSI I. <http://www.itu.int/wsis/funding/contributors1.html>

¹⁸⁴ *We are indeed in the midst of a revolution, perhaps the greatest that humanity has ever experienced.* Site officiel du SMSI I. Référence disparue en février 2004.

que l'inclusion de la société civile visait principalement à éviter sa présence dans les rues de Genève.

Au niveau politique également, le Sommet n'a pas été considéré de manière très considérable. Celui-ci n'a attiré en définitive qu'une quarantaine de chefs d'États, pour la plupart africains ou arabes, les politiciens occidentaux de haut niveau n'ayant pas jugé important de s'y déplacer. Ayant peu à y gagner, leurs pays jouissant d'un haut niveau de connectivité, ils ont semble-t-il cédé leur place aux représentants des pays en voie de développement, qui ont d'urgents besoins en matière de développement de réseaux de télécommunications.

Les six mois ayant précédés le SMSI ont été éprouvants pour les négociateurs envoyés aux rencontres des Comités préparatoires. Les négociations sont demeurées difficiles jusqu'à la veille même du Sommet, au point que certains éléments particulièrement controversés aient été renvoyés à la seconde phase prévue à Tunis en 2005. *La Tribune de Genève* n'accordait d'ailleurs à la suite de la troisième rencontre du Comité préparatoire, que peu d'espoirs de voir le Sommet réussir :

Qui ose encore parier sur un succès du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui doit se tenir en décembre ? Au terme des deux « dernières » semaines de négociations avant la grande conférence, les principaux responsables n'ont pu que constater hier les divergences.¹⁸⁵

Le Temps adoptait une analyse similaire moins d'un mois avant la tenue du Sommet :

Depuis deux ans et demi, ces belles ambitions butent sur plusieurs écueils: celui de l'agenda international marqué par les impératifs sécuritaires; celui du choc des blocs économiques entre le Nord et certaines puissances du Sud, et celui, enfin, de la crispation de plusieurs Etats sur leurs prérogatives. Ceux-là mêmes qui ont tout à craindre des nouvelles technologies de la communication.

Derrières les divergences actuelles (financement, droits de l'homme et «gouvernance» d'Internet), les Etats posent de fait la question de leur solidarité réciproque, celle d'un minimum commun de standards humains et celle, enfin, de leur souveraineté. Bref, celle de leur légitimité.¹⁸⁶

¹⁸⁵ La Tribune de Genève, 28-09-2003. http://www.geneva2003.org/wsis/index_c02_1_06.htm

¹⁸⁶ Le Temps, 15-11-2003. <http://www.letemps.ch/dossiers/dossiersarticle.asp?ID=123568>

De manière plus spécifique, quatre sujets sont demeurés particulièrement problématiques lors des négociations :

- Les droits de l'homme et la liberté d'expression
- Les droits de propriété intellectuelle
- Le financement de la société de l'information
- La gouvernance de l'Internet

Certains États se sont particulièrement trouvés au centre de controverses. Hostiles à la participation de la société civile, des pays comme le Pakistan, l'Iran, la Russie et la Chine ont maintenu des positions difficilement acceptables pour leurs homologues. La Chine se refusait notamment l'inclusion des standards des droits de l'homme et toute référence aux médias. Soutenue par plusieurs pays, notamment avec le concert du Pakistan et de la Russie, la Chine a défendu une position contraire « à la libre circulation de l'information » au profit d'une régulation soumise à « la législation nationale », refusant ainsi de subordonner son action au droit international. Les groupes de défense de la liberté d'expression ont particulièrement déploré ce point qui concède, en définitive, des prérogatives aux États en matière de définition des conditions de pluralité et d'indépendance des médias.¹⁸⁷ La Russie a maintenu une position militarisant la sécurisation de l'information jusqu'à la reprise de prepcom 3, où elle s'est ralliée au terme américain moins agressant de « sécurité de l'information ».

Longtemps mis en suspens, les droits de l'homme ont finalement été intégrés dans les documents officiels après avoir presque disparus au cours d'une certaine période du processus préparatoire. La réaffirmation et la consolidation de l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, stipulant que

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit

¹⁸⁷ Il s'agit « d'encourager l'élaboration de législations nationales garantissant l'indépendance et le pluralisme des médias ». Voir le point C9 b du Plan d'action du SMSI I. http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsis/doc/S03-WSIS-DOC-0005!!MSW-F.doc

sont apparues problématiques jusqu'au derniers mois précédant la tenue du Sommet. Ce n'est qu'après un long et fastidieux effort de lobbying que les organisations de défense ce droits de l'homme ont été en mesure de pousser un soupir de soulagement.

Le régime actuel des droits de propriété intellectuelle a fait l'objet d'un débat significatif entre certains pays en voie de développement et les pays occidentaux. Le Brésil s'est opposé aux pays du Nord sur la formulation du régime de protection des droits de propriété intellectuelle à privilégier. Un conflit similaire concernant la formulation des paragraphes liés aux logiciels libres et propriétaires a également perduré.

L'initiative du président sénégalais Abdoulaye Wade sur le financement de la société de l'information n'a pas fait l'unanimité auprès des représentants des États. La proposition de M. Wade de créer un *Fond de solidarité numérique* « sans douleur », basé sur des contributions volontaires et une sorte de « taxe » sur les produits des TIC, bien qu'ayant largement réuni les pays en développement et la société civile, n'a pas plu aux États occidentaux. Les Etats-Unis, l'Union européenne, le Canada et le Japon se sont tous déclarés contre l'idée, ces derniers préférant s'en tenir aux mécanismes de financement existants. Un compromis édulcoré en a découlé; les États désirant y participer pourront le faire sur une base volontaire, les autres ayant jusqu'à la fin de 2004 pour signifier s'ils en feront partie ou non. Le président sénégalais ne repart toutefois pas les mains vides, jouissant du soutien des villes – Lyon et Genève ont contribué à la mesure de 600 000 euros - et de nombreuses organisations non gouvernementales. La problématique du financement est alors repoussée vers Tunis.

Il n'existe dès lors aucun mécanisme clair de financement des résolutions adoptées dans la Déclaration de principes et le Plan d'action officiels. Cela constitue clairement un important échec du Sommet et un manque flagrant de volonté politique de la part des chefs d'États de prendre les mesures nécessaires à la transposition réelle des principes adoptés au Sommet. Le président des Comités préparatoires Adama Samassékou ayant déclaré lui-même précédemment que « *le financement d'actions concrètes sera le premier critère de succès du Sommet* », ¹⁸⁸ ce

¹⁸⁸ *Sommet de l'information, la mésentente s'installe*. La Tribune de Genève, 28-09-2003.
http://www.geneva2003.org/wsis/index_c02_1_06.htm

revers n'en est que plus significatifs sur les attentes réelles que l'on peut avoir face à la réalisation du mandat que s'est donné le SMSI.

Le régime actuel de gouvernance de l'Internet a également été remise en question par des pays en développement, qui contestent la mainmise américaine sur l'institution et le statut quo prévalant. Cet épineux sujet a également été repoussé jusqu'à Tunis, laissant ainsi le temps aux représentants des États d'effectuer des rapprochements sur la question. Le Sommet demande à Kofi Annan de

créer un groupe de travail sur la gouvernance de l'Internet, dans le cadre d'un processus ouvert et inclusif faisant intervenir les organisations intergouvernementales et internationales ainsi que les forums concernés, pour, d'ici à 2005, étudier la gouvernance de l'Internet et formuler des propositions concernant les mesures à prendre.¹⁸⁹

Si l'on considère que les deux enjeux considérés par les États comme étant les plus fondamentaux – la gouvernance de l'Internet et le financement de la société de l'information – ont été reportés à Tunis, il devient évident que le SMSI I a accompli peu de choses en terme de propositions concrètes. Les États eux-mêmes ne peuvent avoir que des sentiments mitigés face au Sommet de Genève. Mais pour eux, le SMSI garde néanmoins le mérite d'avoir dégagé un langage commun pour aborder cette nouvelle « société de l'information » et une définition commune des enjeux qu'elle sous-entend.

La Déclaration de principes érige 11 thématiques en principes devant définir la société de l'information;

- *Le rôle des gouvernements et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement*
- *Infrastructure de l'information et de la communication, fondement essentiel d'une société de l'information inclusive*
- *Accès à l'information et au savoir*
- *Renforcement des capacités*
- *Etablir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC*
- *Créer un environnement propice*
- *Des applications TIC en toutes circonstances*
- *Diversité et identité culturelles, diversité linguistique et contenu local*

¹⁸⁹ Plan d'action du SMSI I, C6 Créer un environnement propice, http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsis/doc/S03-WSIS-DOC-0005!!MSW-F.doc

- Médias
- Dimensions éthiques de la société de l'information
- Coopération internationale et régionale

Grandement affaibli par l'absence de mesures de financement concrètes, le Plan d'action soutient néanmoins les actions suivantes afin de concrétiser la vision illustrée dans la Déclaration de principes :

- connecter les villages à des moyens TIC et créer des points d'accès communautaire;
- connecter les universités, les collèges, les établissements d'enseignement secondaire et les écoles primaires à des moyens TIC;
- connecter les centres scientifiques et les centres de recherche à des moyens TIC;
- connecter les bibliothèques publiques, les centres culturels, les musées, les bureaux de poste et les archives à des moyens TIC;
- connecter les centres de santé et les hôpitaux à des moyens TIC;
- connecter toutes les administrations publiques, locales et centrales, et les doter d'un site Web et d'une adresse e-mail;
- adapter tous les programmes des écoles primaires et secondaires afin de relever les défis de la société de l'information, compte tenu des conditions propres à chaque pays;
- donner accès à toute la population mondiale aux services de télévision et de radiodiffusion;
- encourager l'élaboration de contenus et réunir les conditions techniques propres à faciliter la présence et l'utilisation de toutes les langues du monde sur l'Internet;
- faire en sorte que plus de la moitié des habitants de la planète aient accès aux TIC à leur portée.

Au-delà des principes et un plan stratégique, les documents officiels produits au SMSI I reflètent certaines conceptions du monde en conceptualisant des enjeux et en proposant des procédures d'intervention. Ils dressent ainsi un cadre dans lequel l'on retrouve un modèle dominant de pensée légitimant certaines actions et abordant certaines thématiques. Plusieurs auteurs en contestent les biais.

Marita Moll et Leslie Regan Shade ont apporté une critique fort pertinente des résultats du SMSI I dans une publication disponible en ligne intitulée *Vision impossible ? The World Summit on the Information Society*¹⁹⁰

¹⁹⁰ *Vision impossible? The World Summit on the Information Society*
<http://www.globalcn.org/en/article.n?id=1983&sort=1.10>

Where does this plan lead?

Given the devolution of power from UN agencies, some have questioned whether any meaningful discussion can be held at WSIS. The Draft Principles and Agenda for Action are extraordinarily ICT focused thus “resuscitating a ruse reminiscent of the heights of the ‘dot com’ folly: addition of prefix ‘e-’ to any given area of human activity to cast it as an ‘ICT issue’ (e-administration, e-learning and so on)”. This technocratic discourse, although not unusual given its predominance in other policy discussions on ICTs for development, lends itself to top-down decision making rather than collaborative processes. And, the focus on the digital divide supports industry imperatives that market forces are the only way to provide technological resources. This emphasis obscures important issues related to the social infrastructure, such as increasing educational resources in support of literacy, and even to providing viable physical resources in communities.

Absent from the WSIS discourse are debates about whether or not ICTs are appropriate tools for development, a contemporary debate that has been rehashed with the activities surrounding the DOT Force (Digital Opportunities Task Force), the G8 initiative to “ameliorate the digital divide” in developing countries. As with the DOT Force, official WSIS discourse is relatively uncritical; as in previous debates on strengthening communication systems for developing countries, current discussions are concerned with the “how and when to ‘connect’ communities in the South instead of with the why, who, under what conditions, and with what implications”. And, similar to the DOT Force pronouncements, WSIS reveals its allegiance to the modernization paradigm, wherein technology is equated with development.

Steve Buckley, président de l’AMARC, reprend cette critique de l’utopie technocentriste que l’on érige en modèle dominant au SMSI;

It should be obvious to anyone living outside a fictional Internet utopia that the poor people need clean water more than they need fast connectivity even though access to good information can help make water clean.

Others have argued compellingly that giving universal access to the Internet will cost a lot and accomplish little. Bill Gates, speaking in October 2000 at a Seattle conference on the “digital dividend”, famously argued that investment in health and literacy is more important for poor people than providing access to PCs and the Internet.

Charles Kenny, an economist with the World Bank, has estimated that the worldwide subsidy needed for everyone living on 1\$ a day to get one hour of access a week might reach \$75 billion - considerably more than the global total aid flows each year.¹⁹¹

La résorption de la fracture numérique semble peu probable dans un monde où 88 milliards supplémentaires de dollars américains par année seraient nécessaires pour atteindre les objectifs tracés par le Sommet du millénaire.¹⁹²

¹⁹¹ Steve Buckley, *Community media and the information society*, 2003.

<http://www.ifex.org/en/content/view/full/55412/>

¹⁹² “OECD countries spent a miserly 0.23% of GDP on aid in 1998, compared to 0.37% in 1980 and 0.48% in 1965. There was a drop of \$4 billion in aid to the poorest 48 countries between 1998 and 1992.” Jens Martin, “Ergebnisse

Le Sommet mondial sur la société de l'information ne se donne donc pas les moyens de ses ambitions; il ne se démarque pas des grandes rencontres globales onusiennes (Sommet du millénaire en 2000, Sommet de la terre en 2002) n'ayant produit, après de longs, coûteux et fastidieux efforts, que des textes demeurant pour l'essentiel peu ou pas appliqués.

La seconde phase du SMSI, devant prendre place du 16 au 18 novembre 2005 en Tunisie, sera l'occasion pour les divers acteurs en présence de constater les progrès effectués depuis Genève. Il est fort probable que le Sommet de Tunis constate, à la manière dont le Sommet de Johannesburg l'a fait pour le Sommet de Rio, de l'absence effective de mesures prises sur le terrain pour aborder de manière satisfaisante les enjeux traités par le Sommet mondial sur la société de l'information.

3.2 La société civile au SMSI

La participation aux travaux du SMSI représente un énorme effort pour les organisations de la société civile, tant en termes de ressources humaines que de ressources financières, et nombreuses sont celles qui n'ont pu participer, notamment celles des pays les moins avancés. Malgré ces difficultés, nous avons produit de nombreuses contributions aux travaux de cette réunion, nous sommes venus avec des propositions concrètes et diverses.¹⁹³

Premier sommet onusien où la société civile a été invitée comme acteur officiel, plusieurs ont d'abord vu dans le SMSI une fabuleuse opportunité de participer à la gouvernance internationale et d'en faire évoluer les règles. Ceux-ci ont rapidement déchanté, prepcom 1 ayant clairement signifié aux ONG et autres membres de la société civile que leurs places aux tables de négociations n'étaient pas acquises.

La douche froide de la première rencontre du Comité préparatoire n'a pas empêché la société civile de s'organiser en des structures cohérentes et fonctionnelles qui ont grandement contribué à assurer sa crédibilité auprès des autres acteurs. Des avancées concrètes ont été réalisées dès

und Perspektiven globaler Entwicklungszusammenarbeit nach der Monterrey-Konferenz", June 2002. <http://www2.weed-online.org/ffd/index.htm>

¹⁹³ Meryem Marzouki, Caucus des droits de l'homme au nom de la Plénière de la société civile, 18 juillet 2003. <http://www.iris.sgdg.org/actions/smsi/hr-wsis/dhsi-sc-180703.html>

prepcom 2; elles sont principalement de deux ordres. La création d'un Bureau de la société civile demeure certes une victoire politique importante. Pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, des infrastructures sont créées afin d'accueillir la société civile, institutionnalisant du même coup sa participation au Sommet et créant un précédent pour les prochaines rencontres à venir. Ensuite, et non moins important, la société civile a su garder un haut niveau de cohésion tout au long du processus préparatoire et a mis en commun les ressources de ses membres dans la production de documents consensuels forts et de qualité. Culminant dans la production et la diffusion de la déclaration "*Shaping Information Societies for Human Needs*" lors du SMSI I, la coopération entre les acteurs est demeurée un facteur clef de la réussite de la société civile à se donner une respectabilité au Sommet.

La société civile a malgré tout dû bagarrer ferme pour maintenir un niveau de participation minimalement acceptable. Les rencontres des Comités préparatoires sont demeurées fermées ou ouvertes selon la volonté unilatérale des représentants étatiques et l'impact réel des nombreuses contributions de la société civile est demeuré faible. Une analyse effectuée en septembre 2003 par un groupe de bénévoles de la société civile démontre que 60 % des propositions de la société civile jusqu'en cette date avaient été complètement rejetées, que 15 % étaient « plus ou moins pris en compte » et que 25 % ont apparu dans la version la plus récente des documents.¹⁹⁴

À l'approche du Sommet, Bruce Girard et Sean O Siochru en ont dressé un bilan fort mitigé à l'égard de la participation. Les promesses d'inclusion, clamées haut et fort par les organisateurs de l'événement, n'ont pour la plupart pas été tenues.

Ainsi, alors que les promesses d'un nouveau type de sommet étaient indubitablement sincères, la réalité n'est pas au rendez-vous. La majorité des espoirs exprimés aux réunions de Paris n'ont pas été satisfaits.

On enregistre peu, sinon rien, en matière de nouvelles modalités de participation de la société civile, et les modalités existantes n'ont pas été améliorées. L'avenir est, au mieux, incertain.

Aucun protocole n'a été publié pour définir et établir la transparence du processus global du SMSI, du Bureau aux procédures d'accréditation.

La société civile n'a pas obtenu d'être représentée au Bureau [intergouvernemental], bien que la création d'un Bureau de la société civile puisse encore favoriser d'utiles interactions.

¹⁹⁴ Does input lead to impact? <http://www.worldsummit2003.de/en/web/467.htm>

Il n'existe pas de processus concerté pour stimuler une participation active de la société civile au sommet au-delà du minimum établi par la DSC, laquelle ne dispose que de moyens modestes. Les idées telles que celle des " animateurs " de la société civile n'ont pas été poursuivies, faute de moyens.

*L'octroi de moyens à la société civile est également resté sporadique et arbitraire. Il reste encore à créer les fonds qui lui soient réservés. A cet égard, la situation pourrait s'améliorer avec l'approche du sommet.*¹⁹⁵

La société civile a tenté d'influencer les résultats des négociations en utilisant à la fois une action officielle et institutionnalisée et un lobbying informel. De manière plus formelle, la société civile est intervenue au travers de ses déclarations officiellement distribuées, par son implication aux tables rondes, ainsi que par la présentation de courtes déclarations dans les séances plénières ou des sous-comités. Les meilleurs résultats obtenus par la société civile proviennent toutefois d'une participation plus informelle, orientée autour d'un lobbying auprès des groupes de travail interétatiques. Mis sur pied lors de la réunion intersession de Paris (juillet 2003), ces groupes réussissaient à réconcilier quelques pays aux vues différentes et tentaient de définir des positions consensuelles pour les présenter ensuite à la plénière gouvernementale. Malgré l'exclusion formelle de la société civile des délibérations de ces groupes de travail, plusieurs acteurs ont réussi à influencer les négociations en alimentant les délégués d'arguments fondés sur les expertises qu'ils possédaient. Ces démarches ont, somme toute, donné des résultats intéressants.

Pour être efficace, la société civile se devait donc, selon Sean O Siochru, de développer à la fois des interactions et des activités de réseautage.¹⁹⁶ Les interactions internes, nécessaires au développement de positions et l'établissement de consensus, étaient ainsi suivies à l'externe par l'établissement de réseaux auprès des délégations jugées « amicales » au SMSI. La société civile a ainsi été en mesure d'influencer les négociations officielles dans des domaines ciblés.

La désignation des orateurs lors des plénières officielles est également demeuré un sujet délicat, ceux-ci devant refléter de manière objective les membres et les opinions des forces de la société civile. Des négociations parfois ardues ont eu lieu afin de parvenir à des consensus sur les

¹⁹⁵ Bruce Girard et Sean O Siochru. *La société civile enlisée dans le système*, <http://www.unige.ch/iued/wsis/DEVDOT/00300.HTM>

¹⁹⁶ Sean O Siochru, *Will the Real WSIS Please Stand-up? The Historic Encounter of the 'Information Society' and the 'Communication Society'*, 2004. http://files.planetgrey.org/cris/gazette_paper_final_sean.rtf

personnalités les plus à même de remplir ces fonctions. La frustration des membres de la société civile n'en a été que plus grande lorsque le Secrétariat a décidé unilatéralement de ne pas retenir la liste des orateurs qui lui a été soumise par cette dernière à la veille du SMSI I.

Selon Sally Burch, coordonnatrice du Groupe de travail sur le Contenu et les thèmes :

Although the self-organizing mechanisms of Civil Society provided a list of speakers that was balanced in terms of questions such as geography, gender, topic and prior involvement, that list was largely ignored by the WSIS secretariat.

So when Civil Society was informed Dec 1st, 2003 by the secretariat who was to speak in its name during the summit, it had to realize that most of the names on that list were unbeknownst to them and even included one mayor of a city, who was apparently to speak in the name of Civil Society.¹⁹⁷

L'incident est resté un irritant majeur pour la société civile, qui n'a pas manqué de la considérer dans son évaluation du Sommet;

We had selected our speakers in a fairly transparent and democratic manner before the summit. Then somebody in the ITU just took the list and arbitrarily picked and dropped people. We neither know who took this decision, nor why. But it denied civil society its right to choose who speaks on its behalf and brings its points across. This was especially clear in the opening ceremony. The selected speaker from the World Blind Union was nice, but had not participated actively in overall civil society discussions and therefore did not make our points. She even had been under pressure from the ITU secretariat to include specific sentences in her speech. Oh, and by the way: This was even against the rules of procedure.¹⁹⁸

Le Sommet a également fait les frais des efforts de blanchir la candidature tunisienne comme hôte de la phase deux du SMSI. Des ressortissants tunisiens accrédités comme des membres de la société civile ont envahi les lieux de discussions où l'on abordait les problématiques liées aux violations des droits de l'homme en Tunisie et plusieurs milliers d'exemplaires du quotidien indépendant *Terra Viva*, fort critique envers la Tunisie, ont disparu entre leurs mains.

Il est également frappant de constater que la société civile ait (de nouveau) éprouvé des difficultés à avoir accès à des salles nécessaires à ses rencontres au cours de l'événement majeur lui-même.

¹⁹⁷ Sally Burch, *Global media governance: Reflections from the WSIS experience*, <http://www.wacc.org.uk/modules.php?name=News&file=article&sid=1485>

¹⁹⁸ *How was the Summit? A helpful list in case your friends (or any reporters) ask you*, <http://www.worldsummit2003.de/en/nav/14.htm>

Parallèlement aux activités officielles, les participants de la société civile ont organisé plusieurs événements d'importance à Genève, parmi lesquels l'on retrouve notamment *The World Forum on Communication Rights*, *The Community Media Forum*, *Media Liberties in the Information Society*. Plusieurs activités et conférences du *World Electronic Media Forum*¹⁹⁹ et de la plateforme *ICT for Development*²⁰⁰ ont également attiré leur attention et leur intérêt.

Lancé sur un mode davantage alternatif, l'événement *WSIS ? WE SEIZE !* s'est déroulé à l'extérieur du complexe Palexpo, étant ainsi distinctement séparé (tant philosophiquement que géographiquement) des activités liés au Sommet. Les organisateurs de *WE SEIZE !* rejettent les prémisses sociales, politiques et économiques sur lesquelles se fondent les discussions et débats ayant cours au SMSI et proposent de revoir la communication et les fondements même de nos sociétés.

Over the past twelve months, activists and artists from different backgrounds ranging from noborder to indymedia networks, community media activists to grassroots campaigners, have been examining ways to engage the World Summit on the Information Society. This heterogeneous grouping, whose formation began at the European Social Forum in November 2002, operates under the ad hoc banner of 'Geneva03' and comprises people and initiatives with radically different approaches to the WSIS and the issues it raises. Some, for example, will take part in the official process while others won't; some focus on intellectual property while others focus on the struggle for freedom of movement and freedom of communication. All are united by a common understanding that alternative visions and approaches require a strong presence in Geneva during the WSIS.

(...)

It is not our interest to create an 'information-society' which is compatible with the current global system of capitalist society. We want to give answers to the variety of challenging questions raised by the term of 'information-society' that lay beyond the horizon of possible answers that could be given by any parts of the official WSIS process.

The groups involved in the preparations of the activities outlined below consider that many of the issues addressed (or failing to be addressed) by the WSIS process are of significant importance to the movement's common social struggles and day-to day activities, though many may not yet be recognized as such.

The first WSIS summit in Geneva presents a timely opportunity to put these issues on the agenda. We have seen how the struggles around access to essential medicines, genetics and free software have transformed patent law from being a shadowy back-road of the law to a matter of public attention. The current litigation and repression strategy conducted by the music industry

¹⁹⁹ <http://www.wemfmedia.org/>

²⁰⁰ <http://www.ict-4d.org/Marketplace/en/default.htm?languageId=en>

*against p2p users provides a window of opportunity to accomplish something analogous in the field of copyright law.*²⁰¹

Ces derniers ont dû faire face à la fermeture par la police de l'une de leurs principales activités, le *Polimedia Lab*, une salle de création et d'innovation multimédia, qui a été par la suite relocalisée. La plénière de la société civile a dénoncé cette répression policière comme acte de censure dans un communiqué diffusé le 12 décembre 2003 ;

12.Dec.03 - The Civil Society Plenary, meeting in its final session during the first phase of the UN World Summit on the Information Society (WSIS) taking place from December 10-12 2003 in Geneva, unanimously condemns the undemocratic actions of the Swiss authorities and the Summit organizers in suppressing dissenting and alternative voices.

Over the past three days:

- *The Polimedia Lab organized by Geneva '03 Collective (<http://www.geneva03.net>), meant to be an open space for participatory communication, was shut down by riot police on Tuesday the 9th of December.*

- *Printed documents critical of the WSIS and of the media and IT corporate monopolies were confiscated and prevented from being circulated inside the Palexpo, the official venue of the WSIS on 10th December 2003.*

- *A peaceful demonstration of 50 local and international people at the Gare Cornavin, Geneva, on 12 December 2003, protesting the WSIS and the corporate control of information and supporting community media, was surrounded by about 40 civil police and several vans filled with riot police, and prevented from continuing. Demonstrators were detained, searched, identified and those refusing to be identified were taken to the police station.*

These events continue the pattern of political repression that has been a constant feature of public life in Geneva since the G-8 Meeting in early 2003.

*We strongly condemn these violations of the right to assemble and freedom of expression that have cast a shadow of hypocrisy over the Summit.*²⁰²

De manière générale, et malgré les embûches rencontrées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Sommet, la société civile a maintenu un haut niveau de présence ainsi qu'une implication structurée et cohérente ayant conduit à la fois à sa crédibilisation et à la transposition de certaines de ses idées dans les textes officiels.

²⁰¹ WSIS? WE SEIZE! <http://www.geneva03.org/news/index.php>

²⁰² http://www.geneva03.org/display/item_fresh.php?id=29&lang=en

Évaluation du contenu officiel et des réalisations de la société civile

De concert à leur engagement au processus participatif, les acteurs de la société civile ont maintenu, tout au long du processus préparatoire, une forte position critique envers les contenus discutés de manière officielle par les représentants étatiques. Le manque de considération des intrants de ses membres, de même que l'élaboration de positions contraires à celle qu'elle défend, ont d'ailleurs conduit la société civile à retirer son appui aux textes officiels et à se lancer dans le processus d'une déclaration qui se veut à la fois alternative et concurrente à la Déclaration de principes produite au SMSI.

Sally Burch a synthétisé son évaluation du SMSI dans un article paru dans la revue *Media Development* du World Association for Christian Communication à la suite du Sommet²⁰³ :

Most CSOs (Civil society organizations) concur, nonetheless, that overall the official Declaration and Action Plan express tepid commitments and show feeble political will of governments to address the fundamental issues. In particular, there was no decision concerning funding for telecommunications development in developing countries, and no agreement on broadening participation in Internet governance mechanisms, both of which have been remitted to task forces and postponed to the Tunis phase of the Summit.

(...)

It took over a year for governments to agree to mention even the Universal Declaration of Human Rights (UDHR) as a basis for the Information Society. The full quote of Article 19, on freedom of expression, was also hotly debated, and only accepted by some countries when accompanied by a qualifying clause that could open the door to national exceptions.

The reference to 'the right to communicate', included in initial drafts of the Declaration, was subsequently eliminated from the official documents, as there was no consensus on its interpretation. For some, it implies universal access to telecommunications (and as such, interestingly, was supported by both ITU Secretary-General Yoshiu Utsumi and by Kofi Annan, UN Secretary-General). For others, such as the CRIS Campaign, it embraces the full range of existing rights associated with communication, but also implies the need to consecrate new rights, that are becoming necessary in the present communications context.

But some actors oppose the term because of its association with the battles around NWICO in UNESCO in the 1980s, and consider the existing framework of Article 19 of the Universal Declaration of Human Rights to be sufficient, though not adequately enforced. It is significant, all the same, that the debate on communication rights has been renewed in the WSIS context and that there is increasing recognition that the existing framework of rights needs to be

²⁰³ Sally Burch, *Global media governance: Reflections from the WSIS experience*, 26 février 2004, <http://www.wacc.org.uk/modules.php?name=News&file=article&sid=1485>

reinforced and broadened. The World Forum on Communication Rights, organized by CRIS and others during the Summit in December, was one space where this debate has continued.

(...)

Some small advances were achieved by civil society at the WSIS in relation to a number of such issues, although many of them might be more accurately described as 'damage control', that is, avoiding inclusion of the most unacceptable language, which even so could not always be averted.

On Internet governance, although governments could reach no agreement, they at least accepted to revise the status quo, in which the US government and corporations practically control the situation through the non-profit organization, ICANN.

Concerning the public domain, a civil society priority, the WSIS Declaration recognizes that 'A rich public domain is an essential element for the growth of the Information Society... Information in the public domain should be easily accessible to support the Information Society, and protected from misappropriation'.

The language on intellectual property rights was toned down from the original versions that expressed satisfaction with the present regime; and in relation to free software, another civil society priority, the Declaration at least recognizes the relevance of promoting awareness of 'different software models, including proprietary, open-source and free software, in order to increase competition, access by users, diversity of choice, and to enable all users to develop solutions which best meet their requirements'.

Some other issues on which civil society proposals are partially reflected in the official documents include the development and protection of cultural and linguistic diversity; open access information; capacity building, education and research; gender; and the needs of people with disabilities.

One of the issues that provoked concern, on the other hand, is the reference to 'information security', and particularly to the need to 'prevent the use of information resources and technologies for criminal and terrorist purposes', which could give rise to all kinds of abuses affecting non-criminal nor terrorist activities (the word 'prevent' is particularly questioned since it implies previous censorship or denial of access). Protection of privacy is recognized but without adequate commitments.

In summary, most actors in the WSIS process will be able to find language in the final documents that they can use as support for their agendas, and to leverage support from governments and international institutions. But many other issues are absent or inadequately dealt with and overall there is little coherence. The Civil Society Declaration is a much more coherent document that - while there is room for further development and refinement of the proposals - will be a reference point, not only for the next phase of the WSIS but also for many organizations concerned with these issues in other spheres.

Plusieurs participants et observateurs soutiennent des positions complémentaires à celle de Sally Burch. Certains, comme le président du Free Software Foundation Europe, Georg C. F. Greve, jugent les documents officiels comme étant déficients mais évoluant dans la bonne direction :

One can say that the governmental documents fall short of the essential benchmarks of Civil Society in all considered aspects. But one can also say that they have in most cases made progress and moved in the right direction.²⁰⁴

D'autres en font un bilan plus sévère. Le portail en ligne Choike déplore dans les textes officiels une vision pro-marché et techniciste peu axé sur un développement égalitaire de la société de l'information;

Although part of the content promoted by civil society was included in the official documents - for example, references to the defense of human rights - a detailed analysis of the text reveals a vision of technology promoted by commercial interests, in contrast to the conception held by the majority of civil society actors of technology as a tool for egalitarian development. Powerful pressure groups, such as the corporate media, left their mark on the documents, which locate other more democratizing forms of communication, such as community-based media, on the margins of the information society.

Nor have the documents approved in Geneva resolved the conflictive issues pertaining to "intellectual property rights". (...) Some governments, in particular the United States, have strongly opposed the inclusion in the WSIS process of consideration of aspects relating to trade in goods and services, alleging that the natural forum for discussing these issues is the World Trade Organization (WTO) or the WIPO.²⁰⁵

Sean O Siochru, porte-parole de CRIS, propose quant à lui une analyse critique des accomplissements qui auraient été réalisés au SMSI. En de nombreux points, cette grande messe onusienne n'aurait réussi qu'à consacrer le statut quo, en refusant d'aborder des enjeux fondamentaux et ne proposant que de timides et insuffisantes mesures d'action concrètes. Mais davantage que l'expression d'une déception au niveau des résultats tangibles à attendre de l'événement, la société civile s'inscrit dans un autre paradigme et articule de nouveaux concepts sur la vie en société et la communication entre les êtres humains. Il ne s'agit pas de bâtir une *société de l'information* plus équitable, il s'agit de travailler au développement d'une *société de la communication*, de revoir les structures de pouvoirs et de domination s'exprimant dans les informations et les médias, et de développer un savoir commun et universel.

Many believe, and are not surprised, that the WSIS achieved little in formal terms. This is not the place to go into detail, but after months and years of debate, most of it bogged down in sterile procedural issues, only two substantive questions were opened and admitted onto a decision-making agenda: a mechanism to fund 'digital solidarity' and the reorganisation of Internet governance. Both, after a process of being watered down, were pushed forward to the Tunis stage of the Summit. Much of the debate and effort, for instance around human rights

²⁰⁴ Georg C. F. Greve, FSF Europe. <http://fsfeurope.org/projects/wsis/debriefing-geneva.html>

²⁰⁵ Portail Choike, http://www.choike.org/nuevo_eng/about/index.html

issues and the erosion of civil rights in electronic space, was devoted simply to ensuring that the outcome did not represent a step backwards, and there are still concerns there. Even where there was reasonable hope for progress within the Information Society debate - the case of Free/Libre and Open Source Software - progress was blocked by powerful interests. Certainly many key areas, from the 'communications society' perspective, were largely ignored or the status quo at most affirmed. Among them were copyright and patents, digital rights management, the erosion of the public domain, community and independent media, and trends in media commercialisation and concentration. Where there was endorsement of useful (though unoriginal) actions, which are peppered throughout the Action Plan, no mechanism for national or regional level implementation was agreed through which a greater impetus might in practice be generated for implementation. There is talk of "international performance evaluation and benchmarking", and an "ICT Development Index", and various reporting mechanisms, but nothing to ensure there is something new to report on; no concrete agreement on or, more important, resources for active follow-up instruments and institutions to ensure some of these laudable aims are moved forward.

However, our concern is less with the outcome for the 'information society' agenda than with the 'communication society' and the consequences of their intersection at the WSIS.

As noted, civil society ultimately decided to withdraw from (though not to oppose) the official WSIS process, in the special PrepCom 3A convened in mid November 2003, less than a month before the Summit itself. The reasons given are instructive, as they illustrate not just a difference regarding how to treat the items included in the WSIS agenda, but a desire for a wider agenda. (...)

These essential benchmarks, delineating the main differences between the civil society and the intergovernmental position, included the important areas of difference within the 'information society' agenda, arguing that in human rights, poverty reduction, sustainable development and social justice should be more securely built in. But they also included all the key 'communications society' issues such as the role of "communications media and information technologies" in promoting diversity of culture and language, and of "editorially independent public service media organisations"; and the need to encourage "pluralism and diversity of media ownership... to avoid excessive media concentration". "Copyrights or patents", it noted, "are granted only for the benefit of society, most notably to encourage creativity and innovation." All of these were hugely watered down in the official WSIS agenda, or off the agenda altogether.

The idea that the desire of civil society to promote the wider communications agenda was a major factor in its withdrawal is confirmed by the Civil Society Declaration, launched at the WSIS Summit itself. Like the "Benchmarks" document, this Declaration not only goes further in the narrow 'information society' agenda, it very substantially widens that agenda into communications and knowledge issues. First, its use of language was markedly different: it does not refer to the "information society" but to "information and communication societies". The plural form is used to indicate that there are many possible such societies, not just one; and the term "communication" is there to ensure that the wider agenda is to the fore, encompassing media more broadly, issues around knowledge ownership and public domain, cultural diversity, concentration and commercialisation of media - indeed almost all the issues that were debated so hotly two decades before in UNESCO. (...)

The body of the document proceeds to put flesh onto these, with some far-reaching ideas that extend to every aspect of communication and knowledge in our society. It calls for action to promote "community control" of media and ICTs; for the setting up of a Community Media Fund and access to spectrum; for laws to avoid "excessive media concentration". (...)

Thus the Civil Society Declaration marks at least the beginnings of a more comprehensive approach to media, communication and knowledge issues, breaking through the ideological walls

of the increasingly sterile 'information society' debate. Of course, it is still limited and flawed. It would benefit greatly from more intensive consideration of the issues, and it is weak on specific proposals. But the breadth of its scope and its intentions cannot be denied. Throughout, it refuses to accept the straightjacket imposed by the WSIS and insists on looking at the big picture, and the interrelations between the various dynamics and factors that influence "information and communication society".

It is also important not to underestimate, in itself, the depth and significance of civil society networking and its outcomes and implications. A huge diversity of views and approaches were thrown together. Internet specialists were debating with human rights activists; FLOSS software developers were engaging with scientific copyright specialists and law professors; mainstream media editors were meeting community media activists. It was the first time that such an assortment gathered together under one roof. The regional diversity was also striking. Although there was dissatisfaction that insufficient resources were available to ensure fully balanced representation, many were exposed for the first time to disparate regional views and divergences in a common domain of interest. The strong incentive to reach agreement fuelled the debating process, sometimes leading to the questioning of deeply held positions and to deeper insight and understanding.

Thus many believe that the main achievement of the WSIS is not the official Declaration and Action Plan; or even the fact that the Summit did not collapse under the weight of indifference and constraints. Rather it is that civil society succeeded for the first time in coming together around media, communication and knowledge issues, broadly defined, and to interact intensely; it reached a general agreement on a wide strategies agenda; and it documented it in consensus form. Civil society insisted, against the prevailing official winds, to develop and maintain a broad agenda, one that lines up the many facets of information, knowledge, media and communication together under a single strategic context, and came to agreement on some important priorities.²⁰⁶

Le Caucus des droits de l'homme de la société civile exprime quant à lui un soulagement face à la Déclaration de principes adoptée à Genève. Les droits de l'homme sont demeurés une préoccupation au SMSI malgré les difficultés rencontrées ; les importants reculs craints par la société civile n'ont donc pas eu lieu. Ce sentiment d'apaisement ne cache pas moins certaines déceptions notables concernant les propositions adoptées à Genève.²⁰⁷

Indépendamment des résultats officiels du Sommet, les plus grands accomplissements de la société civile demeurent l'atteinte d'un haut niveau de coordination entre les entités qui la composent, le développement de réseaux, d'expertise et de projets en commun, l'échange d'idées et de méthodes particulières ainsi que l'articulation d'un discours alternatif jouissant de la publicité d'une rencontre onusienne de haut niveau.

²⁰⁶ Sean O Siochru. Will the Real WSIS Please Stand-Up? 15 avril 2004.

http://files.planetgrey.org/cris/gazette_paper_final_sean.rtf

²⁰⁷ Caucus des droits de l'homme, 12 décembre 2003,

<http://www.ichrdd.ca/english/commdoc/prelease/WSISdec12.html>

La déclaration de la société civile votée à l'unanimité lors de la séance plénière du 8 décembre est donc plus qu'un texte politique énonçant des principes; elle est également la concrétisation d'un long processus pouvant conduire à de profonds changements dans la perception des répertoires d'action que les acteurs non étatiques peuvent utiliser lors de tels événements. Il s'agit d'une réussite qui conforte la société civile dans les nouveaux rôles s'offrant à elle du fait des importantes modifications ayant présentement cours dans la gouvernance internationale.

3.3 Le SMSI comme intersection de modèles liés à la gouvernance et à la communication

Le Sommet mondial sur la société de l'information peut être perçu comme un lieu où se rencontrent de manière croisée différentes tendances ayant des impacts structurant pour la gouvernance internationale et la communication. Les grands modèles décisionnels internationaux, de même que les systèmes normatifs, les ensembles de procédures et des modes de participation seraient en processus de reformulation. Le SMSI est maintenant abordé par plusieurs observateurs comme une arène où se manifestent les transformations affectant la gouvernance internationale. Il s'agirait, en quelque sorte, d'un laboratoire où les premiers balbutiements d'une nouvelle forme de gouvernance seraient testés. Certains éléments d'importance soutiennent cette thèse – la première historique onusienne qu'est la composition d'un Secrétariat exécutif multipartenaires, l'intégration poussée de la société civile et du secteur privé au processus officiel, la création d'un Bureau de la société civile, la crédibilité acquise par la société civile grâce à la qualité de son action autonome – encourageant ainsi l'émergence d'un second niveau de réflexion sur le SMSI. Cette réflexion ne porte plus sur les enjeux soulevés au Sommet, qui sont l'objet principal du présent document, mais sur le SMSI lui-même comme l'expression de nouvelles tendances dans la gouvernance internationale. Le Sommet est ainsi considéré comme un lieu de distribution de pouvoir incarnant des mouvements émergents.

Qui plus est, le Sommet mondial sur la société de l'information voit la rencontre de grilles d'analyses divergentes concernant la communication internationale; des paradigmes concurrents s'y affrontent pour la définition de la « société de l'information » et des dimensions qu'elle suppose. La lutte politique ayant eu cours à Genève en était donc une, notamment, conceptuelle et discursive. Le SMSI reformule des positions ayant déjà été débattues dans des grands forums

internationaux; il réarticule et actualise notamment plusieurs points du débat sur le Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui a eu cours un bon quart de siècle auparavant.

Premier grand sommet onusien consacrant la société civile « comme un acteur à part entière », le Sommet mondial sur la société de l'information incarne une tendance lourde dans la gouvernance internationale. Celle-ci, disent plusieurs auteurs, est en mutation; les structures de distribution de pouvoir changent, et la société civile est appelée à jouer un rôle grandissant dans la définition d'un nouvel espace public supranational. Le point suivant aborde ce phénomène et présente quelques analyses sur le sujet.

Le SMSI et la gouvernance internationale

La gouvernance est un concept polysémique prenant des formes plus ou moins large selon l'utilisation que l'on veut en faire. Il n'y a pas de consensus conceptuel sur la notion de gouvernance – et ce document n'est sûrement pas le lieu d'enclencher la réflexion qui s'impose sur cette question! Ceci étant dit, les grandes institutions internationales en définissent elles-mêmes la notion de gouvernance. La Banque mondiale définit la gouvernance d'une manière traditionnelle;

*Governance is the manner in which power is exercised in the management of a country's economic and social resources for development.*²⁰⁸

La Banque mondiale arrête ainsi trois aspects fondamentaux de la gouvernance : (1) la forme du régime politique; (2) le processus par lequel l'autorité est exercé dans la gestion des ressources sociales et économiques pour le développement d'un pays ; (3) la capacité du gouvernement de désigner, formuler et implanter des politiques et de décharger des fonctions.²⁰⁹

Le processus ainsi décrit demeure *vertical* et *hiérarchique*. La gouvernance y demeure une affaire *largement exclusive de l'appareil gouvernemental*; la définition ne fait pas de place *aux*

²⁰⁸ Banque mondiale, 1992. http://www1.worldbank.org/nars/ucmp/UCMP/session1-2_understanding.htm#city1

²⁰⁹ Banque mondiale, 1994

interactions, ni aux *modes* dans laquelle elle s'exerce ainsi qu'aux *interrelations* entre les structures et les différents niveaux d'application et néglige les différents *acteurs* auxquels elle fait appel. Il ne s'agit donc pas d'une définition satisfaisante capable d'exprimer de manière englobante la réalité à laquelle elle se réfère.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) propose une définition de la gouvernance sensiblement différente :

*Governance—the exercise of political, economic and administrative authority in the management of a country's affairs at all levels. Governance is a neutral concept comprising the complex mechanisms, processes, relationships and institutions through which citizens and groups articulate their interests, exercise their rights and obligations and mediate their differences.*²¹⁰

Beaucoup plus dynamique, cette définition considère à la fois le *processus politique, économique et administratif*. Elle prend en compte la *pluralité* des acteurs prenant part au *processus* de la gouvernance et du caractère *complexe* des *mécanismes multiniveaux interactifs* dans lesquels ils évoluent. On y considère les *relations, processus et institutions* auxquels elle fait appel. Les acteurs sont invités à *articuler leurs intérêts*, à exercer leurs *droits et obligations* et à entrer en *médiation* dans leurs différences.

Le choix de ces deux définitions concurrentes n'est pas fortuit; il exprime le passage d'une vision traditionnelle et hiérarchique de la gouvernance globale à un processus d'intégration dynamique s'élargissant à des nouveaux acteurs et prenant place à différents niveaux.

Plusieurs auteurs voient dans le Sommet mondial sur la société de l'information la manifestation de profonds changements dans le régime de gouvernance globale.

Reprenant Baylis et Smith (1997) et Nye et Donahue (2000), les professeures Claudia Padovani et Arjuna Tuzzi de l'Université de Padova soutiennent cette thèse;

²¹⁰Voir glossaire du PNUD. <http://magnet.undp.org/Docs/!UN98-21.PDF/!GOVERNANCE/!GSHDENG.LIS/Glossary.pdf>

*We assume that new forms of politics are possibly emerging, with new actors being more and more recognized as legitimate on the global scene; international intergovernmental organizations, private entities and civil society organizations.*²¹¹

Prenant pour prémisses que le SMSI « est un processus qui apporte des aperçus sur les développements de la gouvernance globale », les auteures soutiennent qu'il faut maintenant établir des « *modalités alternatives à l'allocation autoritaire des ressources du fait que la nature changeante des politiques requière (et implique) maintenant de nouveaux modes de prise de décision et de participation politique* ».

*The public space is undergoing profound changes, as the multiplication of international NGOs (Brown et.al. 2000) as well as the emergence of so-called "no-global" movements and trans-national "protest politics" demonstrate (Tarro 1999; Della Porta, Kriesi 1998). Such changes are not exclusively but deeply grounded in the adoption and diffusion of new information technologies and in the role played by communication and information sharing in civil society trans-national activities (Keck & Sicking 1999). The public space is becoming truly trans-national and its 'citizens' are now asking for institutional mechanisms and normative guarantees that allow them to participate meaningfully in developing not just norms and visions, but also concrete structures of effective global governance (Nye, Donahue 200). The more political issues are global in scope and are aggregated at the global level with the contribution of trans-national actors, the more responses must be found and policies elaborated through negotiation mechanisms capable of offering representation and voice to the different interests at stake.*²¹²

Rosenau (1999) synthétise les changements majeurs affectant le système international en quatre éléments;

- *the shifting in the location of authority towards supra and extra-national fora*
- *the emergence of a trans-national civil society*
- *the re-orientation of intellectual, political and economic elites*
- *the emergence of a globally oriented epistemic elite*

Pour Padovani et Tuzzi, cette grille permet d'observer le SMSI sous l'angle de la gouvernance globale;

(1) We can think of the Summit as a 'shift in the location of authority' both for the fact that there is a recognized need to face challenges posed by and to societal transformation at the highest political level and for the fact that a number of supra-national political instances (IGOs, programmes, agents) involved in the attempt to regulate such changes converge in this process; (2) we see the 'emerging transnational civil society' mastering its capacity to become part of a high level political process building on former experiences, not only acting as an observer or submitting contributions, but also influencing in different ways the development of the process and suggesting ways for a better involvement of non-governmental actors; (3) we can see the

²¹¹ Claudia Padovani et Arjuna Tuzzi. *Changing modes of participation and communication in an international political environment. Looking at the World Summit on the Information Society*. 2003.

<http://www.ssrc.org/programs/itic/publications/civsocandgov/Padovani.pdf>

²¹² Ibid.

WSIS as an opportunity for the 'intellectual, political, and economics elites' to debate respective orientations relating to the transformation of information economies and knowledge societies; (4) finally we witness a gathering around such process, precisely of members of that epistemic elite defined by Roseau as the 'technicians, experts in knowledge', trying to bring their perspectives and contribution of a 'common vision of the Information Society'.²¹³

L'inclusion d'acteurs non traditionnels au SMSI, prévue et organisée par les instigateurs de l'événement dès le lancement des procédures préparatoires, est ainsi une illustration des changements ayant cours dans la sphère de la politique internationale.

Pour Padovani et Tuzzi, le concept de gouvernance ne peut donc plus s'appliquer exclusivement au mode intergouvernemental; nous assistons à l'émergence d'un espace public global en formation, celui-ci appelant de nouveaux acteurs et de nouveaux modes de gestion.

Il s'agit d'une analyse largement partagée par Marc Raboy, professeur au Département de communication de l'Université de Montréal. Membre de la campagne CRIS, il a été activement impliqué dans le processus conduisant au SMSI à la fois comme chercheur et membre d'une organisation de la société civile.

Regardless how one looks at it, the World Summit on the Information Society undeniably opens a new phase in global communication governance and governance generally. (...) The global governance environment in communication (as is much everything else) is based on the interaction and interdependence of a wide array of actors and policy venues. Needless to say, power is not equally distributed among actors, and some sites of decision-making are more important than others. National governments still wield tremendous leverage both on the territories they govern and as the only legally authorized participants in international deliberations. Here again, the disparities are enormous but in all cases, national sovereignty is no longer absolute. Multilateral bodies, transnational corporations, and international treaties powerfully constrain the role of every nation state. Global governance is increasingly referred to as a multi-stakeholder process. The WSIS experience has transformed this framework most notably by sanctifying the place of global civil society as an organized force in this process.²¹⁴

Raboy rappelle toutefois qu'il importe de ne pas idéaliser hâtivement la participation de la société civile au Sommet. Il s'agit, après tout, d'une première expérience devant être comprise et analysée. Elle apporte toutefois un éclairage sur des tendances émergentes et dresse la voie aux événements à venir.

²¹³ Ibid.

²¹⁴ Marc Raboy. *The World Summit on the Information Society and its Legacy for Global Governance*. Gazette: The International Journal for Communication Studies, vol. 66, nos. 3 -4, (June-July 2004).
http://www.er.uqam.ca/nobel/gricis/gpb/pdf_ecrits/Raboy2.pdf

There can be no question that the creation of an autonomous, open and inclusive structure, the WSIS Civil Society plenary, and its production of the Civil Society Declaration - despite their shortcomings - provide a model for the blending of issues and process which should inspire all those who are thinking about possibilities for a new global politics, not only in communication but in global affairs.²¹⁵

Première pierre de l'édifice, le Sommet de Genève a donné le ton. La seconde phase qui s'ouvre avec Tunis sera certainement une arène où la société civile, à la lumière des réflexions engendrées par le SMSI I sur la gouvernance globale, tentera de maximiser ses gains en fonction d'enjeux dépassant le cadre du Sommet lui-même. Le Sommet mondial sur la société de l'information est un premier laboratoire sur la gouvernance mondiale ; les acteurs qui seront présents à Tunis en seront certainement conscients et inscriront leurs stratégies dans cette perspective. La société civile, qui a envers et contre tout tiré son épingle du jeu à Genève, y aura de grandes attentes. Le SMSI II sera la rencontre qui assoira les acquis et dressera les normes pour les années à venir.

Un Sommet, deux univers ; la rencontre de deux conceptions de la communication internationale au SMSI

Le Sommet mondial sur la société de l'information est intéressant notamment parce qu'il se retrouve à l'intersection de deux visions opposées de la communication qui s'y affrontent en faisant revivre des débats ayant eu cours trente ans auparavant. Sortis du cadre polarisant de la Guerre froide, les débats entourant le rapport MacBride et le *Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication* (NOMIC) reprennent au SMSI une certaine vigueur.

Le NOMIC, qui a entraîné l'UNESCO dans la tournante pendant dix ans, soit de la moitié des années 1970 jusqu'à la seconde moitié des années 1980, avait jusqu'à récemment été relégué à l'arrière-plan des débats aux Nations Unies.

Originellement porté par le Mouvement des non-alignés, la création d'un Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication a été fermement revendiquée par les pays en développement, devenus majoritaires aux Nations Unies à la suite des vagues de décolonisations

²¹⁵ Ibid.

des années 1960. Ceux-ci se sont à l'époque levés contre ce qu'ils considéraient être une colonisation économique et culturelle de la part des grandes industries médiatiques occidentales ; or, en contestant leur dépendance face aux médias et aux agences de presse étrangères, ils ont en réalité ouvert la porte à une contestation globale de la communication internationale.

En déconstruisant les prémisses soutenant l'organisation de l'information internationale, les pays en développement ont directement contesté le paradigme dominant de la communication globale. Le sociologue tunisien Ridha Najar, a synthétisé²¹⁶ avec brio en 1977 la philosophie et les principaux points que l'on retrouve derrière le NOMIC ;

L'année 1976 aura été, sans conteste, l'année de l'information. Conférences, colloques, rencontres se sont succédés pour entamer un véritable débat mondial, autour de l'information, débat dont la problématique a été largement exposée lors de la 19e Conférence générale de l'UNESCO tenue en novembre dernier à Nairobi (Kenya).

Les pays du tiers monde revendiquent aujourd'hui à un « nouvel ordre mondial de l'information ».

Quel sens doit-on donner à cette expression ? Quel est l'enjeu du débat, enjeu énorme qui soulève des problèmes à la fois culturels (de civilisation et d'humanisme universel), économiques et politiques ?

Comment les pays du tiers monde pourront-ils, dans une urgente première étape, assurer une meilleure communication entre eux, contribuant ainsi à limiter l'ampleur de "l'information à sens unique" qui, pendant des lustres, les a réduits au rôle de " consommateurs ", sans pour autant remettre en cause le principe même de la liberté de l'information et de l'échange, fécondant parce qu'équilibré, entre les nations?

Comment, enfin, réaliser par étapes ce fameux " équilibre dans l'échange de l'information " en vue d'instaurer une meilleure communication entre les peuples et, par là-même, une meilleure compréhension, et une paix mondiale souvent compromise par de vastes malentendus historiques et culturels ?

Le préambule de la résolution présentée par la Tunisie, mandatée en cela par les Pays non-alignés, à la 19e Conférence générale de l'UNESCO de Nairobi, attribue à l'UNESCO un rôle susceptible de " contribuer à libérer les pays en développement de l'état de dépendance, hérité de contingences historiques spécifiques, dans lequel se trouvent encore leurs systèmes de communications et d'informations ".

De même que l'on a parlé de "décolonisation politique et économique ", l'on parle aujourd'hui de "décolonisation de l'information", désormais inséparable de l'instauration d'un nouvel humanisme universel bâti sur le dialogue et le respect mutuel.

Les pays en développement continuent, en effet, à " consommer " une information mondiale conçue en général par les pays développés et qui tend à maintenir d'une part, l'homme du tiers

²¹⁶ Ridha Najar, *Pour un nouvel ordre mondial de l'information*, Le Courrier de l'UNESCO, décembre 2001 sur un article datant d'avril 1977. http://www.unesco.org/courier/2001_12/fr/medias.htm

monde dans un certain état d'aliénation et, d'autre part, l'homme occidental dans une dangereuse ignorance des réalités de ces pays, tout en le confortant dans la béate assurance de sa "supériorité" industrielle, technologique, culturelle et... donc de sa civilisation.

Devant la polarisation des débats et les risques d'un blocage majeur, l'UNESCO a lancé en 1977 la création d'une Commission internationale d'étude des problèmes de la communication, appelé communément Commission MacBride du nom de son président, le juriste irlandais Sean MacBride²¹⁷. Celle-ci a présenté son rapport²¹⁸ à l'Assemblée générale de l'UNESCO en 1980, soutenant ainsi dans un ensemble cohérent, justifié et argumenté les revendications des pays en développement et l'avènement d'un Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication.

Le reste appartient à l'histoire ; les nations occidentales, soutenues par leurs grands lobbies médiatiques et industriels, refusèrent le Rapport, affirmant publiquement qu'il contenait les germes de l'autoritarisme étatique ; les Etats-Unis quittèrent l'UNESCO en 1984, suivis l'année suivante par la Grande-Bretagne et Singapour.

Ayant semé le désarroi, le NOMIC s'est progressivement effacé au profit d'une conception occidentale et capitaliste de l'ordre médiatique internationale. L'explosion de la globalisation, des dérèglementations et la montée progressive du néolibéralisme ont soutenu une vision utopique et marchande de la communication et de l'information, postulant que les TIC intégreront les nations dans une grande société de l'information, génératrice de richesse et de biens pour tous, distribuant ses bienfaits au travers de tous les secteurs des sociétés.

Cette idéologie est largement intégrée à l'Union internationale des télécommunications. Celle-ci, tout en refusant tout accès à la société civile dans ses instances officielles, construit ses politiques au travers de « partenariats public-privé » et soutient l'accréditation individuelle de firmes et d'entreprises (pour autant qu'elles aient les moyens d'assumer les frais de cotisation), leur donnant ainsi droit de vote lors des réunions de l'organisation (ce droit ne s'applique toutefois pas aux questions statutaires et conventionnelles de l'organisation).

²¹⁷ Prix Nobel de la paix en 1974, Prix Lénine de la paix en 1977.

²¹⁸ *Voix multiples, un seul monde*; rapport de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication. Paris : La Documentation française ; Paris : UNESCO , 1980

Plusieurs acteurs de la société civile ont donc déploré la prévalence de l'UIT sur l'UNESCO dans l'organisation du SMSI, redoutant l'influence que pourrait y avoir cette institution. Ces craintes se sont révélées justifiées dans une large partie. Le développement des infrastructures a prévalu sur les questions de cultures, d'éducation, de pauvreté, de savoir et de connaissances. Le Sommet lui-même a contrevenu au règlement du Conseil économique et social en accréditant individuellement les corporations commerciales ; une première dans l'histoire des Nations Unies. La société civile a dû travailler d'arrache-pied pour faire inclure au SMSI des questions telles que le droit d'auteur, la concentration des médias, et l'exclusion culturelle (sujets généralement dévolus à l'UNESCO) ; au tout au plus, celui-ci a statué pour le statut quo.

Envers et malgré tout, des thématiques laissées en suspens par la désintégration du débat sur le NOMIC ont pourtant ressurgi dans un événement international de haut niveau au travers des positions défendues par la société civile. Refusant la terminologie officielle et les biais qu'elle sous-entend, la société civile, en produisant sa déclaration "*Shaping Information Societies for Human Needs*" adresse des enjeux et fait revivre une conception de l'information et de la communication que l'on croyait enterrée.

First, its [la déclaration] use of language was markedly different: it does not refer to the "information society" but to "information and communication societies". The plural form is used to indicate that there are many possible such societies, not just one; and the term "communication" is there to ensure that the wider agenda is to the fore, encompassing media more broadly, issues around knowledge ownership and public domain, cultural diversity, concentration and commercialization of media - indeed almost all the issues that were debated so hotly two decades before in UNESCO.²¹⁹

Le débat sur la « société de communication » peut ainsi revivre aux mains de la société civile ;

Initiated and forcibly terminated between governments in the compromised setting of the Cold War, followed by a decade or more in the wilderness, it has now shaken off its Cold War cobwebs and taken a decisive move towards rejuvenation in the hands of civil society. If this process continues, the broader issues of the 'communication society' may now begin to generate the alternative paradigms needed, not simply to address the 'digital divide' but to take on the wider issues of the growing role of communication and knowledge in our society.²²⁰

²¹⁹ Sean O Siochru, *Will the Real WSIS Please Stand-Up ? The Historic Encounter of the "Information Society" and the "Communication Society"*. http://www.worldsummit2003.de/download_en/Gazette-paper-final.rtf

²²⁰ Ibid.

La notion de « sociétés de l'information et de la communication », élément conceptuel majeur pour la société civile, constitue le point de fracture sémantique avec la Déclaration de principes officielle ; elle cristallise le rejet de la vision intergouvernementale, de ses limitations et de ses biais, elle propose d'en dépasser les barrières pour adresser des enjeux plus fondamentaux, porteurs d'un nouvel ordre et de nouvelles solutions ;

De multiples sociétés sont possibles, à l'échelle locale, nationale et mondiale. En outre, considérant la communication comme un aspect fondamental de toute société de l'information, nous utilisons dans le présent document le libellé "sociétés de l'information et de la communication". Pour reprendre la terminologie qui a été utilisée dans le cadre du SMSI, nous employons les termes "société de l'information" lorsque nous faisons directement référence au SMSI.²²¹

En s'opposant ainsi à l'approche articulée dans les documents officiels (tous unis sous la même société de l'information) cette simple note de bas de page de la déclaration de la société civile exprime et consacre la scission entre deux visions de la vie sociale et de l'organisation des relations humaines ; le SMSI propose avant tout des *projets de sociétés* (une société de l'information, des sociétés de l'information et de la communication), il définit un *vivre ensemble*, une *aspiration*, un *projet commun*.

La communication, processus vital de l'être humain, est ainsi proposée par la société civile comme le socle d'un ordre social à visage humain ;

L'être humain est au cœur de notre vision des sociétés de l'information et de la communication. On doit promouvoir, respecter, protéger et affirmer la dignité et les droits de tous les peuples et de chaque personne. Nous devons donc en priorité nous attacher à combler le fossé injustifiable que l'on peut observer entre les différents niveaux de développement et entre l'opulence et l'extrême pauvreté.

Nous sommes résolus à édifier des sociétés de l'information et de la communication qui soient centrées sur la personne, inclusives et équitables; des sociétés dans lesquelles chacun ait la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser, de partager et de diffuser, librement, l'information et le savoir, pour donner aux individus, aux communautés et aux peuples des moyens suffisants d'améliorer leur qualité de vie et de réaliser l'intégrité de leur potentiel; des sociétés fondées sur le principe d'une justice sociale, politique et économique et sur la pleine participation et l'autonomisation des peuples, et qui relèvent ainsi véritablement les principaux défis auxquels le monde fait aujourd'hui face en matière de développement; des sociétés qui visent à parvenir au développement durable, à la démocratie et à l'égalité entre les hommes et les femmes pour

²²¹ Note de page de page numéro 2 de la Déclaration de la société civile "Définir des sociétés de l'information centrées sur les besoins des êtres humains". Disponible en ligne : http://www.worldsummit2003.de/download_en/WSIS-CS-Dec-121103-fr.pdf

instaurer un monde plus pacifique, plus juste et plus égalitaire et, partant, un monde durable, conformément aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Nous aspirons à édifier des sociétés de l'information et de la communication dans lesquelles le développement soit défini en fonction des droits de l'homme fondamentaux et qui visent à assurer une distribution plus équitable des ressources, afin d'éliminer ainsi la pauvreté, en faisant en sorte que les ressources ne soient pas exploitées et que l'environnement soit écologiquement durable.

Nous sommes convaincus qu'à cette fin les technologies peuvent constituer un moyen indispensable, plutôt qu'une fin en soi et reconnaissons ainsi que la réduction de la fracture numérique n'est qu'une étape pour parvenir au développement pour tous. Nous reconnaissons le potentiel considérable des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour surmonter les désastres causés par la famine, les catastrophes naturelles, les nouvelles pandémies comme le VIH/SIDA, et par la prolifération des armes.

Nous réaffirmons que la communication est un processus social fondamental, un besoin essentiel de l'être humain et la base de toute organisation sociale. Toute personne, où que ce soit dans le monde, quel que soit le moment, devrait avoir la possibilité de participer à des processus de communication et nul ne devrait être privé des avantages qu'ils offrent. Cela signifie que toute personne doit avoir accès aux moyens de communication et doit pouvoir exercer son droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit d'avoir des opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. De même, on doit aussi reconnaître le droit au respect de la vie privée, le droit d'accès à l'information publique et au domaine public du savoir, ainsi que nombre d'autres droits de l'homme universels qui revêtent une importance particulière pour les processus d'information et de communication. Parallèlement à l'accès, l'ensemble de ces droits et libertés dans le domaine de la communication doit être garanti, pour tous, dans des textes de loi définis clairement au niveau national et doit être appliqué avec des exigences techniques appropriées.

Contrairement au débat sur le NOMIC, soutenu essentiellement par un certain nombre d'États dans l'absence totale de la société civile, le débat au SMSI fut d'une toute autre qualité grâce justement à la présence de ce nouvel acteur sur la scène mondiale. Mais le spectre du NOMIC hante toutefois toujours les esprits, et cela à l'intérieur même de la société civile ; autrefois défendu par la Commission MacBride, le droit de communiquer se retrouve au cœur d'une controverse opposant le réseau CRIS (ALAI, ALER, APC, AMARC, CAMECO, IPS, PANOS London, etc.) et les avocats de la « liberté d'expression » (dont Reporters sans frontières, la Fédération Internationale des Journalistes et le World Press Freedom Committee). Partisans d'une communication sociale se heurtent ainsi aux tenants d'une information libérée de toute interférence. Le contexte n'est toutefois plus le même.

Dans la mesure où la notion plus large des « droits de communication » se développe et englobe de nouveaux enjeux (portant sur les droits de propriété intellectuelle et la gouvernance d'Internet

notamment), le SMSI réactualise les débats, les déplace dans des arènes différentes et intègre de nouveaux joueurs.

Le Sommet mondial sur la société de l'information est donc et surtout un lieu de confrontation entre paradigmes communicationnels opposés. La contestation du modèle social et communicationnel dominant actuellement en vigueur se réorganise dans un nouvel environnement politique où la société civile est appelée à participer de manière plus étendue. D'importantes tendances se dessinent dans la gouvernance mondiale, encourageant celle-ci à participer plus activement à la définition d'un nouvel espace public global et à s'ingérer plus en profondeur dans l'élaboration des politiques supranationales.

Repères bibliographiques

Organisations internationales

Economic and Social Council (ECOSOC). 25 juillet 1996. Resolution 1996/31. *Consultative relationship between the United Nations and non-governmental organizations*.
<http://www.un.org/documents/ecosoc/res/1996/eres1996-31.htm>

Joint Inspection Unit (Francesco Mezzalama). 2002. *Involvement of Civil Society Organizations Other Than NGOs And The Private Sector In Technical Cooperation Activities: Experiences And Prospects Of The United Nations System*.
http://www.worldcivilsociety.org/documents/report_mezzalama_en.doc

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2002. *Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE. Les TIC et l'économie de l'information Edition 2002*. Paris, OCDE.
www.sourceocde.org

Organisation des Nations Unies (ONU). *Charte des Nations Unies*.
<http://www.un.org/french/aboutun/charte/>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2002. *Preparing the World Summit on the Information Society. Consultations with non-governmental organizations*.
http://portal.unesco.org/ci/file_download.php/Recommendations.doc?URL_ID=4148&filename=10313861080Recommendations.doc&filetype=application%2Fmsword&filesize=67072&name=Recommendations.doc&location=user-S/

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). 2003. *Discussion Forum for Civil Society on the World Summit on the Information Society*.
http://portal.unesco.org/ci/file_download.php/Final+NGO+consultation+report.doc?URL_ID=7820&filename=10450461860Final_NGO_consultation_report.doc&filetype=application%2Foctet-stream&filesize=38400&name=Final+NGO+consultation+report.doc&location=user-S/

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Glossary of key themes.
<http://magnet.undp.org/Docs/!UN98-21.PDF/!GOVERNA.NCE/!GSHDENG.LIS/Glossary.pdf>

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 2001. *Rapport annuel sur le développement humain. Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain*. Département De Boeck Université. Paris, Bruxelles.
<http://www.undp.org/hdr2001/french/complet-f.pdf>

Résolutions officielles sur le SMSI

Résolution 73 (UIT, Minneapolis, 1998).

<http://www.itu.int/council/wsis/R73.html>

Résolution A/RES/55/2 (Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies 18 septembre 2000).

<http://www.itu.int/wsis/docs/background/resolutions/55-2-fr.pdf>

Résolution A/RES/56/183 (adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 21 décembre 2001).

http://www.itu.int/wsis/docs/background/resolutions/56_183_unga_2002-fr.pdf

Résolution A/RES/57/238 (adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 20 décembre 2002).

<http://www.itu.int/wsis/docs/background/resolutions/57-238-fr.pdf>

Documents du Secrétariat exécutif du SMSI

Proposed Themes and Possible Outcomes. (PC-1/DOC/4-E). 31 mai 2002.

<http://www.bta.org/bw/pubs/Document%20WSIS.pdf>

Participation du secteur privé, de la société civile et d'autres acteurs. (WSIS/PC-1/DOC/3-F). 31 mai 2002.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/02/wsispc1/doc/S02-WSISPC1-DOC-0003!!MSW-F.doc

Thèmes proposés et résultats possibles (WSIS/PC-1/DOC/4-F). 31 mai 2002.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/02/wsispc1/doc/S02-WSISPC1-DOC-0004!!MSW-F.doc

Rapport du Président du sous-comité 1 sur le règlement intérieur (WSIS/PC-1/9-F)

4 juillet 2002.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/02/wsispc1/doc/S02-WSISPC1-DOC-0009!!MSW-F.doc

Rapport de la première réunion du Comité de préparation (WSIS03/PREP-1/11(Rév.1)-F). 12 juillet 2002.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/02/wsispc1/doc/S02-WSISPC1-DOC-0011!R1!MSW-F.doc

Rapport de la conférence régionale paneuropéenne pour le SMSI (WSIS/PC-2/DOC/5-F). 15 janvier 2003.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/doc/S03-WSISPC2-DOC-0005!!MSW-F.doc

Rapport de la conférence régionale africaine pour le SMSI (WSIS/PC-2/DOC/4-F). 15 janvier 2003.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/doc/S03-WSISPC2-DOC-0004!!MSW-F.doc

Rapport de la conférence régionale de préparation du SMSI pour l'Asie-Pacifique (WSIS/PC-2/DOC/6-F) 22 janvier 2003.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/doc/S03-WSISPC2-DOC-0006!!MSW-F.doc

Report of the Latin America and Caribbean Regional Conference for WSIS (WSIS/PC-2/DOC/7-E). 5 février 2003.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/doc/S03-WSISPC2-DOC-0007!!MSW-E.doc

Report of Western Asia Regional Conference for WSIS (WSIS/PC-2/DOC/8-E). 5 février 2003.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/doc/S03-WSISPC2-DOC-0008!!MSW-E.doc

Rapport sur le processus préparatoire jusqu'au prepcom 2. (WSIS/PC-2/DOC/10-F). 10 février 2003.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/doc/S03-WSISPC2-DOC-0010!!MSW-F.doc

Projet de déclaration reposant sur le débat qui s'est déroulé au groupe de travail du sous-comité 2. (WSIS/PC-2/DT/2-F). 25 février 2003.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/td/030217/S03-WSISPC2-030217-TD-GEN-0002!!MSW-F.doc

Projet de plan d'action (D WSIS/PCIP/DT/2(Rév.1)-F). 30 mai 2003.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispcip/td/030721/S03-WSISPCIP-030721-TD-GEN-0002!R1!MSW-F.doc

Projet de Déclaration de principes (WSIS/PCIP/DT/1(Rév.1)-F). 30 mai 2003.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispcip/td/030721/S03-WSISPCIP-030721-TD-GEN-0001!R1!MSW-F.doc

Projet de plan d'action. (WSIS/PCIP/DT/2(Rév.1)-F). 30 mai 2003.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispcip/td/030721/S03-WSISPCIP-030721-TD-GEN-0002!R1!MSW-F.doc

Draft Plan of Action (WSIS03/PC-3/3-E). 22 août 2003.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc3/doc/S03-WSISPC3-DOC-0003!!MSW-E.doc

Déclaration de principes (WSIS-03/GENEVA/DOC/4-F) 12 décembre 2003.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsis/doc/S03-WSIS-DOC-0004!!MSW-F.doc

Plan of Action (WSIS-03/GENEVA/DOC/0005) 12 décembre 2003.

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsis/doc/S03-WSIS-DOC-0005!!MSW-F.doc

Secteur Privé

Coordinating Committee of Business Interlocutors (CCBI), 10 décembre 2002. *What are the Contents and Themes that Business Supports for the Summit?*

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/c/S03-WSISPC2-C-0035!!MSW-E.doc

Coordinating Committee of Business Interlocutors (CCBI). 12 décembre 2003. *The final business statement.*

http://businessatwsis.net/mainpages/media/press/news.php?news_id=22&PHPSESSID=1573870a1f64f0427c190fa5860127c6

Global Infrastructure Information Commission. 12 décembre 2003. *Declaration Regarding the First Phase of the United Nations World Summit on the Information Society.*

<http://www.giic.org/events/12-12-03.asp>

Documents produits par la société civile dans le cadre du SMSI

Plénière de la société civile. 5 juillet 2002. *Civil Society Plenary Statement on Rules of Procedure, Accreditation and Modalities for NGO participation.*

http://www.wsis.info/doc/Accreditation_and_Rules_Final.doc

WSIS-Gender Caucus. Décembre 2002. *Input to World Summit on the Information Society.*

<http://www.genderwsis.org/uploads/media/GenderCaucusInputPrepCom2.pdf>

Groupe de coordination de la société civile. 18 décembre 2002. *Civil Society Statement to Prepcom 2 on Vision, Principles, Themes and Process for WSIS (WSIS/CSCG/5).*

http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc2/c/S03-WSISPC2-C-0071!!PDF-E.pdf

Civil Society & NGO Open-ended Bureau Proposal. 30 Janvier 2003.

http://www.worldsummit2003.de/download_en/CS_Bureau_30Jan_ENG.doc

Groupe de travail sur le contenu et les thèmes. 25 février 2003. *Contribution on Common Vision and Key Principles for the Declaration.*

[http://bscw.fit.fraunhofer.de/pub/bscw.cgi/d42953795/WSIS%20Civil%20Society%20Vision%20Document%20\(25%20February%202003\)](http://bscw.fit.fraunhofer.de/pub/bscw.cgi/d42953795/WSIS%20Civil%20Society%20Vision%20Document%20(25%20February%202003))

Groupe de travail sur le contenu et les thèmes. 25 février 2003. *“Seven Musts”: Priority Principles Proposed by Civil Society.*

http://www.choike.org/nuevo_eng/informes/996.html

Groupe de travail sur le contenu et les thèmes. 28 février 2003. *Plan of Action: Civil Society's Priorities*.
[http://bscw.fit.fraunhofer.de/pub/bscw.cgi/d42953778/WSIS%20Civil%20Society%20Plan%20of%20Action%20\(27%20February%202003\)](http://bscw.fit.fraunhofer.de/pub/bscw.cgi/d42953778/WSIS%20Civil%20Society%20Plan%20of%20Action%20(27%20February%202003))

Groupe de travail sur le contenu et les thèmes. 12 juillet 2003. *Civil Society Priorities Document*.
http://www.worldsummit2003.de/download_en/WSIS-CS-CT-Paris-071203.rtf

Caucus des droits de l'homme. 18 juillet 2003. *Déclaration au nom de la plénière de la société civile*. Meryem Marzouki.
<http://www.iris.sgdg.org/actions/smsi/hr-wsis/dhsi-sc-180703.html>

Caucus des droits de l'homme. 19 septembre 2003. *Statement from civil society organizations on Tunisia and WSIS*. <http://www.iris.sgdg.org/actions/smsi/hr-wsis/petition-tunisia-en.html>

Groupe de travail sur le contenu et les thèmes. 22 septembre 2003. *Statement of Civil Society in Response to the WSIS Draft Declaration*.
<http://www.worldsummit2003.de/en/web/456.htm>

Groupe de travail sur le contenu et les thèmes. 25 septembre 2003. *Civil Society Statement on Information and Communication Solidarity Funding Mechanisms*.
<http://www.worldsummit2003.de/en/web/472.htm>

Plénière de la société civile. 26 septembre 2003. *WSIS process at prepcom 3*.
<http://www.worldsummit2003.de/en/web/473.htm>

Groupe de travail sur le contenu et les thèmes. 24 octobre 2003. *Comments on the Draft non-paper of the President of the WSIS Prepcom on the declaration of principles*.
<http://www.worldsummit2003.de/en/web/467.htm>

Groupe de travail sur le contenu et les thèmes. Novembre 2003. *Les points de repères essentiels de la société civile pour le SMSI*.
<http://www.worldsummit2003.de/en/web/467.htm>

Plénière de la société civile. 14 novembre 2003. *Civil Society Statement at the End of the Preparatory Process for the World Summit on the Information Society*.
http://www.choike.org/nuevo_eng/informes/1420.html

Groupe de travail sur le contenu et les thèmes. 8 décembre 2003. *Définir des sociétés de l'information centrées sur les besoins des êtres humains, Déclaration de la société civile*.
http://www.worldsummit2003.de/download_en/WSIS-CS-Dec-121103-fr.pdf

Plénière de la société civile. 12 décembre 2003. *Civil society plenary denounces WE SEIZE! Repression.*

http://www.geneva03.org/display/item_fresh.php?id=29&lang=en

Événements reliés au SMSI

Colloque international sur la société de l'information, la dignité humaine et les droits de l'homme, Palais des Nations, Genève, 3-4 novembre 2003. *Déclaration sur les droits de l'homme, la dignité humaine et la société de l'information.*

<http://www.iris.sgdg.org/actions/smsi/hr-wsis/pdhre-statement-fr.html>

Final report of the World Electronic Media Forum, 2004.

http://www.wemfmedia.org/documents/final_report.pdf

Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la société de l'information.

Déclaration de Lyon. 5 décembre 2003.

<http://www.cities-lyon.org/en/uploadfiles/44/download>

Références liées à la société civile, aux enjeux, aux débats et aux thèmes du SMSI

ARTICLE 19. Janvier 2003. *Note on the Draft Declaration on the Right to Communicate.*

<http://www.article19.org/docimages/1502.doc>

ARTICLE 19. Février 2003. *Statement on the Right to Communicate.* Article 19.

<http://www.article19.org/docimages/1512.doc>

Buckley, Steve. Octobre 2003. *Community Media and the Information Society.*

<http://www.ifex.org/en/content/view/full/55412/>

Carrefour mondial de l'Internet citoyen. *Mosaïque- Synthèse des débats de la société civile sur la société de l'information.*

- Mosaïque 1, 1 juillet 2003
- <http://www.globalcn.org/fr/article.ntd?id=1556&sort=1.25>
- Mosaïque 2, septembre 2003
- <http://www.globalcn.org/fr/article.ntd?id=1556&sort=1.25>
- Mosaïque 3, novembre 2003
- <http://www.globalcn.org/fr/article.ntd?id=1824&sort=1.25>

CRIS. *The CRIS Charter.*

<http://www.crisinfo.org/content/view/full/98/>

CRIS. Février 2003. *WSIS prepcom 2 : The CRIS Verdict*.
<http://www.wsis.ethz.ch/CRISverdict.pdf>

CRIS. 2 octobre 2003. *WSIS PrepCom 3: The CRIS Verdict*.
<http://www.globalcn.org/fr/article.ntd?id=1788&sort=>

CRIS. Rapport de la rencontre de CRIS du 8 décembre 2003 à Genève. *Framing Communication Rights: A Global Overview*.
<http://www.crisinfo.org/content/view/full/221/>

CRIS issue papers.

- Issue 1: *Is the 'Information Society' a useful concept for Civil Society?*
<http://www.crisinfo.org/content/view/full/171/>
- Issue 2: *Why should intellectual property rights matter to civil society?*
<http://www.crisinfo.org/content/view/full/176/>
- Issue 3: *What is the special significance of community media to civil society?*
<http://www.crisinfo.org/content/view/full/170/>
- Issue 4: *Media ownership: Big Deal?*
<http://www.crisinfo.org/content/view/full/172/>
- Issue 5: *The corporate sector and information control*
<http://www.crisinfo.org/content/view/full/173/>
- Issue 6: *E-waste: problems, possibilities, and the need for civil society engagement*
<http://www.crisinfo.org/content/view/full/169/>
- Issue 7: *Communities: The Hidden Dimension of ICTs*
<http://www.crisinfo.org/content/view/full/174/>
- Issue 8: *Contesting the Spectrum Allocation Giveaways*
<http://www.crisinfo.org/content/view/full/99/>
- Issue 9: *Universal Access to Telecoms*
<http://www.crisinfo.org/content/view/full/175/>

Dietz, Christoph et Stammen, Petra. *The Community Media Forum at the WSIS*.
<http://www.worldsummit2003.de/en/web/589.htm>

Girard, Bruce et O Siochru, Sean (sous la dir. de). 2003. *Communicating in the information society*. UNRISD, Genève.

<http://www.crisinfo.org/content/view/full/231>

- Deane , James et al. *The Other Information Revolution: Media and Empowerment in Developing Countries*
<http://files.crisinfo.org/cris/deane.pdf>
- Guédon, Jean-Claude. *Locating the Information Society within Civil Society: The Case of Scientific and Scholarly Publications*
<http://files.crisinfo.org/cris/guedon.pdf>
- Hamelink, Cees. *Human Rights for the Information Society*
<http://files.crisinfo.org/cris/hamelink.pdf>
- McIver, William. *A Community Informatics for the Information Society*
<http://files.crisinfo.org/cris/mciver.pdf>
- Pasquali , Antonio. *A Brief Descriptive Glossary of Communication and Information Aimed at Providing Clarification and Improving Mutual Understanding*
<http://files.crisinfo.org/cris/pasquali.pdf>
- Raboy, Marc. *Media and Democratization in the Information Society*
<http://files.crisinfo.org/cris/raboy.pdf>
- Sabanes Plou Dafne. *What About Gender Issues in the Information Society?*
<http://files.crisinfo.org/cris/plou.pdf>

Hamelink, Cees J. *Charte Populaire de la Communication*.

<http://www.pccharter.net/charterfr.html>

Hamelink, Cees J. Janvier 2003. *Draft Declaration on the Right to Communicate*.

<http://www.article19.org/docimages/1514.doc>

Hamelink, Cees J. 24 février 2003. *CRIS Campaign and the Right to Communicate: A Brief Response to Article 19*.

http://www.vecam.org/article.php3?id_article=173

Hamelink, Cees J. 11 décembre 2003. *Communiqué des droits à la communication*.

http://www.communicationrights.org/statement_fr.html

Heinrich Böll Foundation. 2003. *Visions on Process.*

http://www.worldsummit2003.de/download_de/Vision_in_process.pdf

Heinrich Böll Foundation. 2003. *Does Input lead to Impact? How Governments Treated Civil Society Proposals in Drafting the 19 September 2003 Draft Plan of Action.*

<http://www.worldsummit2003.de/en/nav/14.htm>

Heinrich-Böll-Foundation. 16 juillet 2003. *ICANN or ITU? Civil Society Debates Internet Governance.*

<http://www.worldsummit2003.de/en/web/401.htm>

Human Rights in the Information Society (HRIS) Caucus. 16 Juillet 2003. *Back to the Basics: WSIS and Human Rights.*

<http://www.iris.sgdg.org/actions/smsi/hr-wsis/hris-speech-160703.pdf>

Hurley, Deborah. Droits et Démocratie, 2003. *Les droits humains dans la société de l'information.*

http://www.ichrdd.ca/francais/commdoc/publications/mondialisation/smsi/etoile_pol.pdf

La Tribune de Genève. 28 septembre 2003. *Sommet de l'information; La mésentente s'installe.*

http://www.wsis2005.org/wsis/index_c02_1_06.htm

Le Crosnier, Hervé. 25 septembre 2003. *Dans l'œil du cyclone.*

<http://www.globalcn.org/fr/article.ntd?id=1745&sort=1.10.5.3>

Les pénélopes. *Radialement pour le droit à communiquer.*

<http://www.penelopes.org/archives/pages/actualites/agitprop/compa02.htm>

Le Temps. 15 novembre 2003. *Défi et légitimité.*

<http://www.letemps.ch/dossiers/dossiersarticle.asp?ID=123568>

McIver, William J., Jr., et Birdsall, William F., et Rasmussen, Merrilee. 18 novembre 2003. *The Internet and the Right to Communicate.*

http://firstmonday.org/issues/issue8_12/mciver/#m3

Michel, Elie, 2001. *Le fossé numérique. L'Internet, facteur de nouvelles inégalités ?* La documentation française, Problèmes politiques et sociaux n°861, août 2001.

Mendel, Toby. Octobre 2003. *The Right to Communicate: An Overview.*

<http://www.ifex.org/en/content/view/full/55418/>

Najar, Ridha. Avril 1977 (paru dans le *Courrier de l'UNESCO* de décembre 2001).

Pour un nouvel ordre mondial de l'information.

http://www.unesco.org/courier/2001_12/fr/medias.htm

Organisation des Nations Unies. 14 juillet 1998. Communiqué. *Le Secrétaire général décrit l'émergence d'une nouvelle ère mondiale où la société civile a un rôle de plus en plus important aux cotés des institutions officielles.*

http://www.un.org/french/partners/civil_society/brazil.htm

O Siochru, Sean, Octobre 1995. *The Case for Mutual Cooperation. A Report to the Secretary General of the International Telecommunication Union.*

http://www.comunica.org/itu_ngo/mutual.doc

O Siochru, Sean. 2003. *Democratizing Communication Globally: Building a Transnational Advocacy Campaign.*

<http://sos.comunica.org/>

O Siochru, Sean. 2003. *Transnational Campaign in Media and Communication: What Needs to be Done?*

<http://sos.comunica.org/>

O Siochru, Sean. 12 décembre 2003. *Discours prononcé devant la plénière intergouvernementale.*

<http://www.itu.int/wsis/geneva/coverage/statements/nexusresearch/c05.doc>

World Press Freedom Committee. Novembre 2002. *Statement of Vienna.*

<http://www.wpfc.org/index.jsp?page=Statement%20of%20Vienna>

World Press Freedom Committee. Avril 2003. *World Press Freedom Committee Response to State Department's Request for Comments on WSIS Documents.*

<http://www.state.gov/e/eb/rls/othr/20101.htm>

Analyses générales du SMSI

Boulé, Fabrice. Novembre 2003. *La Suisse et le Sommet mondial sur la société de l'information: défis et déficits.*

<http://www.unige.ch/iued/wsis/DEVDOT/00313.HTM>

Burch, Sally. 26 février 2004. *Global media governance: Reflections from the WSIS experience.*

<http://www.wacc.org.uk/modules.php?name=News&file=article&sid=1485>

Caucus des droits de l'homme. 12 décembre 2003. *World Summit on the Information Society Recognizes Importance of Human Rights.*

<http://www.ichrdd.ca/english/commdoc/prelease/WSISdec12.html>

C. F. Greve, Georg. 16 Février 2004. *Debriefing on WSIS - Geneva Phase/Part I.* Free Software Foundation Europe.

<http://fsfeurope.org/projects/wsis/debriefing-geneva.html>

Costanza-Chock, Sacha. 20 mai 2003. *WSIS, the Neoliberal Agenda, and Counterproposals*.
http://hubproject.org/uploads/ourmedia_sasha.pdf

Esterhuysen, Anriette. Mars 2004 *Whose "information society"?*
http://www.choike.org/nuevo_eng/informes/1788.html

Girard, Bruce et O Siochru, Sean. 11 novembre 2003. *La société civile enlisée dans le système*.
<http://www.unige.ch/iued/wsis/DEVDOT/00300.HTM>

Hamelink, Cees J. 11 novembre 2003. *The global information society: visions, people and power*.
<http://www.unige.ch/iued/wsis/DEVDOT/00308.HTM>

Hintz, Arne. 2 novembre 2003 “*Multi-stakeholder process*” as safety-belt, *Civil Society legitimation is crucial for WSIS*.
<http://www.worldsummit2003.de/en/nav/14.htm>

Khor, Martin. Décembre 2003. *World Summit on Information Society skirts three key issues*.
http://www.choike.org/nuevo_eng/informes/1516.html

Moll, Marita et Shade, Leslie Regan. 7 février 2004. *Vision Impossible? The World Summit on the Information Society*.
<http://www.globalcn.org/en/article.ntd?id=1983&sort=1.10>

O Siochru, Sean. 17 mars 2004. *Failure and Success at the WSIS: Civil Society's next moves*.
<http://www.wacc.org.uk/modules.php?name=News&file=article&sid=1504>

O Siochru, Sean. 2004. *Will the Real WSIS Please Stand-up? The Historic Encounter of the 'Information Society' and the 'Communication Society.'*
www.worldsummit2003.de/download_en/Gazette-paper-final.rtf

Padovani, Claudia et Tuzzi, R. Arjuna. Juillet 2003. *Changing modes of participation and communication in an international political environment. Looking at the World Summit on the Information Society as a Communicative Process*.
<http://www.ssrc.org/programs/itic/publications/civsocandgov/Padovani.pdf>

Panganiban, Rik et Bendrath, Ralf. 16 décembre 2003. *The Good, the Bad, and the Ugly of the Summit*.
<http://www.worldsummit2003.de/en/nav/14.htm>

Raboy, Marc. 2004 *The World Summit on the Information Society and its Legacy for Global Governance*. Sage Publications. Gazette.
<http://www.sagepub.com/journal.aspx?pid=82>

Toner, Alan. 4 juillet 2003. *Unzipping the World Summit on the Information Society*.

http://www.metamute.com/look/article.tpl?IdLanguage=1&IdPublication=1&NrIssue=26&NrSection=10&NrArticle=873&ST_max=0&search=search&SearchKeywords=wsis&SearchLevel=0

Principaux sites Internet consultés

Sites officiels et institutions internationales

- ICANN
<http://www.icann.org/>
- Observatory of the information society
http://portal.unesco.org/ci/ev.php?URL_ID=7277&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201&reload=1048272936
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) :
<http://www.undp.org/french/>
- Site officiel du SMSI
<http://www.itu.int/wsis/>
- The Digital Opportunity Task Force (DOT Force):
<http://www.dotforce.org/>
- UNESCO and WSIS
www.unesco.org/wsis
- UN-ICT Task Force
<http://www.unicttaskforce.org/index.html>
- Union internationale des télécommunications (UIT)
<http://www.itu.int/home/index-fr.html>
- WSIS On-line
<http://www.wsis-online.net/>

Sites des pays hôtes

- Suisse
<http://www.wsisgeneva2003.org/>
- Tunisie
<http://www.smsitunis2005.org/>

Société civile

- *Civil Society Meeting Point*
<http://www.wsis-cs.org/>
- *Site officiel de la Division de la SC*
<http://www.wsis2005.org/>

Caucus de la société civile

- *Caucus africain (Africa) :*
www.wsis-cs.org/africa
- *Caucus de l'Amérique latine et des caraïbes (LAC) :*
<http://lac.derechos.apc.org/wsis/>
- *Caucus de l'Asie-Pacifique (Asia-Pacific):*
<http://www.wsisasia.org/>
- *Caucus du Proche-Orient et du Moyen-Orient (Western Asia and the Middle East) :*
<http://www.irancsos.net/english/index.htm>
- *Caucus des villes et des autorités locales (Cities and local authorities) :*
<http://www.cities-lyon.org/>
- *Caucus des syndicats (Trade Union Caucus) :*
<http://www.global-unions.org/wsis.asp>
- *Caucus sur le genre (Gender Caucus) :*
<http://www.genderwsis.org/>
- *Caucus des droits humains (Human Rights Caucus)*
<http://www.iris.sgdg.org/actions/smsi/>
- *Caucus des autochtones (Indigenous Peoples Caucus) :*
<http://www.indigenoumedia.org/>
- *Jeunes au SMSI (Youth @ the WSIS) :*
<http://ycdo.takingitglobal.org/wsis>
- *Groupe de travail sur l'environnement et les TIC (Environment and ICTs WG):*
<http://www.wsis.ethz.ch/>
- *Groupe de travail sur les stratégies relatives au genre (NGO Gender Strategies WG):*
<http://www.genderit.org/>

- *Groupe de travail sur les brevets, droits d'auteurs et marques de commerce (Patents, Copyright and Trademarks WG) :*
<http://www.wsis-pct.org/>
- *Groupe de travail sur l'information scientifique (Scientific Information WG) :*
<http://www.wsis-si.org/>

Initiatives de la société civile

- *Agora-électronique.net/ Electronic Commons*
<http://wsis.ecommons.ca/>
- *AMARC*
www.amarc.org
- *Association for Progressive Communication*
<http://www.apc.org/english/wsis/>
- *Choike.org;; a portal for southern civil societies*
http://www.choike.org/nuevo_eng/informes/703.html
- *Communication Rights in the Information Society (CRIS)*
<http://www.crisinfo.org/>
- *CONGO (Actuellement fermé)*
[CONGO ~ www.PreCom.net/wsis](http://www.PreCom.net/wsis)
- *Digital Opportunity Channel*
<http://www.digitalopportunity.org>
- *Free Software Foundation Europe*
<http://www.fsfeurope.org/>
- *Global Knowledge Partnership*
<http://www.globalknowledge.org/>
- *Heinrich Boëll Foundation pour le SMSI*
<http://www.worldsummit2003.org/>
Spécialement
<http://www.worldsummit2003.de/en/web/416.htm>
<http://www.worldsummit2003.de/en/web/467.htm>
- *Human Rights Portal on the Information Society*
<http://www.hri.ca/WSIS/>

- *ICT for Development Platform*
<http://www.ict-4d.org/>
- *One World*
www.Oneworld.net
- *Plateforme des réseaux citoyens*
(Carrefour mondial de l'Internet citoyen (CMIC))
<http://www.globalcn.org>
- *Swiss Civil Society*
<http://www.cooperation.net/comunicach/>
- *TakingIT Global*
<http://www.takingitglobal.org>
- *The Daily Summit*
<http://www.dailysummit.net/>
- *Voices 21: A Global Movement for People's Voices in Media and Communication in the 21st Century*
<http://www.comunica.org/v21/statement.htm>
- *WSIS? WE SEIZE!*
<http://www.geneva03.org>
- World Association for Christian Communication (WACC)
<http://www.waconline.org.uk>
- World Forum on Communication Rights
Disponible à cette adresse:
<http://www.communicationrights.org/coverage.html>

Secteur privé

- *Business at WSIS*
<http://businessatwsis.net>

Couverture du SMSI

- Centre des médias alternatifs du Québec
<http://www.cmaq.net/fr/node.php?id=14625>

- *Journal indépendant du SMSI Terra Viva*
Disponible à cette adresse :
http://www.ipsnews.net/focus/tv_society/index.asp
- *Prepcom 3*
http://www.choike.org/nuevo_eng/informes/1339.html#Press%20coverage
- *Site officiel du SMSI*
Disponible à cette adresse:
<http://www.itu.int/wsis/geneva/newsroom/newsletters.asp?lang=en&new=t>

Contenu des annexes

Annexe 1 : Donations au fonds du SMSI

Annexe 2 : *Résolution A/RES/56/183 sur le Sommet mondial sur la société de l'information*

Annexe 3 : Principes émanant des conférences régionales

Annexe 4 : Vision du secteur privée au SMSI

Annexe 5 : Dates importantes au processus préparatoire au SMSI pour différents acteurs

Annexe 6 : Familles du Bureau de la société civile

Annexe 7 : Organisation de la société civile au SMSI et participation au processus préparatoire

Annexe 8 : Règlement intérieur et société civile

Annexe 9 : Communiqué des droits à la communication (campagne CRIS)

Annexe10 : Contribution on Common Vision and Key Principles for the Declaration (Groupe de travail sur le contenu et les thèmes de la société civile, 25 février 2003)

Annexe 11 : *Contribution on List of Issues for the Declaration and the Action Plan* (Groupe de travail sur le contenu et les thèmes de la société civile, 26 février 2003)

Annexe 12 : *Plan of Action: Civil Society's Priorities* (Groupe de travail sur le contenu et les thèmes de la société civile, 28 février 2003)

Annexe 13 : *Civil Society Priorities* (Groupe de travail sur le contenu et les thèmes de la société civile, 12 juillet 2003)

Annexe 14 : *Civil Society Essential Benchmarks for WSIS* (3 novembre 2003)

Annexe 15 : *Civil Society Statement at the End of the Preparatory Process for the World Summit on the Information Society* (14 novembre 2003)

Annexe 16 : Communiqué de presse; *Civil Society Launches its Declaration at the World Summit on the Information Society* (11 décembre 2003)

Annexe 17 : "*Définir des sociétés de l'information centrées sur les besoins des êtres humains*"
Déclaration de la société civile au Sommet mondial sur la société de l'information.